



Vallée de la Barguillère

Charte architecturale et paysagère

CAUE de l'Ariège, Hôtel du département, BP 23, 09007 Foix cedex

Tel-Fax: 05.61.02.09.50

Courriel: caue.ariège@wanadoo.fr - Site Web: www.caueariège.org

Juin 2007





Coordination :	Corinne TRIAY, architecte DPLG, chargée d'études au CAUE
Inventaire :	Régis Le BOHEC, chargé de mission au CAUE
Paysage :	Agnès LEGENDRE, paysagiste DPLG, chargée d'études au CAUE
Inventaire petit patrimoine :	Flavie ESTREME, stagiaire PNR/CAUE
Analyse urbaine :	Tiffanie PORTER, stagiaire CAUE
Valorisation du patrimoine :	Grégory BENARD, stagiaire CAUE
Graphisme :	Patrick SABATIER-VESCOVALI, chargé d'études au CAUE

PARTIE 1 :
Diagnostic

1- Présentation de la charte	1
2- La vallée de la Barguillère	3
2-1 Paysage	5
2-2 Quelques repères historiques	14
2-3 Les groupements de bâti	21
2-4 Le bâti	33
2-5 Patrimoine vernaculaire	54
2-6 Urbanisme et projets communaux	59

<u>PARTIE 2 :</u> Prescriptions	78
- Urbanisme	80
- Lotissements	85
- Implantations du bâti	88
- Voirie	90
- Espaces publics	98
- Limites séparatives	103
- Rénovations et extensions	105
- Architecture contemporaine	111
- Bâtiments agricoles	113
- Gestion des milieux naturels	116
- Petit patrimoine	122

Annexes

Annexe 1 : liste des bâtiments inventoriés
Annexe 2 : glossaire
Annexe 3 : bibliographie sommaire

Sommaire

Partie 1 : diagnostic

1 - Présentation de la charte

La vallée de la Barguillère est dotée d'un patrimoine bâti et paysager très intéressant.

Sa proximité par rapport à Foix en fait un territoire attractif.

Les paysages ont subi de fortes évolutions : fermeture par le développement de la forêt, mitage, constructions de lotissements aux abords des villages et hameaux...

Le bâti ancien a souvent subi des modifications non respectueuses de son caractère originel, dues à la méconnaissance de ce patrimoine et à la disparition progressive de l'utilisation de matériaux locaux au profit de produits souvent standardisés.

Afin de gérer ces évolutions et de sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire aux enjeux liés à ce patrimoine, il est proposé la mise en place d'une Charte Architecturale et Paysagère. Celle-ci a pour but de guider les maîtres d'ouvrage (publics et privés), les professionnels (architectes, paysagistes, entrepreneurs, techniciens...) afin de mettre en place des actions d'aménagement dans le respect de la qualité du patrimoine existant

Qu'est-ce qu'une charte architecturale et paysagère ?

L'environnement paysager et urbain est le résultat d'une structuration lente et complexe, basée sur des règles inconscientes non planifiées. Ces règles ont toutefois amené à un équilibre et à une cohérence entre les structures du bâti et leur environnement. Les modifications sociétales de ces cinquante dernières années ont amené à une "hyper personnalisation" des constructions et à une perte de conscience progressive d'un environnement collectif dans lequel on doit s'intégrer. Ainsi, on se retrouve assez souvent face à des paysages « chaotiques » dont on ne peut plus déterminer les origines ni la cohérence.

Voilà pourquoi il est nécessaire de mettre en place certaines règles, basées sur une observation des éléments patrimoniaux existants, pour anticiper les développements à venir.

La charte paysagère permet de mettre les projets à plat afin de pouvoir réguler les évolutions futures. C'est une démarche finalisée avec un débouché opérationnel et concret. Relevant d'une initiative locale, son élaboration se fait en trois étapes :

- le diagnostic (phase d'étude),
- le projet (phase des choix de stratégie intercommunale),
- le contrat (phase de validation du projet).

Quelle est l'utilité de ce type de document ?

Le premier grand objectif d'une charte architecturale et paysagère est de **connaître les particularités du bâti et de son environnement** afin de pouvoir créer une base de données efficace pour conseiller les maîtres d'ouvrages et maîtres d'oeuvre, qu'ils soient publics ou privés.

Le deuxième grand point, consiste à **informer, sensibiliser, conseiller les particuliers et les élus**.

Vient ensuite la participation dans les procédures d'urbanisme (PLU, cartes communales, ZPPAUP...) dont l'objectif principal doit être de maîtriser l'étalement urbain, et d'agir sur le foncier.

Pourquoi mettre en place une charte paysagère et une étude patrimoniale

Le fondement de la démarche de la création d'une Charte architecturale et paysagère permet de contrôler, ou au moins de planifier l'urbanisation à venir. Proches des enjeux des PNR, ces documents, pour les acteurs d'un territoire, permettent la mise en place d'une initiative locale qui affiche une volonté réelle de développement dans le respect du cadre de vie. Sensibiliser et former les élus à leur patrimoine existant pour qu'ils ne le dénaturent pas, fait partie des principaux enjeux de ce document. Mieux connaître le paysage et le patrimoine bâti concernés pour adopter des choix pertinents quant à son devenir et ainsi, élaborer un projet opérationnel pour la protection, la restauration, la valorisation du paysage et du bâti avec ceux qui l'habitent, ceux qui l'aménagent et l'entretiennent, ainsi qu'avec les décideurs.

Pour assurer le succès de telles études, il est nécessaire d'instaurer une bonne communication entre tous les acteurs (habitants, élus, services d'état, etc.).

Un inventaire du patrimoine bâti peut apporter un regard extérieur et critique sur le cadre de vie des habitants et permettre de développer des outils efficaces pour préserver l'environnement et les raisons pour lesquelles les gens sont venus s'installer sur ce territoire.

Le choix des communes de la vallée de la Barguillère et de Prayols et Montoulieu est venu suite à l'appel à candidature lancé par le PNR auprès de ses communes adhérentes pour la mise en place d'un inventaire territorial sur leur territoire.

La volonté de travailler ensemble sur des problématiques urbaines et paysagères a été le point de départ à l'étude de charte.

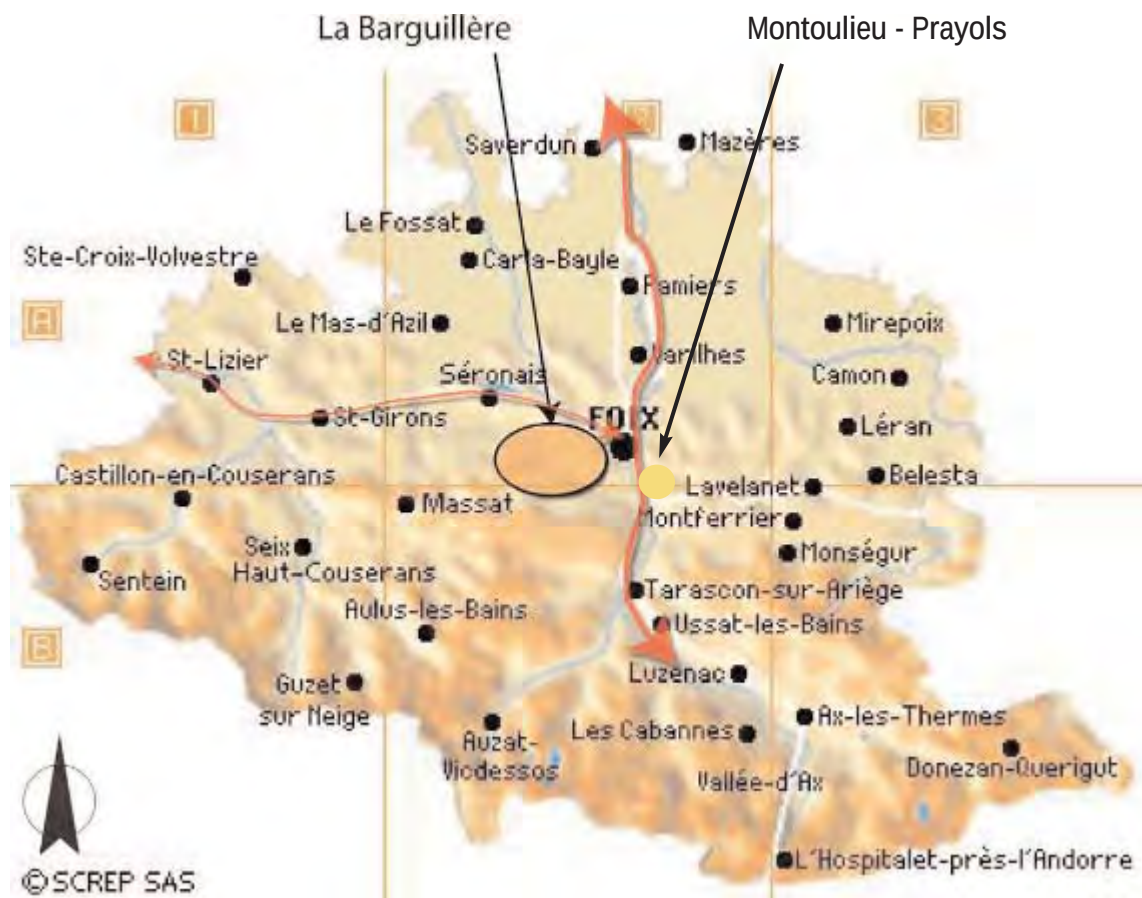
Le travail a donc démarré à l'automne 2006. Les élus se sont largement mobilisés sur cette démarche et semblent très demandeurs de préconisations liées au patrimoine, à l'urbanisme et au paysage.

Cette étude est composée de deux grandes parties :

- *le diagnostic*, consacré à l'analyse des différents éléments constitutifs du bâti et de son environnement.

Cet état des lieux doit permettre de comprendre le paysage de la vallée, d'aboutir à une typologie du bâti et de révéler les caractéristiques spécifiques du patrimoine étudié qui doivent être respectées.

- *les orientations* qui regroupent des recommandations qui tiennent compte à la fois de la nécessité de sauvegarder l'environnement et de la qualité patrimoniale existante tout en l'adaptant aux besoins actuels.



2- La vallée de la Barguillère

Située à l'ouest de la ville de Foix, la vallée de la Barguillère est composée de 9 communes :

Bénac, Brassac, Burret, Cos, Le Bosc, Ganac, Saint-Martin-de-Caralp, Saint-Pierre-de-Rivière, et Serres-sur-Arget.

L'étude de cette vallée est complétée par l'étude de deux communes voisines : Prayols et Montoulieu.

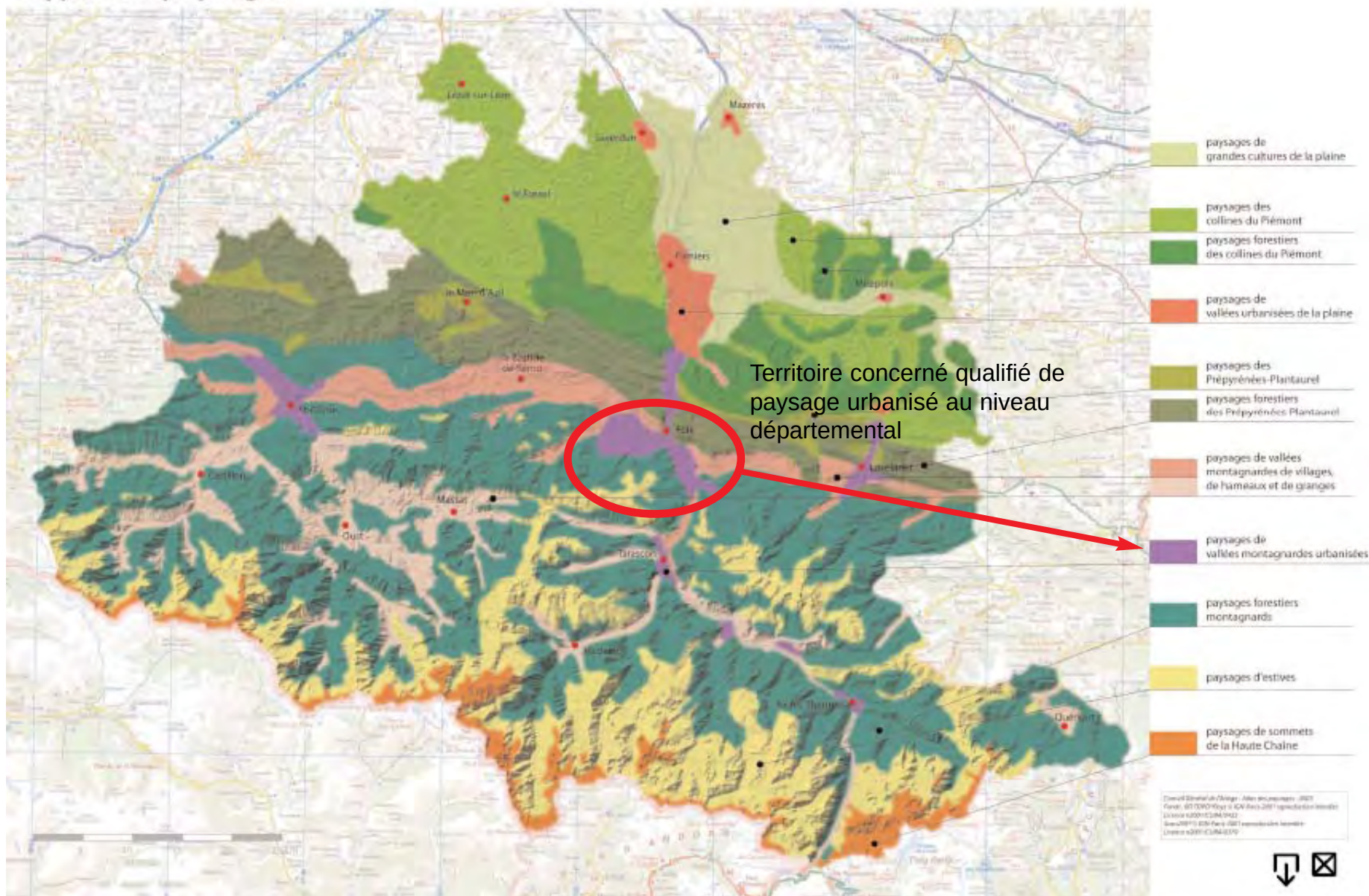
Pour une superficie de 15 268 ha pour toute la zone d'étude (13 080 ha pour la vallée même), on recense en 1999, 3968 habitants sur ce territoire, soit 3 358 pour la Barguillère.

Ce territoire a pu être repéré dans l'Atlas des Paysages comme un des paysages urbanisés du département.

Les communes les plus touchées par la pression foncière sont les plus proches de Foix (Cos, Ganac, Saint-Pierre-de-Rivière et Montoulieu principalement). Elles possèdent des terrains facilement accessibles par les routes principales, relativement plats, à la différence des communes comme Le Bosc ou Burret, éloignées, entourées de forêts et ne possédant que très peu de terrains constructibles.

La vallée de la Barguillère et les communes de Prayols et Montoulieu font partie du périmètre du futur Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises actuellement en phase de préfiguration.

Types de paysages



carte extraite de l'Atlas des Paysages d'Ariège-Pyrénées, Conseil général de l'Ariège - 2006

2-1 Paysage

Géologie - relief - types de sol - hydrographie

La vallée de la Barguillère est située au niveau du versant Nord et en partie Est du massif de l'Arize dont la partie inférieure est occupée par une dépression granitique. Le granite qui la compose est très friable et sous l'effet de l'érosion, une cuvette s'est créée. Elle est limitée au Nord par le chaînon calcaire du Plantaurel, au Sud et à l'Ouest par les hauteurs du massif de l'Arize. Le granite est une roche éruptive remontée des couches profondes de la terre au moment des épisodes d'orogénèse (formation de la montagne). Les géologues parlent de "l'intrusion plutonique de Foix"

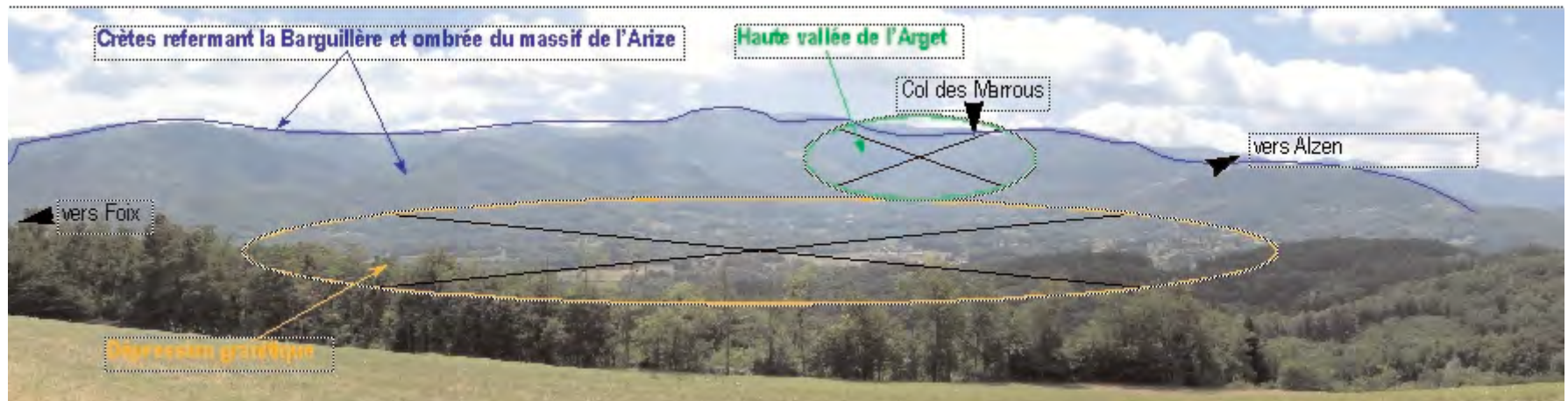
concernant La Barguillère. A son contact, des terrains ont été métamorphisés et ont produit des schistes et des micaschistes qui encadrent la cuvette granitique (Burret, Le Bosc, Le Prat d'Albis). Ces roches sont plus solides et ont produit des reliefs plus élevés. Les altitudes passent ainsi de 500 mètres au niveau de la cuvette à 750 mètres à Burret, pour atteindre 900 à 1 000 mètres au Bosc. Les crêtes qui encadrent La Barguillère culminent à 1500, 1600 mètres au Sud.

Géologiquement, la dépression granitique se distingue fondamentalement de la haute vallée de l'Arget schisteuse. Cette différence se lit très bien dans le paysage : la cuvette amont de La Barguillère possède un relief de croupes adoucies qui s'oppose aux versants abrupts de la haute vallée et des sommets qui la referment au sud. Le relief de la Barguillère offre ainsi de nombreux points de vues de qualité sur la vallée et les différents sites qui l'entourent (Plantaurel, plaine ariègeoise, cité de Foix,...).

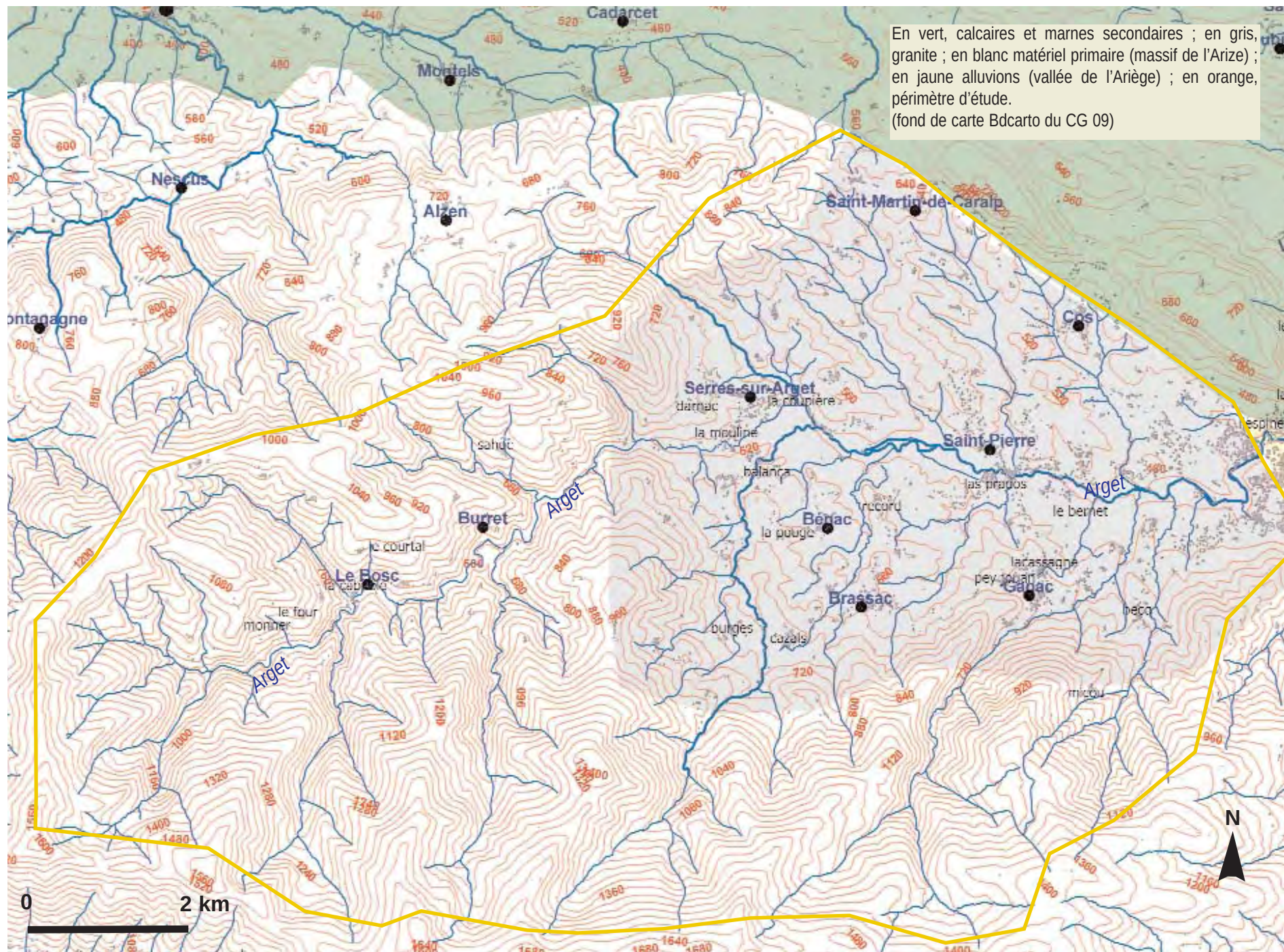
La cuvette granitique est constituée de multiples croupes séparant la vallée Est - Ouest de l'Arget et celles de ses affluents. Le type de granite de ce secteur, très riche en éléments basiques, est très sensible à la décomposition et peut donner des masses énormes d'arène (sable grossier formé de grains de quartz, de feldspath et de mica). Ces sols, très légers et perméables, sont très facilement entraînés par le ruissellement et souvent lessivés (les éléments nutritifs sont emportés par l'eau). Les versants, dès qu'ils atteignent une certaine pente, possèdent un sol très mince et sont donc très pauvres (la roche apparaît souvent à nu). Au niveau des replats, des sommets aplatis des croupes et des zones déprimées, l'arène est très épaisse et conserve fraîcheur et éléments nutritifs. Fumés et amendés correctement, ces sols faciles à cultiver peuvent devenir très riches.

Les nappes aquifères s'écoulent suivant la pente et sont à l'origine de nombreuses sources ou mouillères de faible débit. Elles sont également alimentées par une pluviométrie élevée en altitude, dont une partie sous forme de neige. La rivière principale de l'Arget possède ainsi de nombreux affluents faisant de La Barguillère un véritable château d'eau (d'où son nom "Val aguilhere" = vallée de l'eau).

Les communes de Montoulieu et de Prayols, bien que très proches de La Barguillère car s'étendant sur une partie du versant du massif de l'Arize, appartiennent à un autre type de paysage : celui de la vallée de l'Ariège. Vallée glaciaire typée par son profil en auge, élargie à proximité de Foix et caractérisée par un fond de vallée alluvial aux caractéristiques agronomiques spécifiques, les caractéristiques du paysage de ces communes sont très différentes de celles de La Barguillère, même si l'on retrouve une certaine constance dans les typologies architecturales.



Vue générale de la Barguillère depuis Saint-Pierre de rivière



Paysage



Haie bocagère de l'étage du chêne

Climat - végétation

La vallée de la Barguillère appartient climatiquement au bassin de Foix. Les grands reliefs qui la bordent au nord et au sud (Plantaurel et massif de l'Arize) canalisent les précipitations venues de l'ouest sans les arrêter. Elles sont néanmoins filtrées par la cloison col des Marrous / col del Bouich (orientée SW-NE) qui abrite également le site de Foix.

Par conséquent, le climat du fond de la vallée est proche de celui de la plaine Ariégeoise, avec des précipitations annuelles modérées (98 cm à Foix, à 370 mètres d'altitude). Les précipitations, venues principalement du N-W, augmentent ensuite rapidement avec l'altitude et dépassent les 160 cm sur le massif de l'Arize qui est ainsi le plus arrosé du département. Le flux de sud (venant d'Espagne) entraîne au contraire, par effet de foehn, une hausse des températures accompagnées d'un ciel clair.

La Barguillère est également soumise aux entrées méditerranéennes qui peuvent lui valoir des périodes de sécheresse estivale prononcées.

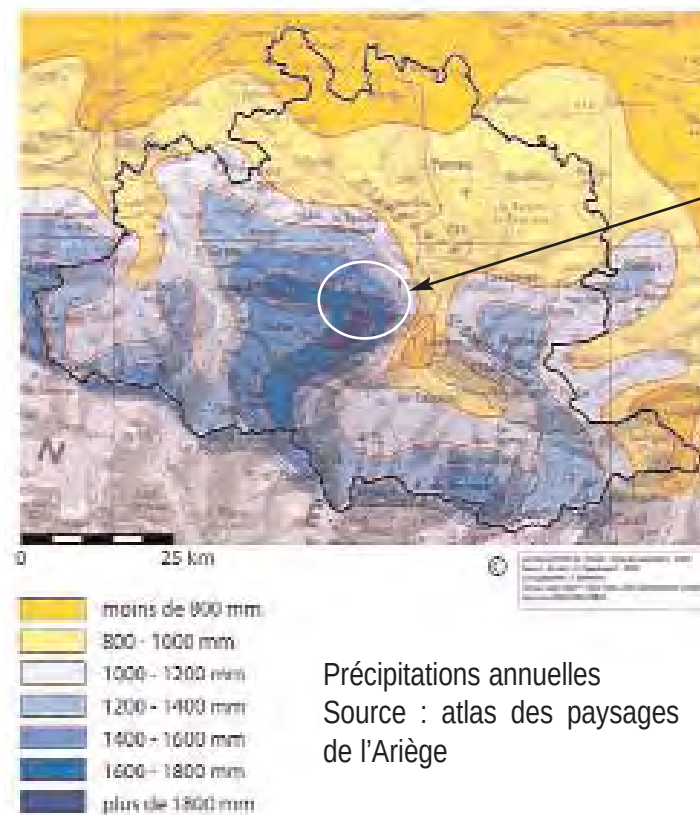
La diversité végétale reflète les variétés climatiques et géomorphologiques, sous forme de gradients altitudinaux. Ces strates de végétation sont aussi à mettre en rapport avec les types de sols dont la nature peut accentuer ou minimiser les conditions écologiques conférées par le climat.

La cuvette granitique de La Barguillère se rattache à l'étage collinéen qui correspond à l'aire d'extension naturelle du chêne (jusqu'à environ 900 mètres d'altitude) : le chêne pédonculé (*Quercus robur*) est fréquent sur les sols profonds et bien alimentés en eau de la basse Barguillère. En bordure des cours d'eau, les forêts alluviales (ripisylves), se composent en majorité d'aulnes, de saules et de peupliers. Aux altitudes supérieures, le chêne pédonculé est remplacé par le chêne sessile (*Quercus petraea*). Les essences qui les accompagnent sont les ormes, les frênes, les noisetiers, les bouleaux, les érables, les robiniers et les châtaigniers, les genêts à balais, la fougère aigle, l'ajonc d'Europe.

Au-dessus, vient l'étage montagnard (appelé aussi étage forestier) qui s'étire jusqu'à 1 600 mètres d'altitude environ. Il est marqué par le passage progressif, en montant en altitude, des feuillus aux conifères (plus résistants aux conditions difficiles de la montagne). C'est le hêtre, favorisé par une humidité élevée qui prend ainsi le relais du chêne. Aux altitudes supérieures, il se mélange au sapin qui demeure cependant marginal. Certains quartiers de la forêt domaniale de Foix et diverses propriétés privées ont été replantés en conifères variés. La partie sommitale des crêtes, bien qu'en limite altitudinale, est occupée par des pelouses qui, lorsqu'elles ne sont pas maintenues par le paturage estival, sont colonisées rapidement par des landes à ajonc d'Europe, callune, genêt, fougère aigle et genevrier.



Depuis le rocher du Batail, vue des estives au niveau des crêtes du massif de l'Arize, en-dessous la hêtraie est très proche.





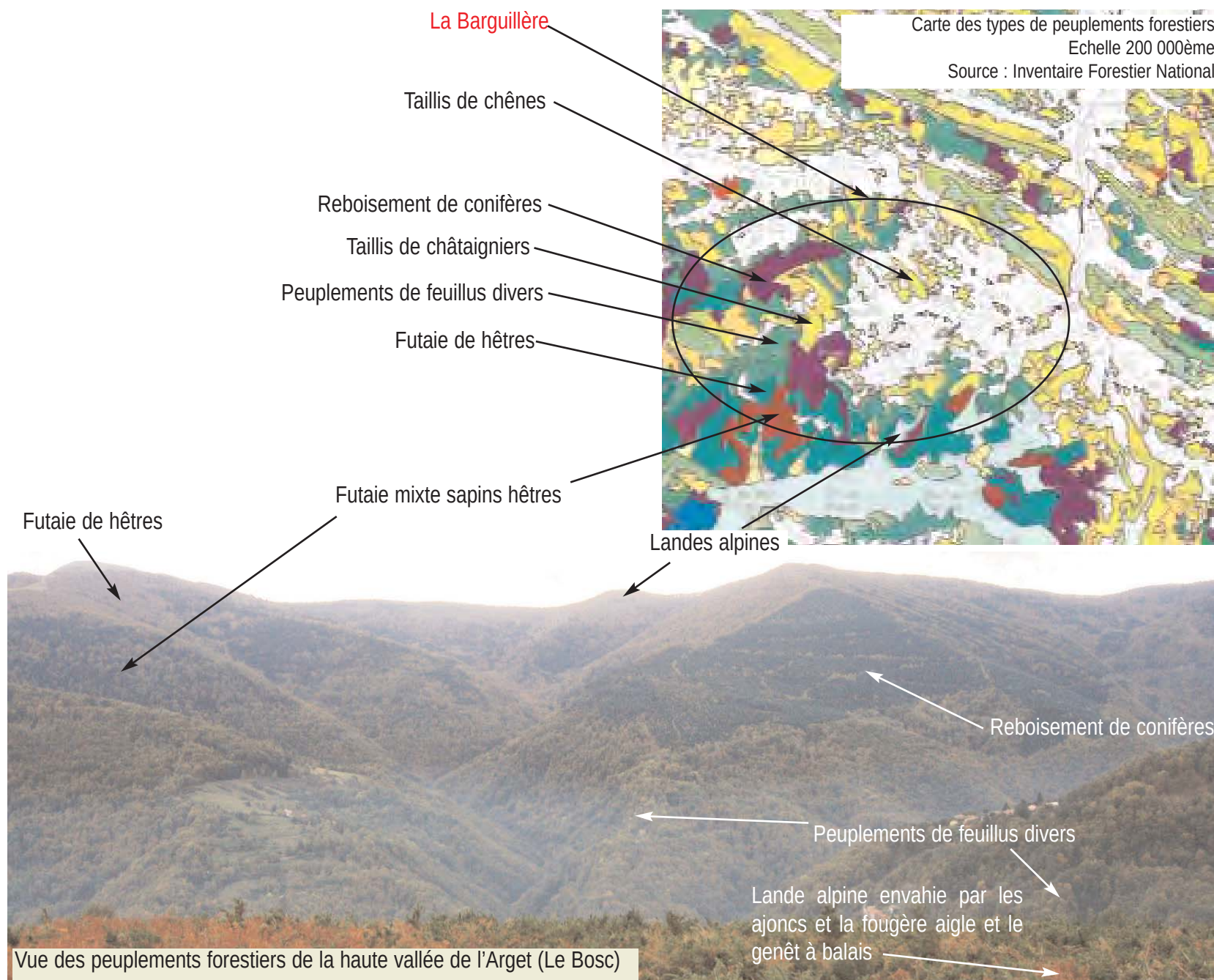
Noyeraie à Brassac



Vieux verger de pommiers à Ganac

La forêt, hormis la cuvette granitique inférieure, et surtout la hêtraie, occupe la majorité des surfaces de La Barguillère à partir de 900 mètres d'altitude (secteur qui correspond à l'ombrée du massif de l'Arize, forestière par excellence). Cependant, la forêt "climacique" (soumise aux seules conditions naturelles) ne couvre que rarement son aire potentielle. En effet, le paysage végétal est la résultante à la fois des spécificités écologiques du milieu et des activités humaines passées et présentes qui s'y opèrent. Si le climat détermine, avec l'exposition, la répartition de la végétation en étages, l'homme transforme la forêt, aussi bien en ce qui concerne les espaces qu'elle occupe que les espèces qui la composent. Ainsi, depuis le néolithique et jusqu'à une période récente, la forêt a subi des défrichements, liés à la conquête des terres agricoles et pastorales, et d'importantes dégradations, liées surtout à la métallurgie au bois (charbonnage) et, dans une moindre mesure, au feu pastoral, à la dépaissance et aux coupes usagères. Les forêts se sont transformées en taillis de plus en plus misérables jusqu'à atteindre un stade de landes de peu de valeur. Ainsi, les taillis de hêtre, de chênes et de châtaigniers, les landes à fougère aigle, à genêts à balais ou à genevrier, l'importance du frêne et du noisetier autour des parcelles agricoles et pastorales sont dans une large mesure oeuvre humaine.

Du point de vue climatique et végétal, la cuvette granitique plus sèche et plus agricole s'oppose encore aux versants du massif de l'Arize et à la haute vallée de l'Arget plus forestière.



Activités humaines

Agriculture

Michel Chevalier signale une occupation rurale de la Barguillère depuis la période proto-historique.

C'est un secteur qui est toujours apparu comme dynamique au niveau agricole et pastoral bien que ce dynamisme n'arrive que difficilement à masquer le fond essentiellement vivrier de l'économie agricole jusqu'au milieu du 20ème siècle. La cuvette granitique de la Barguillère a accueilli pendant ces périodes :

- des prés de fauche dans tous les fonds de vallée et les pentes supérieures des croupes, entourés de haies bocagères,
- des champs en lanières, souvent minuscule, mais générant des îlots "d'openfield", associés aux principaux villages, au niveau des sommets aplanis des croupes. Les champs restent ouverts mais sont dispersés en une série de sites favorables, près de chaque hameau.

Ganac et Brassac sont réputés pour leurs prairies naturelles remarquablement irriguées. Tandis que Cos et Saint-Pierre de rivière possèdent des vignes assez nombreuses, l'ombrée (Ganac et Brassac) est une région de pommiers et on y a longtemps bu du cidre et non du vin.

La polyculture, dès la première partie du 19ème siècle a relégué la pratique de la jachère sur les terres les plus médiocres et a évolué vers des pratiques culturales "en continu" grâce aux progrès agronomiques. La Barguillère est alors la véritable mammelle de Foix produisant, fruits, lait, beurre, fromage frais, légumes, pommes de terre et fourrages divers.

Au niveau pastoral, les vacants et les estives de La Barguillère ont accueilli des milliers d'ovins à toutes les époques. La vallée est l'une des principales zone de départ vers les estives. Elle est un grand fournisseur de "ramadiés" (entrepreneurs de transhumance), eux-même propriétaires d'un gros troupeau. Alors que les bovins étaient amontagnés sur place, les 10 000 ovins de la vallée partaient vers les montagnes de Gudanès et d'Andorre. Au 19è siècle, une énorme vacherie a donc parcouru les surfaces pastorales de l'Arize (1200 à 2000 têtes). A partir de 1852, la montagne a été divisée en trois vacheries auxquelles ont été affectées un certains nombre de communes usagères.

Ces animaux étaient nourris une grande partie de l'hiver avec des feuilles et des branches d'arbre coupées l'été. C'est l'émondage des arbres du bocage et surtout des frênes (élagués tous les 3 ou 4 ans) qui assurait cette production. Les sapins étaient également ébranchés pour l'alimentation des brebis et certaines forêts ont alors été très dégradées par cette pratique.¹



Troupeau de bovins sur les estives du Prat d'Albis



Vue actuelle vers Ganac et Serres, le bocage est encore visible malgré la reconquête massive de la forêt, les cultures ont pratiquement disparu.



Vue aérienne de La Barguillère aux alentours de 1950 : les versants du massif de l'Arize sont encore en grande partie occupés par des bois, des champs et surtout des prés en gradins qui sont déjà en grande partie abandonnés. Dans la cuvette granitique, les prés recouvrent tous les fonds de vallée, les sommets des croupes sont occupés par des îlots d'openfield à proximité des villages et des hameaux.

Evolution de l'agriculture et mutations des paysages de la Barguillère :

L'exode rural à partir de la deuxième moitié du 19e siècle puis les mutations de l'agriculture à partir de la deuxième moitié du 20e siècle, vont profondément modifier l'aspect du paysage de la Barguillère.

La Haute vallée de l'Arget va évoluer la première : peuplée plus tardivement et plutôt tournée vers le pastoralisme que l'agriculture pour des raisons climatiques et de pente, les terroirs abandonnés vont se reboiser très rapidement et participer à la fermeture progressive des milieux : la forêt spontanée se développe sur les terres anciennement pâturées ou cultivées, les estives sont colonisées par le genêts et la fougères, les parcelles forestières sont abandonnées. Ce processus est encore en cours actuellement où les exploitations ont du mal à se maintenir.

Au niveau de la cuvette granitique, l'agriculture se tourne essentiellement vers l'élevage. Les parcelles cultivées à l'origine de l'openfield sur les croupes sont remplacées par des prairies de fauche mécanisées ou cultures fourragères ensilables. Les anciennes prairies sont vouées au pâturage extensif ou abandonnées quand elles sont trop contraignantes. Le reboisement est rapide à partir des anciennes haies et le bocage tend à se refermer par abandon des anciennes partiques de fauche et d'émondage des arbres de haut jet.

En l'état actuel, le maillage bocager est déstructuré et inégal mais reste conséquent. Après avoir évolué au grés des mutations agricoles, le bocage est désormais menacé par la pression foncière liée à l'urbanisation de la vallée.



L'élevage à Brassac permet de maintenir l'ancienne structure bocagère de ce secteur de La Barguillère



Commune de Le Bosc : la reconquête forestière massive marginalise les hameaux et traduit l'abandon des anciens terroirs

2-2 Quelques repères historiques :

Introduction

L'hypothèse sur l'origine du nom " Barguillère " la plus sérieuse, avancée par Yves Krettly, (membre du Programme Collectif de Recherche), semble être " Val Aguilhere " (ou autre orthographe) c'est-à-dire vallée des eaux. En effet, l'eau est un élément très présent dans la vallée, en témoigne le nombre importants de lavoirs et abreuvoirs ainsi que des noms de lieux (bernières : lieux plantés de saules, endroits humides et plus particulièrement marécageux). La Barguillère a pu ainsi développer une agriculture importante en gérant les eaux par des réseaux de canaux d'irrigation.

Historiquement, le territoire de la Barguillère est intimement lié à celui du Comté et du consulat de Foix. A proximité immédiate de la cité comtale, cette dernière s'est longtemps appuyée sur les richesses de la vallée pour subvenir à ses besoins.

On possède peu de témoignages sur la vallée avant le XI^e siècle, même si la grotte Bernard ou du Fustié (Saint-Martin-de-Caralp), semble avoir été occupée dès la préhistoire. Le développement de la vallée a réellement débuté avec les implantations humaines de l'époque médiévale. C'est à cette période que le rapport entre l'homme et son environnement a profondément changé, en particulier le rapport à la terre et à la forêt.

Cette problématique autour de la forêt sera sans aucun doute l'enjeu majeur du développement de la vallée au cours des siècles, et il l'est encore aujourd'hui, mais pour des raisons différentes.

Le Moyen Âge, du XI^e au XV^e siècle

Au XI^e siècle, les anciens historiens du Comté citent plusieurs épisodes concernant la vallée. Il concerne le don par le comte Roger de l'église de Saint-Martin-de-Caralp à l'abbaye Saint-Volusien de Foix. On sait également que le comte Bernard donna à cette même abbaye l'église de Serres-sur-Arget et des biens situés à Cos. De cette période il ne reste dans le paysage que l'église de Bénac, qu'Agnès Jacquet¹ date du second âge roman (XI^e siècle).

Les premiers châteaux de la vallée ont certainement été construits à cette époque, même si une motte féodale (autour de l'an Mil) aurait été repérée près de Record, sur la commune de Brassac. Le château de Montoulieu, quant à lui, est cité en 1161 lors de l'hommage rendu par Bernard de Belmont au comte de Foix pour son château de Montoulieu. Les premiers seigneurs de Ganac sont connus au XII^e siècle. Il est également fait mention en 1163, d'un château au Roc de Caralp ainsi que de l'église Saint-Sernin de Caralp.

Le siècle suivant est celui de l'émergence de la puissance comtale et en parallèle, de la ville de Foix. Cette tendance se traduit par la création du consulat de Foix, décrit dans une charte de 1245 et précisé en 1329. Dès l'origine, toutes les paroisses de la vallée en font partie, ainsi que Prayols et Montoulieu, même Montoulieu semble avoir été annexée après Prayols. En 1301, Pons de Villemur rend hommage au comte de Foix " pour ce qu'il tient à Montoulieu, Senhaux (Seignaux), Genabat (Ginabat)... ". Un des enjeux entre le comte et les consuls concernant la vallée est la possession et l'usage des forêts, en particulier la forêt d'Andronne, située sur l'actuelle commune du Bosc. La forêt est alors source de richesse, pour le bois de chauffage ou de construction bien sûr, mais aussi pour les activités pastorales.

Lors du dénombrement " des Feux du Comté de Foix " de 1390², on compte dans toute la vallée 171 feux (ou ménages), soit environ 780 habitants selon la règle controversée de Voltaire et vingt-deux feux à Montoulieu ainsi qu'à Prayols et six feux à Seignaux. Ce chiffre laisse deviner la place encore immense de la nature face à l'homme.

La nature est source de richesse, on l'a dit pour la forêt, mais l'eau tient également un rôle essentiel dans le développement économique. Les moulins commencent à se multiplier sur les cours d'eau et en 1390, on en compte cinq en Barguillère, un à Prayols et un à Montoulieu sur les cinquante-neuf du comté. On trouve aussi une des onze forges à Serres-sur-Arget. C'est Gaston Fébus qui, en 1349³, autorise un notaire fuxéen, Guillaume Arriga, à établir une forge sur l'Arget pour y fabriquer des barres de fer à partir du minerai du Rancié, de Château-Verdun ou d'une autre mine du comté.

1. JACQUET Agnès, Connaître l'Art Roman en Ariège, éditions SUD OUEST, 1991, p.43.

2. www.histariège.com

3. PAILHES Claudine (dir.), Histoire de Foix et de la Haute Ariège, éditions Privat, Toulouse, 1996, p.64.

Il peut aussi faire du charbon dans les forêts du domaine de la Barguillère pour alimenter ses fours. Ces prérogatives annoncent déjà les enjeux de la gestion forestière et du développement économique des siècles suivants.

Un élément patrimonial important est situé sur la commune de Montoulieu : le " Pont du Diable " ou pont Saint-Antoine. Ce bâtiment classé Monument Historique en 1950 est source de débats concernant sa date de construction. Il semblerait toutefois, comme l'indique Florence Guillot dans ses " Monographies villageoises en Sabarthès ", que " plusieurs phases de construction de cet ouvrage en pierre ont eu lieu ; les plus anciennes parties semblent dater du 13^e siècle. Fortifié (muni d'une porte en rive gauche) pendant la guerre de Cent Ans par le comte de Foix, Gaston IV, on y ajouta un moulin. Son second nom permet de supposer qu'il était doté d'une chapelle ou d'un oratoire dédié à saint Antoine. Seul pont du Moyen Âge dont il subsiste des vestiges en amont de Foix, le soin apporté à sa construction démontre qu'il était un lieu de passage privilégié pour atteindre la Haute Ariège ". La chapelle dédiée à saint Antoine fut saccagée durant les guerres de religion et fut fermée à la fin du 17^e siècle.

Mais aucun document écrit ne confirme ni le commanditaire, ni l'architecte de cette construction. L'ancêtre de la carte d'état major, dressée en 1810 ne mentionne pas la présence d'une route ou d'un pont à l'endroit concerné. Cependant, le cadastre de 1848 fait état d'un moulin à farine sur la rive gauche, solidaire du pont. Il semblerait que ce moulin n'ait jamais fonctionné et il tomba en ruine, le mouvement romantique du 19^e siècle l'assimila à des vestiges médiévaux.

Au niveau agricole, les terres appartiennent à des seigneurs, qu'ils soient laïcs ou religieux. Le système de subsistance repose sur l'exploitation de la terre et sur le pastoralisme. On cultive alors blé, mil, petits blés, légumes secs, lin, chanvre, foin ou encore navets et raves.

Le XIV^e siècle semble avoir été l'âge d'or pour le comté de Foix alors que le XV^e est marqué par la guerre de Cent Ans et une certaine morosité économique et démographique.

L'époque moderne, du XVI^e au XVIII^e siècle

Les guerres de religion

A partir de 1550, l'insécurité liée aux guerres de religions règne en Barguillère. Ainsi, à plusieurs reprises, les habitants de la vallée furent confrontés aux affres des débordements militaires et mêlés aux enjeux politiques les dépassant parfois.

En 1562⁴, afin de répondre à l'outrage fait à la vierge de Montgauzy par les protestants, " une petite armée de Fuxéens et d'habitants de la Barguillère, appuyée par le gouverneur Jacques de Villemur et l'évêque de Couserans, Hector d'Ossun, parvint à reprendre le château de Foix ".

Sept ans plus tard⁵, afin de protéger la ville de Foix, le seigneur de Labat, habitant le château de Brassac, est prié, sur délibération du Conseil de la ville de Foix, de ramasser et conduire avec lui 120 hommes de la vallée pour la garde de la ville. En 1574, le seigneur huguenot Montagut, pour se venger de l'échec d'une entreprise contre les catholiques de la ville de Foix, ravagea la Barguillère, et " en telle sorte qu'après avoir fait une sanglante boucherie des simples paysans de celle-ci qu'il surprit avant le jour dans leur lit et pillé leurs maisons, fit mettre le feu généralement dans la vallée sans épargner petits ni grands ". De même, en 1627, les troupes du Duc de Rohan venant de Pamiers et ayant échoué à la prise du château de Foix, furent conduites dans la vallée avec permission de toute sorte d'hostilité et de désordre. Les maisons furent saccagées et les églises vidées de leurs biens, les troupes emportèrent même une cloche de l'église de Ganac et deux de l'église de Saint-Pierre-de-Rivière.

L'église de Montoulieu semble remonter au moins à cette période trouble, puisqu'on sait qu'elle fut visitée en 1551 par un certain J. de Regert. A cette époque, Jacques de Villemur était appelé seigneur de Ganac, Montoulieu et Prayols, le lien entre la Barguillère et les deux communes était donc effectif d'un point de vue historique.

Vie agricole et pastorale

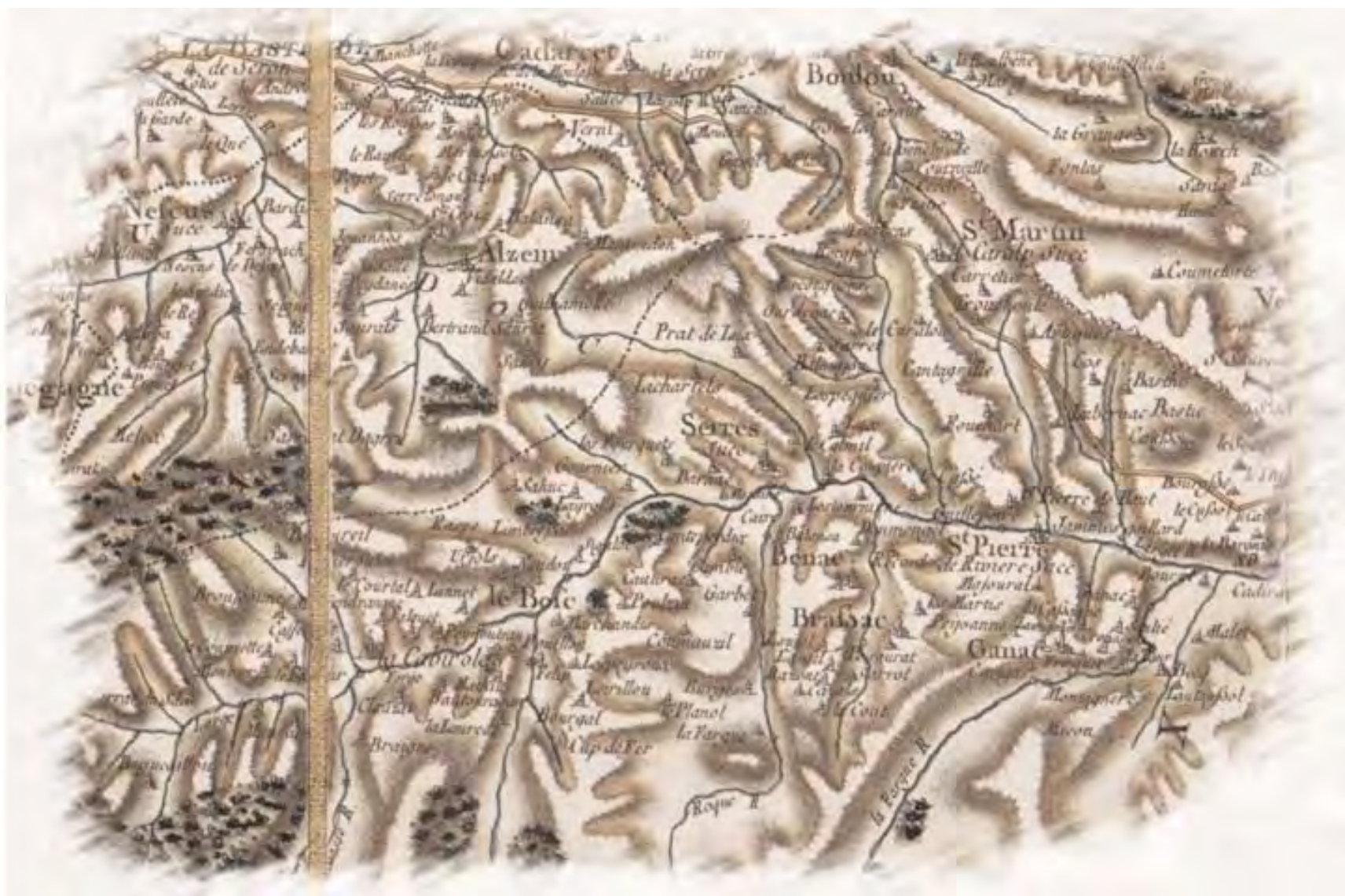
La vie quotidienne n'était toutefois pas aussi brutale et sanguinaire. Ce monde de paysans était toujours orienté vers l'agriculture et le pastoralisme, mais une nouvelle activité pris réellement son essor : la métallurgie.

Les cultures étaient toujours les mêmes, et il y eut semble-t-il assez peu d'évolutions majeures concernant l'agriculture. La croissance démographique et le manque de terres cultivables en fonds de vallée obligèrent petit à petit les hommes à chercher des terres sur les hauteurs des massifs, des fermes s'installèrent donc peu à peu sur certaines crêtes ou petits plateaux des flancs du massif de l'Arize. Ces installations eurent certaines conséquences néfastes sur la forêt, en particulier avec le pacage des bêtes, pratique pourtant interdite.

La forêt était encore peuplée de bêtes sauvages et il y eut de fréquentes battues en Barguillère où les ours et les loups ravageaient les récoltes ou emportaient le bétail. Cependant, peu à peu celle-ci recula face à la surexploitation : coupes usagères, incendies pastoraux, pacage, défrichements et surtout les forges.

4. PAILHES Claudine (dir.), Histoire de Foix et de la Haute Ariège, éditions Privat, Toulouse, 1996, p.106.

5. Les guerres de religion dans la Varguillère, Aux amis de la Barguillère, 1963, n°14, pp. 18-19. AD09, Per 46, pp.18-19



La Barguillère d'après la carte de CASSINI - 1770 - 1772

L'industrie

Claudine Pailhès⁶ nous informe que le XVI^e siècle vit le très grand élan de l'industrie du fer, mais déjà la crise de l'approvisionnement se dessinait et les moulins cessaient plus ou moins temporairement leur activité. Le charbonnage était alors intense, ce qui participait à la disparition de la forêt. Ainsi, les plaintes fuxéennes furent innombrables contre les charbonniers de la Barguillère qui dévastaient la forêt de « malice délibérée », et qui en 1649 se jetèrent sur deux consuls-inspecteurs et blessèrent gravement à coup de hache un sergent. Les forges, malgré les progrès du système dit « à la catalane », virent leur activité s'éteindre progressivement entre le XVIII^e et le XIX^e siècle. On sait cependant qu'une forge existe à La Cabirole (Le Bosc) en 1786 et qu'au début de la Révolution, il est également fait mention de deux forges à Brassac⁷.

La petite industrie résista bien mieux, surtout en Barguillère, terre de cloutiers. En 1772, vingt-cinq boutiques, outre celles existant auprès des martinets, y occupaient plusieurs centaines d'ouvriers-paysans travaillant « à façon » pour les négociants de Foix, véritables maîtres de la vallée.

La Révolution fut marquée par les réactions de la population face aux pouvoirs seigneuriaux, les trois châteaux de Ganac, Brassac et Bénac furent d'ailleurs brûlés en août 1792.

L'époque contemporaine, XIX^e - XX^e siècles Démographie, apogée et déclin

Ce siècle marque un tournant dans l'histoire de la Barguillère, au même titre que dans l'histoire de l'Ariège. C'est entre 1836 et 1851 (à l'exception de Serres-sur-Arget, Saint-Pierre-de-Rivière et Prayols) que la population connut son apogée. Les onze communes totalisèrent 9.500 habitants en 1846. Quarante ans plus tard, la population était revenue à un niveau plus bas qu'en 1806, avec un peu plus de 8.400 habitants. En Barguillère, la période 1851-1911 fut marquée par la chute brutale de population dans trois communes importantes, regroupant 54% de la population en 1851 : Brassac, Le Bosc et Ganac. Alors que la population restait à peu près stable ailleurs, elles perdirent près de 1.500 habitants (80% de la perte totale).

Quelles peuvent être les explications à une telle évolution ? Tout d'abord, l'exode rural. On doit admettre que la terre de la Barguillère de 1851 ne pouvait nourrir autant de personnes, malgré quelques progrès techniques dans l'agriculture, le niveau de production était inférieur aux besoins de la population. Face à la pauvreté, beaucoup de personnes choisirent de tenter leur chance dans les villes, plus ou moins éloignées. Le phénomène fut amplifié par la fin du système industriel traditionnel basé sur la métallurgie, en particulier pour les forges à la catalane.

La mortalité, ensuite, fut plus importante. L'épidémie de choléra et de suette qui frappa l'ensemble du territoire entre le 12 août et le 3 novembre 1854⁸ fut un réel traumatisme. Sept communes sur neuf furent pleinement touchées, perdant entre 7% et 13% de leur population. Le choléra fut le responsable direct, avec 652 décès, de 70% du déficit démographique total entre 1851 et 1856. L'exiguïté de l'habitat et l'hygiène plus que relative qui y régnait aggravait le phénomène.

L'épidémie ne toucha que modestement les populations de Montoulieu et Prayols. Prayols ne connut que deux décès dus à l'épidémie et seulement 8,2% de sa population infectée, contre 18% dans l'Arrondissement de Foix. A Montoulieu en revanche, l'épidémie fut plus importante même si elle n'engendra pas de traumatisme majeur dans la démographie. Ainsi, on comptabilisa 26 décès pour 169 cas, ne représentant que 3% de la population, contre 6,7% pour l'arrondissement de Foix. Mais ces décès comptèrent pour plus de 60% des pertes de population entre 1851 et 1856.

Au XX^e siècle, la première guerre mondiale faucha un grand nombre de jeunes Ariégeois et accrût la tendance démographique déjà délicate. Entre 1911 et 1921, la population chuta de plus de 1.300 habitants, soit d'environ 20%. La première guerre mondiale compta pour 23% du déficit démographique, avec 271 décès (hors Burret), de la période, même si les pertes de la Grande Guerre ne représentèrent que 3,4% de la population de 1911.

Pour Montoulieu et Prayols, la chute s'amorça dès le début du 20^e siècle. A Montoulieu et Prayols, une chute brutale et durable s'engagea à partir de 1896 pour atteindre les chiffres de 202 habitants à Montoulieu en 1975 et 150 habitants en 1968 à Prayols soit une baisse de 70% en 75 ans. La première Guerre mondiale toucha les deux communes, aggravant encore la tendance démographique. Ainsi, à Montoulieu, on compta vingt-six disparitions, participant pour environ un tiers au déficit démographique observé entre 1911 et 1921.

De 1921 à 1975, la tendance à la baisse fut régulière et assez rapide, la vallée perdit environ 60% de sa population (jusqu'à 80% au Bosc et 96% à Burret !!!). C'est le facteur économique, qui conduisit aux départs de nombreux jeunes, les activités traditionnelles, industrielles ou agropastorales, ne faisant plus recette.

Depuis trente ans, la vallée voit à nouveau croître sa population, signe d'une vitalité retrouvée. Les villages de Serres-sur-Arget, Brassac, Ganac et Saint-Pierre-de-Rivière en sont les principaux bénéficiaires. Au total, ces quatre villages comptabilisent 1047 des 1316 nouveaux habitants de la vallée. Les raisons semblent relever d'une part de la proximité de Foix et d'autre part de la présence d'un axe de communication central, la route départementale 17, menant à la cité comtale. Cette proximité de Foix est également une des explications du développement spectaculaire de Prayols et Montoulieu depuis le début des années 1970, Prayols a doublé sa population et celle de Montoulieu a augmenté de plus 30%.

6. PAILHES Claudine (dir.), Histoire de Foix et de la Haute Ariège, éditions Privat, Toulouse, 1996, pp.144-145.

7. AD09, Per 46, GOUT Robert, Les forges à la Catalanes, in Aux amis de la Barguillère, n°33, 1968, pp. 8-12.

8. AD09, 8M18/1, Epidémie de choléra de 1854

La vie agricole et forestière

Les matrices cadastrales nous permettent de dresser un état des lieux de l'occupation du sol dans la vallée vers 1815 et vers 1850. Ainsi, en 1815, le sol était principalement composé, à plus de 85%, par quatre types d'occupation : terres labourables (25%), prés (11%), pâtures (16%) et bois " publics ", impériaux, royaux puis de la République (34%). Les bois et taillis privés ne représentaient, eux, qu'environ 7% des terres. Le reste des terres était composé par différentes cultures, vignes, vergers, châtaigneraie, aulnaie... La répartition de ces types de terres n'était cependant pas équilibrée. Les bois " publics " étaient très présents sur le versant nord du massif de l'Arize, sur les communes de Le Bosc/Burret, Ganac et Brassac, et occupaient environ 3900 ha. Les bois privés étaient présents au Bosc/Burret et Serres sur environ 540 ha. La haute vallée et les hauts versants du massif se distinguaient de la basse vallée (Cos, Saint-Martin, Bénac, Saint-Pierre et Serres) composée de labourables et de pâtures, de 64% à Bénac à 79% à Saint-Pierre. La vigne était présente sur cinq communes de la vallée : Ganac, Saint-Pierre, Saint-Martin, Cos et Serres, portant la surface totale à plus de 9 ha. Des vergers étaient plantés sur une surface totale équivalente, à Bénac, Brassac, Ganac et Saint-Pierre.

Des tentatives furent faites afin de maintenir les habitants dans leurs villages. Quelques progrès apparaissent dans l'agriculture, avec notamment de nouvelles cultures telles que houblon et betterave à sucre, ou bien l'introduction de nouvelles espèces de vigne, de céréales ou de pommes de terre. On crée même des coopératives, fruitières ou laitières, comme au Calmil (sur la commune de Saint-Pierre-de-Rivière) en 1876, mais ce sont des échecs. Les productions traditionnelles restent encore importantes et on continue par exemple à cultiver le seigle.

C'est dans les montagnes que se cristallisent les tensions les plus fortes. L'utilisation des estives notamment, crée de nombreux contentieux entre les communes et les procès furent alors nombreux et interminables. Une délibération du Conseil municipal du Bosc du 17 mai 1855 nous indique les conséquences de ces querelles sur les communes : " M. le Préfet (...) invite M. le Maire à porter à la connaissance du conseil et à provoquer le vote d'une imposition extraordinaire pour payer aux communes de La Bastide-de-Sérou et de Montagne la somme de 6.000 Frs, au paiement de laquelle la commune du Bosc a été condamnée par jugement du tribunal de Foix en date du 11 mai 1852 pour dévastation faites en 1848-1849 dans les bois des communes ci-dessus nommées. " Les débats dépassèrent même les cadres juridiques, il fallut désarmer les habitants de Saurat et Ganac en 1806.

La forêt est également au cœur des enjeux. Face à sa disparition, on tente de reboiser en 1806 et 1809. Cette action est mal perçue par les bergers préférant voir leurs bêtes y paître. Ils n'hésitent donc pas à arracher ou à détruire de toutes les manières possibles les plantations nouvelles.

C'est encore au sujet de l'usage des forêts qu'apparaît l'épisode de la Guerre des Demoiselles. La loi du 21 mai 1827, promulguée en 1829 sous le nom de Code forestier, met le feu aux poudres. Plusieurs articles sont insupportables. L'article 120 affirme que " seule l'administration forestière fixe tous les ans le nombre de bestiaux admis au pâturage dans les forêts, les chemins à suivre par les troupeaux et délivre du bois aux usagers pour des constructions neuves, sur justification des besoins et présentation des devis dressés par les gens de l'art. " (...) Le Conseil Municipal de Foix s'inquiète de l'extrême rigueur du Code dans une délibération du 18 décembre 1829 : " Sa Majesté est suppliée de permettre aux habitants de la commune de Foix l'introduction des moutons et brebis dans les parties défensables des forêts royales de Barguillère et d'Andronne qui étaient comprises dans l'ancien consulat de Foix et sur lesquelles les dits habitants exercent des droits d'usage, (...) pour le chauffage et le bois de construction... "9 . La seule escarmouche aura lieu le 6 avril 1848. Les " demoiselles " de Brassac eurent une échauffourée avec la Garde Nationale de Ganac, suite à leurs exactions commises sur les montagnes de Ganac.

Industrie

Dans ce domaine encore, le XIXe siècle est celui de la grandeur et de la décadence. Dans les années 1850, les forges à la Catalane sont au maximum de leur activité, l'Ariège produit 7.200 tonnes de fer en 1857, soit 4% de la production nationale. Malgré cela, l'équilibre est fragile et l'ensemble de l'activité ne tardera pas à s'écrouler après l'introduction des hauts fourneaux dans la vallée de l'Ariège. De 45 à 50 forges de 1840 à 1857, on passe à six forges en 1875. En 1849, le bassin de l'Arget compte alors quatre forges à bras et trois forges au bord de l'eau, dont une à Saint-Pierre-de-Rivière10. La houille a remplacé le charbon dans les forges, conformément au Code Forestier de 1827. Une partie de la production sert à l'autre industrie locale, les clouteries.

Les clouteries ont atteint leur expansion maximale après le déclin des forges à la Catalane. Ainsi, en 1885, on compte 735 cloutiers pour 100 ateliers, dont 70 à Ganac. Il s'en suit un lent et inexorable recul de la profession. Ainsi, en 1914, on ne compte plus que 100 à 150 ouvriers pour 30 boutiques, et en 1930, une soixantaine d'ouvriers pour 15 ateliers.

9. PAILHES Claudine (dir.), Histoire de Foix et de la Haute Ariège, éditions Privat, Toulouse, 1996, p.207.

10. AD09, Per 488, L'Industrie du Fer en Ariège et dans la Barguillère, in « L'écho de Saint-Pierre », n°2, juin 1996, pp.7-8

Développement du pouvoir public

Dans la continuation de la Révolution, les communes locales s'émancipent en prenant de plus en plus de responsabilités. Certaines sont même créées, comme la commune de Burret, par séparation de celle du Bosc, le 28 juin 1833.

Les communes, par le biais de leurs Conseils municipaux, apparaissent comme les véritables acteurs du développement local. C'est à cette période que l'on commence à voir se multiplier les écoles, que les grands travaux de modernisation des campagnes ont lieu, notamment avec les efforts en terme d'assainissement, de constructions de routes...

Le développement de l'enseignement

L'élément le plus marquant est sans aucun doute la diffusion de l'enseignement dans les campagnes. La présence de l'école dans les communes peut remonter au 18^e siècle, cependant la première école en Barguillère datée précisément est celle du Bosc, à La Cabirole, qui remonte au moins à 1838. Jusqu'en 1864, on ne comptera que cinq écoles sur le territoire et ce n'est qu'après 1870 que le nombre de créations d'école va s'accélérer. Ainsi, de dix écoles en 1870, on va passer à trente écoles en 1881. En onze ans, l'Etat, sur la proposition des Conseils Municipaux, a créé deux fois plus d'école que durant les trente années précédentes (1838-1870). Pour une population quasiment stable 7.500 habitants en 1881 contre 7.900 habitants en 1836, la capacité d'enseignement a été multipliée par trente.

Cette accélération brutale tire sa source de la politique nationale et l'application de nombreuses lois encadrant l'enseignement. L'éducation devient un des piliers de la Troisième République (1870-1940).

Avant ces années, les écoles étaient installées dans des maisons de villages et louées à des particuliers. Ainsi, à Brassac, une délibération du Conseil municipal du 2 novembre 1862 nous dresse la situation : " ...l'école fut établie primitivement dans les hameaux de l'Amplé et de la Bousigue, dépendant du village de Brassac - puis à Brassac même et dans deux différentes maisons,-ensuite à Razent- et enfin à Cazals et successivement dans trois maisons différentes... ". L'école principale sera finalement implantée à Brassac.

La seconde étape réside dans l'achat, puis l'appropriation (réaménagement) d'un immeuble, souvent modeste. On tente alors de faire concilier les règlements et décrets hygiénistes avec l'exiguïté de l'habitat traditionnel.

Enfin, l'école devient un élément marquant, identifié dans chaque village, ainsi que dans certains hameaux. L'essor de la construction débute en 1878 à Ganac, alors qu'il existe déjà vingt-six écoles. En quinze ans, on va construire vingt bâtiments spécifiques. En 1893, deux écoles sur trois sont hébergées dans de véritables bâtiments dédiés à l'enseignement. Les constructions vont continuer à un rythme plus lent après 1900, afin de combler les quelques manques (quatre écoles construites entre 1904 et 1938).

La dernière école édifiée est le groupe scolaire de Brassac.

Ces écoles étaient construites dès lors que les communes pouvaient se justifier d'abriter un nombre suffisant d'enfants non scolarisés ou vivant à une distance trop importante de l'école. Les trois écoles de hameau de Serres-sur-Arget, furent construites de 1887 à 1890 car la population scolaire pour les cinq écoles (classes) fut estimée en 1882 à 270 élèves, soit plus de cinquante élèves par classe.

Mais la modernisation des campagnes ne s'arrêta pas à l'éducation. Ainsi, la question de l'alimentation en eau des hameaux fut au cœur des préoccupations des populations. Le village de Ganac est alimenté en eau avec cinq bornes fontaines à partir de 1900. Parfois, les ressources publiques faisant défaut, les habitants surent prendre le relais. Au Bosc, en 1896, ce sont treize propriétaires de La Cabirole qui s'engagèrent par sous seing privé à établir six bornes fontaines dans le village.

Avec l'arrivée de l'eau, puis de l'électricité, le mouvement hygiéniste engagé depuis plusieurs décennies se concrétise à Serres-sur-Arget avec l'établissement de Bains Douches entre 1935 et 1937.

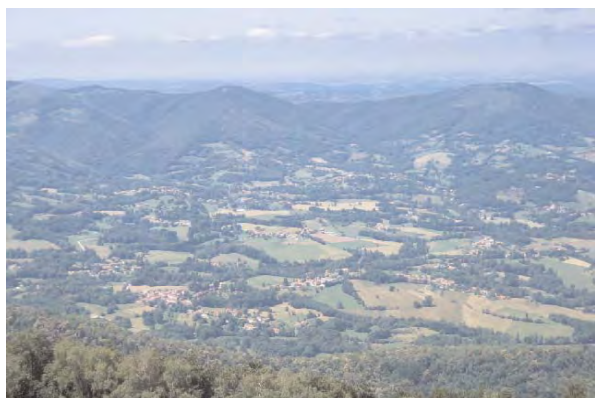
Les voies de communication, enfin, connurent une amélioration certaine. Les tracés que nous connaissons aujourd'hui sont issus des grands travaux de la fin du 19^e siècle. Ainsi les Chemins de Grande Communication n°6, de Foix à Massat et n°11 de Brassac à Calmont (Haute-Garonne) furent aménagés. Le premier deviendra la Route départementale 17 et c'est en 1887 que la traversée de Burret sera réalisée, quatre ans après la déviation des hameaux de Bourrel ou de Fierroulet permettant d'atteindre le Col des Marrous. Toutes ces modifications seront également planifiées pour les Chemins Vicinaux Ordinaires ou les Chemins d'Intérêts Communs.



Cadastre Napoléonien,
commune du Bosc, hameau La Cabirole



Ecole communale,
commune de Bénéac, 1893



La vallée de la Barguillère, vue depuis le Prat d'Albis



Cos



Montoulieu

2-3 Les groupements de bâti

Cet essai de typologie des groupements d'habitat est basé sur une approche spatiale des structures et non historique. Il s'agit en effet pour nous de décrire l'état actuel des implantations et leurs rapports aux axes de communication, aux espaces publics ou aux autres éléments bâtis et à leur environnement naturel et paysager.

Le bâti de la vallée de la Barguillère s'organise selon trois types : en village, en hameau et en écart. Cette étude a porté sur un total de 172 sites; notre corpus compte ainsi dix villages, soixante-neuf hameaux et quatre-vingt-treize écarts.

Les villages, ("casaliers" dans l'ensemble) datent de l'époque médiévale. Ils sont les dépositaires de l'autorité publique. On y retrouve ainsi la Mairie, l'école, l'église et/ou le « château ». C'est également le lieu de rassemblement de la communauté (rôle de l'église, de l'école, de la mairie les jours d'élections). Le bourg centre est porteur du nom de la commune, à l'exception du Bosc, et possède le plus d'habitants. Ces villages sont toujours desservis et reliés entre eux par les axes de communication principaux : les anciens chemins de Grande Communication, aujourd'hui routes départementales.

De nombreux hameaux, comme Le Cazals à Brassac, ont une origine médiévale, mais certains ne sont apparus qu'au 19^e siècle, afin de répondre à l'accroissement de population de cette période. Il s'agit de groupements complexes composés quasi exclusivement d'éléments à vocation agricole : fermes, granges... On peut toutefois y trouver des bâtiments artisanaux ou proto-industriels (moulins, clouteries...) ainsi que des éléments de service public (école, chapelle, poste), pour les plus importants. Ces derniers étaient reliés entre eux par un réseau de Chemins Vicinaux Ordinaires. Ils pouvaient donc être traversés par un de ces chemins, ou bien être au carrefour de plusieurs d'entre eux.

Les écarts se sont installés plus récemment. L'implantation s'est effectuée sur les terrains les moins favorables à l'exploitation agricole (montagne), et nombre d'entre eux ont aujourd'hui disparu. L'écart est l'élément le plus modeste, on peut n'y compter qu'une seule activité (agricole, service public, industrielle). Il s'agit donc souvent d'un ensemble isolé, ferme au centre de ses terroirs, moulins... Il est implanté à extrémité de la voirie (en impasse) ou aligné sur les chemins.

Les groupements d'habitation peuvent être classés selon **quatre formes d'organisation** :

- on trouve tout d'abord des groupements compacts à îlots,
- les structures à cour centrale
- le bâti isolé
- et enfin les ensembles linéaires (alignements)

Certains de ces ensembles sont composés de plusieurs formes, on peut ainsi retrouver un hameau linéaire, à alignements, complété par des éléments isolés à proximité.

Le groupement à îlots

exemple du hameau de Darnac, commune de Serres-sur-Arget

Cette forme concerne les villages et les hameaux, qui se structurent autour de petits groupements de bâtis bordés par des chemins. Les parcelles sont le plus souvent traversantes entre deux voies. Ces ensembles sont formés d'éléments mitoyens, maisons, granges... Les îlots peuvent être allongés ou compacts et ne sont pas organisés suivant une orientation particulière.



Darnac, extrait cadastral



Darnac, vu depuis la Feriole



Anciennes fermes, organisées en L

Le hameau de Darnac est un des plus importants de la commune de Serres-sur-Arget. Il est implanté au sommet d'une croupe, à 600 mètres d'altitude. De forme grossièrement circulaire, le réseau vicinal délimite six îlots (en jaunes). Chaque îlot est occupé par une ou plusieurs anciennes fermes, qui ouvrent sur des cours. Les chemins marquent la limite avec les terres agricoles.

Exemple du hameau de Balmajou,
commune de Serres-sur-Arget



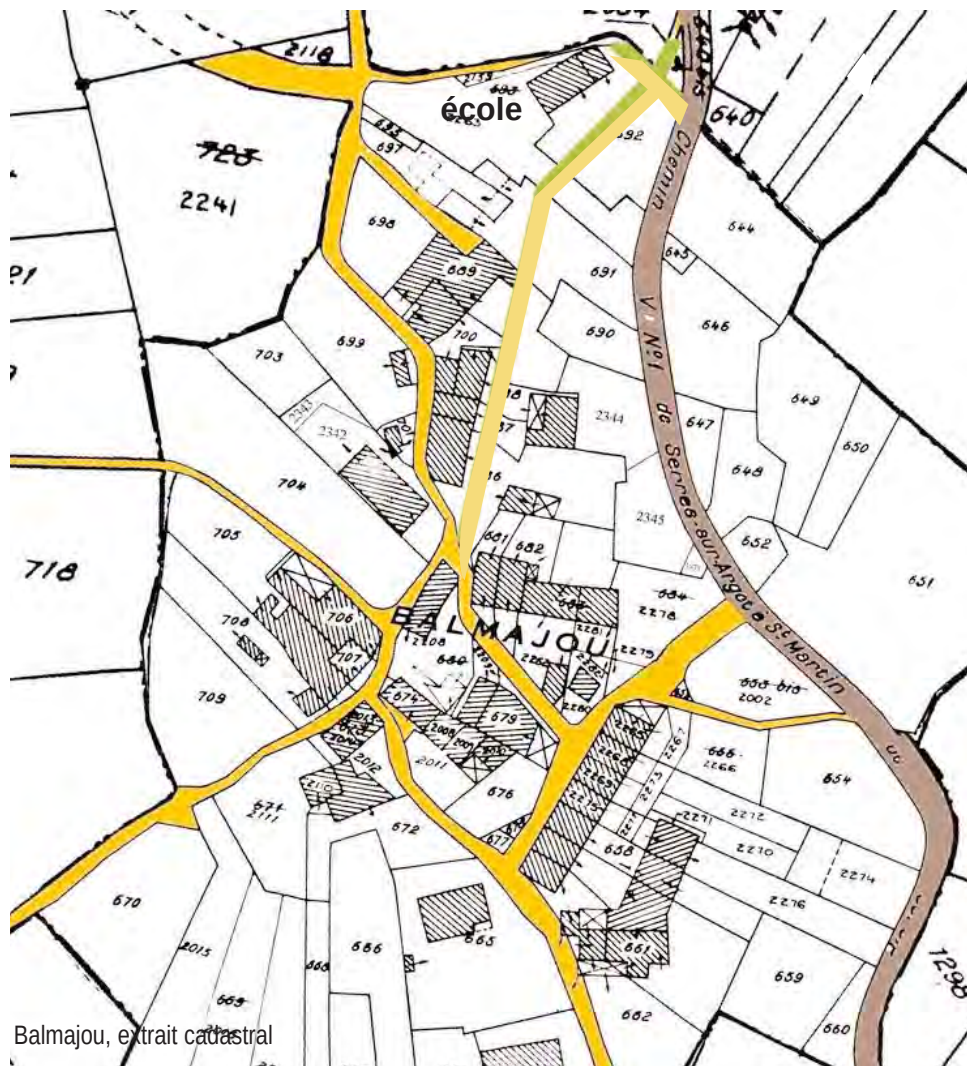
Petit alignement de fermes



Jardins privatifs en limite de hameau



Façade principale de l'ancienne école



Balmajou, extrait cadastral

Comme à Darnac, le bâti du hameau de Balmajou est surtout constitué d'ensembles bâtis de trois ou quatre maisons d'habitations associées à des granges.

Le bâti est desservi par quatre voies formant un îlot central. Le hameau, situé à 585 mètres d'altitude, est en retrait par rapport à la route départementale n°45, créée récemment et qui passe en contrebas.

Le bâti est également implanté en alignement, ce qui conforte le principe de non exclusivité des typologies. On retrouve en effet très souvent dans les hameaux différents types d'organisation, adaptés au site.

Les jardins et les vergers privatifs sont situés en périphérie du hameau. Élément importants du paysage des villages, ils sont cependant en voie de disparition.

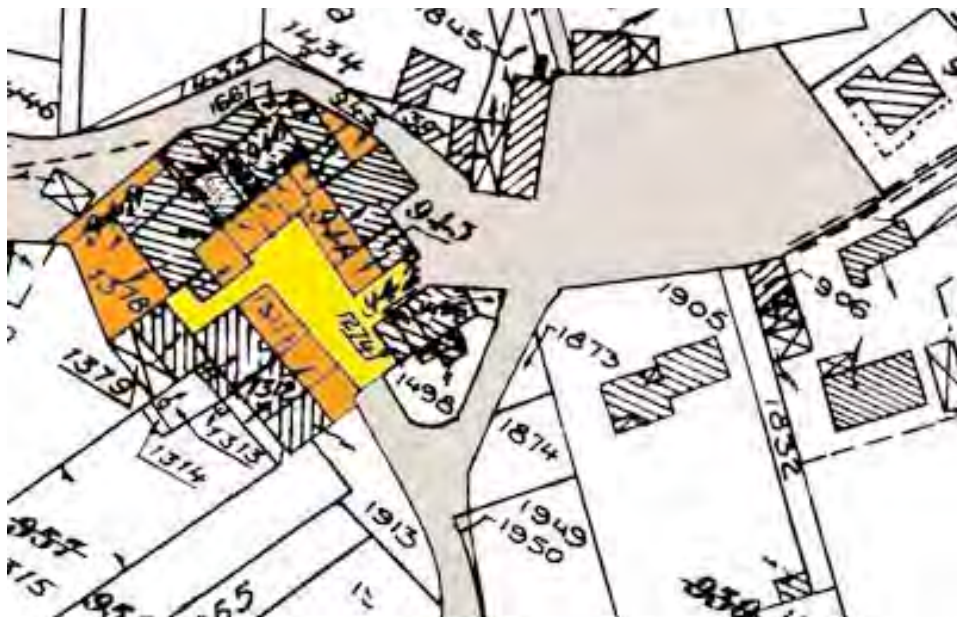
Une école a été construite, un peu à l'écart du hameau.

CAUE de l'Ariège - Charte architecturale et paysagère - Vallée de la Barguillère - Juin 2007

les groupement à cour centrale

exemple du hameau de Jean de Gaillard, commune de Saint-Pierre-de-Rivière

Ces formes sont marquées par la présence d'un espace libre autour duquel s'organise le bâti. Pour les hameaux, il s'agit de cours, pour les villages, de places.



Jean-de-Gaillard, extrait cadastral

Ce hameau est implanté sur un espace relativement plat, à 480 mètres d'altitude. Il se compose de plusieurs fermes organisées autour d'une cour centrale. L'ensemble bâti forme un U, orienté au sud. L'ancienne aire à "battre le grain" sert aujourd'hui de place publique.

Ce hameau, comme l'ensemble de la commune de Saint-Pierre-de-Rivière, subit une importante pression foncière et de nombreuses maisons pavillonnaires sont venues se greffer autour de ce noyau central.

On peut également voir un élément patrimonial intéressant qui est fortement modifié, une ancienne ferme du 18^e siècle. Ce bâtiment est orienté à l'est, sur le bord de l'aire de stationnement. Il a déjà subi de nombreuses modifications aux 19^e et 20^e siècles, et est encore en cours de réhabilitation. La seule partie originelle est la partie centrale. La maison au sud et la grange au nord sont des extensions du 19^e ou du 20^e siècle, il en est de même pour la grange de la façade postérieure.



Ancienne ferme, façade principale



Arcade de pigeonnier murée



Fermes, façades principales



Ancienne grange et réhabilitation, façade principale

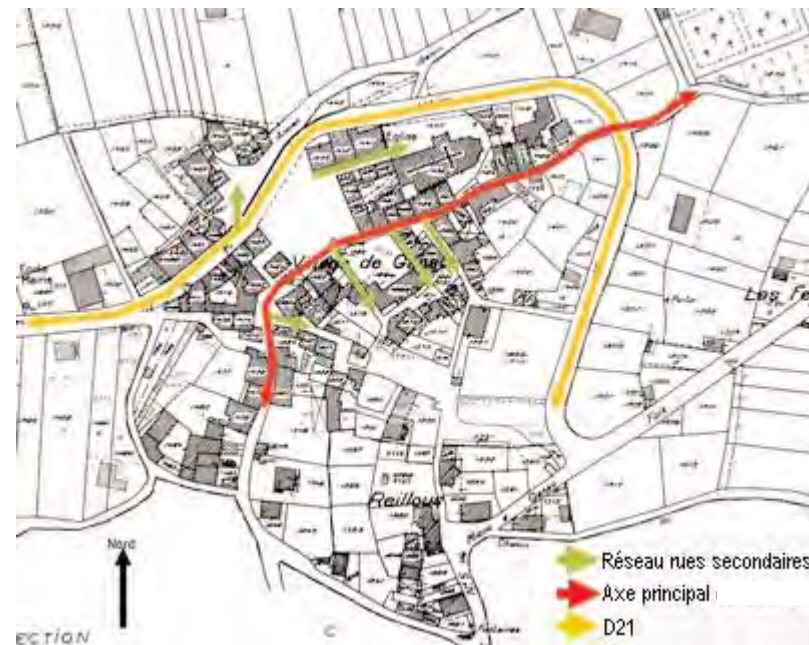
Exemple du village de Ganac

Situé à une altitude d'environ 560m, le village de Ganac se développe sur le sommet d'une croupe avec des extensions plus récentes implantées sur les pentes.

Le bâti autour de l'espace central est dense, composé de maisons de village à deux étages ou deux étages plus combles. Le noyau le plus ancien semble être celui mitoyen à l'église, à l'ouest et au sud.

Le reste du bâti est composé de maisons et de fermes de village, et de leurs dépendances. Les constructions se sont alignées le long de l'axe principal (RD 21) à l'ouest et vers le sud du village. Le maillage de cette partie est constitué de ruelles descendant vers la route départementale et d'une route menant au hameau de Carrigas. Le bâti y est aligné ou alors en léger retrait. Certaines fermes sont tournées vers le soleil.

La place du village est en position centrale par rapport à des éléments importants du hameau que sont la mairie et le cimetière.



Ganac, extrait cadastral



Alignement sur la route départementale



Maison sur la place



Place centrale de Ganac



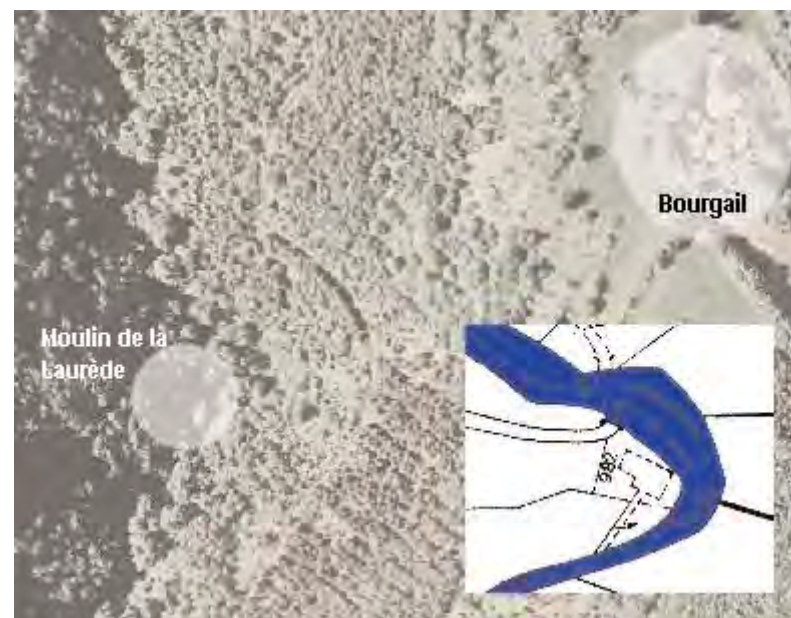
Maisons donnant sur la place principale

Le bâti isolé, exemple du Moulin de la Laurède, commune de Burret

Ce type d'implantation est le plus fréquent dans la vallée, il correspond à la dernière phase de peuplement. Il se retrouve sur l'ensemble du territoire, à toutes les altitudes. Il s'agit dans la plupart des cas de fermes situées au centre de leur terroir ou bien d'éléments à vocation industrielle ou artisanale comme les moulins.

Le moulin de la Laurède est situé sur la commune de Burret, en fond de vallée, sur le ruisseau de Baillès. On y accède par le hameau de Matthieu ou par Bourgail (commune de Brassac). Le moulin aurait été édifié par les habitants de plusieurs hameaux environnants (La Laurède, Matthieu, Bourgail, Légrillou et Le Planol) dans la seconde moitié du 19e siècle. Il servait à moudre les céréales locales : sarrasin, millet, blé...

Le moulin est un petit édifice composé du moulin proprement dit et d'une réserve formant un retour en L sur la façade principale. Le canal d'amenée prend source sur le ruisseau une cinquantaine de mètres en amont. La meule se trouve au rez-de-chaussée et est entraînée par une roue située dans le soubassement.



Vue aérienne et extrait cadastral



Canal d'amenée



Façade Nord du moulin



Façade ouest du moulin

Exemple d'une métairie: la ferme de Fringuet, commune de Ganac

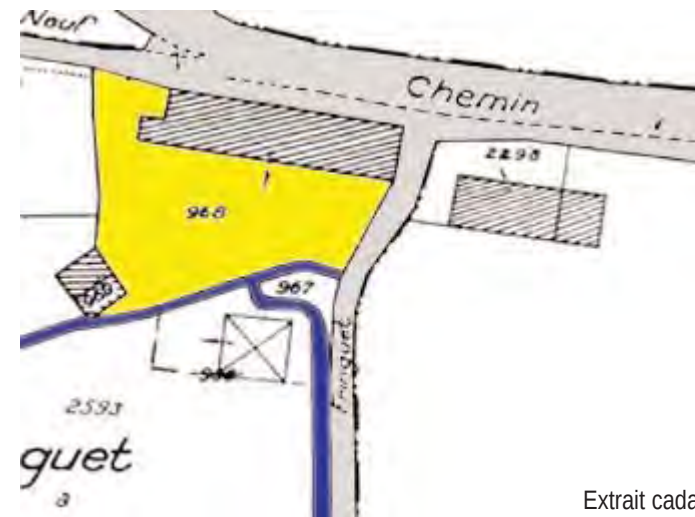
Le Fringuet est implanté à environ 530 mètres d'altitude et est bordé par la route départementale 21 qui relie Foix à Ganac.

Cet écart regroupe deux éléments importants, tout d'abord un ensemble agricole composé d'une ferme et d'une grange aux volumes imposants, et deux petites constructions secondaires le long de l'ancien canal d'amenée du Moulin de la Nation, situé en contrebas. On peut penser que ces derniers éléments avaient une vocation artisanale (clouterie, forge...)

La ferme se compose d'une habitation située à l'ouest et d'une grange-étable, qui s'ouvrent sur une cour. La maison d'habitation est ornée d'un pigeonnier sur le pignon ouest. Elle est également dotée de quatre travées de fenêtres aux niveaux supérieurs.

La grange est remarquable par la taille de ses baies à arc en plein cintre, au nombre de trois, percées au niveau du fenil alors que le rez-de-chaussée est percé de quatre ouvertures en façade principale contre trois pour la façade postérieure.

Le pignon oriental est percé d'une porte charretière apparemment plus récente.



Extrait cadastral



Ferme, façade principale



La grange, façade principale

La grange isolée à l'est, plus récemment que le bâtiment principal, se compose d'un hangar ouvert au sud et d'une petite grange implantée sur le pignon oriental. Ici encore, le bâtiment possède des volumes importants.



Hangar et granges, façade principale



Vue aérienne de Fringuet

Les ensembles linéaires

Ce type de groupement a pour caractéristique la présence d'un ou plusieurs ensembles implantés en bandes. Ils sont généralement alignés sur une rue ou un chemin, mais peuvent aussi ouvrir sur une cour ou un espace public. A l'intérieur de ce type, on peut différencier deux formes : il y a tout d'abord l'implantation traditionnelle des hameaux et celle plus récente des extensions de village, de type village-rue.

Dans le premier cas, c'est l'environnement qui oriente le type d'implantation, il s'agit d'une forme d'adaptation aux sol, en particulier au niveau du bâti. Dans le second cas, ce sont les activités humaines et leurs conséquences (en particulier les infrastructures routières) qui orientent le développement de l'habitat.

Les façades principales sont soit orientées à l'est soit au sud. Lors des alignements sur rue (ex : la Mouline), c'est l'axe de communication qui a été le vecteur d'implantation. En milieu montagnard, ce type répond au besoin d'adaptation à la pente. Dans de nombreux cas, il est fréquent de retrouver face aux alignements de maisons, les granges et les dépendances, qui forment parfois elles-mêmes des alignements.



L'église du Bosc vue depuis Bardal

Exemple du hameau de La Cabirole, commune du Bosc

Situé à un peu plus de 700 mètres d'altitude, La Cabirole est le hameau principal de la commune du Bosc. Il surplombe l'Arget d'environ cinquante mètres.

Il est l'exemple type de hameau implanté à flanc montagne et correspond parfaitement à la typologie de la haute vallée de la Barguillère.

C'est un hameau composé de plusieurs terrasses où le bâti s'aligne sur les courbes de niveau, formant des bandes de maisons aux façades orientées vers le sud. L'adaptation à la pente se traduit par un premier accès en rez-de-chaussée sur la rue principale et un second à l'étage, sur l'arrière du bâtiment. Quelques fermes se sont toutefois implantées au bord de l'Arget, au niveau du pont.

La pente rend tout développement quasiment impossible. Seul un travail sur le bâti vacant peut être une solution pour accueillir de nouveaux habitants.



La Cabirole, vue d'ensemble



Extrait cadastral

Exemple du hameau de Cazals, commune de Brassac

Cazals est situé à 670 mètres d'altitude, son nom attesterait une origine très ancienne du site, qui pourrait remonter avant l'an Mil.

Le hameau présente le même schéma que ceux de Lacassagne et Pey-Jouan sur la commune de Ganac, ou le village de Serres-sur-Arget.

Il se compose de plusieurs alignements et de bâti « isolé ». Il est traversé par la route départementale n°111 menant au col de Légrillou. Cependant cet axe important n'a pas eu d'effet structurant de premier ordre, puisque les fermes qui y sont alignées ne lui proposent que leurs façades postérieures.

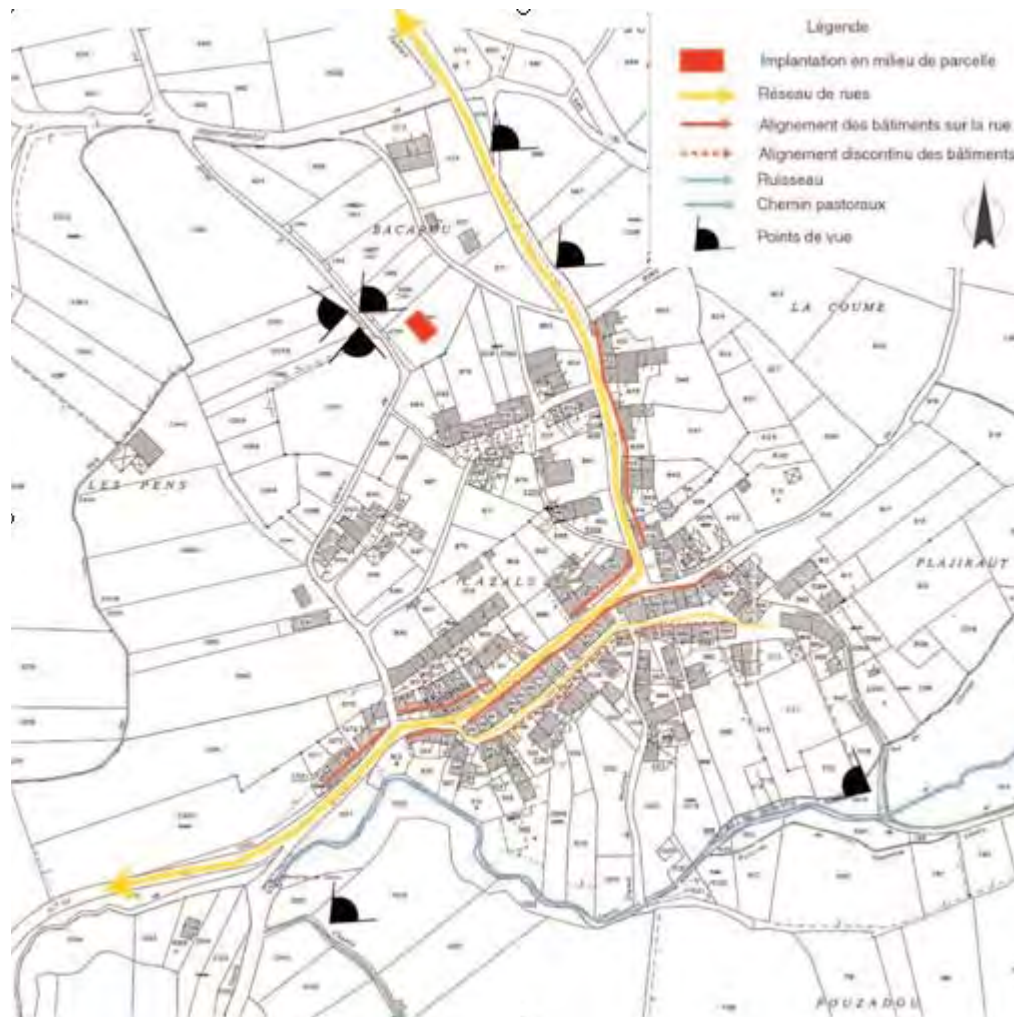
C'est la recherche d'une bonne exposition au sud qui semble avoir été le moteur des implantations.

Les fermes plus récentes se sont alignées sur la route. Sur les cinq alignements situés au nord de la voie, on ne compte que deux bâtis dont les façades principales y sont alignées.

Toutes les fermes situées à l'est de la route tournent leurs façades vers une cour individuelle, c'est ce que l'on a appelé bâti « isolé ».



Rue principale de Cazals, entrée Ouest



Extrait cadastral

A chaque alignement d'habitations répond un alignement de granges. L'espace entre les deux éléments sert de chemin ou d'espace public. Un réseau secondaire de chemins permet de lier entre eux les diverses fermes formant le hameau.

Ce hameau avait bien sûr une vocation agricole prépondérante, mais accueillait également plusieurs clouteries et une forge en aval du village, aujourd'hui disparues. Une école y fut également implantée à la fin du 19^e siècle.

Le hameau est bordé sur un côté par de grands espaces ouverts, devenus rares en Barguillère (envahissement par la forêt, blocage des vues par des haies privées...), et qui permettent d'avoir une vue à quasiment 360° sur la montagne, ou sur la vallée jusqu'à Foix. Ce dernier élément est un atout pour le hameau, qu'il faudra préserver au maximum.

Le hameau a en effet déjà subi de nombreuses rénovations plus ou moins heureuses, et il faut absolument veiller à un respect du bâti ancien. De plus, les terrains alentours commencent à être construits et là encore, une attention doit être portée sur la qualité des maisons récentes.



Rue principale, entrée Est



Alignement, réseau secondaire



Vue aérienne de Cazals (source, géoportail de l'IGN)



Grange, façade principale

Exemple du hameau de La Mouline, commune de Serres-sur-Arget

Le hameau de la Mouline est implanté le long de l'axe principal de la vallée, la RD 17.

Le nom de cet ensemble remonte à l'établissement médiéval d'un moulin sur les bords de l'Arget, en 1349.

Il existe encore une ancienne forge sur les rives de la rivière, mais l'essentiel du bâti est regroupé plus haut, au niveau de la route.

Cette dernière a réellement eu un rôle structurant important dans l'organisation du bâti, puisque toutes les façades principales s'ouvrent vers elle. On trouve d'anciennes fermes, des dépendances et des maisons d'habitation, dont certaines possèdent un traitement d'inspiration bourgeoise.



Extrait cadastral



La Mouline, entrée Ouest



Forges, façade postérieure



Fermes, façades principales



Maison, façade principale

Le village castral de Montoulieu

Montoulieu, implanté entre 600 et 650 mètres d'altitude, domine la vallée de l'Ariège. Le château de Montoulieu, connu au 12e siècle et aujourd'hui disparu, devait s'élever sur un petit promontoire accueillant une tour horloge construite en 1864. Le cadastre de 1848 donne d'ailleurs à ce lieu le nom de "Sommet du château de Montoulieu".

Le village se situe en contrebas du promontoire. Au niveau de son organisation spatiale, il ne reprend pas la forme circulaire de ce dernier. Les bâtiments sont construits dans le sens de la pente. La majorité du village s'est développé de manière linéaire, avec les façades tournées vers l'est ou le sud. Ainsi, on peut dire qu'il n'y a plus de traces dans les structures modernes et contemporaines de l'organisation du village médiéval.



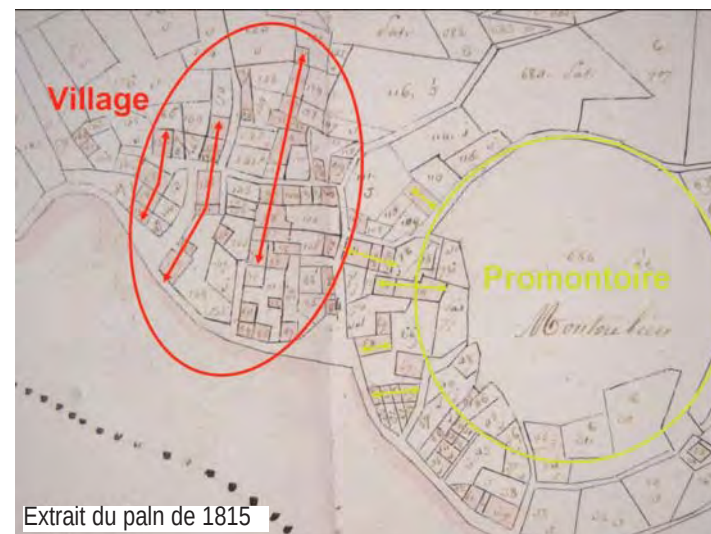
Vue sur le village



Vue sur le promontoire



Vue d'ensemble nord/sud



Vue aérienne de Montoulieu (source, géoportail de l'IGN)

2-4 Le Bâti

On ne trouve presque plus aujourd'hui de bâtiment antérieur au 18^e siècle. La date inscrite la plus ancienne que nous ayons trouvée est 1723, sur une maison du bourg de Brassac (d'autres types de bâtiments, moulins, forges ou « châteaux » sont antérieurs à cette dernière). Les bâtiments aux fondations plus anciennes ont tellement été modifiés au fil des siècles, que seule une étude plus approfondie du bâti, de type archéologique, pourrait faire émerger des traces médiévales.



Ganac, partie la plus ancienne du château



Prayols, maison médiévale modifiée



Brassac, date portée sur une maison,
seule trace d'ancienneté de l'édifice

La vallée de la Barguillère a toujours eu une vocation agricole, apparaissant comme le grenier de la ville de Foix. Les constructions de la vallée répondent donc en grande majorité à cette fonction dans leur structure, que ce soit en milieu aggloméré ou isolé. On ne trouve pas une grande variété typologique, mais au contraire une certaine unité des constructions.

Le bâti répond aux problématiques agricoles vitales : habitat, stockage des récoltes, du fourrage et abri du bétail. On retrouve donc logiquement des fermes, des maisons, des granges, des étables et des hangars.

Maisons et logis de fermes sont dotés d'une élévation similaire à un étage et un comble. Elles possèdent également une ou plusieurs travées de fenêtres sur la façade principale. Les murs pignons des fermes sont toujours aveugles, alors que ceux des maisons peuvent être dotés de fenêtres. La génoise, double ou triple, couronne le mur sur la quasi-totalité des bâtiments, seuls les bâtiments publics et les demeures bourgeoises peuvent être dotées de corniches. Le toit débordant est très fréquent sur les granges et les hangars, seules les granges inscrites dans un alignement sont ornées de génoises.

Le bâti traditionnel se caractérise par sa simplicité et sa sobriété au niveau des tracés et des volumes. Il répond à des besoins fonctionnels. Les matériaux sont en général pris sur place par facilité et souci d'économie.



maison d'habitation

grange insérée dans la pente

réhabilitation de grange

fenil ouvert

granges mitoyennes

porte cochère

maison dans un alignement de bâti

Les formes d'habitat

- La maison de village

La maison de village est simple. On la retrouve dans les centres de villages, sa fonction principale est le logement, même si un commerce a parfois pu être installé au rez-de-chaussée. En centre village, les parcelles plus étroites ont conduit à une extension verticale de la maison. Les maisons sont mitoyennes et alignées sur la rue. Elles sont en général composées de une à quatre travées de fenêtres. L'arrière de la parcelle peut posséder une cour ou un jardin. Elles se déclinent toutefois sous plusieurs formes, en fonction du statut social du propriétaire initial. Le panel typologique s'étale ainsi de la simple maison à l'immeuble bourgeois, bien plus imposant.

En très grande majorité, les maisons de village possèdent un étage et des combles. On peut parfois trouver deux étages.

- La ferme

La ferme est un bâtiment, ou un ensemble de bâtiments, regroupant un logis, une ou plusieurs granges et/ou une étable/bergerie. Plusieurs types de fermes se distinguent, la ferme à «éléments dissociés», la ferme en longueur, la ferme en L. Jusqu'au 19e siècle, les fermes étaient construites afin d'accueillir dans le même bâtiment le bétail au rez-de-chaussée et le logement à l'étage, la présence d'une pierre d'évier à l'étage témoigne encore parfois cet état de fait. Progressivement on a séparé le logement de l'étable, et après 1850-1875, l'habitat a pris l'apparence des maisons de village que l'on connaît aujourd'hui.

La ferme à éléments dissociés

Elle comprend une maison d'habitation et des bâtiments annexes situés face à cette dernière. L'organisation de l'ensemble reste variable. On peut la retrouver le long d'un chemin ou de part et d'autre de celui-ci. On trouve parfois dans certains hameaux des alignements de maisons avec leurs dépendances de l'autre côté de la voie publique.

La partie habitation reprend les attributs des maisons de village, tant au niveau de l'élévation que des éléments de façade.



Maison de village, Ganac



Maison de village, Brassac



Ferme, hameau de Pey Jouan, commune de Ganac



Granges, hameau de Cazals, commune de Brassac



La ferme allongée

Ce type regroupe les trois éléments dans un seul bâtiment. Il s'agit de bâtiments dont la façade est allongée, la grange et l'étable étant mitoyennes à l'habitation. Le fenil est largement ouvert pour la ventilation des récoltes alors que la partie réservée aux animaux ne possède en général qu'une porte d'accès et une fenêtre. la partie habitat s'organise en tre le rez dechaussée et l'étage, le comble étant un lieu de séchage et de stockage des récoltes vivrières.

La ferme en L

Ce type rassemble comme précédemment les diverses activités. La grange est implantée perpendiculaire à la ferme, créant une cour protégée des vents dominants. Les fonctions restent très organisées selon l'élément bâti : bergerie ou étable au rez de chaussée de la grange, fenil à l'étable, habitat au rez de chaussée et au premier étage de la ferme, surmonté d'un comble servant de séchoir.

Ferme en longueur, hameau de Razent, commune de Brassac



Ferme en L, commune de Cos



Grange, hameau de Cummings, commune de Prayols

- Granges et bâtiments d'élevage

Les formes architecturales des granges varient selon le terroir, le type d'activité de l'exploitation et l'implantation (isolée ou en alignement). Ainsi, dans la vallée, on peut différencier trois grands types de granges: les granges en alignement, les granges de montagne et les granges de fonds de vallée. Elles répondent toutefois à une problématique commune, l'abri du bétail et des récoltes. Le hangar sert quant à lui à entreposer le matériel agricole.

La grange est close de quatre murs, de dimensions assez grandes et possède un étage. Les ouvertures sont limitées au minimum utile : une porte en rez-de-chaussée (charretière le plus souvent), une ou plusieurs ouvertures à l'étage pour l'accès au fenil et des jours permettant l'aération de l'étable.

Le volume, la forme et l'orientation varient en fonction de la zone d'implantation du bâtiment (fonds de vallée/montagne, champs/hameaux...) et de sa situation vis-à-vis des autres éléments bâtis. La période de construction influe également sur le bâtiment, en particulier sur le volume. Les granges du début du 20e siècle sont plus imposantes que les plus anciennes pour répondre à des besoins d'espace principalement pour le stockage du matériel.

La grange en alignement

Ce type de grange est un élément des fermes allongées, puisqu'elle est implantée en continuité de maisons de village. On en retrouve sur l'ensemble de l'aire d'étude. Elles sont alignées dans le prolongement de l'habitation, dotées d'une porte au rez-de-chaussée et d'une ouverture à l'étage, de taille variable et parfois close par un bardage en bois.

On trouve tout d'abord un type commun à tout le département, avec une ouverture fenièrre de taille modeste, et un type à ouverture haute, typique de la Barguillère. Les ouvertures de ces dernières granges partent du linteau de la porte et montent jusqu'au toit, à la différence des granges «communes» qui ont des ouvertures véritablement percées dans le pan de mur.



Grange, hameau de Pey Jouan, commune de Ganac



Granges à Ganac



Grange, hameau de Bounague, commune de Ganac



Grange, Col del Bouich, commune de Saint Martin de Caralp



Ferme, hameau de Fierroulet,
commune de Le Bosc



Grange, hameau du Courtal,
commune de Burret

La grange "de montagne"

Les granges implantées dans la haute vallée ont un rôle essentiel d'accueil du bétail. Elles peuvent être isolées ou bien inscrites dans la structure du hameau. L'espace dévolu à l'abri des récoltes est moins important qu'en fond de vallée. La bergerie, (ou l'étable), située au rez-de-chaussée est close de murs de pierre alors que le fenil est fermé par un bardage en bois ou des entrelacs de branchage. Lorsqu'il n'y a pas de bardage, l'ouverture en façade principale est de taille modeste.

La grange de fond de vallée

La grange de fond de vallée est remarquable par son volume imposant. Elle possède des ouvertures fenières de très grande taille. Elle répond donc parfaitement à une production importante de céréales. On trouve un type à ouvertures rectangulaires et une forme spécifique à ouvertures en plein-cintre.

Le premier type est le plus répandu, il apparaît comme une évolution des granges en alignement à ouvertures hautes.

Le second type est révélateur d'une période de construction, probablement le premier quart du 20e siècle, et est influencé par les constructions de la plaine Toulousaine. On compte généralement deux, rarement trois, ouvertures sur la façade principale. Cette grange est généralement mitoyenne d'une habitation et est représentative des grandes métairies.



Grange, hameau de Fouchard,
commune de St-Pierre-de-Rivière



Grange, hameau des Usclades,
commune de Montoulieu



Grange, hameau de Record,
commune de Brassac



Grange, hameau de Cassé, communes de Bénac

Les bâtiments public civils

Le Patrimoine public est sans doute ce qui nous a été transmis avec le plus de soins. Que ce soit au niveau civil ou religieux, les hommes ont toujours cherché à préserver et à entretenir cet héritage. Il recouvre d'ailleurs bien des formes, puisque aujourd'hui le patrimoine public concerne aussi bien l'église paroissiale que le monument aux morts ou le lavoir communal.

Eglises, Mairies ou écoles sont des éléments du quotidien qui semblent, pour certains d'entre eux, remonter à des temps immémoriaux. Pourtant, ces éléments majeurs des villages actuels ne sont pas très anciens à l'échelle de l'histoire. D'un point de vue architectural, l'évolution politique du 19^e siècle, même au niveau local, est à l'origine des situations actuelles. Un grand nombre de bâtiments publics ont été construits ou remaniés entre 1870 et 1930.

-les Mairies et écoles

La construction des écoles laïques dans la seconde moitié du 19^e siècle est un phénomène national. Il correspond à une nécessité d'éducation de la population, mais également à une volonté politique d'inscrire la République dans le paysage quotidien. On construit des écoles dans les villages et les hameaux, toujours dans un style reconnaissable dans toutes les communes de France.

Notre corpus d'étude porte sur quatorze écoles, dont six situées dans des hameaux. Quatre types d'écoles ont été définis: les écoles à pignon-façade, les écoles « monumentales », les écoles de type « maison de village » et les écoles « académiques ».

- Mairie-écoles à pignon-façade

On compte trois éléments de ce type, l'un à Ganac l'autre à Saint-Pierre-de-dessous.

Comme l'indique leur titre, ces bâtiments ont leur façade principale en pignon, elles sont alignées sur une place ou sur une rue. Elles ne comptent qu'un étage et leur façade ordonnancée possède trois travées de fenêtres. On trouve également un oculus au niveau des combles. Une des deux façades latérales est organisée avec de deux à quatre travées de fenêtres. Cette façade latérale est également dotée d'une porte d'accès à la cour.



Ecole des filles, actuellement affectée au bureau de Poste, Ganac



Ancienne Mairie, St-Pierre-de-Rivière



Ancienne école, Montoulieu



Mairie de Burret



Mairie-Ecole, Benac



Mairie-école, Prayols



Mairie-Ecole de Brassac



Porte de l'école de
Serres-sur-Arget

Mairie-école de type "maison de village"

Ces écoles n'accueillent plus d'enfants aujourd'hui, mais sont néanmoins le premier type d'école rencontré en milieu rural. Il s'agit en fait de maisons achetées par les municipalités afin de les transformer en école. Elles apparaissent comme une première évolution du comportement de la période précédente qui consistait, pour les communes, à louer des maisons à des particuliers, ce qu'on appelait les « maisons d'école ». Il n'en reste que deux, à Brassac et au hameau de Becq, sur la commune de Ganac.

Mairie-école "classique"

L'élément dominant de ces bâtiments est la brique. On la retrouve sous diverses formes : tout d'abord au niveau des encadrements des ouvertures, sur toutes les fenêtres et portes, mais également pour la réalisation des corniches ou comme élément de décors, en bandeaux.

Ces bâtiments répondent parfaitement aux canons architecturaux de leur siècle, en particulier au niveau hygiénique. Les bâtiments avaient une hauteur sous plafond importante et de grandes baies et fenêtres favorisant la pénétration d'une lumière naturelle maximale dans les salles.

Mairie-école "monumentale"

Ce type de bâtiment est rare, on n'en compte que deux, à Brassac et à Serres-sur-Arget. Elles dénotent par leur taille imposante. La Mairie-école de Brassac est révélatrice des constructions des années 1930-50, avec l'apparition de matériau comme le béton.

Elle compte deux ailes en retour d'équerre encadrant une façade à huit travées de fenêtres, sur un étage. Les toitures à croupes sont également originales, ainsi que l'horloge inscrite dans un petit fronton. Les classes étaient accessibles par deux entrées distinctes, une pour les filles, l'autre pour les garçons. Un escalier droit permet d'accéder à la cour à partir de la route en contrebas. La porte d'entrée est également précédée d'un petit emmarchement à trois degrés, encadré par deux jardinières en béton. La porte est également encadrée par deux pilastres et surmontée d'une corniche en béton. Toute la façade principale est plaquée de briques grises et le soubassement est composé de moellons. La façade postérieure est dotée d'une entrée de garage et de huit travées de fenêtres.

L'école de Serres-sur-Arget s'inscrit dans le même esprit que la précédente, même si elle possède encore des éléments typologiques plus anciens (consoles en bois en dessous de toit). La toiture est dotée d'une demi-croupe en façade principale et de croupes sur les murs pignons. Les deux éléments à l'est et à l'ouest sont couverts par des toitures à pavillon.

Les bâtiments religieux

Les églises marquent le paysage de la vallée d'une empreinte à la fois physique et symbolique. Elles sont un repère dans le paysage car situées sur des sites dominants la vallée et ont également marqué le développement urbain des villages. En effet, la trace de l'enclos paroissial, lorsque le cimetière a été déplacé, est encore visible et entoure le monument. Elles peuvent aussi être l'élément patrimonial le plus ancien des villages et sont donc les témoins privilégiés des différents événements historiques qui s'y sont déroulés. L'église était autrefois très importante, la dispute entre les habitants de Cazals et de Brassac concernant la création d'une nouvelle église à Cazals à la fin du 19^e siècle est la preuve du symbole et de l'importance que conféraient les villageois à un tel bâtiment. Seule la commune de Cos ne possède pas d'église.

D'un point de vue architectural, deux périodes importantes ont concerné les églises, et leur environnement, la période romane et le 19^e siècle. La première marque l'établissement des paroisses dans la vallée, rappelons-le, les premiers écrits traitant de ces églises remontent au 12^e siècle. La seconde répond à la nécessité d'adapter les monuments à l'augmentation de la population en les agrandissant.

Les églises romanes

Deux églises sont concernées par cette période, celle de Bénac et, partiellement, celle de Serres-sur-Arget.

L'église de Bénac est inscrite sur la liste de l'inventaire supplémentaire des Monument Historique depuis 1957. Une statue de Saint-Blaise datée de la seconde moitié du 15^e siècle est classée Monument Historique au titre d'objet depuis 1930. Le bâtiment principal est composé d'une nef unique à deux travées se terminant par une abside. Cette partie est sans nul doute originelle. L'abside possède en effet une baie axiale ainsi que des traces de modillons (éléments permettant de soutenir une corniche). L'abside a été surélevée et les modillons actuels ne sont pas d'origine. Le clocher mur est à trois baies, on y accède par une tour d'escalier élevée au 19^e siècle. La façade occidentale est dotée d'un porche en appentis dans lequel on pénètre par une porte à moulures fines du 16^e siècle. Le portail occidental en plein cintre est encadré par deux contreforts et les ébrasements du portail sont à ressaut. La sacristie, plus récente, est implantée au nord.

Encore aujourd'hui, le cimetière entoure l'édifice au nord et à l'est et accueille le Monument aux Morts. L'ancien presbytère est mitoyen de l'église, au sud, il a été fortement modifié.

L'église de Serres-sur-Arget ne conserve plus que son abside romane. Elle a d'ailleurs été surélevée, même si on a vraisemblablement conservé les modillons originels. La différence de traitement entre l'abside romane, élevée en pierres de taille et le reste de l'édifice construit en moellons ébauchés est très visible. L'abside possède encore la baie axiale et deux travées.

Implantation de l'église de Bénac
Cadastre Napoléonien, 1850



façade occidentale, église de Bénac



Porche d'entrée, église de Bénac



Abside romane, église de Serres-sur-Arget



Détail des modillons



Eglise de Prayols



Façade Sud église de St-Martin-de-Caralp

Les autres églises

Seule l'église du Bosc fut entièrement construite au 19e siècle, les autres édifices préexistaient et ne furent le plus souvent qu'entretenus, ou modifiés dans le courant du 19e siècle.

Jean Fiquet, architecte départemental de l'Ariège de la fin des années 1850 jusqu'à la Première Guerre mondiale était chargé de la réfection de tous les bâtiments publics, mairies, écoles ou églises. On retrouve donc sa "marque" dans de nombreuses interventions.

Les murs des églises romanes, étaient constitués de pierres de tailles, alors que les édifices construits par la suite étaient en moellons ébauchés. Seules les chaînes d'angles étaient en pierres de taille.

Au 19e siècle, un matériau majeur fait son apparition : la brique. Elle est utilisée pour les encadrements des ouvertures. On la retrouve au Bosc, partiellement à Serres ou encore à Burret. Elle est utilisée également au niveau des arcades à l'intérieur des églises. Les ouvertures peuvent également être renouvelées avec de la pierre, considérée comme plus « noble ». On peut prendre les exemples du portail de Burret daté de 1851, celui de Brassac de 1852 ou encore celui de Ganac, 1857. Le transept de cette dernière église fut construit de 1882 à 1885.

Les clochers sont parfois modifiés. Les clochers-murs traditionnels sont dotés d'horloges, en 1868 à Ganac, et parfois couverts d'ardoises, comme à Saint-Martin-de-Caralp. Lors de créations nouvelles, on préfère réaliser des clochers-tours, comme au Bosc ou à Serres, où ils sont de forme hexagonale.

Les porches sont ajoutés à certaines églises, (on en trouve à Bénac, Brassac (1852), Burret, Saint-Martin-de-Caralp et anciennement à Ganac).

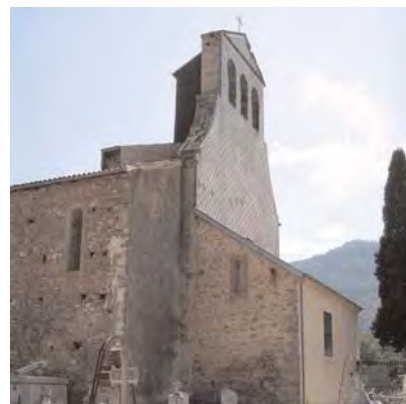
La sacristie est implantée au nord pour cinq églises et au sud pour trois bâtiments.

Le presbytère peut également faire partie de l'ensemble ecclésial, il est ainsi mitoyen de l'église dans cinq villages : Bénac, Brassac, Burret, Saint-Martin-de-Caralp et Serres-sur-Arget.

Enfin, le cimetière traditionnellement entourait l'église et formait un enclos paroissial protégé de murs. Aujourd'hui, la moitié des cimetières a été déplacé, à Ganac, Serres, Burret et au Bosc, mais pour les deux derniers, ils sont encore proches de l'église, alors qu'à Ganac et à Serres, ils ont été éloignés et établis ex-nihilo, de 1865 à 1868 pour Ganac. Les cimetières sont clos de murs et de grilles avec parfois un portail imposant, comme à Brassac.



clocher, église du Bosc



Eglise de Brassac, hameau de l'Oustalet



Chapelle, Montoulieu



Eglise, Ganac

Les bâtiments industriels

L'activité proto-industrielle (petits ateliers essentiellement situés dans un milieu rural, aux XVIIIe et XIXe siècles) et industrielle a été très importante dans la vallée. Malheureusement, il ne reste que peu de bâtiments encore en bon état. La plupart des forges et des moulins, au nombre de vingt-et-un en 1770, ont complètement disparu. Ceux qui restent sont ceux qui ont été réhabilités en habitation et les éléments constitutifs des moulins, à savoir le mécanisme et les meules ont le plus souvent été déposés. Sans vouloir s'aventurer à dresser une typologie des moulins, on peut toutefois noter deux grandes tendances d'organisation : les moulins "en longueur" et les moulins "compacts", à plans complexes.

Les moulins

Le moulin de la Tour à Ganac : cet ancien moulin est implanté perpendiculairement au ruisseau, mais le canal de fuite descend le long de la façade postérieure. Le bâtiment est daté de 1751. Des éléments sont en partie ruinés, mais il reste cependant deux granges, dont une réhabilitée en hébergement touristique. Une habitation, plus ancienne, est mitoyenne de la seconde grange.

Le moulin de la Nation à Ganac : il est situé en contrebas de la métairie de Fringuet et en amont du moulin de la Tour, sur les rives du ruisseau de Ganac. Il est certainement postérieur à 1850. Il est alimenté par un canal d'amenée qui prend son origine en bas de Ganac. Le plan de l'édifice est complexe, le bâti est perpendiculaire au canal d'amenée et forme grossièrement un L. Ce moulin a été réhabilité en maison d'habitation.

Les forges

La forge de Saint-Pierre à Ganac (disparue) : elle se situait au nord de la commune de Ganac. La forge était alimentée par un canal qui prenait son origine au niveau du Pont de Saint-Pierre-de-Dessous. La forge a existé au moins depuis la première moitié du 19e siècle. Elle s'est énormément développée depuis. Aujourd'hui, on trouve une maison de maître de forge, une partie industrielle, et les anciens logements des ouvriers.



Façade principale, moulin de Tour, Ganac



Façade postérieure, moulin de la Nation, Ganac



Implantation des Forges de St-Pierre, Ganac
Cadastre Napoléonien, (1850)

L'architecture remarquable

Les terres de la Barguillère furent la propriété de seigneurs et du comte de Foix. On trouve aujourd'hui quatre « châteaux », demeures aristocratiques ou bourgeoises, ayant pour une d'entre elle des origines médiévales certifiées. Ils se situent à Bénac, Brassac, Cos et Ganac.

Le château de Ganac

Le château de Ganac est le plus ancien de ceux rencontrés dans la vallée. Il se compose d'une partie médiévale, à l'ouest, d'un logis du 19e siècle et de dépendances du 20e siècle.

La partie médiévale a été la plus endommagée, d'une part par sa transformation en grange, puis par son abandon. Au niveau de la façade principale, sur cour, on remarque tout d'abord la porte en ogive, unique dans toute la vallée. Elle est surmontée de trois corbeaux, éléments probables d'une ancienne bretèche (petit avant-corps rectangulaire ou à pans coupés, plaqué en encorbellement sur le mur d'un ouvrage défensif.). Cette porte ouvre sur les salles intérieures qui ont été lourdement altérées, mais dont il reste néanmoins des portes en plein cintre et des escaliers d'origine. La façade principale est également percée d'une baie chanfreinée remarquable, que l'on retrouve symétriquement sur la façade postérieure. Cette dernière est percée de nombreuses archères (ouvertures pratiquées dans une muraille défensive pour permettre l'observation et l'envoi de projectiles), comme l'élévation occidentale. Les baies originelles ont été comblées; une baie en arc plein cintre a toutefois été conservée. Une tour à trois niveaux se situe sur la façade occidentale, à l'angle sud ouest.

Le logis du 19e siècle est assez classique. On y retrouve une façade principale organisée en sept travées de fenêtres. Une travée sur deux est peinte en trompe l'œil, la cause étant l'impôt sur les portes et fenêtres qui ne disparut qu'en 1926. Les ouvertures sont traitées de manière sobre, seule l'imposte de la porte principale est ouvragée de manière originale. L'angle nord-est est doté d'une tour servant de pigeonnier au dernier étage.

Le château de Brassac

L'actuel château de Brassac est une construction remontant au 19e siècle, puisque l'ancien château fut incendié en 1792. Il est implanté au milieu d'un parc arboré qui accueille aujourd'hui des habitations légères de loisir. Le bâtiment possède de nombreux attributs des demeures bourgeoises du 19e siècle.

La façade principale s'ouvre vers le parc, elle est ordonnancée et compte sept travées. Les encadrements sont en bois, fait rare pour ce type de bâtiment sur lequel on s'attend plutôt à des encadrements en pierre.

La façade sud est dotée de deux travées de fenêtres sur trois niveaux et la façade nord de trois travées, avec une porte fenêtre centrale au rez-de-chaussée. Les éléments les plus originaux concernent les ouvertures, puisqu'elles possèdent des formes variées. En façade principale, on compte deux travées de fenêtres à arc triangulaire. La façade nord possède deux petites fenêtres à arc plein cintre au rez-de-chaussée, ainsi que des oculi ovales au niveau des combles. L'ensemble de l'édifice est couronné d'une génoise triple et la toiture est couverte de tuiles creuses, à l'exception de la tour, couverte en ardoises. Cette dernière est implantée à l'angle sud-ouest et semble distribuer les étages par un escalier. Il est intéressant de noter que la façade postérieure, occidentale est aveugle.

Château de Brassac, détails d'ouvertures



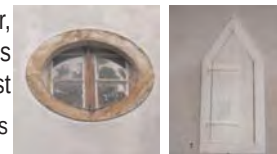
Façade est Château de Ganac et sa porte en ogive



Façade principale Château de Ganac et détails de fenêtres peintes et de l'imposte



Façade principale Château de Brassac et façade postérieure



Le château de Bénac

Le château de Bénac, comme celui de Brassac, remonte au 19^e siècle, il semble même encore plus récent. Propriété du baron de Bellisen-Bénac (1840-1925), il fut également la résidence d'été de Théophile Delcassé (1852-1923).

Le « château », en fait une demeure bourgeoise, est implanté au coeur d'un jardin arboré de style anglais. Le plan est en U, avec deux petits retour en équerre sur la façade sud. La façade principale possède un étage et un étage de combles. Elle est précédée d'une terrasse exposée au sud, ordonnancée et dotée de sept travées de fenêtres tandis que l'élévation orientale en compte trois. La façade postérieure possède également des travées mais n'est pas réellement organisée. Elle est surtout intéressante par la présence d'une tour abritant très probablement un escalier de distribution intérieure. Deux petites lucarnes implantées au sud éclairent les combles. Le décor se limite à une moulure peinte soulignant le premier étage, aux chaînes d'angles et à la corniche peinte.



Façade principale du Château de Bénac



Façade postérieure du Château de Bénac

Demeure de Caussou, commune de Cos

La demeure située sur les hauteurs de Caussou est également d'inspiration bourgeoise, de la fin du 19^e siècle. Il s'agit d'un bâtiment de plan en U, avec deux petits retours au nord. La façade principale compte un étage et un étage de comble. Elle compte cinq travées de fenêtres à l'étage et seulement trois au niveau des combles. La façade orientale est dotée quant à elle de deux travées. On trouve également une grande terrasse à l'est. L'ensemble était entouré à l'origine d'un parc arboré qui a été fortement diminué en surface. La façade principale est dotée d'un balcon en ferronnerie au niveau de la porte fenêtre de l'étage. Les chaînes d'angles sont en briques foraines, le mur est couronné d'une génoise triple.



Façade principale et orientale, demeure de Caussou, Cos



Portail de la demeure de Caussou



Incrustations de scories dans les joints



Chaîne d'angle en pierre de taille

Les matériaux et éléments de détails

La pierre

Traditionnellement, les murs étaient toujours construits avec les pierres extraites du terroir. On trouve donc logiquement du granite en grande quantité, que ce soit dans le fond de la vallée ou dans certains hameaux de moyenne montagne. On trouve également du galet à proximité des cours d'eau, ainsi que du schiste ou du micaschiste dans les hameaux d'altitude et du calcaire à proximité du Plantaurel (Saint Martin de Caralp).

Les appareillages se composent de moellons ébauchés, rarement équarris. Les chaînes d'angles sont réalisées en pierre de taille. Les murs des habitations ont toujours été pensés dans le but de recevoir un enduit qui les protège.

Les murs sont montés au mortier de chaux, dans lequel on adjoignait parfois des éclats de brique en calage, mais l'élément le plus frappant est l'utilisation très fréquente des scories de forges dans les murs. On en retrouve sur tout le territoire. Cela rappelle d'une part l'activité importante liée à la métallurgie et en particulier à la clouterie dans la vallée, mais apporte également une forme décorative à la façade.

Quelques fermes possèdent des particularités au niveau de leur appareillage, notamment celle de Péralbe, sur la commune de Brassac, où de nombreuses petites pierres viennent combler tous les vides laissés par les pierres non équarries.



Calage des moellons avec de petites pierres, Péralbe, communes de Brassac



Mélange de pierres de différentes tailles

La brique creuse et le parpaing

La brique creuse et le parpaing (bloc de ciment aggloméré), produits standards et manufacturés, n'apparaissent dans le bâti ancien que lors des réhabilitations, extensions ou surélévation. Ces matériaux de construction ne sont pas destinés à rester apparents et nécessitent la mise en place d'un enduit.

Les enduits

L'enduit traditionnel par excellence est l'enduit à la chaux.

Il est plus ou moins couvrant, pouvant laisser apparaître certaines pierres liées à l'irrégularité du mur ou à l'usure du temps.

Les chaînes d'angle et les encadrements des ouvertures restaient généralement visibles.

Les pignons et les façades postérieures pouvaient ne pas être enduits pour un problème de coût.

Les couleurs étaient naturelles car liées au sable utilisé. Les couleurs plus vives sont apparues lors des réfections du 20^e siècle.

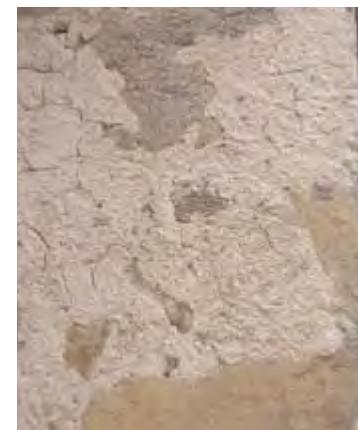
Le bois

Le bois est présent au niveau des granges sous forme de bardage. Il apparaît en complément des murs en pierre, au niveau des fenils et permet une ventilation tout en protégeant les récoltes des intempéries. Il peut être complété au niveau des fenils par des entrelacs de branchages. Il est généralement vertical, même si les réalisations récentes (depuis 1950) peuvent être horizontales.

Les décors

Les murs des habitations, bien que très sobres peuvent présenter certains détails architecturaux et décoratifs intéressants. On peut retrouver des décors peints ou moulurés, situés généralement en façade principale. Ainsi, les parties supérieures des murs étaient fréquemment marquées par des bandeaux blancs horizontaux.

Les décors plus aboutis ne sont apparus qu'à la fin du 19^e et au début du 20^e siècle, avec des techniques de moulages du ciment et des décors géométriques. Ces derniers se retrouvaient au niveau des chaînes d'angle et sous forme de bandeaux entre chaque étage, ils étaient peints. Ces décors étaient limités au soubassement ou à la partie supérieure des murs.



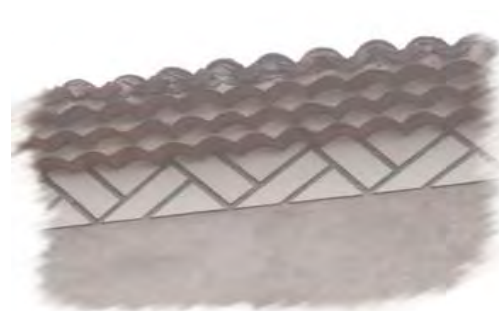
Enduits à la chaux



Bardage bois et branchages



Mur postérieur d'une ferme enduit à la chaux



Génoise et bandeau peint



Chaîne d'angle peinte



Ouvertures et menuiseries

L'harmonie des façades se caractérise par la présence de travées de fenêtres. Les percements sont réalisés suivant des lignes verticales. Les pignons n'en sont dotés que sur les maisons de village situées en bout d'alignement ou isolées. Il est possible que sur certains bâtiments comme les demeures ou « châteaux », les fenêtres soient peintes en trompe-l'œil. L'origine de ce comportement relève de l'ancien impôt sur les portes et fenêtres, instauré à la Révolution (en 1798), qui perdura jusqu'en 1926. Son assiette était établie sur le nombre et la taille des portes et fenêtres. Le trompe-l'œil visait à réduire le montant de l'impôt tout en gardant un équilibre esthétique sur les façades. On ne le retrouve que sur les grandes habitations car il ne touchait pas les ouvertures des bâtiments à vocation agricole.

En règle générale, on compte de deux à trois travées sur les habitations agricoles. Quelques exceptions possèdent jusqu'à cinq travées. Dans les villages, il est plus fréquent d'en compter trois ou quatre.

On peut retrouver la verticalité sur l'ensemble de l'élévation, rez-de-chaussée+étage+combles, ou bien rez-de-chaussée+étage ou bien encore étage+combles.

Les façades postérieures ont des traitements différents en fonction de l'implantation du bâti. Pour les alignements dans des hameaux importants ou les villages, la façade postérieure est souvent dotée de fenêtres organisées en travées. Lorsque la bâtiment est dans la pente et qu'il y a une dénivellation entre la façade principale et la façade postérieure, on trouve uniquement un accès au niveau des combles ou de l'étage.

Les encadrements

Les ouvertures sont traditionnellement rectangulaires, plus hautes que larges. On trouve sur des maisons plus bourgeoises des ouvertures en arc, mais cela reste marginal. Sur les parties agricoles, la porte est plus large que celle de l'habitation pour permettre l'accès des bêtes. Les fenêtres sont plus petites, parfois carrées. Sur certaines granges, on ne retrouve que des « trous » type « meurtrières » simplement destinés à la ventilation.

Les encadrements des ouvertures peuvent être en pierre ou en bois. La pierre était plutôt utilisée pour les maisons et demeures de villages, alors que le bois était plus courant pour les encadrements des ouvertures des fermes et bâtiments agricoles.

Les montants en bois reposent toujours sur des socles en pierre afin de les isoler du sol.

Les linteaux portent souvent l'unique décor de la façade, une date, un motif.

Les linteaux sont presque exclusivement droits, seules quelques bâtisses sont dotées de linteaux à arc surbaissé.

Les ouvertures en plein cintre sont relativement fréquentes sur un type de grange du début du 20^e siècle, les arcs sont alors constitués de moellons.

Les habitations bourgeoises des années 1930-1950, peuvent avoir des appuis saillants en façade principale, ils participent alors au décor.



Ferme à Prat de Lux



Ferme façades post. à Cos



Ouverture d'étable



Porte d'entrée, ferme à Ganac



Linteau ouvragé et détail, Serres-sur-Arget





Porte de ferme, 19e



Porte d'habitat, 19e



Deux exemples d'impostes



Portes

Les portes sont toujours en bois, plus ou moins travaillées. Pour les habitations elles possèdent souvent une imposte vitrée, permettant d'éclairer le hall d'entrée. Sur une maison possédant plusieurs portes, l'entrée principale est dotée d'une porte ouvragée, alors que les portes secondaires, situées sur les façades postérieures ou latérales, sont plus modestes.

Pour les bâtiments agricoles, les portes charretières ou cochères possèdent deux vantaux. Il est même fréquent pour les portes charretières qu'elles soient découpées en deux parties afin de permettre une ventilation de la grange sans que les animaux ne puissent y entrer ou en sortir.

Certaines portes de maisons bourgeoises qui ne possèdent pas d'imposte, ont une porte vitrée, protégée par un élément en fer forgé.

Le heurtoir peut également participer à l'embellissement de la porte, en prenant des formes diverses (anneau, ovale, figurée...)



Heurtoirs à Ganac, au hameau de la Tour (Ganac) et à Saint Pierre de dessous

Fenêtres et volets

La fenêtre d'habitation est de forme rectangulaire, plus haute que large. Il en existe toujours au moins une par niveau. Le rez-de-chaussée voit toujours une fenêtre accompagner la porte d'entrée.

Elles possèdent toutes deux vantaux ouvrant à française, l'élément différenciateur est le nombre de carreaux dont elles disposent. Chaque vantail possède de trois à huit carreaux, en fonction de la taille de la fenêtre. Les volets sont composés de lames verticales en bois maintenues par des pentures en fer. Ces dernières peuvent avoir des extrémités aux formes variées.



Ouverture d'habitation



Ouvertures de demeures ou châteaux



Ouverture de bâtiment public, plus récente

On trouve également une autre forme d'ouverture. Elle concerne uniquement les granges : « le jour en archère ». Ce type d'ouverture se situe au rez-de-chaussée des granges/étables. Il est composé de quatre dalles en pierre, deux verticales et deux horizontales. Les dalles posées verticalement le sont de biais et forme un ébrasement. Ce type d'ouverture ne permet pas d'éclairer mais de ventiler le volume de la grange.



Jour d'aération



Jours en archères, granges-étables



Les volets traditionnellement en bois, participent également à l'harmonie de la façade. Sur les maisons de village, ils étaient peints, souvent en couleur. Sur les fermes, les volets sont souvent bruts.

Les volets métalliques sont apparus entre les deux guerres mondiales. Ils ont alors équipé les habitations construites dans cette période là et sont venus parfois remplacer les volets bois des habitations existantes.

Le remplacement de ces systèmes de fermeture par des volets roulants préfabriqués dénature aujourd'hui les façades traditionnelles.



Volet bois



Volet roulant



Volets métalliques

Toitures

Les toitures sont un des éléments les plus visibles dans un site. Leur forme, leur couleur, les matériaux utilisés ont un impact important sur le paysage. Rappelons que la vallée est bordée de crêtes donnant divers points de vue sur les villages et leurs toitures.

Les formes et les matériaux

La maison traditionnelle rurale est empreinte de simplicité. La toiture ne déroge pas à la règle et la forme à deux pans (ou deux pentes) est quasi exclusive. Elle répond au type d'implantation en alignements. Il peut cependant y avoir quelques légers décrochements, en fonction de l'élévation de certains bâtiments.

Le matériau de couverture principal est la tuile. Elle se décline selon plusieurs formes, la tuile canal (traditionnelle et majoritaire), la tuile mécanique (pour les bâtiments secondaires) et la tuile romane (pour les bâtiments les plus récents). L'ardoise est également présente, mais uniquement en complément de la tuile, pour certaines toitures, notamment en pavillon, qui nécessitent l'emploi de ce matériau pour répondre aux contraintes de pentes importantes des quatre pans. Ces toitures en pavillon ne se retrouvent que sur les demeures bourgeoises et sont donc assez rares.

L'enjeu ici, ne réside pas dans le choix du type de matériau, entre tuile ou ardoise, mais dans le choix de la tuile. Certaines tuiles contemporaines sont de couleur vives ou en mélange, et dénotent totalement avec la teinte des couvertures traditionnelles, de teinte uniforme, intégrés dans le paysage.

Les décors

La génoise : il est difficile de savoir à quelle époque elle est apparue, mais aujourd'hui, on la retrouve dans tous les villages.

Cet élément est une composante essentielle de la fermeture du toit. Il s'agit de deux ou trois rangées de tuiles canal comblées au mortier de chaux, couronnant le mur de façade. Elles peuvent faire partie intégrante du décor lorsqu'elles sont peintes en rapport avec les couleurs de la façade. Le retour de la génoise sur le mur pignon est une spécificité du territoire. Cela permet, comme sur la façade principale, d'éloigner les eaux de pluie et d'éviter le ruissellement le long des murs.



Vue d'ensemble sur les toits,
la Cabirole, le Bosc



Décors sur génoise



Génoise trois rangs

Eléments annexes

Les maisons de la vallée de la Barguillère ne sont traditionnellement pas dotées d'éléments saillants en façade principale de type balcon, galerie... Le seul élément qui venait initialement rompre la verticalité de la façade était le four.

Fours



On trouve encore un nombre important de fours dans les villages les plus en altitude de la vallée. Il apparaît en quelque sorte comme un révélateur social des populations vivant dans ces hameaux autrefois. On peut y voir une preuve de l'isolement des hameaux durant la période hivernale qui imposait une forme d'autonomie des habitants.

Le four était installé à côté de la cheminée, dans la pièce de séjour. Lorsqu'il est au rez de chaussée, il est construit à même le sol. Lorsqu'il se situe à l'étage, il repose sur des jambages en bois.

Les marquises sont apparues dans les demeures bourgeoises à la fin du 19^e siècle. Elles étaient un élément de décor au même titre que les verrières ou les solariums. Elles possédaient des formes diverses, constituées de fer forgé et de verre et étaient le plus souvent ouvragées. Actuellement, cet élément, inexistant sur l'habitat rural originel, semble proliférer. La taille de ces « marquises » contemporaines et la lourdeur qu'elles dégagent nuisent à la qualité des façades puisque l'avancée réalisée est bien souvent démesurée. La raison de cette impression revient en grande partie aux matériaux utilisés. L'usage du bois et de la tuile canal (ou du bac acier peint en orange) en couverture est ici inapproprié. Il est donc préférable d'opter pour des matériaux plus discrets, verre et fer forgé, qui protègent la porte d'entrée sans dénaturer la façade.



Extensions contemporaines

On l'a vu, le balcon n'était pas présent en Barguillère. Cependant, les premières rénovations des années 1950-1960 ont cherché à le mettre au goût du jour. Le béton et le métal utilisés respectivement pour la plate-forme et le garde-corps sont malheureusement encore présents aujourd'hui.

L'architecture du XXème siècle

Cette architecture se différencie de l'architecture traditionnelle par l'utilisation de matériaux de construction industriels, impliquant la disparition des savoir-faire.

L'organisation traditionnelle du bâti sur des parcelles en lanières perpendiculaires à la voie est remplacée par des lots, souvent de proportion carrée, favorisant l'implantation isolée de la villa sur sa parcelle.

Ainsi tous les critères du bâti ancien disparaissent, à savoir :

- l'alignement sur la rue,
- la continuité du bâti,
- la volumétrie des constructions,
- la composition de la façade en travées,
- la proportions des ouvertures,
- les menuiseries en bois,
- les enduits traditionnels.

Vue sur le Hameau de Recort, commune de Brassac, le bâti est regroupé et homogène

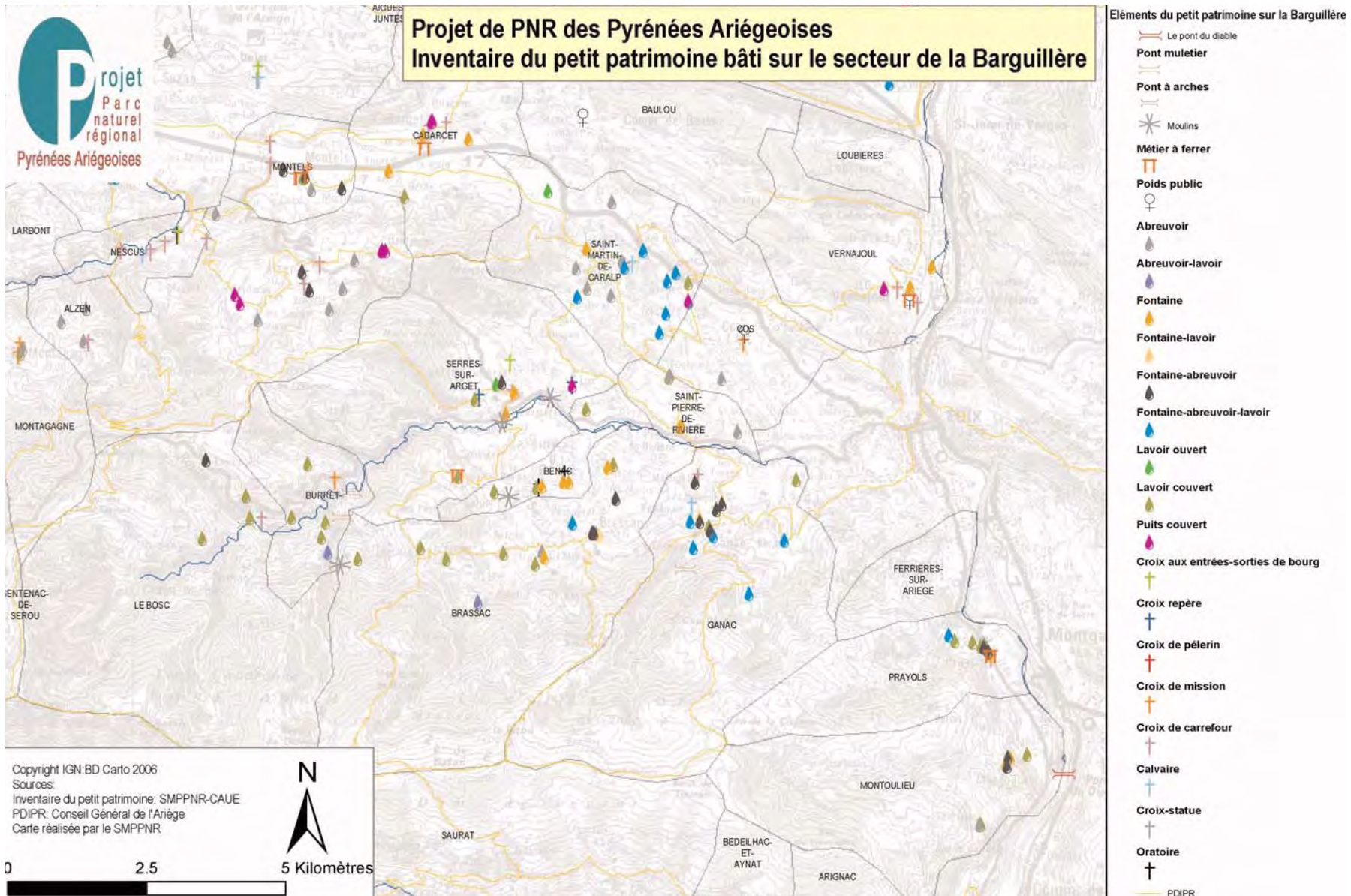


Vue sur les lotissements de Saint Pierre de Rivière, le bâti est dispersé et hétérogène



2-5 Patrimoine vernaculaire

Les lavoirs, fontaines, puits, abreuvoirs ou encore croix constituent une part importante de l'identité de la vallée. Ce sont de petits édifices modestes, répondant le plus souvent à des besoins collectifs (lavoirs, croix, poids publics,...) mais ils peuvent aussi être d'ordre privé. La particularité de la vallée de la Barguillère est de compter un très grand nombre d'éléments liés à l'eau : fontaines, abreuvoirs...



CAUE de l'Ariège - Charte architecturale et paysagère - Vallée de la Barguillère - Juin 2007

2 Petit patrimoine lié à l'eau

Les lavoirs

Les lavoirs ont été construits pour la plupart au cours du XIX^{ème} siècle, à une époque où l'eau courante n'était pas disponible à domicile. Ils reflètent la prise de conscience de l'importance de la propreté et sont le témoignage de la grande politique en faveur de l'hygiène lancée par l'Etat à cette époque. Les communes de la vallée en possèdent toutes au moins un, qu'il soit de type couvert ou ouvert. Parfois le lavoir était associé à d'autres édifices complémentaires comme les fontaines et abreuvoirs. On peut regretter, dans les années soixante, le remplacement des anciens bacs en pierre qui menaçaient de s'écrouler par des bacs en béton.

Principalement, nous distinguerons trois types de lavoirs sur le territoire :

- lavoirs couverts ouverts isolés: ces lavoirs ouverts sur l'extérieur sont composés d'un à quatre bassins, d'un toit à deux ou quatre versants avec une couverture en tuile. Ils sont soutenus par des poteaux en bois qui reposent sur des socles en pierres, afin d'éviter leur pourrissement.
- lavoirs couverts de village et hameaux: ils se trouvent à l'intérieur des villages et adossés au bâti. Ce sont des édifices à toit à versant unique en tuile, soutenus soit par deux poteaux de bois, soit par des murs en pierre, et composés d'un à deux bassins en longueur.
- lavoirs à ciel ouvert: ils sont composés d'un à deux grands bassins de disposition diverse et sont souvent isolés.

Remarque : chaque lavoir couvert est associé à un abreuvoir et/ou une fontaine.

Les fontaines

L'approvisionnement en eau était avant l'installation de l'eau courante dans les maisons, un enjeu vital. La vallée de la Barguillère est un territoire aux multiples sources et cours d'eau, c'est pourquoi on y trouve de nombreuses fontaines dans les villages et hameaux mais également dans les lieux les plus reculés. Elles alimentaient en eau à la fois les villageois et les gens de passage (pèlerins, voyageurs,...).

On trouve dans la vallée de la Barguillère de nombreuses fontaines de caractère, construites en pierre, souvent situées sur la place centrale :

- fontaines en marbre : typiques de la vallée, ces fontaines sont construites en pierre de taille en marbre. Certaines possèdent un bassin circulaire, et d'autres comprennent des lavoirs à ciel ouvert à l'arrière. La commune de Saint Martin de Caralp possède dans ses nombreux hameaux plusieurs fontaines de ce type.
- fontaines en fonte : ces fontaines datent pour la plupart du début du XX^{ème} siècle et sont placées au dessus d'un abreuvoir qu'elles alimentent.



Lavoir couvert ouvert à Bénac



Lavoir couvert à Montoulieu



Lavoir à ciel ouvert à Saint Martin de Caralp, Le Soué Fontaine à St-Martin de Caralp - Ourdenac



Fontaine en marbre, St-Pierre de Rivière



Fontaine en marbre, Serres sur Arget

Les abreuvoirs

L'abreuvoir, autre élément lié à l'eau, est un héritage agricole et pastoral. On en rencontre un peu partout sur le territoire, dans les villages, aux abords des chemins pastoraux, les hameaux proches des paturages....L'abreuvoir est associé à une fontaine pour son alimentation en eau. On parle alors de fontaine-abreuvoir.

On constate une prédominance des abreuvoirs en béton. Anciennement en pierre l'abreuvoir comme le lavoir a été remplacé par des bacs en béton dans les années soixante. Il reste cependant certains abreuvoirs taillés dans le granit.

Remarque :on trouve très peu de puits couverts dans la vallée, où l'eau abondante était généralement retenue dans les abreuvoirs. Moins nombreux que les abreuvoirs et les lavoirs, on en dénombre deux, l'un à Serres sur Arget, l'autre à Saint-Martin de Caralp.



Abreuvoir - Brassac



Abreuvoir St-Martin de Caralp



Puits couvert, Serres sur Arget



Puits couvert , St Martin de Caralp

Les ponts

De par le nombre important des cours d'eau de la vallée et en particulier l'Arget, il existe encore quelques ponts et passerelles sur le territoire. La plupart d'entre eux sont uniquement accessibles à pied, ce qui favorise leur conservation mais entraîne leur perte d'usage (voie non carrossable), mettant ainsi en péril leur pérennité. Il s'agit pour la plupart de petits ponts en pierre qui comportent une arche, certains sont recouverts par la terre et forment en continuité des prés des « ponts muletiers ». Ces ponts sont souvent des vestiges d'anciennes routes ou chemins pastoraux.

Le pont du Diable, en Montoulieu, présente la particularité d'être le seul à bénéficier d'une protection particulière (classé Monument Historique). Sur les datations de cette ouvrage, personne ne paraît d'accord. Cet édifice passe pour être un pont du Moyen Age, renforcé dans la compréhension actuelle par son nom. En effet, la dénomination Pont du Diable fait référence aux légendes répandues à la fin du XVIII^{ème} siècle sur les édifices qui auraient été construits en une nuit avec l'aide du Diable.

Aucun document écrit ne confirme ni le commanditaire, ni l'architecte de cette construction. L'ancêtre de la carte d'état major, dressée en 1810 ne mentionne pas la présence d'une route ou d'un pont à l'endroit concerné. Cependant, le cadastre de 1845 fait état d'un moulin à farine sur la rive gauche, solidaire du pont. Il semblerait que ce moulin n'ayant jamais fonctionné, tomba en ruine, que le mouvement romantique du XIX^{ème} siècle assimila à des vestiges médiévaux.

(A.M.Albertin, Conservateur du Musée Départemental de l'Ariège)



Le Bosc



Le pont du Diable, Montoulieu

Le petit patrimoine bâti religieux

Le petit patrimoine religieux est également très présent dans les villages de la vallée. Quelques croix et oratoires témoignent du passé religieux de la vallée.

Croix et calvaires

La croix est le symbole chrétien par excellence. On la trouve sur les routes, les chemins et les bourgs des villages du territoire. Peu de croix sont localisées dans les hameaux. Elles sont faites de plusieurs matériaux : fer forgé, pierre, bois, fonte...

Les croix furent érigées à des époques différentes et ont rempli des fonctions diverses.

La croix de mission, témoin de la christianisation du territoire, servait de repère aux pèlerins, notamment ceux rejoignant Saint Jacques de Compostelle.

La croix de chemins ou croix de carrefour, servait de repère aux passants, et leur permettaient également de prier Dieu lorsqu'ils empruntaient ces chemins isolés et dangereux.

Croix en fer forgé

Le territoire possède principalement des croix en fer forgé, le travail du fer à l'époque des forges à la catalane y est sûrement pour beaucoup, de nombreuses clouteries étaient installées dans la vallée. On distingue deux sortes de croix :

- les croix en fer forgé ouvragées qui présentent différents types de décors (statue du Christ en croix, sculptures, instruments de la passion du christ, couronnes, girouettes, tulipes, cour, serpent...),

- les croix en fer forgé plus sobre, qui présentent une croix simple sans artifice.

Les deux sortes de croix sont pour la plupart du temps fixées sur un socle en pierre, parfois monolithe notamment pour les croix simples.

Croix en pierre

La ressource minérale du sol fut également exploitée pour la construction de croix en granit. Elles sont moins nombreuses que les croix en fer forgé.



Croix en fer forgé socle en pierre à Brassac



Croix en fer forgé socle en pierre St Martin de Caralp



Croix en pierre, Serres sur Arget



Oratoire - Benac

Urbanisme et projets communaux

Les principes d'implantation des constructions, qui reposaient autrefois sur une connaissance et une confrontation quotidienne avec la nature, ont peu à peu perdu de leur importance. Les implantations actuelles ne respectent plus ces principes et conduisent à une dispersion des constructions s'accompagnant de la banalisation des paysages. Les constructions neuves ne présentent plus de particularité locale et l'étalement urbain en périphérie de bourgs, organisé souvent le long des voies de communication, entraîne les villages initialement proches à se rejoindre ce qui conduit à une absence totale de lisibilité du mode d'occupation du territoire.

L'urbanisme des communes concernées regroupe 3 cas de figures :

Les communes n'ayant pas de document d'urbanisme et soumises au Règlement National d'urbanisme (RNU) : Le Bosc, Burret, Bénac, Ganac et Saint Martin de Caralp.

Les communes ayant un document d'urbanisme applicable :

Cos (POS révisé en 2000), Montoulieu (PLU de 2005), Prayols (PLU de 2003)

Les communes étant en phase d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

Serres sur Arget, Brassac, Saint Pierre de Rivière

Les rencontres sur le terrain avec les maires et les conseillers municipaux nous ont permis de repérer les principales caractéristiques de ces communes et les enjeux en matière de paysage, de patrimoine et d'urbanisme.

Les permis de construire recensés (données DDE) :

	Brassac		Serres sur Arget		Ganac		Montoulieu		St Pierre de R.	
	PC	DT	PC	DT	PC	DT	PC	DT	PC	DT
2005	17	29	14	25	10	21	10	25	7	17
2006	15	30	12	20	11	5	10	19	13	17
janvier à mai 2007	0	0	8	14	5	4	4	3	3	3

	Prayols		Cos		Bénac		St Martin de C.		Le Bosc		Burret	
	PC	DT	PC	DT	PC	DT	PC	DT	PC	DT	PC	DT
2005	11	17	6	4	6	5	4	5	2	3	3	2
2006	7	14	8	1	5	3	6	6	1	5	?	?
janvier à mai 2007	1	5	6	0	1	5	3	4	1	1	0	0

PC : permis de construire ; DT : déclarations de travaux

Le nombre de permis sur l'ensemble des communes reste fixe depuis 2005, sauf sur la commune de Prayols où le nombre de constructions neuves diminue, mais où le nombre de déclarations de travaux reste fixe (ce qui peut-être associé à de la rénovation).

La commune de Ganac subit une baisse importante des déclarations de travaux.

L'absence de permis sur Brassac en 2007 est liée à la mise en place du PLU.

Le Bosc

Population : 136 hab (1999)-95 hab (1962)

Superficie : 25,57 km², 14 hameaux

Maire : Marcel Campora

Eau et assainissement : schéma d'assainissement réalisé dans les années 2000. Problème d'assainissement dans les hameaux de la Cabirole et du Four (hameaux les plus peuplés).
Désir de mettre en place un assainissement "naturel" (lagunage).
problèmes d'adductions d'eau et de stockage. 9 captages ont été protégés par un périmètre de protection.
Pas d'adhésion au SMDEA.

Agriculture : 6 agriculteurs sur la commune (4 éleveurs et 2 apiculteurs).

Forêt : forêt domaniale (forêt d'Endronne) : gestion ONF Pour la forêt communale, pas de gestion ni d'exploitation. Le reste de la forêt est privée.

Patrimoine classé : néant

Situation et enjeux : Les groupements de populations de cette commune de la Haute vallée de l'Arget, sont principalement des écarts ou hameaux organisés en alignement, ce qui est le cas également pour Cabirole. L'abandon massif des terroirs a favorisé ces dernières années un processus de reboisement naturel, tendant à fermer le paysage.
La plupart des ventes de maisons sont destinées à de la résidence secondaire (environ 102 résidences secondaires pour 50 permanentes).

Document d'urbanisme : La commune est assujettie au Règlement National d'Urbanisme (RNU). Il n'est pas prévu la mise en place d'un document d'urbanisme. La configuration géographique de la commune ne permet pas d'ouvrir des grandes zones à l'urbanisation et le nombre de permis de construire actuellement délivrés sur la commune amène à penser qu'un document d'urbanisme n'est pas indispensable.

Projets : Des actions de réhabilitations et de nettoyages sont prévues sur différents éléments du petit patrimoine à partir de fin 2007.

Attentes particulières :

- Que va devenir le bâtiment du Col des Marrous ? Sa situation et sa configuration se prêteraient à la mise en place d'un équipement de loisir, type centre de remise en forme.
- Insister sur les économies d'eau (gérer les consommations et favoriser les recyclages).
- Traiter la problématique des clôtures, principalement dans les hameaux où on trouvait des espaces ouverts et des passages qui disparaissent aujourd'hui face à la clôture des espaces privés.
- Traiter le stationnement principalement dans les hameaux.
- Respecter les caractéristiques traditionnelles du bâti sans être trop rigide afin de permettre à tous de réhabiliter et de construire selon ses moyens.

Burret

Population : 34 habitants permanents, 22 hab (1999), 6 hab (1962)

Superficie : 4,96 km²

Maire : Jean-Pierre Villeneuve

Eau et assainissement : schéma d'assainissement impose 2500 m² pour de l'assainissement autonome

Problème d'alimentation en eau des hameaux sur le versant ensoleillé.

pas d'adhésion au SMDEA

Agriculture : pas de siège d'exploitation sur la commune. On trouve des pâtures de ½ saison par les agriculteurs de Serres et du Bosc et de l'agriculture " de loisir " (chevaux)

Forêt : la gestion de la forêt devrait être mise en place avec les communes voisines de Le Bosc et Serres

Patrimoine classé : néant

Situation et enjeux : Si la commune possède des écarts, la population permanente est regroupée principalement en trois sites, Burret, Le Courtal (4 maisons), et Matthieu (3 maisons).

Le hameau de la Laurède, et plus précisément son moulin a été réhabilité par l'association locale "le moulin de la Laurède".

La commune subit une nette fermeture de son paysage par le développement forestier naturel spontané.

De plus, elle se trouve confrontée à un problème de ressource en eau sur le versant sud, du fait du tarissement de certaines sources. Cela bloque par ailleurs toute initiative de développement de l'habitat.

La plupart des rénovations concernent des résidences secondaires.

Document d'urbanisme : La commune n'a pas de document d'urbanisme et est assujettie au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Projets : La municipalité souhaite poursuivre la valorisation de ses bois communaux en produisant du bois de chauffage. C'est une opération qui a débuté il y a une dizaine d'années avec la création d'une voirie de desserte entre le Col de l'Homme et le col de Blazy. L'association "le moulin de la Laurède" envisage dans le cadre du sentier thématique restaurer différents éléments de petit patrimoine bâti qui se situent sur ce sentier et poursuivre les restaurations déjà entreprises.

Attentes particulières : pour répondre au problème de l'eau, il faudrait envisager de capter les sources de l'Arget au dessus du Col des Marrous mais ce projet est très coûteux (30km de réseaux).

Bénac

Population : 175 habitants (2006), 152 hab (1999)-95 hab (1962)

Superficie : 2,8km²,

Maire : Jacques Piquemal

Eau et assainissement : zonage d'assainissement réalisé par l'intercommunalité dans les années 2000. Pas d'assainissement collectif (trop coûteux). Assainissement autonome nécessitant des surfaces de terrain de 1100 à 1700 m².

Adhésion au SMDEA (2006).

Agriculture : 2 exploitations agricoles sur la commune.

Forêt : pas de forêt domaniale ni communale. Des parcelles privées peu exploitées.

Patrimoine : église inscrite (22/05/1957)

Situation et enjeux : Mis à part le de Bourg de Bénac lui même, la commune située en fond de vallée, compte 5 hameaux et 6 écarts, dont le château de Belissen.

Bénac est une commune agricole orientée vers l'élevage, au paysage encore relativement ouvert et préservé de l'urbanisation, même si la pression foncière se fait de plus en plus sentir.

Document d'urbanisme : La commune n'a pas de document d'urbanisme et se réfère au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Un PLU devra être envisagé dans les années à venir afin de répondre à une demande de terrains constructibles de plus en plus importante et de gérer les constructions futures et l'urbanisation.

Projets communaux : le petit patrimoine a déjà été réhabilité (fontaines).

Les principaux projets concernent la réfection des façades de l'église et l'aménagement de la place du village.

Au niveau des hameaux, le problème du stationnement se pose souvent, particulièrement pour le hameau de Garbet.

La commune a créé le " cami des encantats " (chemin des enchantés), promenade pour découvrir la commune à travers des personnages mis en scène pour évoquer la vie d'autrefois (ouvert en été). Il pourrait être intéressant de mettre en place autour de ce thème une boucle de promenade avec la commune de Serres-sur-Arget afin d'éviter la linéarité du circuit actuel.

Attentes particulières :

- préservation des vues et perspectives depuis des espaces publics du village (par exemple depuis la place du village la vue est bouchée par deux bâtiments neufs).
- continuité dans l'enterrement des lignes aériennes.
- traitement des façades (matériaux, couleurs).
- intégration des containers poubelles.

Saint-Martin de Caralp

Population : 288 hab (1999)-178 hab (1962)

Superficie : 9,16 km²

Maire : Jean-Louis Pujol

Eau et assainissement : assainissement individuel (parcelle de 1700 M2)

Eau suffit à la population actuelle mais problème à venir si la population augmente trop.

Pas d'adhésion au SMDEA

Agriculture : 8 exploitations agricoles

Forêt : 12 ha de forêt communale gérée par l'ONF

90 % de la forêt est privée. Problème d'enfrichement dans la forêt située dans le bas fond.

Patrimoine classé : néant

Situation et enjeux : La commune se situe le plus au nord de la vallée. Elle bénéficie d'un panorama sur l'ensemble de la vallée.

Le maintien de l'agriculture et la maîtrise de l'urbanisation confèrent à la commune un paysage encore préservé.

La municipalité ne veut pas de lotissement.

L'école possède une classe unique regroupant 20 élèves de la grande section au CM2.

Peu de logements vacants sur la commune, tous les bâtiments communaux ont été réhabilités.

Document d'urbanisme : Ancien MARNU, puis réflexion pour la mise en place d'une carte communale. Actuellement Règlement National d'Urbanisme (RNU) en vigueur.

Projets : La commune pense libérer des terrains en bordure de la D117 pour développer l'activité artisanale. Son principal projet est la réhabilitation de ses nombreuses fontaines ainsi que la réouverture des chemins ruraux pour recréer un lien entre les hameaux.

Attentes particulières :

- besoin d'un soutien technique et administratif au niveau de la gestion des constructions et des projets communaux,
- soutien par rapport aux permis,
- prendre en compte les énergies renouvelables et la récupération des eaux de pluie.

Ganac

Population : 653 hab (1999)-431 hab (1962)

Superficie : 20,19 km²

Maire : Maurice Pages

Assainissement : zonage d'assainissement réalisé (tout est prévu en collectif)

Eau et assainissement : Hameau de Becq, assainissement réalisé en 2006

adhésion au SMDEA

Agriculture : 6 sièges agricoles

Forêt : domanial géré par ONF

Restes d'un arborétum sur le Calmil

Patrimoine classé : néant

Situation et enjeux : L'habitat local est matérialisé le plus souvent par des écarts aux constructions isolées (16) mais aussi par des hameaux importants au bâti aligné (12) avec parfois une cour commune tel qu'à Becq.

Document d'urbanisme : La mise en place d'un PLU est envisagée. Un diagnostic pour une carte communale a déjà été réalisé.

Projets : les extensions urbaine se réaliseront dans la continuité de l'existant pour le centre bourg comme pour les hameaux, pas de lotissement.

Hameau de Becq : projet d'embellissement

La commune travaille actuellement sur l'aménagement d'un site panoramique au Hameau de Pey Jouan plus particulièrement à la croix de Peyrou.

Attentes particulières :

- préconisations sur les ruelles,
- préconisations sur les murets en pierre avec une formation des employés communaux pour l'entretien et la réhabilitation,
- plantations : conseils sur les essences à planter et l'entretien,
- maintien des vergers,
- aménagement de placettes dans les hameaux,
- projet touristique sur le château (propriété privée : M. Lagarde Alain).

Cos

Population : 350 habitants, 258 hab (1999)-110 hab (1962)

Superficie : 6,4 km²

Maire : Jean-François Manaud

Eau et Assainissement : adhésion au SMDEA

Agriculture : 2 exploitants

Forêt : pas d'information

Patrimoine classé : néant

Situation et enjeux : Cette commune est la plus proche de Foix et subit donc une forte pression foncière. Toutes les zones classées constructibles dans le POS sont aujourd'hui remplies. De nombreux terrains sont inconstructibles car la nature argileuse du sol amène des glissements de terrain.

Le développement urbain de la commune est bloqué. Les derniers terrains plats qui pourraient être aménagés dans le futur sont des terres agricoles.

Document d'urbanisme : POS révisé en 2000.

Projets : les projets de la commune consistent en la réhabilitation de fermes en logements communaux locatifs

Attentes particulières : néant

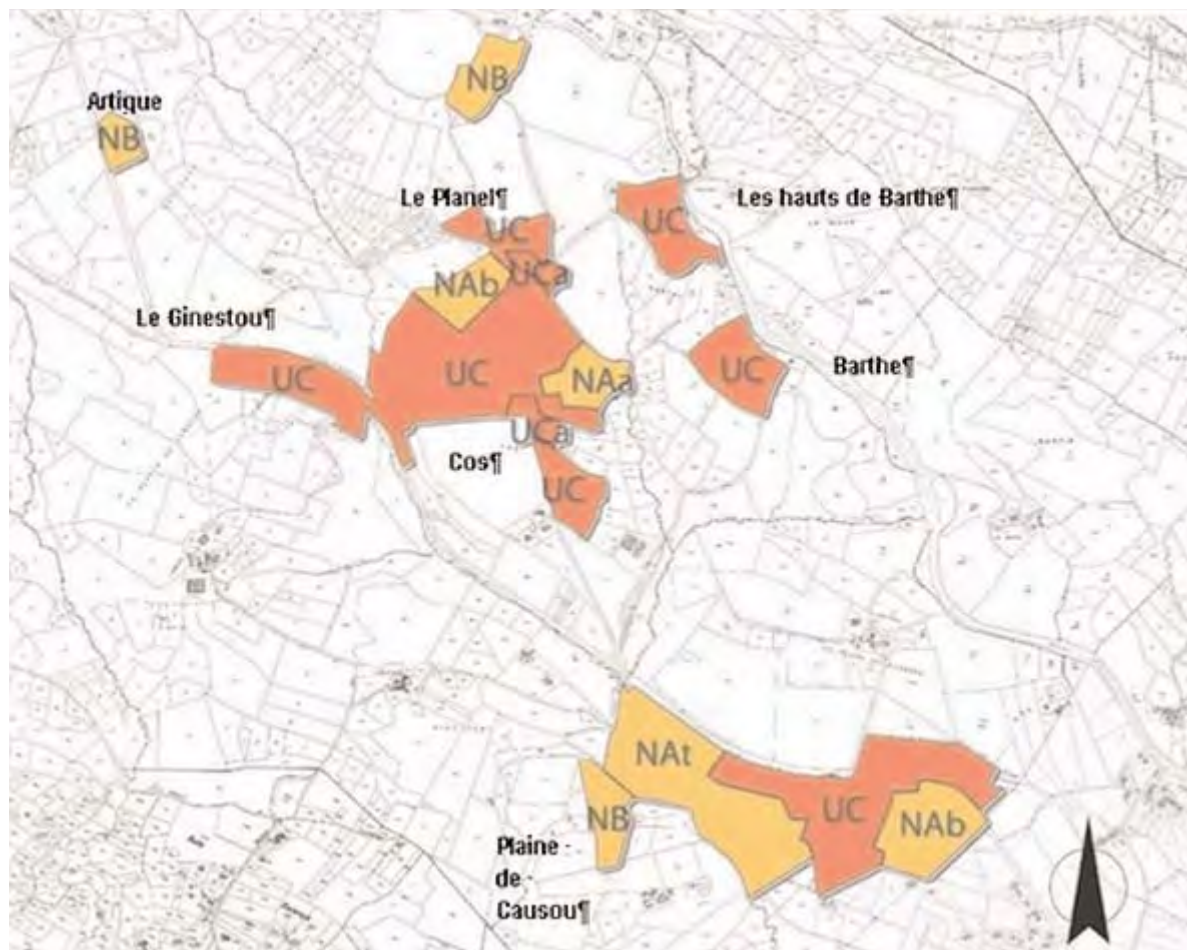
Présentation de la commune :

Comptant 350 habitants, la commune de Cos s'étend sur 640ha. Le Plan d'occupation des Sols date d'octobre 1987. Etant aussi commune limitrophe à la ville de Foix, Cos subit de fortes pressions foncières qu'il s'agit de contrôler. L'atout de Cos est sa situation privilégiée sur le versant ensoleillé de la Vallée. Ses terrains en légère pente, permettent à beaucoup d'avoir une vue sur le massif de l'Arize.

Les constructions neuves sont le reflet de ce que l'on retrouve dans toutes les périphéries de villes : une voirie en cul de sac, des parcelles de taille identique et des maisons implantées au milieu dont l'architecture fait référence à des catalogues de promoteurs plus qu'à l'architecture traditionnelle.

Ce type de regroupement est d'autant plus choquant qu'il est récent car la végétation n'a pas encore eu le temps de pousser, ce qui renforce le sentiment d'objets posés et non d'un groupement d'habitat pensé suivant des principes de convivialité, de rencontre.

Le POS de 1995



Le Plan d'Occupation des Sols d'octobre 1995, a créé des zones UC de taille disproportionnée par rapport aux hameaux existants. Ces dernières, zones urbaines extérieures au centre et destinées à accueillir des constructions individuelles implantées isolément ou par petits groupes, sont urbanisées en totalité ou presque. Autorisant principalement de l'habitat de type individuel, les terrains désignés ont été développés selon le modèle du mitage.

En continuité partielle des zones UC, les zones NA, zones à usage d'habitation insuffisamment ou non équipées dont la constructibilité est subordonnée à la réalisation d'équipements, sont divisées en deux types, celles accueillant tout sauf de l'habitat individuel (NAa) et celles accueillant tout y compris de l'habitat individuel (NAb). Ces zones non équipées pour le moment ont été préservées en raison de ce manque. Il s'agit donc, pour le futur PLU allégé de modifier ses préconisations pour ne plus avoir de bâti implanté indépendamment des autres et de son environnement.

Enfin, les zones NB, là aussi déterminées de manière non claire, sont des zones recouvrant des secteurs partiellement bâtis et desservis pas des équipements qu'il n'est pas prévu de renforcer. C'est généralement dans ces zones que se trouvent les hameaux originaux. Leur situation isolée et éloignée du bourg-centre est à conserver.

Montoulieu

Population : 305 hab (1999)-239 hab (1962)

Superficie : 14,12 km²

Maire : Gérard Desclaux

Eau et assainissement : étude réalisée, attente intervention du SMDEA
adhésion eu SMDEA

Agriculture : pas d'information

Forêt : 2 groupements forestiers : Montoulieu et Seignaux

Patrimoine classé : Pont du Diable, inscrit en 1950

Situation et enjeux : La commune de Montoulieu ne fait pas partie de la vallée de la Barguillère mais y est liée par le Prat d'Albis. Sa population est groupée en trois noyaux : Seignaux, Ginabat et Montoulieu.

Document d'urbanisme : Plan Local d'Urbanisme (PLU) depuis le 16/06/2005.

Projets :

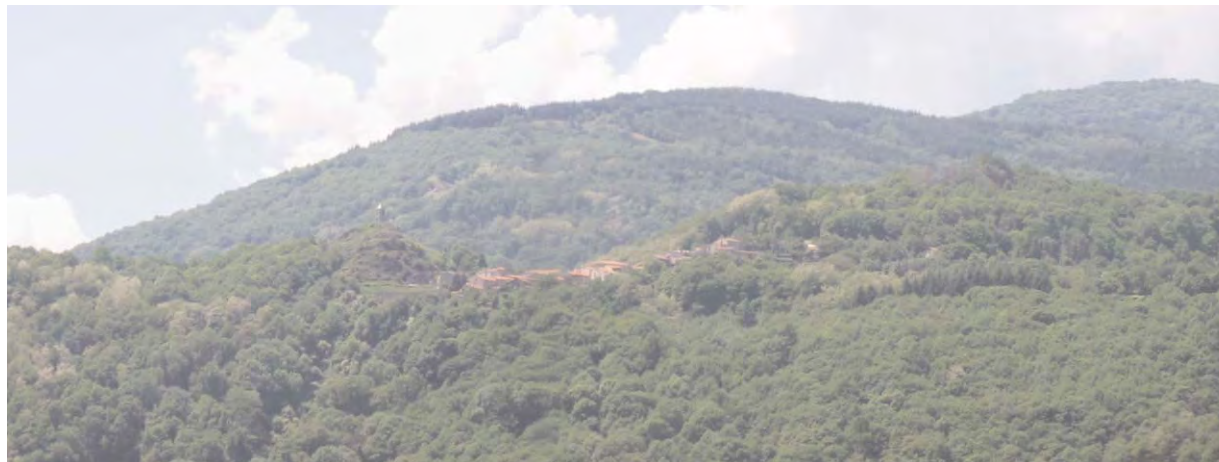
- Divers projets sont en cours ou à l'étude : réhabilitation et valorisation du patrimoine rural (fontaines : réhabilitation réalisée par les employés communaux).
- Effacement du réseau électrique
- Volonté d'aménagement du site du pont du Diable

Attentes particulières : néant

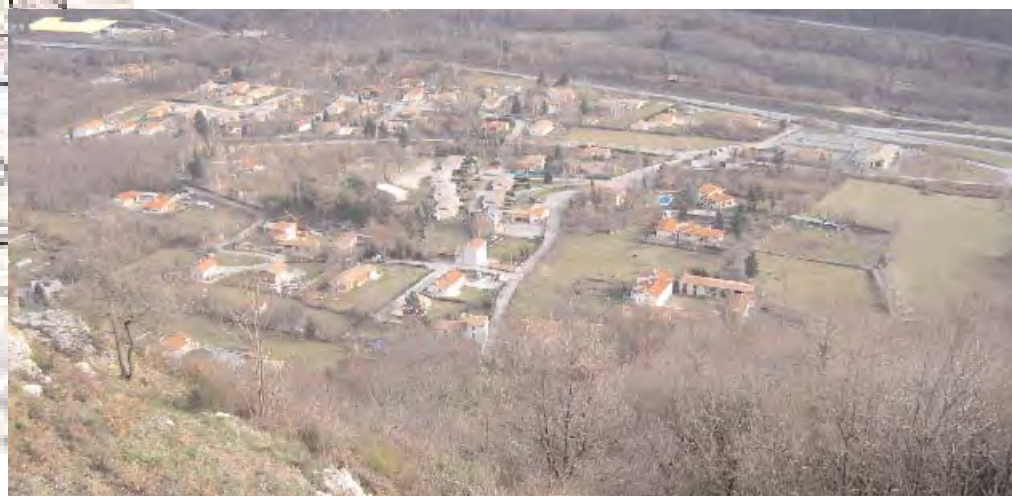
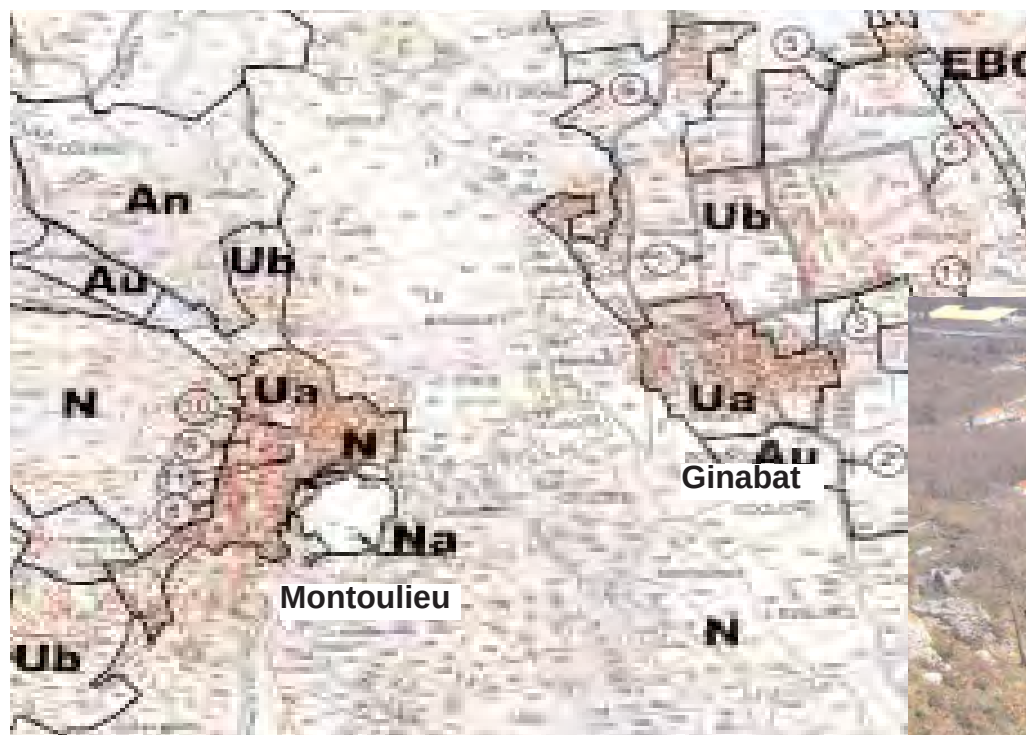
Le village de Montoulieu et le hameau de Seignaux ne subissent qu'une très faible pression foncière. Au contraire de Ginabat, qui, par sa proximité avec la 2x2 voies et son accès direct à Foix, subit une pression foncière très importante.

Le PLU a ouvert de nouvelles zones à urbaniser dans le bourg de Montoulieu, mais pas de demande d'installation.

Ginabat : le développement est freiné aujourd'hui à cause de l'eau. (nécessité d'un 3ème captage pour répondre à une nouvelle augmentation de population).



Vue Montoulieu



Vue sur Ginabat depuis Montoulieu

Prayols

Population : 400 habitants aujourd'hui, 305 hab (1999)-137 (1962)

Superficie : 7,76 km²

Maire : M. Laguerre

Eau et assainissement : Schéma d'assainissement : 700 m2 en collectif, 1200 m2 en individuel
adhésion au SMDEA

Agriculture : 2 agriculteurs et 3 pluriactifs et projet d'accueil touristique à la ferme.

Forêt : pour la forêt communale, convention avec l'ONF

Patrimoine classé : néant

Situation et enjeux : Situé de l'autre côté de la vallée par rapport au Prat d'Albis, l'habitat groupé y est majoritaire, la population se concentrant principalement à Prayols même. Si l'urbanisation reste maîtrisée, la commune voit son patrimoine agricole (tartiers, maurins,...) se dégrader.
Problèmes pour certains terrains liés aux anciennes mines de Quartz (zone à risque Ucr).

Document d'urbanisme : Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été approuvé le 28/03/2003.

Projets : Plusieurs projets sont à l'étude comme la création d'un " Bistrot de Pays " en lien avec la création d'un centre d'accueil à vocation sportif, réalisation d'un parc botanique (vignes, vergers,...) et d'une zone de mise en valeur des tartiers, le développement de l'activité pêche, promenade en bord de rivière...

Attentes particulières :

- problèmes pour faire appliquer les recommandations architecturales lors des permis de construire,
- Prayols est une des entrées dans le PNR, notion à prendre en compte,
- relancer la vigne sur certaines parcelles.

Le PLU de Prayols est un des premiers à avoir été mis en place.
Les principales zones à urbanisées sont en continuité directe des constructions existantes.

Ce document d'urbanisme a pris en compte de nombreux paramètres, détaillés dans l'annexe architecturale, concernant l'architecture, la volumétrie, les clôtures et les murets emblématiques de la commune. Il semble tout de même que certaines règles d'urbanisme soient encore difficiles à faire admettre et à respecter par les constructeurs.



Vue d'ensemble, Prayols



Extrait du plan du PLU

Serres sur Arget

Population : 701 hab (1999)-275 hab (1962)

Superficie : 17,71 km²

Maire : Guy Destrem

Eau et assainissement : schéma d'assainissement réalisé en 2000.

Adhésion au SMDEA

Agriculture : 5 exploitants sur la commune

Forêt : pas d'information

Patrimoine classé : néant

Situation et enjeux : L'habitat se structure principalement sous la forme de hameaux à construction alignées (Balansa, la Mouline,...) et d'écarts (les Peyrous,...). On trouve au total 25 sites d'habitats. La commune se trouve en fond de vallée et est parcourue par l'Arget. Environ 1/3 des habitations sont des résidences secondaires. La population permanente est constituée en grande partie par des personnes à la retraite.

ADAEI installée à Cambié.

Document d'urbanisme : Mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme allégé (PLU).

Projets : création d'un foyer accueil temporaire pour personnes âgées, extension du camping

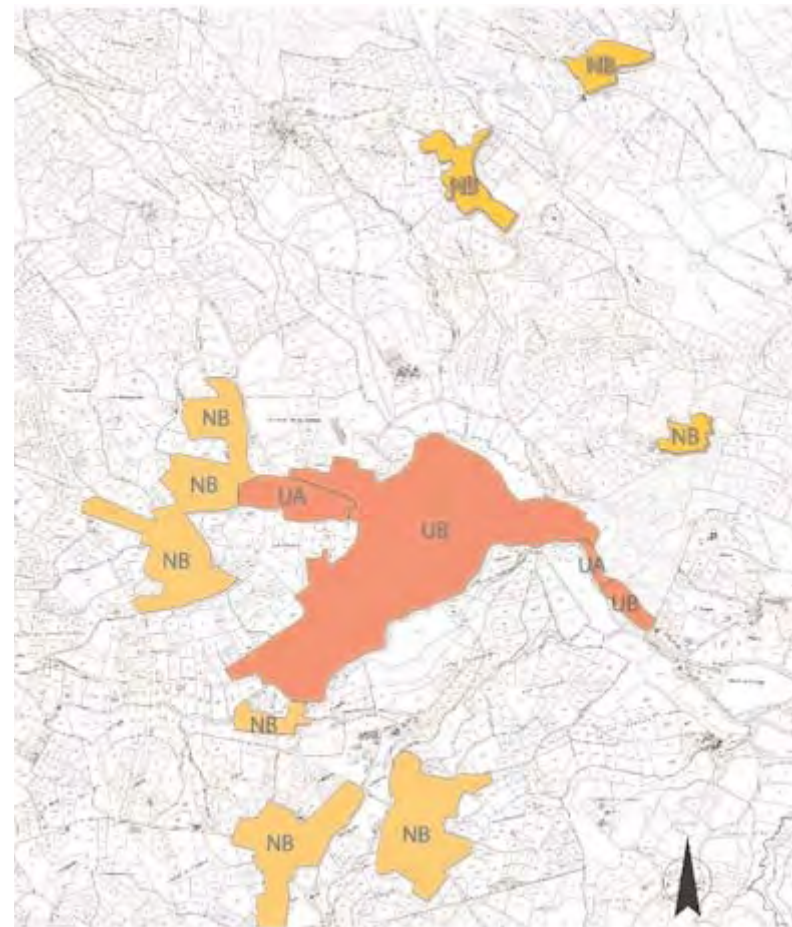
Attentes particulières : gérer les extensions urbaines face au problème de l'eau et de l'assainissement

Analyse de l'évolution

Selon le Plan d'Occupation des Sols de 1987, la principale zone d'extension s'est faite le long de la D17 entre la Mouline et la Coupière, tout en remontant vers le hameau de Serres. Cette zone était prévue en UB, c'est-à-dire, en « zone urbaine », extérieure au centre et destinée à accueillir des constructions individuelles parfois groupées et des collectifs peu denses. Aucun collectif ni d'habitat groupé n'ont été réalisés pour le moment. C'est un lotissement et de l'habitat individuel qui ont pris place dans cette zone.

Aujourd'hui il reste assez peu de terrains libres à construire.

D'autre part, le POS prévoyait des zones NB à développer plus ou moins en périphérie des hameaux existants. La zone NB est, selon le document d'urbanisme, une zone naturelle, desservie partiellement par des équipements qu'il n'est pas prévu de renforcer et dans laquelle des constructions ont déjà été édifiées. Cette zone est équipée partiellement de réseaux (eau, électricité...), mais aucune extension de ce réseau n'est prévue. Malgré tout, la plupart des zones NB ont été construites, et à l'exception de certains terrains mal desservis ou trop en pente, ces zones sont complètes. Ceci veut dire que l'assainissement dans cette zone est uniquement individuel, d'où des parcelles de grandes tailles.



Extrait du POS :

Légende:

UA : zone urbaine, centre de village

UB : zone urbaine extérieure au centre village

NB : zone naturelle desservie partiellement par des équipements

Brassac

Population : 584 hab (1999)-388 hab (1962)

Superficie : 24,33 km²

Maire : Francis Bonnel

Eau et assainissement : collectif sur Brassac, Cazals, Burges, Le Planel. Pour l'assainissement individuel, la surface demandée varie de 1500 à 2000 m²

Adhésion au SMDEA

Agriculture : 5 exploitants sur la commune. Création de 2 zones complémentaires sur les hameaux de Burges et Péralbe.

Forêt : pas d'information

Patrimoine classé : néant

Situation et enjeux : La commune est composée de nombreux hameaux et écarts, dont plusieurs ont la caractéristique d'avoir une cour commune. Le château, site phare de la commune, est lui isolé.

Située à l'ombre de la vallée, la commune de Brassac est sujette à la déprise agricole et donc au reboisement spontané, même si il est plus modéré que sur d'autres communes (Le Bosc, Burret,...).

Document d'urbanisme : Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est cours de réalisation (mise à l'enquête publique). Les orientations prises dans ce dernier concernent des extensions de bourgs et hameaux autour de l'existant et non en linéaire le long des voies et pas de lotissement. La réglementation sur le bâti ancien est très rigoureuse (enduits, tuile canal ou double canal, pas de volet roulant, pas de parabole en toiture, les panneaux solaires doivent être intégrés à la toiture...).

Les constructions en bois type chalet ne sont pas autorisées.

Projets : La municipalité projette de créer une déviation routière dans le but de sécuriser le centre bourg, de le rendre plus agréable pour la population et de redynamiser le centre du village. Des travaux de réhabilitation du petit patrimoine sont en cours ou en projet.

Les écuries du château ont fait l'objet d'une réhabilitation dans le cadre d'un chantier d'insertion. Un projet de valorisation touristique du château est actuellement à l'étude, en continuité de l'hébergement de chalets loisir existants et la mise en place d'un restaurant de qualité dans le château.

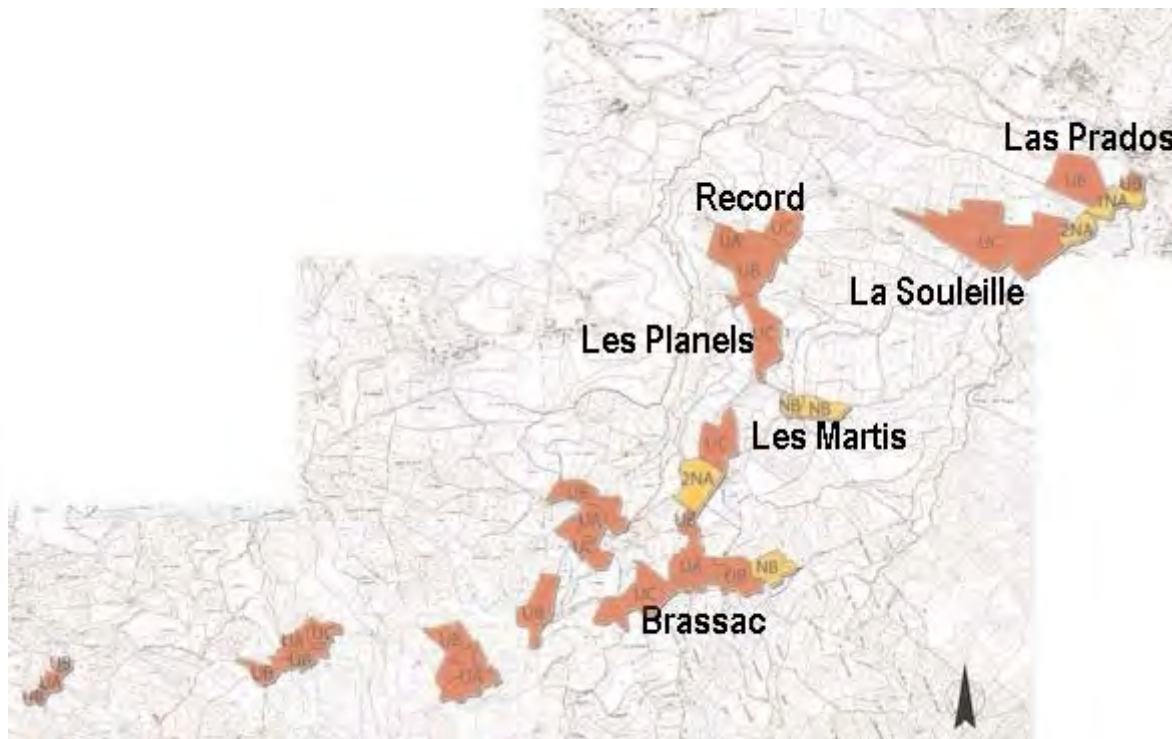
Les étages du bâtiment communal de la mairie mériteraient d'être aménagés pour créer des logements.

Attentes particulières : La commune ayant déjà réalisé son document d'urbanisme, elle n'a pas d'attente particulière par rapport au document de charte architecturale et paysagère, si ce n'est une confortation de ses actions en matière de valorisation et de maintien du patrimoine local.

Présentation de la commune :

La commune est située au sud de la vallée de la Barguillère. Le relief est constitué de collines amples et peu accentuées. Les hameaux, de manière générale, se sont installés le long ou à proximité de la départementale D11 qui traverse toute la commune.

Située sur la partie ombrée de la vallée, la commune s'est moins vite développée que Saint Pierre de Rivière par exemple. Ce phénomène a permis de préserver son authenticité et la lisibilité de son identité. A remarquer : la limite de commune avec Saint-Pierre-de-Rivière, à proximité de la D17, a fait l'objet d'une opération d'habitat groupé (Las Prados) qui, bien que faisant partie de Brassac, est beaucoup plus lié à Saint-Pierre et à sa logique d'urbanisation.



Le Plan d'Occupation des Sols de 1985 :

Brassac, dans son POS de 1985 a su déterminer des zones à urbaniser qui préservent les caractéristiques du village.

Ainsi, les principaux espaces urbanisables se trouvent le long de la D17, en continuité des hameaux existants. Dans le POS lui-même, les zones UA (centre-village et ses abords proches, zone à caractère central d'habitat, de service, et d'activités, où les bâtiments sont construits le long des voies en ordre continu) sont cernées par des zones UB, moins denses et aboutissant à des zones UC.

Les zones UB, zones urbaines extérieures au centre et destinées à accueillir des constructions individuelles parfois groupées et des collectifs peu denses, commencent à être urbanisées aujourd'hui. Afin d'éviter le mitage, les préconisations pour ces zones doivent être révisées.

Les zones UC, zones urbaines extérieures au centre et destinées à accueillir des constructions individuelles implantées isolément ou par petits groupes, encore plus éloignées des hameaux, font le lien avec les espaces agricoles. Ainsi, leur densité est moins importante et c'est là que s'implante le bâti individuel.

Les zones 1NA, peu nombreuses, peuvent être ouvertes à l'urbanisation sous réserve d'avoir un projet d'aménagement et de réaliser les équipements nécessaires. Même si elles ne sont pas occupées à ce jour, le POS permet d'y implanter des lotissements.

Pour ce qui est des zones 2NA, ne concernant que les exploitations agricoles, elles sont utilisables sur le long terme.

Développement possible

Ces dernières années, il y a eu assez peu de développements sur la commune de Brassac, du fait de son implantation sur l'ombrée. Les développements se sont fait principalement en fond de la vallée à l'exception des deux bourgs importants de Brassac et Cazals. En effet, on y trouve les terrains les plus adaptés pour accueillir une nouvelle urbanisation.

Lotissement de Las Prados à Brassac

Située en limite de la commune de Brassac, l'opération d'habitat groupé Las Prados n'entretient aucun lien avec le bourg. Une seule et unique voie d'accès est mise en place, ce qui ne facilite en rien les échanges avec les espaces extérieurs. On constate une absence de prise en compte de l'environnement immédiat, que ce soit au niveau architectural (absence de référence au développement traditionnel) ou urbain (extension en rupture avec les bourgs existants). Depuis la D21, les haies de thuyas ou de lauriers créent des linéaires qui accentuent la monotonie de la rue

La rue

La rue n'appartient qu'à l'automobile. Il n'y a pas d'usage possible pour des piétons, d'autant qu'on ne trouve pas de véritables espaces publics. Ce lotissement, desservi par un seul point d'accès, constitue un espace enclavé et introverti. Le réseau de voirie non hiérarchisé contribue à banaliser l'image de cette zone pavillonnaire et à produire un effet de labyrinthe.

Les trottoirs dans le lotissement sont réduits à leur minimum et servent de zone de stationnement aux voitures. On peut aussi noter l'absence de cheminements piétons, qui pourraient relier le lotissement au stade de rugby attenant, ou même améliorer les déplacements des habitants dans leur propre quartier.

Les parcelles

Le découpage parcellaire géométrique et répétitif crée un tissu urbain distendu et banal. Pour Las Prados, ce découpage crée des espaces résiduels en coeur d'îlot, peu accueillants, ne facilitant pas le contact social.

Le bâti

Vu la configuration du lotissement, il s'agit d'un ensemble construit par un promoteur ou bien un organisme type « un toit pour tous » qui permet l'accession à la propriété sur des ensembles bâtis. Cela donne des maisons construites toutes sur le même modèle, le plus souvent en semi mitoyen par le garage, implantées en milieu de parcelles et laissant un espace résiduel à l'avant de la maison et parfois même à l'arrière lorsque les parcelles sont de petite taille. Malgré un semblant d'alignement, les redans des appentis et des garages ne permet pas d'avoir une continuité de bâti sur la rue et donc on retrouve un espace public non structuré, non limité et flou.



une rue



Hameau de "Las Prados" sur la commune de Brassac
opération d'aménagement groupée



Vue depuis l'extérieur du lotissement

Saint Pierre de Rivière

Population : 564 hab (1999)-323 hab (1962)

Superficie : 2,35 km²

Maire : Jacques GARAUD

Eau et Assainissement : zonage d'assainissement en cours de réalisation.

Nécessité d'améliorer les captages et le réseau car sa vétusté amène des déperditions dans le réseau.

Adhésion au SMDEA

Agriculture : 2 exploitants sur la commune

Forêt : tous les espaces boisés sont privés

Patrimoine classé : néant

Situation et enjeux : La commune est la plus dense de la vallée (240 hab/km²), sa proximité de Foix et son exposition sud ayant engendré une pression foncière importante. De ce fait, la trame urbaine est confuse. On distingue une urbanisation quasi continue de Saint Pierre de dessous au hameau de Fouchard. La maîtrise de l'urbanisation et le maintien de l'activité agricole est une priorité pour la commune.

Document d'urbanisme : Mise en place du Plan Local d'Urbanisme allégé (PLU). Le diagnostic est réalisé.

Projets : La création de réserves foncières agricoles et la révision du zonage du réseau d'assainissement sont envisagées.

Attentes particulières : préconisations pour le bâti neuf

Présentation de la commune:

Situé sur la partie ensoleillée de la vallée, la commune de Saint-Pierre-de-Rivière a connu ces vingt dernières années des développements urbains très anarchiques.

Beaucoup de terrains constructibles avec le POS de septembre 1987 ont été ouverts à l'urbanisation, les préconisations qui étaient alors en place ont généré d'avoir un mitage assez important. Les maisons, qui ne reprennent pas les caractéristiques du bâti traditionnel, sont disposées indépendamment les unes des autres.

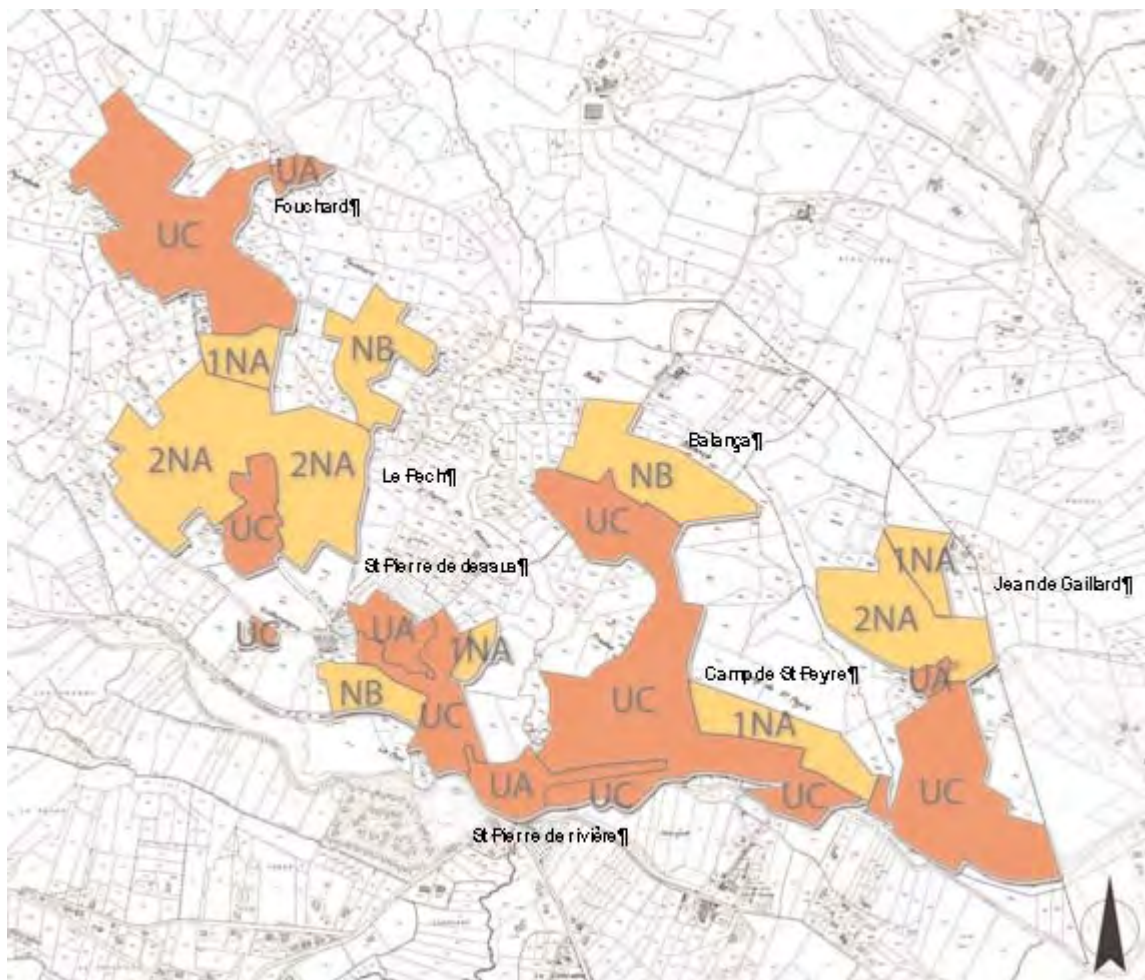
Le paysage urbain produit est banal et peu valorisant pour la commune. La consommation d'espace est très importante pour la quantité de population accueillie. Enfin, les développements des deux dernières décennies ont quasiment exclusivement permis la construction d'habitat individuel non locatif. Ainsi, on peut penser que seules des familles avec enfants plus ou moins jeunes s'y sont installées. Le renouvellement de population sera difficile à réaliser.



Chaque projet de zone d'extension urbaine est défini individuellement, sans réelle composition d'ensemble. Il en résulte un habitat totalement diffus, de nombreuses voiries de desserte non structurées et uniquement réservées à la voiture, pas d'espace publics ou de lieux de rencontre et une architecture sans rapport avec les typologies locales.



le POS de 1987



Dans le POS de 1987, les zones UA correspondant aux hameaux d'origine et à leurs abords, ont été noyées entre des zones à urbaniser qui consomment beaucoup d'espace. On ne peut plus reconnaître l'organisation urbaine d'origine vu que tout a été lié. La commune de Saint-Pierre-de-Rivière ne forme plus qu'un seul et unique centre bourg.

Les zones UC, zones urbaines extérieures au centre et destinées à accueillir des constructions individuelles implantées isolément, tout comme les zones 1NA et 2NA, ont été investies par de l'habitat individuel entrecoupé d'opérations de lotissements. Les zones 1NA, comme les zones 2NA sont des zones peu ou pas équipées pouvant être ouvertes à l'urbanisation. Du POS de 1987 résulte un paysage urbain banal, peu valorisant pour la commune et la vallée, où l'identité urbaine a été effacée.

Développement à préconiser :

Saint-Pierre-de-Rivière est l'exemple de développement incontrôlé qu'il faut éviter. Les développements de ces 20 dernières années ont été réalisés en totale rupture avec l'existant. Les zones pavillonnaires se sont généralement développées en sommet de colline, permettant aux résidents d'avoir une vue imprenable, mais occasionnant un mitage et un impact très fort pour le paysage. De plus, ces nouveaux quartiers n'ont aucune liaison entre eux. L'enjeu d'aujourd'hui est de créer une cohérence entre tous les espaces urbanisés en travaillant notamment sur un réseau d'espaces publics.

Partie 2 :

Prescriptions

- Urbanisme
- Lotissements
- Implantations du bâti
- Voirie
- Espaces publics
- Limites séparatives
- Rénovations et extensions
- Architecture contemporaine
- Bâtiments agricoles
- Gestion des milieux naturels
- Petit patrimoine

Respecter l'identité des bourgs lors des extensions urbaines

L'étalement urbain est contraire au développement durable :

- *il consomme de l'espace naturel et agricole*
- *il génère des coûts élevés en réseaux et infrastructures*
- *il imperméabilise les sols et favorise le ruissellement des eaux pluviales*
- *il occasionne des dépenses en transport de plus en plus élevées.*

Les extensions récentes consomment beaucoup d'espace et se développent souvent sans lien avec le bourg ancien dont elles sont coupées. Ce phénomène ne facilite pas l'intégration des nouveaux habitants et les isolent de la vie du bourg, d'autant que dans ces nouvelles zones urbanisées, chacun a tendance à fonctionner de manière autonome dans sa parcelle. Si ces programmes de construction s'effectuent dans le prolongement de l'organisation originelle du bourg, ils maintiennent alors une lisibilité du village et surtout évitent le cloisonnement des nouveaux habitants à la périphérie des centres. Un nouveau quartier doit à terme faire partie du tissu urbain. Il doit y avoir continuité des voies et chemins. La qualité du projet réside dans sa capacité à intégrer le programme dans un site en valorisant ses éléments identitaires, comme la préservation des structures végétales telles que les haies, les murets.

Conserver l'architecture traditionnelle tout en permettant l'intégration d'une architecture contemporaine :

L'architecture traditionnelle est le témoin d'une culture et de savoir-faire locaux. La respecter et la mettre en valeur ne doit cependant pas être l'occasion de la figer et d'entraver son évolution. Il faut savoir laisser une place aux projets contemporains dignes d'intérêt qui permettent de rehausser la qualité de l'architecture traditionnelle et s'intègrent de manière cohérente dans le village.

Les principaux objectifs de la charte au niveau urbain et bâti sont donc les suivants :

- *gérer les extensions de bourgs*
- *respecter les typologies et les éléments identitaires du bâti lors de la réhabilitation*
- *pour le bâti neuf, agir dans la continuité des volumes, matériaux, couleurs de l'existant*
- *éviter la banalisation des constructions neuves*
- *aménager les espaces publics*

Les nouvelles constructions

Avant d'envisager la création de lotissements extérieurs aux bourgs, il faut penser à la gestion des “dents creuses” dans les villages et leurs abords immédiats. Cela permet de créer des logements pouvant répondre aux besoins précis des personnes seules, personnes âgées ou jeunes couples : proximité du centre du village, des services, logements de petite taille, peu de terrain à entretenir, limitation des déplacements automobiles. Ainsi il est possible de développer du bâti mitoyen, en continuité directe du bâti traditionnel que l'on trouve dans le village. De plus, la maison mitoyenne est plus économique en terme de construction et d'espace.

Selon la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 Décembre 2000, les règles d'extension de l'urbanisation en continuité des hameaux et des bourgs existants, en zone de montagne, ont été modifiées. Dans ces zones, la création de futurs espaces d'urbanisation, notamment l'implantation de petites zones d'activités, peut désormais être autorisée en discontinuité des bourgs, villages et hameaux existants, lorsque cette exception est justifiée par la nécessité de préserver les terres agricoles ou des paysages, ou de se prémunir contre des risques naturels. Les projets de création de zones devront préserver les terres nécessaires au maintien des activités agricoles, pastorales et forestières, ainsi que les paysages.

Quels que soient les types de développement exposés, ces derniers doivent être dans la continuité des bourgs existants. Au contraire de l'étalement urbain qui sévit déjà dans quelques communes, la préservation des hameaux doit être la priorité.

Pour les communes qui bénéficient déjà d'un Plan d'Occupation des Sols, il est possible de poursuivre l'urbanisation selon les principes déjà mis en place, mais en modifiant ou en proposant de nouvelles préconisations, afin de limiter le mitage dans les zones déjà proposées. Pour les communes qui ne peuvent pas s'étendre en raison de l'inadaptation des terrains, un travail sur le bâti vacant est alors à faire (voir les préconisations architecturales).

En aucun cas le développement d'un hameau ne doit être prétexte à des opérations sporadiques, peu qualitatives et souvent situées en retrait du bourg. Pour cela, il est nécessaire de prévoir un schéma, d'établir un projet pour la commune, où il sera précisé l'orientation des maisons en lien avec l'existant, les tailles de parcelles maximales, les zones d'implantation d'habitations, les espaces collectifs (etc..), tout cela pour préserver le milieu étudié. Il faudra aussi tenir compte des éléments paysagers déjà présents sur le site, mais aussi de la présence des réseaux à proximité de la zone développée.

Des principes récurrents :

- penser au réseau viaire en tant que trame d'espaces publics (circulation mais aussi places, stationnement, liaisons piétonnes...)
- réduire le nombre de rues de dessertes individuelles,
- observer ce qui existe déjà et s'étendre en harmonie,
- prendre en compte le paysage pour le préserver,
- penser les lotissements comme un projet d'extension qui répond aux besoins de chaque commune et qui soit en lien avec ses caractéristiques,
- avoir une mixité au niveau des typologies du bâti, de leur usage (locatif ou propriétaire) et ainsi, une mixité sociale,
- s'appuyer sur la trame urbaine et paysagère existante.

Commune de Serres sur Arget, hameau de Balansa : proposition d'aménagement

Situé en hauteur par rapport au hameau de Balansa, cet espace est doté d'un axe visuel sur la vallée à préserver. Un développement de type « nouveau hameau » peut prendre place ici, mais avec une densité moyenne.

Les parcelles ne doivent pas être de taille trop importante afin d'éviter le mitage. Les rues, et les couloirs de vue s'appuyant sur l'environnement voisin conditionneront l'organisation du bâti.

En hauteur par rapport à la voirie principale, la présence de végétation en bordure de la parcelle sera à préserver voire à renforcer, afin que la première image que l'on ait du bourg soit celle du hameau originel. Ensuite seulement, on verra la façade de la nouvelle extension.



Commune de Serres sur Arget, hameau de la Mouline : proposition d'aménagement

En continuité de ce qui existe déjà sur le hameau de la Mouline, il est possible de poursuivre une urbanisation le long de la D17.

Une première tranche de bâti, peut s'implanter en partie basse de la zone à aménager, en continuité du hameau existant, afin de donner une image plus urbaine que pavillonnaire (continuité du bâti). Celui-ci pourrait être implantée parallèlement à la voirie, avec un recul imposé pour les accès aux parcelles. Les jardins à l'arrière seront ensoleillés du fait de la pente. Au niveau de la typologie du bâti, il serait judicieux de s'inspirer de la volumétrie des bâtiments existants à la Mouline, bordant aussi la D21.

Ce bâti, en alignement, est en R+2 ou R+1+combles. Cette zone serait pertinente pour recevoir des logements de type petit collectif.



Une deuxième tranche de bâti, moins dense, et moins haute, peut prendre place derrière. Elle pourra accueillir plutôt du bâti individuel. L'enjeu principal pour cette zone est de créer un développement en continuité du hameau de la Mouline, en évitant déréaliser du lotissement pavillonnaire.



Commune de Brassac, hameau du Prat de Sans : proposition d'aménagement

Situé à proximité de l'école, cette zone proposée à l'urbanisation pourra faire le lien entre le hameau de Brassac lui-même et la salle polyvalente. Cette dernière est actuellement située en dehors du hameau. Pour cet espace, on ne peut ni produire une extension selon le schéma d'un village rue vue la profondeur de la zone, ni concevoir un hameau en terrasse. Le schéma de développement le plus approprié serait alors celui d'un nouveau site. La voirie créée à l'occasion de cette extension devra lier les deux départementales tout en ne restant qu'une desserte pour les habitations. Ces dernières prendront place sur des parcelles d'environ 600m². Plus on avancera dans le temps, plus le développement se fera vers le hameau de Pessaurat, alors que les premières tranches d'urbanisation se feront en périphérie du hameau de Brassac.



Commune de Brassac, hameau du Cazals : proposition d'aménagement

Ce hameau bénéficie de la présence d'un plateau encore libre de constructions, avec un panorama imprenable sur la vallée et le massif de l'Arize. Le hameau n'a pas d'autre espace propice à l'urbanisation.

Aujourd'hui on commence à voir le phénomène de mitage prendre pied sur cet espace. D'après le projet de PLU en cours, cette zone sera prochainement ouverte aux constructions. Ainsi, la densité du bâti doit être faible, tout comme le nombre d'habitations réalisées. Une réflexion doit être engagée pour éviter de voir apparaître le lotissement type « raquette ».



bâtiment agricole, périmètre de protection à respecter

Lotissements et groupes d'habitation

Les lotissements résidentiels sont la cause principale de l'étalement urbain. Ces opérations forment un paysage stéréotypé, celui de la maison individuelle isolée au centre de sa parcelle, banalisant le paysage. Le développement du marché de la maison individuelle ne doit pas être une source de consommation d'espaces agricoles ou des milieux naturels.

La conception du lotissement porte sur la répartition des espaces, l'organisation parcellaire, le tracé des voies, les plantations, le traitement des limites.

La " forme urbaine " est généralement issue du découpage foncier alors que le découpage devrait découler de la forme urbaine.

L'observation de ce qui existe fait apparaître une organisation, une structure, un mode d'implantation, des typologies et des matériaux qui peuvent servir de base au projet.

Le rapport d'échelle entre l'existant et le nouveau bâti, la continuité, les organisations possibles à l'intérieur des îlots sont des données à étudier.

Le parcellaire, la position du bâti

La diversité dans l'occupation de l'espace et la variété du découpage parcellaire sont à rechercher : il faut travailler le parcellaire pour l'adapter à une demande différenciée : une trop grande régularité des lots amène la banalité et réduit les solutions architecturales dans l'implantation, l'orientation, les vues, et, à terme, les capacités d'évolution.

Le découpage en petites parcelles répond à un souci de diminution de la charge foncière (pour les nouveaux accédants notamment) et à la volonté de limiter l'étalement urbain.

Le modèle pavillonnaire s'est généralisé dans les années 1960, lié à l'évolution des transports individuels (voiture) amenant des surfaces de parcelles de plus en plus grandes, consommant plus d'espace naturel.

Pourtant les lotissements denses datant de la fin du 19ème siècle jusque dans les années 1950 sont des formes d'habitat qui ont permis de produire du tissu urbain de qualité avec des parcelles dont la taille n'excédait pas 300 m².

Aujourd'hui la limitation de consommation d'espace amène à redécouvrir la petite parcelle.

Les dimensions et la forme de la parcelle ont un impact direct sur l'organisation et la distribution du logement et donc sur son architecture et les espaces libres.

Une largeur de 7 mètres permet de disposer un séjour et une cuisine et une longueur de 12 mètres de garder un espace libre sur la parcelle. Cela représente une surface de terrain minimale de 90 m² pour une maison + jardin/patio.

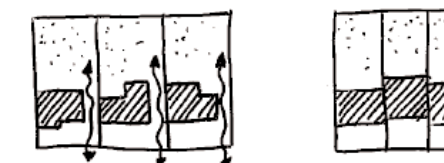
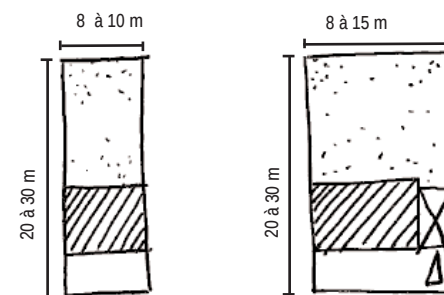
Une parcelle de 8 à 10 m de largeur permet de réaliser une maison à étage avec garage dans le volume principal. Pour un garage accolé, il faut prévoir une largeur de 12 à 15 mètres.

La profondeur de 20 à 30 mètres permet de créer un recul par rapport à la rue (3 à 5 m) (stationnement devant la maison + devant de porte), une maison d'environ 8 mètres de profondeur et un jardin de 8 à 15 mètres de long.

La profondeur du jardin peut être augmentée en implantation la maison en alignement de la rue, ce qui augmente la distance entre deux parcelles mitoyennes et limite les vis-à-vis.

Ce type de parcelles permet de créer des lots dont la surface varie de 160 m² (8X20) à 300 m² (10X30).

Les vis-à-vis peuvent être limités par des dispositions du bâti en quinconce et l'implantation d'annexes, des haies, clôtures, murs en limites séparatives...



L'implantation sur une seule limite permet de réduire la largeur des parcelles

Le front bâti permet d'isoler les jardins

d'après " les nouvelles formes urbaines de ma ville archipel " , agence AUDIAR

Exemples d'aménagements récents (photos hors territoire d'étude)



Maisons semi-mitoyennes sur parcelles étroites,
Saint-Herblain (44)



Maisons mitoyennes recréant l'image de la rue,
Vert Village - Montgermont (35)



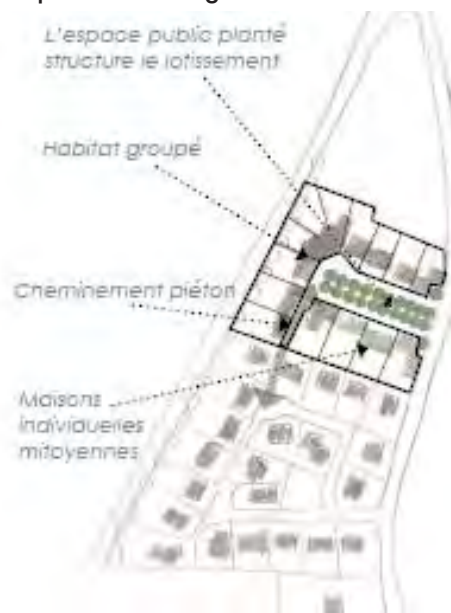
Détail sur les accès,
Saint-Herblain (44)



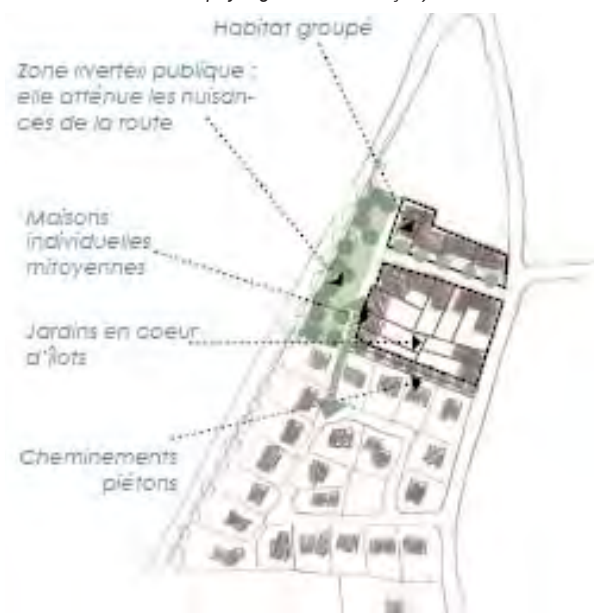
Le décalage du garage permet la continuité visuelle de la rue et crée un stationnement devant le logement, La Morinais - Saint-Jacques-de-la-Lande (35)

photos extraites de "Les nouvelles formes urbaines de la ville archipel" Agence AUDIAR

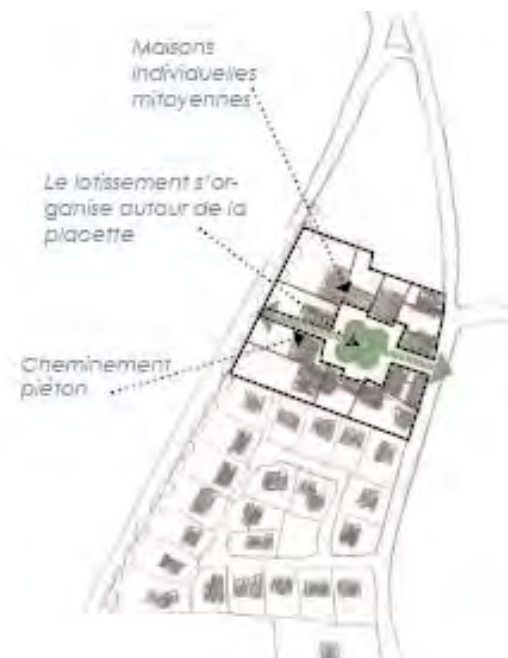
Exemples d'aménagement de lotissement (extrait de la charte architecturale et paysagère de Montluçon)



Variante 1 : le lotissement se structure autour d'un espace public central, planté d'un double alignement d'arbres. Les maisons s'apporchent de l'espace public et bénéficient alors de vastes jardins



Variante 2 : les nuisances de la route sont amoindries par une zone "verte" publique, une sorte de jardin ouvert sur rue. Les maisons sont mitoyennes et donnent sur la rue laissant le cœur d'îlots aux jardins privés. Il existe un autre type d'habitat, sur des terrains plus petits, agrémentés d'une petite cour côté rue; ces maisons n'ont pas de jardin.



Variante 3 : le lotissement s'organise autour d'une placette située en cœur de quartier. Les lots sont tous orientés avec des maisons côté placette pour structurer un front bâti fort. Le côté jardin est ainsi plus vaste. Il n'y a pas d'espace résiduel.

Assouplir les règles d'urbanisme

Afin d'appliquer certaines préconisations concernant l'urbanisme, il semble nécessaire d'adapter certaines règles d'urbanisme. En effet, la règle habituelle du recul d'au moins 5 mètres par rapport à la voirie afin d'avoir une aire de stationnement non couverte devant la maison ne s'adapte plus au principe d'économie d'espace. Avec une petite parcelle, ce recul doit être réduit afin de profiter d'une profondeur de jardin plus importante. De plus, dans l'idée de recréer un front bâti sur la rue, l'alignement des façades est intéressant (fig.1). Seul le garage peut être implanté en recul pour permettre une place de stationnement (fig.2), ou bien inversement, le garage peut être à l'alignement et la maison en recul, afin de bénéficier d'un devant de porte (intéressant pour les parcelles orientées au Nord, fig.3).

Par rapport aux limites séparatives, le recul habituel de 3 mètres peut empêcher la densité. La contrainte réglementaire minimale est celle liée au code civil qui impose un recul minimal de 1.90 m pour une façade avec ouvertures. Il est donc possible de réduire les reculs entre voisins tout en préservant un passage direct depuis la rue vers le jardin inférieur à 3 mètres de large.

La hauteur du bâti

La largeur réduite de la maison est compensée par une augmentation du volume en profondeur et en hauteur. On passe souvent du 1 étage + combles de la maison traditionnelle à 2 étages + combles. La hauteur à l'égout du toit se trouve donc augmentée (de 4.50 m à 6 m).

Les règles d'urbanisme doivent donc évoluer et être adaptées à cette volonté de densification des espaces.

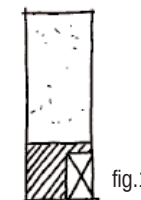


fig.1



fig.2



fig.3

Développement sur des terrains en pente, type « hameau en terrasses »

Pour conserver l'harmonie d'un village, il faut observer ce qui existe avant toute intervention sur le bâti : les volumes, les liaisons, les proportions, les ouvertures, les toitures, les matériaux... Comprendre l'existant, savoir le restaurer permet de conserver l'identité d'un village. L'architecture doit s'adapter à l'environnement et à tout le bâti existant.

Un terrain en pente n'est pas un obstacle à la construction. On peut en tirer partie pour bénéficier d'un meilleur ensoleillement, des vues lointaines. L'objectif est de ne pas modifier la topographie pour pouvoir construire

Adapter l'implantation du bâti à la pente

La construction doit suivre les mouvements du sol, s'adapter à la topographie, plutôt que de recourir à des terrassement importants en rupture avec les lignes générales du site.

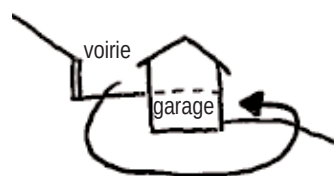
Sur un terrain en pente, plusieurs principes sont à développer :

- limiter le décapage du sol pour rendre le terrain plat, mais plutôt utiliser la pente pour créer des accès directs ou des terrasses (schéma 2),
- utiliser la dénivellation pour favoriser certains points de vue ou l'ensoleillement des parcelles (schémas 3).

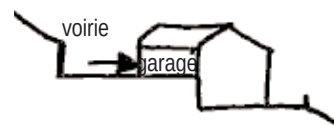
La position des garages est un point déterminant : inclus dans le corps principal du bâtiment, ils peuvent induire des remblais ou déblais conséquents et des voiries très importantes (schémas 1).

Schémas 1 : implantaion des garages

Accès par le haut du terrain : difficile



Accès par le haut du terrain : facile



Accès par le bas du terrain : facile

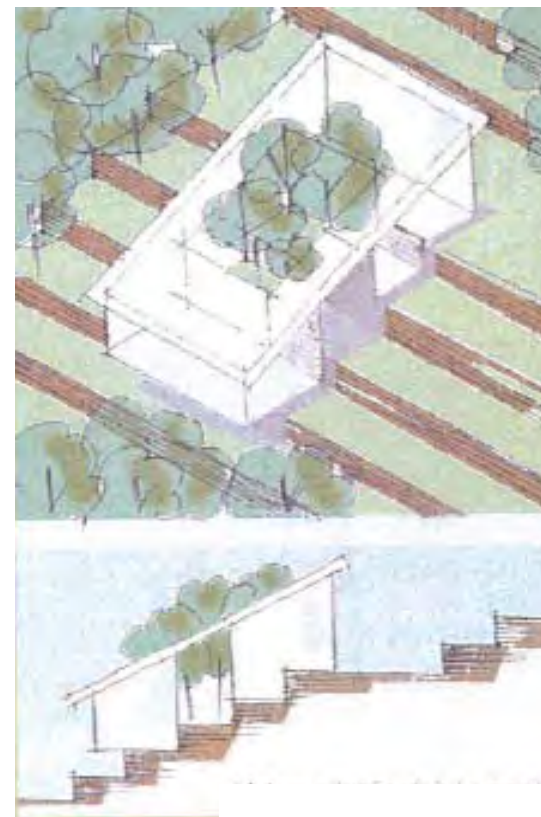
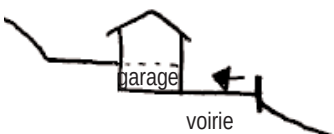
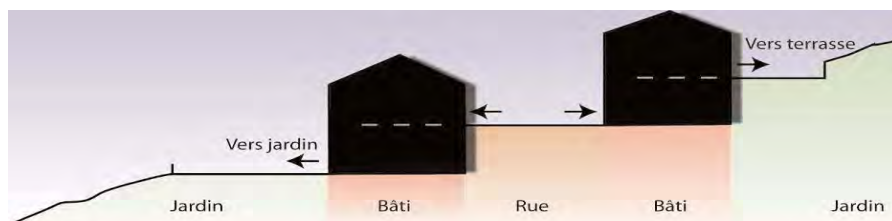
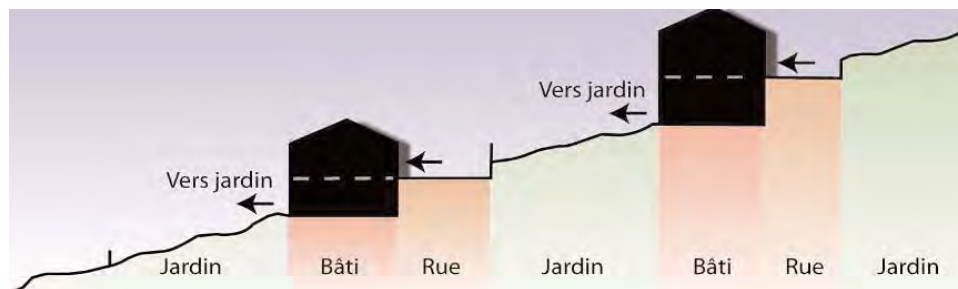
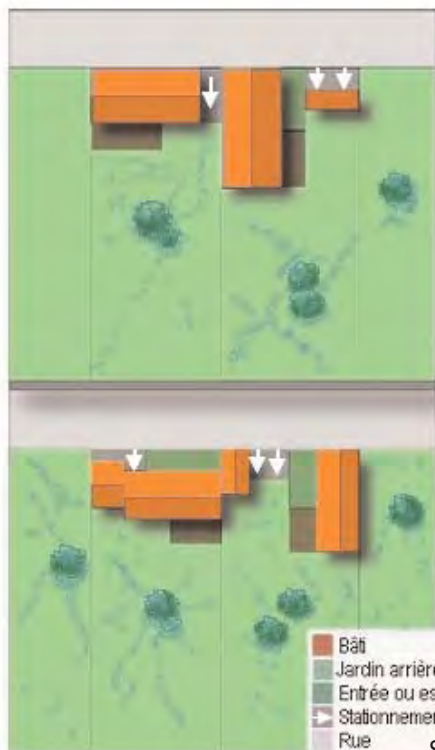


Schéma 2 : Volume intégré à la pente
(extrait du PNR des Monts d'Ardèche)



Schémas 3 : mise en valeur des vues





Schémas 1 et 2

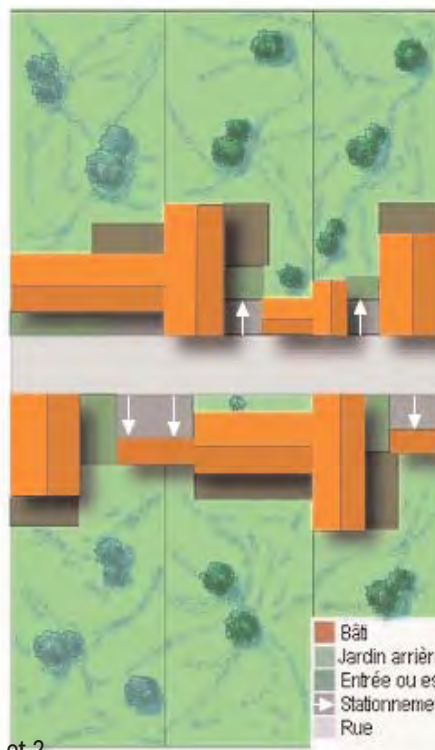


Schéma 4

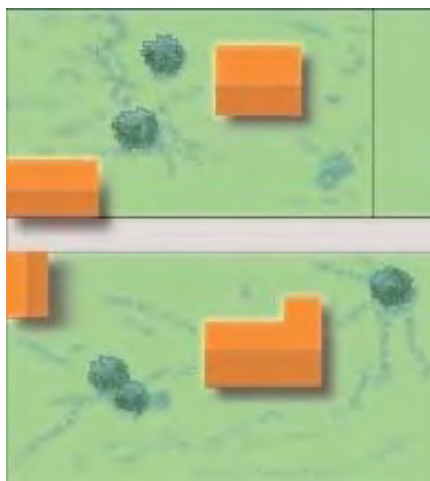
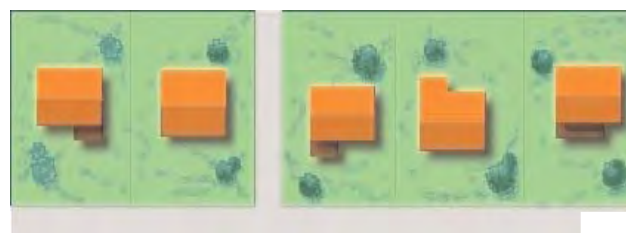


Schéma 3



Les implantations sur la parcelle

En milieu rural, l'image de la rue dépend de la façon dont les bâtiments sont organisés sur les parcelles. Les variations d'implantation alternant pignons et façades permettent d'aménager des décrochements, espaces de transition où le privé et le public se rejoignent.

Schémas 1, 2 : implantation recommandée

L'implantation en limite de parcelle permet de faire vivre la rue par les façades (des bâtiments principaux, des garages, ou de simples murs de clôtures) et de libérer l'ensemble de la parcelle pour les espaces privatifs. Si le bâtiment principal ne s'aligne pas sur la rue, c'est peut-être un appentis ou un garage qui vient s'y ranger de manière à la structurer tout en laissant la place pour le stationnement privé.

Schémas 3 et 4 : implantation à éviter

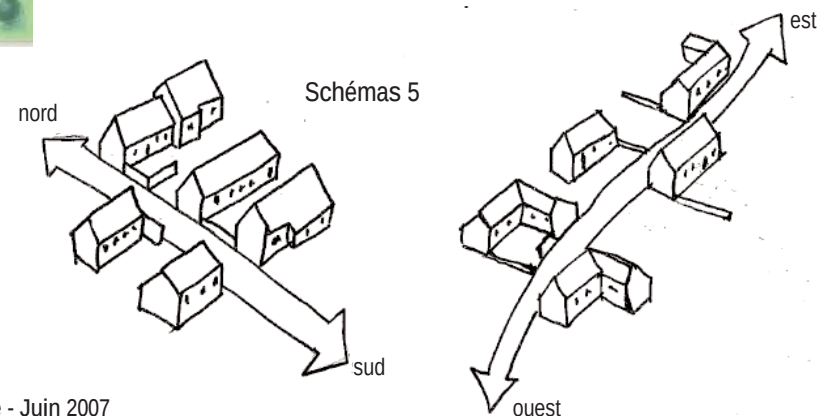
L'implantation en milieu de parcelle crée des objets isolés souvent mal intégrés dans le paysage.

La voirie n'est pas structurée et n'a, par conséquent, aucune identité.

Schémas 5 :

L'orientation géographique des rues :

- Orientée est/ouest, la rue distribue de part et d'autre des habitations qui vont s'établir sur des lignes parallèles afin d'orienter la façade principale au sud et de préserver une certaine intimité.
- Orientée nord/ sud, la rue va distribuer des habitations établies perpendiculairement, avec la même préoccupation d'orienter la façade principale au sud.



La création de voiries

L'augmentation de la population engendre une hausse des flux automobiles. Les déplacements et les parcours doivent être pris en compte dans les projets d'aménagement.

Hameaux linéaires :

Principe de base :

il faut que la voirie puisse évoluer avec le temps, qu'elle puisse être prolongée pour permettre la mise en place de futures extensions, en évitant les rues en impasse qui n'aboutissent à rien.

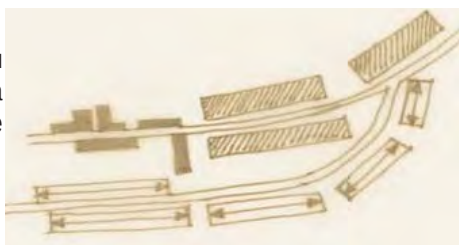
Phase 1 : bâti existant



Phase 2 : Première tranche d'urbanisation le long de la voirie existante



Phase 3 : deuxième tranche d'urbanisation où l'on crée de la nouvelle voirie parallèle à la pente et formant ainsi une nouvelle terrasse de bâti



Hameaux compacts :

Principe de base :

S'appuyer sur la voirie existante pour urbaniser

Phase 1 :

Dans un premier temps, on urbanise le long des voies ou chemins existants



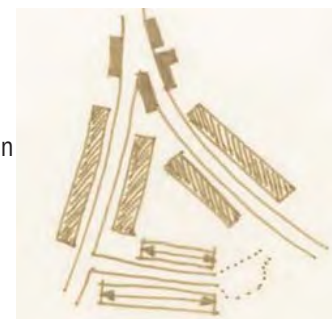
Phase 2 :

On crée ensuite une voie secondaire en faisant attention à ne pas créer une impasse.



Phase 3 :

Enfin, on peut créer un espace public structuré par la dernière phase de construction.

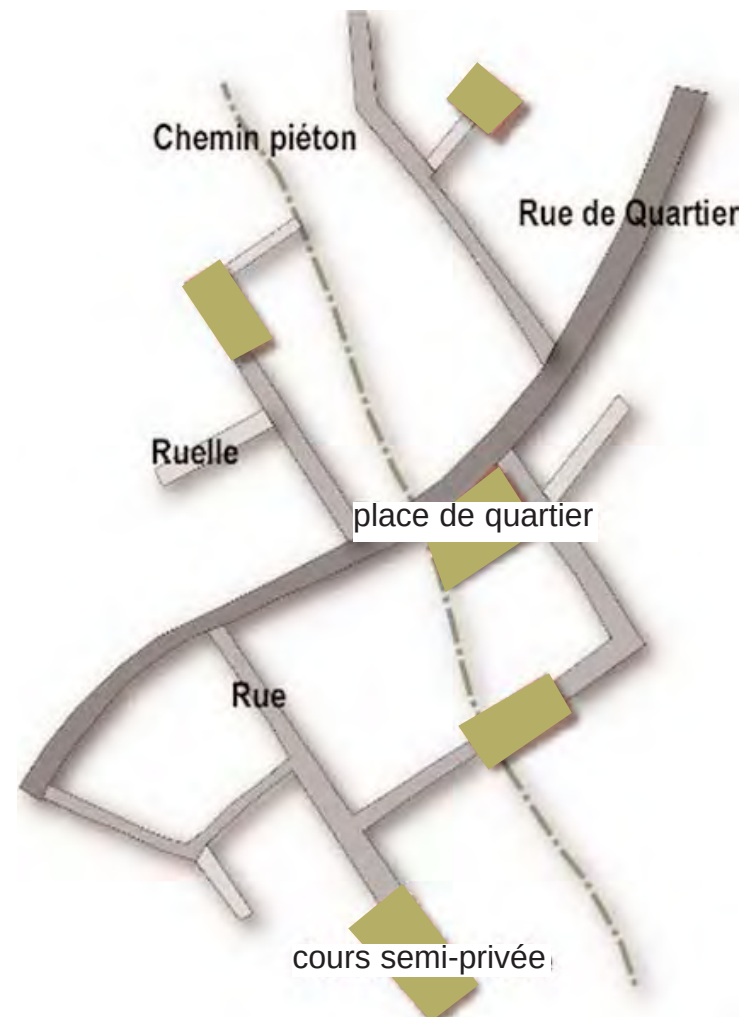


Lors de l'implantation de nouvelles constructions, l'objectif est d'économiser l'espace destiné à la voirie et de limiter les chemins de desserte qui par la suite pourront soutenir une urbanisation.



Il ne faut pas multiplier les chemins qui ne desservent qu'une ou deux maisons.

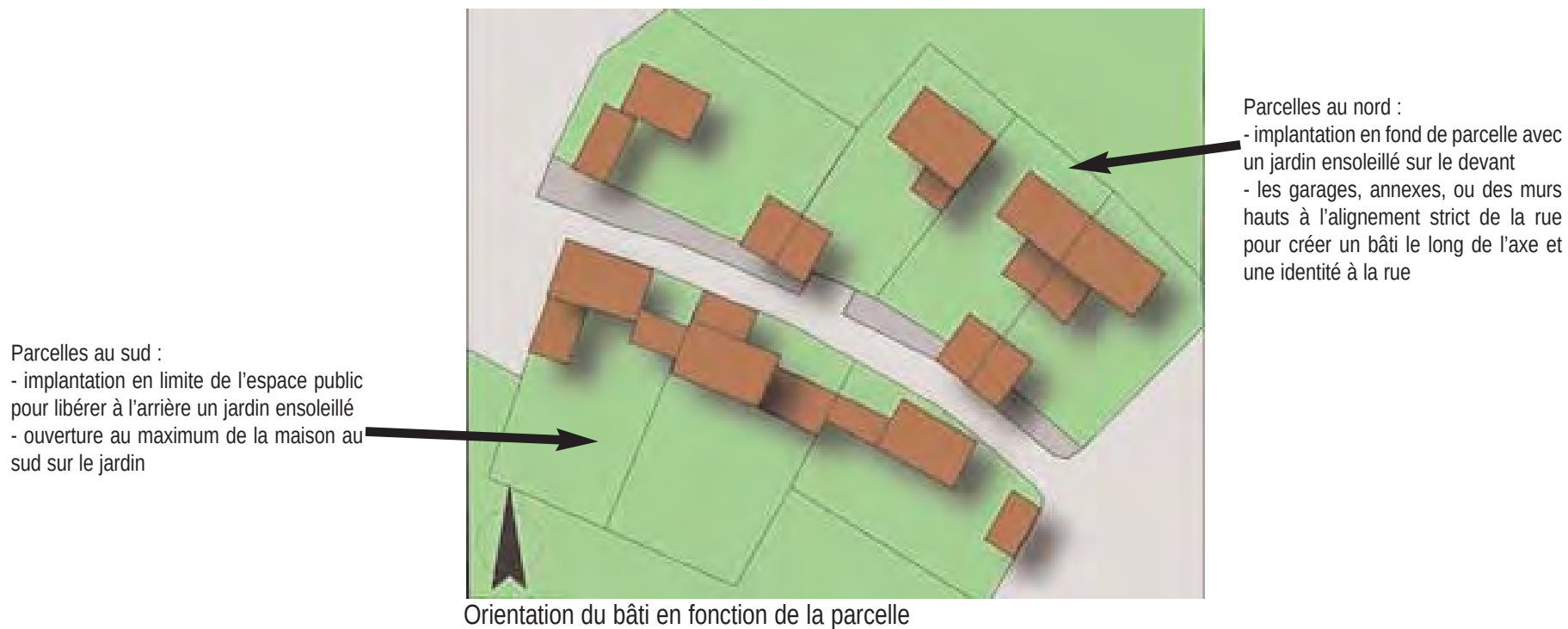
A éviter:
les impasses se terminant
par une raquette de
retournement



Utiliser un réseau de petits espaces publics (élargissement de la rue) que les habitants pourront s'approprier, et qui facilitera le contact social. Le maillage est réalisé par divers types de voies, en passant de la rue à la ruelle et au chemin. De même les espaces publics doivent être hiérarchisés et bénéficier d'aménagement cohérents mais variés.

Développement sur un nouveau site

- le découpage parcellaire doit s'appuyer sur le tissu urbain existant et les éléments forts du site,
- varier la taille des parcelles doit être variable en évitant les lots surdimensionnés pour permettre une mixité sociale, voire l'accueil de certaines activités et équipements,
- il faut favoriser la diversité dans les formes de parcelles,
- il faut optimiser l'orientation des parcelles (soleil, relief, vents...).



Les circulations doivent prendre en compte :

- les déplacements depuis l'habitat vers le reste de la commune et au-delà,
- les différents modes de déplacements : vélo, voiture, à pied, en bus....nécessaires à la relation des quartiers entre eux
- la qualité du cadre de vie que peuvent apporter des espaces publics.

Le gabarit et l'aménagement de la voie doivent être étudiés selon :

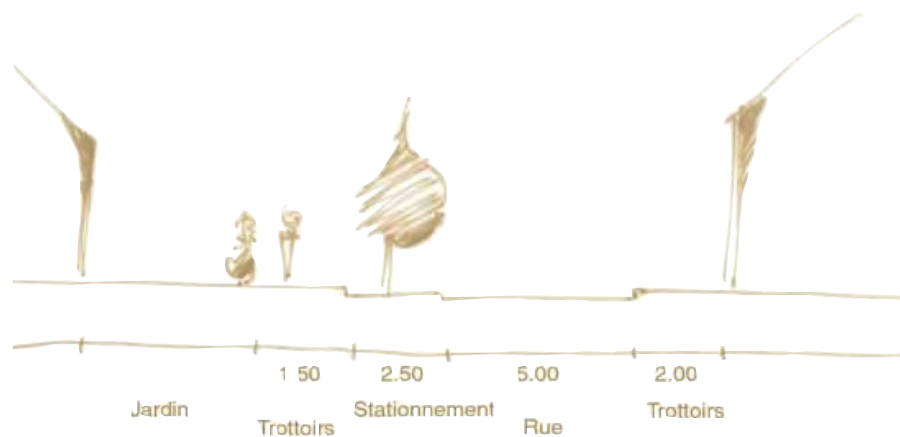
- le nombre de logement et d'habitant usager,
- le flux de circulation induit
- la priorité accordée à chaque usager (voiture, cycliste, piéton)
- l'usage accepté sur la voie : jeux, discussions...

Les rues

Elles assurent la desserte et l'accès aux parcelles. Le gabarit de la rue doit être adapté au flux de voitures prévues, tout en assurant la tranquillité et la sécurité des habitants.

Chaque utilisateur doit trouver sa place (piéton, cycliste, voiture...) sans gêner ou être gêné par les autres. Les plantations d'arbres, de haies permettent de délimiter et de structurer les espaces.

Le caractère urbain est marqué par la présence de trottoirs, murs, façades sur rue, stationnement. Les hameaux et maisons isolées développent davantage le côté végétal : haies, murets bas en pierre, bordures enherbées,...le traitement des sols est proche de l'état naturel (terre, graviers, chemins empierrés...).



Exemples de rues où chaque utilisateur trouve sa place. Les haies et alignements d'arbres permettent de marquer ces différences d'usage.(photos hors territoire d'étude)



Exemples d'aménagements de voirie (photos hors territoire d'étude)



Les habitants se sont réapproprié l'espace public de la rue pour en faire un espace de convivialité,
Rieselfeld - Fribourg-en-Brisgau (Allemagne)



La liaison piétonne avec le rue est travaillée dans la continuité visuelle par des plantations variées, tout en étant démarqué par un revêtement de sol différent
La Vienaïs - La Chapelle-des-Fougeretz (35)



Les végétaux permettent de créer des barrières naturelles entre chaque utilisateur qui trouve ainsi sa place, sans gêner les autres et en se sentant en sécurité.
Vert Village - Montgermont (35)

photos extraites de "Les nouvelles formes urbaines de la ville archipel"
Agence AUDIAR

Les ruelles

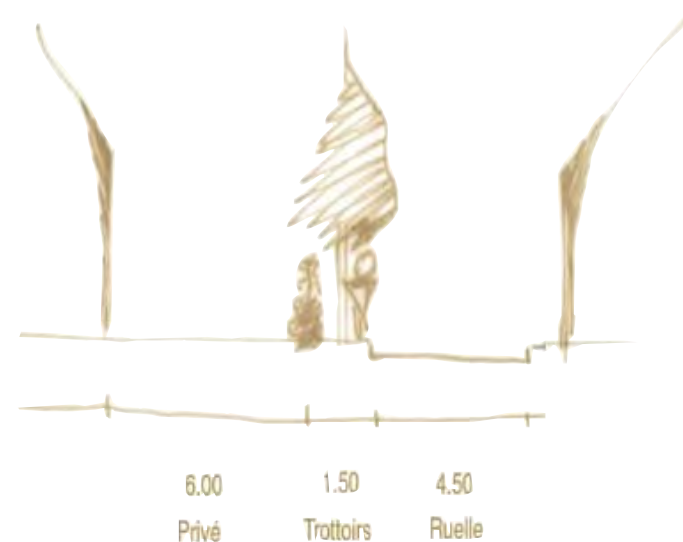
La taille de la ruelle laisse une place limitée à la voiture. Elle permet de desservir des habitations, mais n'accueille pas de stationnement.

Les habitants investissent souvent les devants de portes en y installant un banc, des pots de fleurs.... ce qui rend ces lieux vivants et plein de charme.

Le problème principal que l'on rencontre dans les ruelles est lié au traitement du sol qui se dégrade rapidement souvent à cause des écoulements d'eau non canalisés.



Ganac : ruelles structurées par le bâti



Interprétation contemporaine de la ruelle dans de nouveaux quartiers
Vauban - Fribourg-en-Brigau (Allemagne)

photo extraite de "Les nouvelles formes urbaines de la ville archipel" Agence AUDIAR

Les cheminements piétonniers

Dans les villages et hameaux ils relient divers quartiers d'habitation ou les maisons aux granges.

Aujourd'hui, de nombreux chemins autrefois liés aux besoins agricoles sont devenus des chemins de randonnée, permettant les déplacements des promeneurs et des VTT.

Leurs tracés s'appuient sur des éléments mais le principe des liens piétons peut être repris dans le cadre de créations d'extensions urbaines pour relier le nouveau quartier au centre ancien, en évitant la voirie principale.



Exemples de ruelles piétonnes réservées à la promenade et permettant de relier des îlots entre eux (Ganac et photo CAUE68)



Exemples de traitements pour des cheminements piétons : la nature du sol selon le site doit rester simple et proche de l'aspect naturel. (Photos CAUE 68, Rennes, Voralberg)

Adaptation du cheminement piéton qui prend en compte le problème des eaux de pluie, la végétalisation et les accès aux logements.

La Morinais - Saint-Jacques-de-la-Lande (35)

photo extraite de "Les nouvelles formes urbaines de la ville archipel" Agence AUDIAR

Les chemins ruraux

La vallée de la Barguillère possède de nombreux chemins ruraux reliant les hameaux des différentes communes entre eux. Malheureusement, beaucoup ont disparus, faute d'entretien et de troupeaux. Il serait possible d'imaginer la réouverture progressive de ces chemins, en tant que sentiers de randonnée pédestre ou autre, pour pouvoir proposer au promeneur une autre manière de voir le paysage de la vallée, à travers des « boucles » ou des réseaux.

Souvent privatisés ou laissés à l'abandon, ces sentiers témoignent des activités économiques et sociales qui existaient dans la vallée. Certaines communes comme Brassac, ont commencé un programme de réouverture de ces sentiers pour en faire des chemins de randonnée.

Exemples de cheminements
à Brassac et Ganac



Exemples de cheminements (hors
territoire)



Vannes (56)

Utilisation des végétaux plantés pour séparer le cheminement des jardins privés, Saint jacques de la lande (35)



La Croix Simon - Clayes (35)

Exemples d'aménagements de sentiers de promenade en périphérie de village

Les places et les cours

L'esprit d'un lieu apparaît grâce aux aménagements effectués sur une commune. Une place sablée ou en herbe évoquera plutôt un hameau ou un petit village, alors qu'une place pavée marque un espace plus urbain.

Avant d'établir un projet d'aménagement de place, il faut déterminer les usages du lieu et donc savoir quelles sont les attentes des habitants : un espace ombragé pour se reposer, des espaces pour les loisirs ou les commerces, des espaces de desserte de bâtiments publics, des espaces de jeux pour enfants...et décider également ou doivent être les voitures.

Les cours, espaces plus modestes, assurent une meilleure transition entre le public et le privé. A la fois structurée par du bâti et du végétal, cet espace flexible et polyvalent doit avoir un traitement au sol particulier, marquant la différence avec la rue.

Il ne doit pas y avoir d'espace résiduel, chaque lieu doit avoir un usage : prolongement de la maison, lieu de rencontre, de jeu, de promenade, de détente.



Traitement d'une placette en pavés, à utiliser plutôt dans les centres bourg.



Espace public bitumé ou en stabilisé, sans démarcation avec la voirie, sans végétation, sans mobilier qui incite plus au stationnement des véhicules, qu'au repos ou à la rencontre.



Aménagement d'espaces extérieurs nécessitant beaucoup de foncier mais pouvant être adapté à l'échelle d'un hameau.

Le stationnement

Aujourd'hui, les besoins en stationnement sont très importants car la voiture est le moyen de transport le plus utilisé.

Pour chaque projet d'extension urbaine, il est important d'évaluer des besoins selon différents critères : la situation dans un environnement urbain ou rural, la desserte de la zone de projet par les transports en commun, la nature du projet...

Le stationnement ne doit pas gêner la circulation piétonne (nombreuses sont les voitures se garants sur le trottoir). Il doit être pris en compte dans l'aménagement des rues mais aussi lors de la réalisation de lotissements. Des places de stationnement privées sont obligatoires à l'intérieur des parcelles ainsi que des places de stationnement «occasionnelles» devant la propriété, mais en retrait de la rue et des trottoirs.

Dans le centre ancien, il est parfois plus difficile d'aménager des lieux de stationnement, car les rues sont étroites et les espaces libres rares. Bien souvent c'est la place du village qui sert de parking, gâchant ainsi un espace public et de rencontre dont la vocation première n'était sûrement pas le stationnement des véhicules mais la convivialité.

Il est possible d'utiliser des dents creuses ou des ruines pour récupérer de l'espace et créer des poches de stationnement dans le but de libérer la place du village.

Il faut prévoir des aménagements pour éviter le stationnement "sauvage" et des aménagements paysagers des zones de stationnement (bandes enherbées, plantations...).



La voiture envahit l'espace public et empêche toute lisibilité du bâti et des espaces publics alors que des zones de stationnement bien délimitées facilitent la circulation de tous les usagers. (Les Champs Freslons - Le Rheu (35))



Ganac ; le stationnement a été organisé en terrasses, sur des emplacements d'anciens bâtis. Les murets en pierre et les plantations délimitent la zone de stationnement de façon naturelle, en continuité directe du bâti.



Exemple d'aménagement d'une zone de stationnement avec des murets en pierre, des arbres, un traitement de sol simple.



Le traitement des zones de stationnement prend en compte la notion de végétal, limitant ainsi l'impact du bitume, Vert Village - Montgermont (35)

Le mobilier urbain

Soigner le mobilier urbain en s'inspirant des formes, des couleurs et des matériaux locaux contribue à souligner l'identité du village.

On évitera donc de mettre en place du mobilier réservé aux grandes agglomérations qui dans un contexte rural peut sembler déplacé et inadapté.

L'ensemble du mobilier et son organisation doivent être cohérents, on veillera avant tout à prévoir un plan d'aménagement global des différents éléments (bancs, poubelles, lampadaires...). Ajouter des éléments au fur et à mesure des besoins conduit à des juxtapositions inadéquates et inesthétiques.

Le mobilier urbain est un élément coûteux pour une commune, mais il doit être pensé pour un usage sur le long terme. La simplicité reste souvent le meilleur choix.

Dans le cas des luminaires, il est indispensable de tenir compte de la notion de développement durable en limitant le nombre de points lumineux tout en évitant les « coins sombres » et en réduisant leur temps d'éclairage. Un matériau simple, sobre et robuste est à favoriser.



Exemples de lampadaires sur mats et en bornage de chemin

Le traitement des déchets

De manière générale, l'implantation des conteneurs pose à la fois le problème d'accessibilité mais aussi d'esthétique.

La collecte sélective, les relais verts, contribuent à la multiplication des conteneurs de stockage souvent posés anarchiquement dans des endroits isolés.

Les aires techniques de déchets ménagers doivent faire l'objet d'un traitement paysager et architectural particulier et simple. Ils sont à implanter judicieusement pour être facilement repérables et accessibles aux usagers ainsi qu'aux camions bennes.



Exemples de caches containers

Bornes d'apport enterrées. Ce système fait disparaître les containers sous terre mais nécessite l'adaptation des containers et des camions de ramassage.



Les divers équipements publics que l'on peut rencontrer sur les communes doivent être pensés en terme d'implantation, d'aspect, de volume.

Intégrer les réseaux aériens

Il est nécessaire de tirer partie des travaux d'aménagement (de voirie notamment) pour enterrer les réseaux d'électricité et de téléphone. En faisant intervenir les opérateurs à cette occasion, il est possible de réduire les coûts et de limiter la gêne imposée aux riverains.



Exemples d'arrêts de bus



Exemple en zone plus urbaine où l'élément bâti regroupe deux fonctions : arrêt de bus et parking à vélos.

Les revêtements de sol

Le traitement du sol permet de différencier des espaces sans avoir à mettre en place des bornes ou des barrières.

Selon le site, le matériau peut être plus ou moins recherché. Cela peut aller du simple sol en stabilisé pour des espaces de rencontre ou de jeux jusqu'au traitement en pavés pour des espaces publics plus "urbains", en passant par le béton lavé ou désactivé pour des zones piétonnes de fort passage..



sol en stabilisé,



sol en béton désactivé



Pavés de granit



association de pavés et de stabilisé



Association de pavés et de bitume

Aménagements privés Les limites séparatives Conserver les liens bâti-paysage

Le constat actuel est que, au même titre que les constructions, nous assistons à une standardisation des abords. Par effet de mode, les haies monospécifiques de thuya ou encore laurier sauce se sont développées partout en France, contribuant à la banalisation des terroirs. Parfois même, cet accompagnement végétal est négligé par les aménageurs, appauvrissant ainsi la qualité paysagère des territoires concernés. De plus, l'individualisme de l'homme moderne contribue à la mise en place de haies-murs, compactes et opaques, visant à se cacher de ses voisins.

Afin de préserver une cohérence paysagère, notamment entre la trame bocagère et le bâti, il est important de traiter les abords de ces derniers par une végétalisation adéquate. Traditionnellement, cette articulation est faite par les haies, lesquelles ont à la fois un but esthétique et un but pratique (délimitation de la propriété privée, effet brise-vent...), assurant une continuité entre les abords des maisons et les champs et créant une transition entre les espaces privés et publics.

Toutefois, nous nuancerons cette réalité par le phénomène des villages montagnard, tels que l'on peut en trouver sur la commune du Bosc, au sein desquels, la limite de la propriété n'est pas matérialisée par une clôture ou haie végétale. Ceci se justifie par le fait que l'ensemble du foncier hors habitat, est considéré comme l'espace public communautaire. Cet espace était autrefois utilisé pour les travaux collectifs nécessitant espace et main d'oeuvre (battage des céréales....).

Chaque habitation et nouvelle implantation doit être accompagnée par des végétaux en continuité d'essence avec l'existant. Cela doit permettre d'assurer le lien entre le paysage et le bâti, en réduisant l'impact visuel des constructions tout en les mettant en valeur. Nous précisons que ceci est valable pour tout type de construction : maison isolée, habitat groupé, bâtiment agricole, bâtiment industriel...

Lorsque les bâtiments ne constituent pas les limites entre les domaines privés et publics, la continuité peut être donnée par les murets de clôtures. Le choix de la clôture influe sur l'ambiance de l'espace public. La hauteur maximale est réglementée par le code de l'urbanisme (art L 441-3) à 2,60 mètres, mais il semble plus intéressant d'avoir des murs à une hauteur d'environ 1,50 m, ce qui permet de délimiter la parcelle tout en protégeant l'intimité. Ces murets doivent être traités avec le même soin que les murs de la maison, soit en pierre, soit enduits, et non laissés en blocs apparents.

Exemples de murets de clôtures et de haies en mélange limitant la banalisation des limites de parcelles



Afin de garantir la cohérence et éviter la banalisation paysagère, des règles simples peuvent être mises en place :

- Formations végétales

- les haies monospécifiques taillées :

Ces haies composées d'espèces caduques ou persistantes doivent être taillées une ou plusieurs fois par an de façon stricte. Ce type de haie est très utilisé aujourd'hui, mais tend à banaliser le paysage par une utilisation d'essences stéréotypées, types cupressocyparis ou thuyas, à proscrire en raison de leur pauvreté écologique et paysagère.

- les haies champêtres :

La haie champêtre est composée d'espèces à fleurs (lilas, spirée,...), d'espèces à fruits et feuillage décoratifs (camérisier, prunelier...)... Cette haie composée permet une floraison alternée tout au long de l'année et par la variété de volumes des essences donne un caractère champêtre aux habitations, isolées ou non. De plus, la haie composée résistent mieux aux maladies et aux parasites. Des sujets arborés de taille intermédiaire pourront assouplir la trame végétale et varier l'aspect de la haie

Nb : pour les bâtiments agricoles, voir par ailleurs : insertion des bâtiments agricole dans le paysage.

- Tirer parti de l'existant

Savoir tirer parti de l'existant permet d'avoir un effet immédiat et gratuit. Un inventaire préalable permet de conserver les arbres isolés, les haies, les bosquets intéressants. Ils ancreront et valoriseront l'aménagement dans le site, qui en seront le prolongement naturel.

- Choix d'essences d'arbres et arbustes locaux

La conservation de l'identité rurale des paysages passe par l'usage d'essences locales. La sensibilisation et l'incitation des particuliers, mais aussi des collectivités et des aménageurs, à l'utilisation d'une typologie locale est une priorité. Pour y arriver, une liste des essences locales peut être incluse dans le rapport de présentation des documents d'urbanisme et aussi être distribuée lors de la délivrance d'un permis de construire .

Arbres tiges

- érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*)
- chataignier (*Castanea sativa*)
- chêne sessile (*Quercus petraea*)
- aulne (*Alnus glutinosa*)
- charme (*Carpinus betulus*)
- saule blanc (*Salix alba*)
- noyer (*Juglans régia*)

Arbustes

- bourdaine (*Frangula alnus*)
- framboisier (*Rubus idaeus*)
- genêt à balais (*Cytisus scoparius*)
- sureau noir (*Sambucus nigra*)
- camérisier à balais (*Lonicera xylosteum*)
- troène (*ligustrum vulgare*)

- bouleau (*Betula verrucosa*)
- peuplier tremble (*Populus tremula*)
- néflier (*Mespilus germanica*)
- hêtre (*Fagus sylvatica*)
- poirier sauvage (*Pyrus pyrastrer*)
- pommier (*Malus sylvestris*)

Arbustes à fleurs

- épine vinette de Juliana (*Berberis julianae*)
- cotoneaster franchetti (*Cotoneaster franchetti*)
- seringat (*Philadelphus coronarius*)
- arbre de judée (*Cercis siliquastrum*)
- deutzia (Divers hybrides)
- spirée d'été (*Spiraea japonica*)
- spirée de printemps (*Spiraea arguta*)
- lilas (*Syringa vulgaris*)

- houx (*Ilex aquifolium*)
- viorne obier (*Viburnum opulus*)
- prunelier (*Prunus spinosa*)
- buis (*Buxus sempervirens*)
- cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*)
- laurier tin (*Viburnum tinus*)

Rénovation et extensions du bâti existant

Au niveau du bâti, l'objectif est de garder des volumes et des matériaux en lien direct avec les typologies locales. Il ne s'agit pas de refaire à l'identique ce qui existe, mais de prendre en compte les caractéristiques et de les appliquer ou de les interpréter. Pour ce faire, les préconisations générales concernant les éléments de construction doivent être respectées.

L'addition ou la suppression de volumes, la surélévation ou l'extension doivent respecter la cohérence de l'ensemble :

- soit l'extension est conçue à l'identique de l'existant, avec les mêmes matériaux, les mêmes proportions,
 - soit l'extension est un élément contemporain, et sera conçue de manière à pouvoir lire chaque époque de construction. Dans tous les cas, l'extension se fera en harmonie avec l'existant afin de créer un nouvel ensemble cohérent (volume, hauteurs, proportions des ouvertures, matériaux...).
- Le choix de l'option se fera en analysant l'existant.



Maison individuelle, agence architecture et design



Maison individuelle, photo CAUE 12

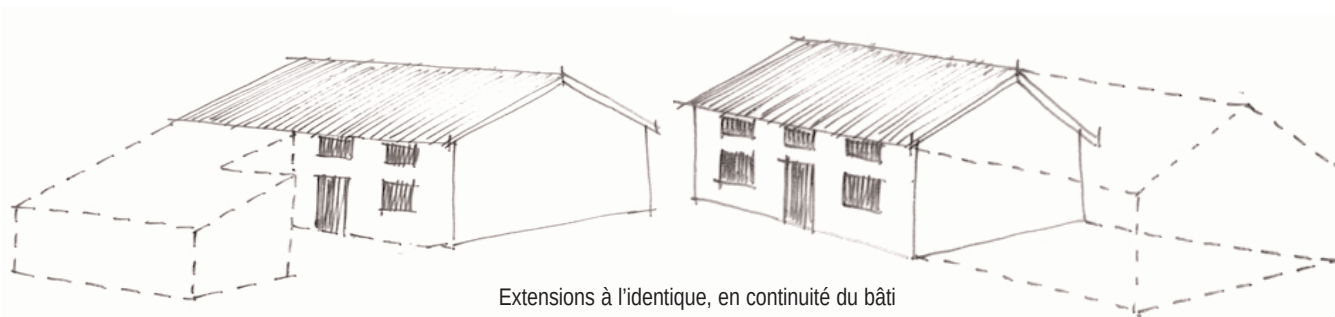
Extensions contemporaine, en harmonie avec l'existant



Conservatoire des parcs et jardins de Chaumont



Maison individuelle, photo CAUE 12



Extensions à l'identique, en continuité du bâti



Architecte : Atelier S&VA

Les maçonneries

Parmi tous les éléments constitutifs du bâti, les murs sont les plus imposants, les plus déterminants dans la solidité et la qualité architecturale de la construction. Ils prennent appui directement sur la roche ou sur un bloc d'assise. La forme et l'appareillage des pierres dépendent de la nature de celles qui sont disponibles sur place.

Avant toute intervention sur une maçonneries de pierre, il est important de procéder à une analyse détaillée de l'état du mur. Ce travail permettra de définir la nature et l'importance des travaux (l'existence ou non de pierres abîmées, l'apparition de " ventres " ou de " coups de sabres "...)

- si la façade est en relatif bon état, ne pas vouloir la nettoyer systématiquement mais essayer de conserver la patine naturelle du temps en traitant les points noirs (lézardes, appareillage ventru).

- si la façade présente un état de dégradation avancé et des problèmes d'étanchéité, redispoker les pierres de calage (sans liant trop apparent) si l'appareillage le permet, sinon envisager un enduit à la chaux.

- pour les habitations, éviter de mettre à nu un mur anciennement enduit : l'enduit était réalisé pour des raisons d'étanchéité à l'air et à l'eau.

- la restauration des joints peut s'envisager lorsqu'ils existent. Il faut alors procéder par dégarnissage et scellement au mortier de chaux grasse et sable de rivière dont la texture correspondra à la nature de celle de la pierre. La coloration sera identique à celle du support. Eviter le remplissage entre les pierres ainsi que l'emploi du ciment dont la couleur et les caractéristiques ne sont adaptées aux murs de pierres.



Bénac



Brassac

Les enduits

Dans l'architecture traditionnelle, les appareillages des murs en pierre étaient souvent de qualité moyenne et toujours recouverts d'un enduit. Il joue un rôle très important dans la constitution même du mur dont il assure la protection en consolidant des appareillages peu homogènes (contre le ruissellement, contre le vent et les variations thermiques). Le rôle décoratif de l'enduit est aussi très important, "signe extérieur de richesse" car un enduit coûte cher. Pour cette raison, les habitations étaient enduites et non les granges et autres annexes.

Traditionnellement les enduits mis en œuvre étaient des enduits à la chaux, qui laissent respirer le mur (au contraire des enduits ciment qui piègent l'eau et l'humidité). La chaux était mélangée au sable pris dans les rivières proche de la construction, ce qui donnait des teintes en relation directe avec l'environnement (généralement dans les tons beiges ou ocre). Les enduits lissés pouvaient aussi être recouverts avec des badigeons de chaux teintés avec des pigments naturels (végétal ou minéral) qui avaient l'avantage de se patiner avec le temps et de donner les teintes pastel que l'on retrouve encore sur certaines maisons. Le problème des enduits colorés actuels est que leur teinte est artificielle et que la couleur verte, rouge jaune ou bleu dont on dispose aujourd'hui ne se patinera pas avec le temps et vieillira en restant toujours aussi agressive.



Conseils de rénovation

On constate aujourd'hui une grande vogue de la pierre apparente.

Avant de décroûter entièrement un mur pour laisser apparaître la pierre, il est nécessaire de regarder la qualité de l'appareillage. Si il est grossier, avec des pierres d'angles en saillie, des corniches, il est clair que la façade était destinée à être enduite et doit le rester.

Un vieil enduit, s'il présente un bon accrochage peut être récupéré par des raccords qui seront alors masqués par un badigeon à la chaux qui constituera en surface une croûte dure qui le protégera de l'érosion.

Le badigeon permettait aussi de réaliser des décors sur les façades (encadrement des ouvertures, bandeaux sous toiture, fausses chaînes d'angle...).

Si l'enduit d'origine peut paraître dégradé, il participe à la patine de la maison et peut souvent être conservé au prix de quelques reprises éventuelles, s'il ne compromet pas l'étanchéité des murs.

Dans le cas d'une réfection totale de l'enduit, il faut utiliser la technique traditionnelle à trois couches (sous-couche, gobetis et couche de finition) et un liant identique à celui existant : chaux naturelle (chaux aérienne ou chaux hydraulique) permettant au mur de "respirer" et d'évacuer par évaporation l'eau qu'il peut contenir et celle qui remonte par capillarité depuis le sol. La chaux artificielle est à proscrire car ce n'est pas un produit respirant, de même que les enduits à base de ciment et les revêtements de synthèse qui ne sont pas adaptés à des murs traditionnels en pierre mais à des supports contemporains (béton, agglomérés de ciment) dont la teneur en eau reste faible.

Essayer de retrouver le plus possible la couleur d'origine en comparant avec les anciennes maisons alentours. La couleur du sable mélangé à la chaux déterminera la teinte de l'enduit.



Exemple de badigeon à la chaux



enduit à la chaux dont l'usure naturelle fait apparaître certaines pierres

Le bardage de bois

Parement vertical ou horizontal de large lames de bois ou clayonnage de branches de noisetiers, ils sont directement fixés sur la charpente par des clous. Ils avaient pour fonction de protéger le fenil des granges-étables tout en permettant la ventilation du foin.

Conseils de rénovation :

Dans le cas d'une transformation de grange en habitation, les bardages des fenils devraient être restitués dans le projet afin de conserver la typologie de la grange. Si le bardage est en bon état et peut être conservé, il sera alors doublé d'un mur ou d'une isolation par l'intérieur.

Si le bardage d'origine ne peut pas être conservé, un nouveau pourra être recréé en planches brutes (et non en lambris).

Il peut être associé à du verre afin d'assurer suffisamment de luminosité dans les combles reconvertis en habitation. Cela évitera la création de lucarnes.



Grange à Brassac



Les ouvertures

Le percement des ouvertures, très recherché et ordonné dans la maison bourgeoise, peut être sans ordre particulier dans la maison paysanne. Les fenêtres sont plus hautes que larges à encadrement en pierre taillée pour les premières et encadrement de bois pour les secondes.

Les menuiseries des habitations sont parfois cintrées, soit peintes, soit laissées naturelles. Les volets sont réalisés avec de larges lames de bois de tailles différentes (clouées sur des traverses). Les portes d'entrée sont pleines et souvent surmontées par une imposte vitrée.

Les ouvertures de granges-étables possèdent des gabarits très divers en fonction de leur rôle et de leur utilisation :

- la porte pleine d'accès à l'étable, à un seul vantail parfois articulé ouvrant à la française (vers l'intérieur) ou à deux vantaux,
- les ouvertures fenières peuvent être modestes ou très hautes (partant du linteau de la porte et montant jusqu'au toit), de forme rectangulaire ou en plein-cintre, certaines peuvent être fermées par des entrelacs de branchage ou un bardage de planche.

Conseils de rénovation

La création ou la modification d'ouvertures sont des actions qui peuvent changer radicalement la composition des façades et l'équilibre des volumes. Si on tient à conserver son caractère à la construction il faut éviter d'adapter systématiquement les ouvertures aux dimensions standard des catalogues.

Les ouvertures existantes devraient suffire à éclairer les pièces d'origine, mais les exigences liées aux nouveaux modes de vie (plus de lumière, ouvertures vers l'extérieur) font que des travaux de transformation sont la plupart du temps engagés.

Il est conseillé de tenir compte des dimensions et proportions des ouvertures existantes, de conserver leur ordonnancement ainsi que de maintenir un équilibre entre les pleins et les vides. L'élargissement d'une ouverture peut perturber l'équilibre d'une façade. Il est préférable de réaliser un nouveau percement de même gabarit lorsque c'est possible.

Les bâtiments agricoles sont aujourd'hui très souvent reconvertis en habitation. La conservation de l'identité, du caractère de la grange même transformée en logement doit pouvoir être lue dans le paysage, témoin d'un usage passé.

Ce changement de destination nécessite de créer des portes et fenêtres dans des murs où il n'y en avait pas forcément et d'adapter les ouvertures existantes aux nouveaux besoins.

Lors de réhabilitations, l'idéal est de remettre des fenêtres en bois, avec des vitrages adaptés aux exigences de confort. Il vaut mieux mettre des vitrages grands jours que des faux petits bois incrustés dans les vitrages qui n'ont plus aucun usage et donc plus de raison d'être.

Le PVC est un matériau incompatible avec le bâti traditionnel, de plus, il n'est pas recyclable, sa couleur blanche et ses montants surdimensionnés posent des problèmes esthétiques importants. De plus, dans le cas de réhabilitation, les coffrets de volets roulants sont rarement intégrés et laissés apparents en façade.

Dans le cas d'une création d'ouverture :

- pour une maison à travées régulières, afin de respecter l'ordonnancement des façades, il semble difficile de créer ou d'agrandir de nouvelles ouvertures. Dans le cas des maisons "paysannes", sans travée régulière, la création d'ouverture est préférable à l'agrandissement des percements existants.



Serres-sur-Arget



Ganac



Saint-Pierre-de-Rivière

Les toitures

De manière générale, le toit des habitations est à deux pans, avec un faitage parallèle à la voie. La pente du toit se situe généralement entre 20 et 30%.

La tuile canal est la plus utilisée sur le bâti traditionnel. Sa couleur terre cuite contribue à l'homogénéité des couvertures et du paysage bâti.

La couverture en tuile canal se réalise sur le système " courant-couvrant " à partir du même élément courbe : le principe de ce mode de couverture est de poser le courant face concave vers le ciel, tandis que le couvrant sert de couvrir joint entre les deux courants. La forme de la tuile est plus étroite d'un côté que de l'autre.

Conseils de rénovation

Pour les tuiles neuves, le choix de la couleur sera celle de la dominante locale, avec une coloration uniforme et naturelle, comparable au matériau d'origine.

La tuile romane constitue un dérivé de la tuile canal. Plus économique, elle réunit en une seule pièce la tuile de couvrant et la tuile de couvert.

Dans un souci de cohérence avec le bâti traditionnel, très présent dans les hameaux comme dans les villages, il est conseillé de conserver un toit à deux pans et d'éviter de créer des ruptures de pentes.

En rénovation, les génoises et corniches doivent être conservés lorsque qu'elles sont présentes sur le bâti d'origine. Ces éléments, en plus de leur côté esthétiques avaient une fonction technique qui est d'éloigner de la façade les eaux du toit et de favoriser l'étanchéité supérieure des murs.

Traditionnellement, on ne mettait pas de gouttière aux égouts de toits qui comportaient une corniche ou une génoise (puisque la génoise était là pour empêcher le ruissellement de l'eau le long du mur). Dans le cas de rénovation, il est possible de réaliser un chéneau encastré, invisible depuis la rue et ne cachant pas la génoise.

Sur des constructions neuves, il n'est pas nécessaire de mettre des corniches ou des génoises en place, qui ne correspondent pas à l'architecture actuelle.



Toiture en tuile canal, Peyroutéoux, Burret



Schéma du système
"courant-couvrant"

corniche en briques,
le Four, Le Bosc



génoise à trois rangs,
Pey Jouan, Ganac



L'architecture contemporaine

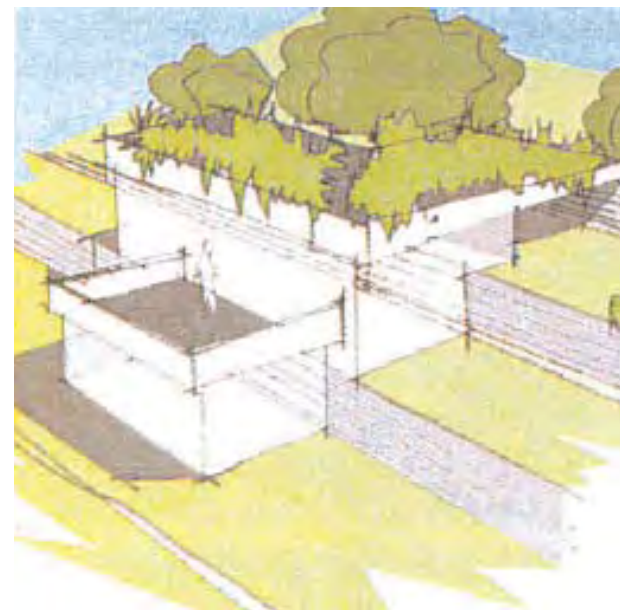
L'architecture traditionnelle est un exemple pour l'emploi de matériaux pris " sur place " et adaptée au terrain. La richesse de cette architecture rurale montre que chaque époque a su innover et s'adapter, créant une grande diversité architecturale. Il faut donc s'en inspirer et éviter le pastiche et l'apport de modèles étrangers à cette architecture traditionnelle. Aujourd'hui l'habitat doit répondre à de nouvelles exigences de surfaces, de confort, de lumière, d'équipement. Un projet contemporain peut répondre à cette demande de vastes volumes, de grandes ouvertures pour la vue et la clarté tout en étant en harmonie avec l'environnement naturel et bâti. Cependant, si une nouvelle maison fait référence par sa forme à un habitat traditionnel, alors ce doit être en correspondance avec l'habitat local afin d'éviter les modèles étrangers (provençal, suisse ou autre).



Construction à ossature bois, Stuttgart (Allemagne)



Villa contemporaine, (Garin 31) architecte Gouwy, Grima, Rames



Architecture contemporaine prenant en compte la topographie du terrain, l'orientation de la bâtisse, l'intégration du végétal...
(extrait du PNR des Monts d'Ardèche)



Ensemble de maisons mitoyennes alliant divers matériaux et volumes (Auzeville Tolosane 31)

La haute qualité environnementale(HQE)

Il s'agit là d'une démarche volontaire concernant la qualité environnementale des opérations de construction ou de réhabilitation de bâtiment et non un label ou une réglementation.

“ Deux principes sous-tendent l'approche HQE :

- la construction, l'entretien et l'usage de tout bâtiment induisent un impact sur l'environnement, et donc un coût global, que la HQE tentera de réduire ou compenser, au-delà de ce que demande la loi (pour au moins 7 cibles sur 14) et en visant la performance maximale. L'économie d'un projet de construction HQE est donc appréhendée sous l'angle du coût global ; elle tient compte à la fois de l'investissement et du fonctionnement.
- le principe des cibles : Il est lié à la démarche qualité. La cible est atteinte si dans le domaine concerné, le niveau relatif de performance est égal à celui du meilleur projet connu au même moment. Après de longs débats, l'association HQE a admis que toutes les cibles pouvaient ne pas être traitées en visant le maximum de performance, ce qui aurait pour des raisons de coût initial mis la HQE hors de portée des petits budgets (<http://fr.wikipedia.org>).

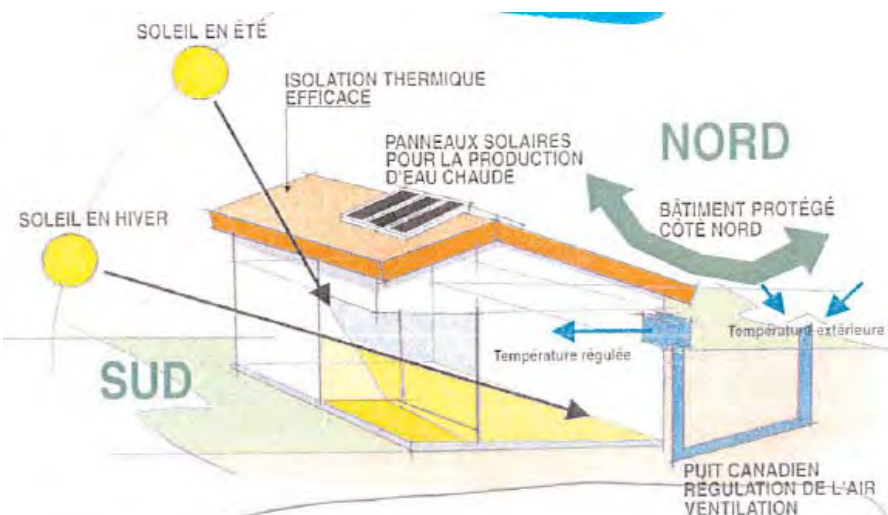
Les énergies renouvelables

Il est important aujourd'hui de maîtriser ses besoins en énergie. Au-delà du choix de son énergie, cela passe par une bonne orientation de la maison, une bonne isolation et une bonne régulation du chauffage.

L'utilisation des énergies renouvelables peut être envisagée : bois énergie, solaire thermique ou photovoltaïque, pompe à chaleur, hydro électricité...à condition de prendre en compte ces nouvelles technologies dès le début du projet afin de bien intégrer le matériel nécessaire comme les récupérateurs d'eau de pluie, les panneaux solaires...



Projet d'habitat collectif ayant intégré le principe des énergies renouvelable dès la conception du bâtiment
Rieselfeld - Fribourg-en-Brisgau (Allemagne)



Divers principes de prise en compte des énergies renouvelables : ensoleillement, vents dominants, pluie...(extrait du PNR des Monts d'Ardèche)



Installation de panneaux solaires sans réflexion liée à l'intégration, bien que la bâtisse soit en chantier

Insertion des bâtiments agricoles dans le paysage

Les bâtiments agricoles, par leur volume imposant et leur isolement, sont souvent les constructions ayant le plus d'impact sur le paysage. Le bâti agricole, qu'il soit récent ou ancien joue donc un rôle important dans la composition du paysage rural. Le paysage de la vallée de la Barguillère est lui aussi structuré par l'activité agricole et le bâti qui l'accompagne. Aujourd'hui, ces bâtiments agricoles sont confrontés à une problématique importante : concilier le besoin d'amélioration fonctionnelle des structures avec la nécessité d'intégration territoriale du projet.

Pour que cette insertion soit réussie, une réflexion paysagère et architecturale préalable permettra d'identifier les risques d'insertion problématiques et d'en prévoir les mesures d'atténuation ou de suppressions des impacts paysagers. Le choix du lieu de l'implantation et des aménagements l'accompagnant, doit se faire après une analyse complète du paysage local, à diverses échelles, dans lequel viendra s'inscrire le futur bâtiment agricole. Cette démarche, préalable à la conception du bâtiment, conduit à une implantation optimale.

Outils et conseils :

Trois points essentiels déterminent la réussite d'un projet conciliant à la fois fonctionnalité du nouveau bâtiment et sa bonne intégration à son environnement :

- le choix d'implantation du bâtiment ;
- l'architecture du bâtiment (volume, matériaux et couleurs) ;
- la végétalisation des abords.

Site d'implantation

Le choix du site d'implantation, doit répondre aux besoins du projet agricole, mais sera orienté par le contexte paysager. Dans la mesure du possible, les paramètres suivants devront être respectés :

Planter le bâtiment par rapport au relief :

Il est souvent difficile d'adapter parfaitement le bâti au relief de part son volume important. Une mauvaise adaptation est souvent facteur de surcoût et souvent d'une mauvaise intégration paysagère.

En règle générale, il est préférable d'implanter le bâtiment dans le sens longitudinal de la pente. Il faut éviter une implantation perpendiculaire aux courbes de niveau, qui implique de gros terrassements. Or il est important de les limiter au maximum car ils sont très visibles par la suite.

Pour ce faire, il faut privilégier l'implantation sur terrain plat, qui réduit le besoin de talutage.

Les implantations en crêtes, très visibles et soumises au vent sont à proscrire, de même que les implantations sur les versants qui nécessitent de gros terrassements, source d'érosion et de fort impact paysager.

Planter au plus près de l'exploitation :

Les constructions isolées sont visibles de loin, leur impact visuel étant accentué par leur volume important.

On favorisera donc une implantation regroupée, autour du centre d'exploitation. Ceci est valable également dans le cas d'une extension d'exploitation. Dans ce cas, la nouvelle construction doit s'implanter dans un souci de composition harmonieuse avec l'existant.

Toutefois, on veillera à respecter la réglementation en vigueur, qui impose une distance minimum par rapport aux habitations pour certains types de bâtiment agricoles.

Rattacher le bâtiment aux éléments existants :

Il s'agit de s'appuyer sur les éléments structurant le paysage, qui favoriseront l'intégration des nouvelles constructions. Par exemple, l'utilisation de la végétation existante, notamment dans un site non bâti, diminuera l'impact visuel des bâtiments. Ainsi, il est astucieux de placer le bâtiment en lisière d'un boisement ou d'une haie. Cependant, la végétation n'est pas le seul paramètre favorisant l'intégration paysagère. Pensons aux murets, aux chemins, aux canaux d'irrigation... Tous ces motifs doivent être maintenus, entretenus et inspirer les aménagements nouveaux.

Paramètres architecturaux

Pour concevoir un bâtiment agricole, il est utile d'observer et de composer avec les éléments existants et plus particulièrement ceux ayant la même vocation : les matériaux de construction, la palette de couleur utilisée et les volumes associés.

Les matériaux

Avant tout choix, identifier les matériaux et les couleurs utilisés dans les bâtiments anciens. Ils serviront de base au projet et permettront de préserver une harmonie entre les constructions anciennes et nouvelles.

Pour les matériaux de façades, il faut privilégier les matériaux naturels qui s'intègrent mieux dans le paysage et en particulier la pierre et le bois. De plus, ces matériaux sont non polluants.

La pierre est la base de l'architecture locale, qu'elle soit enduite ou non. Son insertion dans le paysage est donc assurée.

Le bois, utilisé en bardage, offre des qualités esthétiques de couleur et de texture intéressante ainsi qu'un bon vieillissement favorisant son insertion paysagère. Toutefois, ces bardages ne doivent pas être posés à même le sol au risque de pourrir. Ils doivent être posés au-dessus d'un soubassement (pierres, parpaings,...). Le bois représente un matériau moderne, économique et facile d'assemblage.

Le béton et les parpaings peuvent également être utilisés à condition d'être enduits.

L'aspect du toit est à soigner, car de nombreux points de vue offrent des angles plongeants sur les constructions : divers matériaux peuvent s'intégrer facilement à l'environnement. Leur couleur a souvent un impact prépondérant.

Les couleurs

En milieu rural, les couleurs des matériaux locaux sont généralement bien perçues car elles sont empreintes d'une connotation culturelle. Ce n'est pas le cas des matériaux modernes qui sont souvent décriés. Cette relation visuelle liée à la couleur doit permettre de rattacher ces nouvelles constructions au paysage local.

La qualité et la bonne perception des bâtiments d'une exploitation seront ainsi conditionnées par la cohérence et l'équilibre des couleurs. Le choix des couleurs est guidé par la relation de l'édifice à son environnement architectural, végétal et minéral. Là encore, cela nécessite au préalable d'observer le cadre paysager. Sur un même territoire, les couleurs d'un bâtiment varieront qu'il se situe à proximité du bâti ancien (couleurs ocre) ou à proximité d'un boisement (couleurs mates et sombres).

D'une façon générale les couleurs dominantes du paysage sont de tons sombres :

- enduits colorés par le sable : ton ocre,
- bardage brun foncé ou noir,
- toiture : gris vert, ocre rouge.

Eviter :

- de réaliser une construction de couleur uniforme. Privilégier la distinction de couleur entre le toit et les murs.
- d'utiliser une couleur brillante qui réfléchit la lumière et donc appelle le regard et lui préférer une couleur mate plus discrète.
- d'utiliser des couleurs trop franches qui s'accordent mal avec les nuances douces du paysage.
- de multiplier les couleurs qui ne favorise pas l'harmonie.
- d'alterner les bardages verticaux foncés et clairs qui destructurent l'architecture et intensifie le poids visuel du bâti.



Les volumes

Le volume nécessaire répondant aux besoins fonctionnels d'un bâtiment agricole contemporain, est peu compatible avec les formes plus anciennes. Les bâtiments récents dépareillent donc souvent avec le reste de part leur volume important. De ce fait, il est important de diversifier les volumes et façades des bâtiments, en privilégiant la cohérence avec les volumes pré-existants. Ainsi, pour atténuer le poids visuel du bâtiment et obtenir une échelle plus harmonieuse, il est possible de fractionner l'édifice en plusieurs corps.

Les décrochements ont pour intérêt :

- d'atténuer l'effet de masse de l'ensemble,
- d'animer la composition,
- d'adapter au mieux les volumes au terrain et au relief,
- de s'adapter facilement au bâtiment existant,
- de s'adapter aux fonctions du bâtiment en ne construisant que le volume utile.

Dans le cas d'un projet d'extension, la réflexion sur la volumétrie du nouveau bâtiment doit intégrer la notion de composition avec l'existant. Il s'agit de s'inspirer du volume et de l'organisation de l'architecture traditionnelle, afin que le projet s'y insère au mieux. L'observation du site doit permettre de déterminer si la nouvelle construction devra être alignée à l'existant ou suivre une structure éclatée.

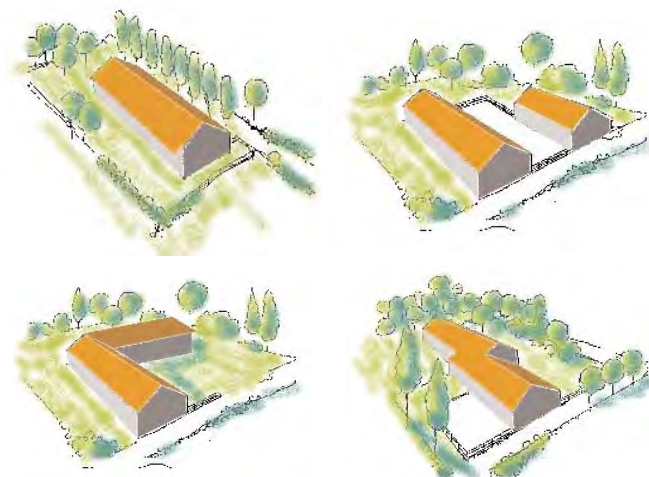
Aménager avec le végétal

L'utilisation des végétaux, notamment des essences locales, est essentielle pour l'insertion paysagère du bâti. La plantation d'arbres et d'arbustes est importante car elle diminue l'impact visuel d'un bâtiment agricole.

Les formations végétales jouent un rôle de composition aux abords des bâtiments d'exploitation. Plusieurs formes peuvent être associées à ce type d'ensemble bâti :

- l'arbre isolé : utilisé en limite de parcelle ou à l'entrée de l'exploitation, il fait office de repère visuel et propose un ombrage intéressant aux abords des constructions,
- l'alignement d'arbres : souligne les voies d'accès et structure l'espace.
- la haie champêtre haute : offre une protection contre le vent et permet de masquer certains éléments tels que l'aire de stockage ou le hangar. Penser au développement futur des arbres et des arbustes, afin de conserver une certaine distance avec les bâtiments. l'association de diverses essences arborées et arbustives permet de créer une trame souple à l'aspect naturel.
- la haie champêtre basse : utilisée en limite parcellaire et le long des chemins et des bâtiments, elle structure l'espace, protège de l'érosion et a un effet brise vent. Elle est composée à la fois d'essences arbustives et d'essences arborées. En aucun cas, ces haies ne doivent être composées d'une seule espèce (au minimum trois).
- le talus planté : propose des qualités écologiques reconnues (pouvoir anti-érosif, abri de la faune...). Les espèces à fort pouvoir recouvrant sont préconisées (laurier-tin, buis...). Les talus végétalisés sont particulièrement efficaces sur les terrains en pente.
- le bosquet : masque et fractionne les vues sur l'exploitation et apporte de l'ombre. Il est utile de s'appuyer sur les bosquets existants qui parsèment en nombre important la vallée de la Barguillère.
- le verger : apporte une esthétique géométrique particulière mise en valeur par sa floraison. Il permet le maintien d'une tradition locale.

Nb : voir fiche, pour le choix des végétaux



Différentes formes de bâti agricole à partir d'un même volume

Préservation et valorisation du bocage, arbres isolés, vergers et jardins

Contexte et objectifs

Le paysage de la vallée est ponctué de haies, de murets, d'arbres isolés, de vergers et autres jardins. Ces éléments structurent et matérialisent les abords des voies, les limites de parcelles, la séparation de l'espace agricole de l'espace villageois. Ils sont le témoin de l'histoire agricole et rurale du territoire et avaient autrefois des fonctions bien précises : limites de parcelles, clôtures pour les animaux, bois de chauffage, bois d'œuvre, production fruitière,...

En l'état actuel, le maillage végétal et minéral est déstructuré et inégal mais reste conséquent. Après avoir subi, même partiellement sur la vallée, l'impact de la politique de remembrement et surtout celui de la déprise agricole, ce maillage est désormais menacé par la pression foncière liée à l'urbanisation de la vallée. Pourtant, outre son effet structurant et sa valeur patrimoniale, la trame végétale et en particulier le bocage (haies, clôtures, murets) a une influence primordiale sur l'équilibre écologique local et le maintien de la biodiversité : protection contre le vent, maintien de l'hygrométrie, résistance à l'érosion, abri d'une partie de la faune... Il est donc nécessaire de favoriser la conservation et la valorisation de ces milieux.



Paysage bocager, Cos



Verger, Brassac



Muret de pierres sèches,
Brassac

Outils et conseils

Avant de pouvoir appliquer une réglementation propre à conserver et à entretenir cette trame de murets, haies, arbres isolés et vergers, il est nécessaire d'en avoir connaissance. Il s'agit d'identifier les propriétaires et de relever l'existant : haies, murets de clôture, vergers, arbres isolés,... Evaluer l'intérêt patrimonial de ces éléments selon des critères précis (état sanitaire, visibilité,...) et sélectionner les parties les plus intéressantes en vue de leur préservation. Cette étude doit pouvoir être réalisée à une échelle intercommunale. Une dynamique insufflée par les collectivités publiques peut encourager les propriétaires privés à reconsidérer ce patrimoine.

- Identifier ces éléments dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). Plusieurs moyens de classement sont applicables.

Le classement en espace boisé classé interdit tout changement d'affectation ou tout autre mode d'occupation du sol. Ceci devra être réservé aux alignements d'arbres et aux haies remarquables car cette réglementation rend difficile l'aménagement et l'exploitation des parcelles.

Les communes peuvent, selon la Loi Urbanisme et Habitat, protéger les éléments du paysage (haies, clôtures, mares...) en soumettant une liste à enquête publique puis l'approuver au Conseil Municipal. Tous les travaux sur ces éléments sont alors soumis à une « autorisation préalable » pour installation et divers travaux délivré par le Maire ou l'Etat.

Les haies, vergers, et autres peuvent aussi être identifiés en tant qu'éléments remarquables du paysage, selon l'article L.123-1 du Code de l'Urbanisme. Cette réglementation est plus souple, seule la destruction est soumise à autorisation du Maire.

Selon l'article L.123-1 du Code de l'Urbanisme, il est possible de protéger dans les zones urbaines, les terrains cultivés (jardins, vergers,...), quels que soient les équipements qui les desservent.

- Favoriser une politique de replantation de ces haies, vergers et arbres isolés et de réhabilitation des murets de pierres sèches. Ce retour se doit cependant d'être accompagné, car il s'agira de modifier le paysage. Or cela doit se faire en accord avec l'identité paysagère locale. Il s'agit donc de respecter un cahier des charges, préconisant le type d'essences adaptées ou de constructions dans le cas des murets, proches de celles existantes.

- Elaborer un schéma d'aménagement bocager sur la base des inventaires bocagers préalables en collaboration avec la chambre d'Agriculture et le Conseil Général.

- Appliquer une dimension végétale aux futurs aménagements, notamment ceux concernant les modifications ou créations de voies.

- Intégrer ces haies et autres mauraines qui enrichissent le cadre de vie aux projets d'extensions urbaines. C'est un moyen de conserver et de souligner l'identité du territoire. Ces reliques bocagères, haies et murets, peuvent en effet servir de trame parcellaire, comme cela s'est fait à Prayols notamment avec l'intégration des mauraines et des tartiers aux récentes zones urbaines.



Muret de moraines en zone AU, Montoulieu

Limiter la fermeture des milieux

Contexte et objectifs

Le recul de l'exploitation des terres, et plus particulièrement des terrains en pente de la haute vallée de l'Arget, entraîne un boisement naturel et une fermeture progressive des milieux. La forêt spontanée se développe sur les terres anciennement paturées ou cultivées, les estives sont colonisées par le genêts et la fougères, les parcelles forestières ne sont plus entretenues. Si ce processus répond effectivement à une évolution naturelle de la végétation, il est symptomatique d'un manque d'entretien et de l'abandon des terroirs qui s'uniformisent. En l'état actuel des choses, certains hameaux de la haute vallée sont progressivement emprisonnés par le couvert forestier, alors que d'autres, situés en fond de vallée voient la forêt gagner sur des secteurs autrefois ouverts. C'est un enjeu prépondérant pour la vallée car ce phénomène dégrade la qualité paysagère du territoire qui devient inhospitalier. Il entraîne une diminution de la biodiversité et représente un danger pour la population, en multipliant les risques d'incendies.



Hameau de Cafelle, Le Bosc



Le village de Burret

L'objectif pour le territoire est d'agir sur l'ouverture ou la ré-ouverture des milieux. Ceci doit répondre à une logique d'actions visant à protéger et à gérer les espaces les plus sensibles, c'est à dire ceux présentant une grande valeur écologique et paysagère (milieux humides, versants,...) et ceux situés aux abords immédiats des implantations humaines.

Outils

Suivi de l'évolution des milieux et mise en place d'actions de gestions des sites :

- La réalisation d'un diagnostic foncier permet d'identifier les secteurs les plus sensibles et d'y réaliser le suivi de leur évolution. Ce suivi ne portera pas uniquement sur des espaces fragilisés, mais également sur ceux encore ouverts mais potentiellement menacés afin de pouvoir prévenir cette mutation.
A partir de cet inventaire, les élus pourront organiser un suivi permanent de ces espaces ou parcelles.

- L'organisation d'actions pour conserver les espaces ouverts, notamment lorsque l'évolution devient critique (enfrichement généralisé des terres entourant un village) avec l'aide des agriculteurs. Le diagnostic parcellaire permettra la mise en place d'un plan de gestion préconisant le type de gestion adaptée au cas par cas. Il peut s'agir d'actions ponctuelles de défrichage, de paturage extensif,... Toutefois, il faut conserver une vision à long terme de l'évolution de ces espaces.

Divers moyens peuvent permettre cette gestion :

- Compétence communale ou intercommunale : certains milieux et notamment les surfaces réduites et les bords de rivière peuvent être entretenus par le personnel communal ou par celui de la collectivité locale (Communauté de Communes du Pays de Foix) si celle-ci en a la compétence.
- Conventions : des partenariats entre les communes, l'EPCI et divers organismes à vocations environnementales (DIREN, CREN,...) peuvent permettre la mise en place d'actions d'entretien et de gestion.
- Création d'Association Foncière Pastorale (AFP) : cette association de propriétaires fonciers confie par convention la gestion de leur terres à un agriculteur ou un éleveur. La loi de développement des espaces ruraux est rendue attractive par l'exonération d'impôts sur le foncier non bâti pendant 10 ans, accordée aux propriétaires réunis en AFP.

Préservation et valorisation des points de vues

Le relief de la Barguillère s'articule autour de multiples croupes douces et de versants abrupts et offre ainsi de nombreux points de vues de qualité sur la vallée et les différentes unités qui l'entourent (Plantaurel, plaine ariègeoise, cité de Foix,...). Ces points panoramiques (Prat d'Albis, rocs du Taus, Point Carret, Col de Blazy...) sont accessibles au public soit par une route, une piste forestière ou par un sentier de randonnée. Ces sites présentent un intérêt pédagogique et touristique à préserver et à valoriser.

Certains points de vue, autres que ceux situés sur les hauteurs, mettent en valeur des aspects du territoire, qu'il s'agisse de l'organisation agraire, d'un élément ou d'un espace bâti. Ces points de vue de proximité méritent également d'être protégés et valorisés. Il est important de conserver les perspectives mettant en valeur ces espaces et notamment les villages et le patrimoine bâti, pour lesquels les cônes de vues sont menacés par les nouvelles constructions.

OUTILS

Ces sites sont pour l'instant préservés de la privatisation des vues liés aux constructions, mais pour certains la fermeture du paysage les menace.

L'objectif de préservation de ces sites et des fenêtres ouvertes sur le territoire passe au préalable par leur identification et leur diagnostic, travail par ailleurs bien avancé par le projet de PNR des Pyrénées Ariégeoises.

La pérennité de ces points de vues peut être ensuite favorisée par :

- le classement dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), de certaines parcelles en zone naturelle (N) ou agricole inconstructible (Ai), qui permettra de protéger les vues sur les silhouettes des villages et hameaux et autres éléments patrimoniaux et de protéger les belvédères paysagers.

Selon l'article L.123-1 du Code de l'Urbanisme, les sites et secteurs à protéger peuvent être identifiés et accompagnés de prescriptions de nature à assurer leur protection.

- un entretien régulier du couvert végétal (pâturage, fauchage...).

- une veille régulière.

Selon la qualité et l'intérêt de ces sites, certains peuvent être équipés ou valorisés :

- par des actions de communication (guides touristiques, bulletins municipaux, supports pédagogiques...).

- par des aménagements (table d'interprétation du paysage, mobiliers,...). Par exemple le site du Prat d'Albis est équipé d'une table d'interprétation du paysage destinée à expliquer l'évolution de l'occupation du sol. Le site du Roc de Caralp, situé de l'autre côté de la vallée, pourrait être équipé d'une table d'orientation ou d'un panneau de sensibilisation.

Gestion et valorisation de l'espace forestier

Dans la vallée de la Barguillère comme dans le reste du département, la forêt occupe une place très importante. Elle fut autrefois une des principales sources de richesse locale grâce à l'industrie des forges et des clouteries. Ce sont d'ailleurs ces mêmes activités qui causèrent la perte de ce patrimoine forestier par sa surexploitation.

Aujourd'hui, la situation s'est inversée. Après avoir quasiment disparue, on assiste désormais à l'expansion de la forêt, notamment sur la Haute vallée de l'Arget : l'exode rural associé à la pente, aux faibles qualités agronomiques des sols et au morcellement parcellaire a conduit à l'abandon progressif des forêts. Inévitablement se pose la question de la gestion de ces espaces boisés, qui dans le cas actuel de sa non gestion, favorise la fermeture des paysages et engendre une perte de bénéfices pécuniers non négligeables.

En effet, il s'agit majoritairement de taillis arrivés à maturité, offrant un potentiel de valorisation qu'il convient d'exploiter. Ceci est particulièrement vrai pour des communes telles que Burret ou Le Bosc, pour lesquelles l'exploitation forestière est la seule activité foncière propre à dégager de la valeur ajoutée.

En dépit d'une ressource importante, la production de bois d'œuvre dans la vallée de la Barguillère est relativement modeste. Aussi, peu d'initiatives ont pour l'instant vu le jour, hormis un projet de valorisation d'une forêt communale en Burret ainsi qu'un autre sur le grand site de la forêt domaniale d'Andronne. En lien avec les acteurs de la politique forestière (Office National des Forêts, Centre Régional de la Propriété Forestière...), il serait intéressant de mettre en place un projet collectif destinés à favoriser la gestion et la valorisation de ce patrimoine forestier. La création d'un syndicat forestier serait à même d'initier une dynamique forestière.

OUTILS

La forêt privée peut être gérée par l'intermédiaire d'un Plan Simple de Gestion, soumis à l'agrément du CRPF (centre Régional de la Propriété Forestière) et conforme au Schéma Régional de gestion sylvicole. Outil de référence, obligatoire dès 25 hectares de surface, ce document comprend : une brève analyse des enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la forêt, un programme d'exploitation des coupes, un programme de travaux de reconstitution des parcelles parcourues par les coupes, un programme de travaux d'amélioration et la stratégie de gestion de populations de gibier objet d'un plan de chasse. Ces actions peuvent être mises en place collectivement.

La loi d'orientation forestière de 2001 permet de mettre en place les outils suivants :

- les ECIF (échanges et cessions d'immeubles forestiers) permettent d'effectuer des échanges d'une valeur inférieure à 7500 euros, sans droits de mutation ni frais de notaire,
- le DEFI forêt (Dispositif Fiscal d'Encouragement à l'Investissement) ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu en cas d'acquisition de terrains forestiers d'une surface inférieure à 25 ha, ou d'achat de parts de groupements forestiers ou de part de sociétés d'épargne forestière. Cette mesure encourage donc le regroupement foncier qui peut mener une gestion sylvicole sur de grandes surfaces,
- la charte forestière de territoire est un nouveau concept proposé aux propriétaires forestiers publics et privés, aux acteurs de la filière bois, aux collectivités et associations pour qu'ils établissent et mettent en œuvre, ensemble, sur un territoire approprié, un plan d'action forestier après une analyse de la situation et la définition d'objectifs communs.

Pour assurer la mise en œuvre de ces objectifs :

- accompagnement des dynamiques collectives d'entreprises d'exploitations forestières et de première transformation du bois,
- appui au projet locaux 'forêt multifonctionnelle et filière locale bois',
- appui aux opérations sylvicoles jouant un rôle de protection directe d'enjeux humains ou présentant un risque d'incendie,
- étudier l'opportunité de créer, au bénéfice des communes forestières, un mécanisme d'avance destiné à encourager l'exploitation des boisements et la mise en marchés des produits transformés.

Le petit patrimoine

Comment réhabiliter et valoriser la patrimoine bâti ?

La vallée de la Barguillère est très riche tant sur le patrimoine lié à l'eau (lavoirs, fontaines, moulins, abreuvoirs,...) que sur le patrimoine lié aux usages agricoles (cabanes pastorales, orris, métiers à ferrer,...). Tout ces éléments constituent autant de points d'attrait au sein et autour des villages.

En plus de posséder de nombreuses survivances de la vie communautaire d'autrefois, on trouve sur le territoire des éléments particuliers tout à fait remarquables, véritables témoins de l'identité locale, telles que les fontaines en marbre. L'eau est effectivement un élément prépondérant dans la vallée et fut autrefois une incroyable source de richesse et de développement.

Au même titre que les maisons ou les églises, le patrimoine dit rural (petit patrimoine, patrimoine agricole, patrimoine artisanal,...) participe à l'image du territoire. Le patrimoine rural, le patrimoine du 'quotidien', le patrimoine 'banal', peu importe sa dénomination, est un patrimoine à ne pas négliger. Il est tout autant vecteur de développement économique, touristique, car son état reflète l'image extérieure de la vallée. Cela a d'autant plus d'importance, que la Barguillère constitue désormais une porte d'entrée du Parc Naturel des Pyrénées Ariégeoises.

Aujourd'hui si certains lavoirs ou autres fontaines ont fait l'objet d'opérations de réhabilitations, avec plus ou moins de succès, de nombreux éléments mériteraient également une attention particulière.

Conseils de rénovation

Autrefois, les habitants ou propriétaires entretenaient 'par nécessité' l'ensemble de ce patrimoine d'usage quotidien. Avec la désertification rurale, la déprise agricole qui s'en suivit et l'installation de réseaux individuels, ces lavoirs, fontaines, granges ou moulins ne sont désormais plus utiles.

La réhabilitation du patrimoine doit être l'objet d'une véritable réflexion :

- connaissance : la restauration du patrimoine doit se faire dans le respect de la tradition. Pour respecter au mieux la typologie des éléments, son esprit et son intégration paysagère, il faut comprendre et connaître le bâti ancien. Pour ce faire, il est nécessaire de s'informer. Il est possible de se reporter aux Cahiers des Charges de constructions (fin XIXème siècle), lesquels sont conservés aux Archives Départementales. Par exemple, il existe des plans et mémoire descriptifs pour les lavoirs.

- objectif : les objectifs définiront les besoins et les moyens à mettre en œuvre. Les travaux peuvent être réalisés selon les cas par les employés communaux, par un artisan, avec l'intervention d'un architecte ou non. Ce point sera déterminé après l'évaluation des travaux à engager. La restauration ou la réhabilitation d'un lavoir ou d'une grange n'a d'intérêt que si elle est réussie.

- stratégie : il est important d'établir un programme de réhabilitation. Il s'agit de développer une politique, dont l'échelle la plus pertinente est l'échelle intercommunale. Elle permet d'établir un programme cohérent et de mettre en corrélation les compétences et moyens de chacun. Penser également à établir une chronologie des travaux en fonction du degré de priorité d'intervention par élément (état sanitaire, visibilité, qualité architecturale,...)

Diverses actions d'entretien et de réhabilitation peuvent être envisagées sur certains éléments dignes d'intérêt :

- fontaines, lavoirs et abreuvoirs :

- Récupération et nettoyage des bacs et bassins.
- Remise en eau.
- Restauration de l'enduit.
- Reprise des toitures.
- Aménager des accès (tracé, accompagnement végétal,...).
- Entretien des abords (dévégétalisation,...).

- croix religieuses et oratoires :

- Passage d'antirouille sur les croix en fer et nettoyage des croix en pierre ainsi que du socle.
- Restaurer certaines pierres ainsi que l'enduit.
- Entretien et mise en valeur des abords.

Pour les conseils techniques liés au gros œuvre, se référer aux fiches techniques précédentes(...)

Propositions de valorisation

Il est possible d'imaginer de nombreux axes de valorisation de ce patrimoine, en particulier celui lié à l'eau. Si certaines associations ou communes ont déjà monté des projets, il serait préférable d'envisager cette valorisation à une échelle intercommunale, afin que ces actions s'effectuent en cohérence. Voici quelques idées de valorisation de cet héritage :

Protection

- outils de protection réglementaire

Mettre en valeur les éléments inventoriés en les classant dans les Plan Local d'Urbanisme (PLU), en tant qu'éléments remarquables du paysage (art. L.123-1.7). Ainsi des mesures spécifiques de protection pourront leur être appliquées. Cela peut concerner les fontaines, tartiers, murets,

Restauration

Pour les moulins et forges, lesquels sont en nombre important sur le territoire, l'organisation de stages et chantiers de restauration en lien avec des associations de sauvegarde du patrimoine ou la Chambre des Métiers est envisageable. Il existe de nombreux exemples de ce type en France et en Europe, ayant permis à ces constructions de retrouver leur allure d'antan, voire même leur remise en fonctionnement. La rénovation du moulin de la Laurède, sur la commune de Burret, par l'association du même nom démontre que de telles initiatives sont possibles.



Le moulin de la Laurède avant sa rénovation
(photo : Association du Moulin de la Laurède)



Le Moulin de la Laurède le jour de son inauguration
(photo : Association du Moulin de la Laurède)

Valorisation

- communication

L'introduction du patrimoine dans les guides touristiques et guides de randonnées faciliterait sa renaissance. L'édition de brochures et la mise en place d'expositions thématiques permettraient de sensibiliser le public et en particulier les locaux. Les fontaines en marbre sont précisément le type d'édifices méritant d'être mis en valeur. Cette action permettrait également de stimuler la rénovation de ces éléments et d'éviter les démolitions malencontreuses.

- découverte et interprétation du patrimoine

Le potentiel en présence doit permettre le développement d'un ou plusieurs sentiers d'interprétation autour de la thématique de l'eau. Il s'agit de redonner vie à ce patrimoine par le biais d'un cheminement ludique et éducatif basé sur la réflexion. Divers outils sont imaginables : animations audio (les lavandières, les meules des moulins, la clouterie,...), indices cachés (outils de travail, divers objets, notes,...), panneaux d'informations,... La vie des forges, clouteries et moulins semble être un thème tout indiqué.

Avant de penser à créer de nouveaux sentiers, il sera intéressant de tirer profit de l'existant. Le réseau de randonnée pédestre, inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée), constitue un support tout trouvé pour le développement de l'interprétation de ce patrimoine. Actuellement, ces circuits de randonnée parcourant la Barguillère et en faisant le tour par le GR, manquent encore d'outils d'informations aux publics (panneaux, tables d'orientations,...). D'autres chemins de randonnée tel que le 'Cami des Encantats' sur la commune de Bennac, offrent un potentiel intéressant et pourraient également être développés dans ce sens.

Aussi, il existe de nombreux chemins ruraux, aujourd'hui abandonnés, présentant un fort intérêt patrimonial. Leur réouverture permettrait à ce patrimoine rural d'être exposé plus largement au public.



Manifestations culturelles

L'organisation de manifestations ponctuelles ou annuelles autour du patrimoine sont l'occasion de pérenniser cette culture locale. Les Journées du Patrimoine, organisées chaque année en septembre, sont l'occasion de faire découvrir le petit patrimoine et les paysages associés à la population locale. En effet, la culture locale n'est pas toujours bien connue des habitants et en particulier des nouveaux arrivants. On peut imaginer ainsi la thématique suivante : « Le Patrimoine au Bord de l'Eau ». Il pourrait s'agir d'une randonnée, précédée d'une conférence animée par des professionnels (histoire, techniques de constructions, matériaux, environnement,...). Pour l'année 2007, les Journées du Patrimoine vont permettre de présenter aux habitants la Charte architecturale et Paysagère de la vallée de la Barguillère.

Aussi, au vu de l'histoire locale liée à l'activité des forges, une manifestation annuelle serait l'occasion d'ancrer cette culture dans le paysage social actuel. Imaginons la 'Fête des Vieux Métiers', la 'Journée de l'Eau',....

Rappelons que ces manifestations, sont souvent vecteur de lien social.



Pédagogie

Il est nécessaire d'impliquer les plus jeunes et de leur donner la possibilité d'être les acteurs de ce renouveau patrimonial. Diverses initiatives peuvent être proposées aux écoles de la vallée, susceptibles de sensibiliser ces jeunes esprits: ateliers de constructions (enduits, taille de la pierre,...), ateliers artistiques (aquarelles,...), 'Journées Vertes', intervention de professionnels du patrimoine et d'anciens artisans ou ouvriers,... Cette valorisation pédagogique est liée également à l'interprétation du patrimoine. Des outils pédagogiques peuvent être proposés : expositions, panneaux interactifs, livret de présentation d'un sentier, panneaux d'interprétations figurant sur sites, malette pédagogique,...



Malette pédagogique (CPIE de l'Aisne)
Intervention du CAUE de L'Ariège (PAE)

Valorisation économique et touristique

La mise en valeur économique ou touristique de certains bâtiments (moulins, châteaux,...) ayant perdu leur fonction originelle, peut être incitée par les municipalités et les collectivités territoriales. Il peut s'agir d'activités liées à l'hôtellerie et à la restauration ou encore à des activités de loisirs. La vallée de la Barguillère manquant par ailleurs d'établissements de restauration et d'hébergements, une réflexion quant au développement de ces activités est à mener.

Valorisation touristique du territoire

En prolongement des actions de préservation des milieux naturels et de protection du patrimoine bâti, il peut être intéressant pour la vallée d'engager un programme de valorisation de son patrimoine par le tourisme et les activités de loisirs. Ces activités représentent une part importante de l'économie des territoires ruraux, pour lesquels la valorisation touristique est devenue une stratégie et un instrument privilégié du développement ainsi qu'une vitrine de l'identité de leur terroir. Dans une perspective de développement de l'attractivité du territoire, la vallée de la Barguillère doit se positionner en proposant un produit touristique attrayant, qu'il soit matériel ou immatériel.

Le tourisme peut être un secteur économique générateur de richesses et créateur d'emplois. Le tourisme rural peut permettre d'enrayer l'abandon des petites exploitations par le biais de l'hébergement notamment.

Cette politique de valorisation touristique doit bien entendu s'appuyer sur un plan de développement stratégique en lien avec la structure intercommunale. La gestion du patrimoine et son intégration dans la politique intercommunale doivent poursuivre des objectifs de développement touristique, d'attaction et de maintiens d'entreprises et de population.

Pour y parvenir, il est nécessaire de s'appuyer sur les points forts (les paysages, un réseau de chemins de randonnées dense, la proximité de Foix mais aussi, à une autre échelle, de Toulouse) et d'améliorer les faiblesses du territoire (la faible capacité d'hébergement, l'évolution paysagère non maîtrisée).

Outils et conseils

La corrélation entre le développement touristique et l'environnement est évidente. Cependant le développement du tourisme et des activités de loisirs ne doit pas signifier la dégradation de l'environnement. Dans ce sens, afin que ces activités se pérennisent autant que son support, il faut promouvoir un tourisme respectueux de l'équilibre socio-éco-environnemental : un développement touristique durable.

Pour mettre en place un produit touristique il convient d'avoir ou de construire des installations et équipements d'accueil permanents assortis d'aménagements. Dans le cas de la vallée de la Barguillère, la question de l'hébergement sera à étudier, afin de l'adapter à l'offre touristique.

D'un point de vue général tout d'abord, il existe un réel besoin de promotion et d'interprétation des sites et éléments remarquables : mise en place de signalétique adaptée et de panneaux d'interprétation expliquant l'histoire et l'intérêt des sites, à destination d'un public de proximité ou de passage. Ainsi divers sites mériteraient une information plus fournie et une animation-guide : Pont du Diable, Tour de Montoulieu, Château de Brassac...

Ensuite divers sites sont susceptibles de devenir le support d'activités ou équipements touristique :

- Forêt d'Andronne : élaborer un schéma de valorisation en partenariat avec l'ONF et le PNR des Pyrénées Ariégeoises. Plusieurs activités de loisir peuvent s'accorder à l'espace forestier et créer un produit innovant.
- Rives de l'Arget et de l'Ariège : aménager les rives avec des équipements de loisirs type "parcours de santé" comme ce qui est réalisé sur la commune de Prayols.
- Pont du Diable, Tour de Montoulieu, Château de Brassac : rendre ces sites attractifs en proposant : animation- guide touristique, réseau de sites,....

Annexes

Annexe 1 : liste des bâtiments inventoriés

Annexe 2 : glossaire

Annexe 3 : bibliographie sommaire

Annexe 1 : liste des bâtiments inventoriés

Dans le cadre de l'inventaire territorial du patrimoine bâti, certaines constructions ont fait l'objet d'une fiche d'inventaire précise (basée sur la fiche nationale Mérimée), ceci dans le but d'avoir une connaissance et une mémoire de ces éléments.

Ainsi, sur chaque commune, tous les bâtiments publics ont été repérés ainsi que certaines bâtisses privées, représentatives de l'architecture du quotidien.

Ces bâtiments correspondent aux typologies déclinées dans le document, à savoir, maison de village, ferme, granges et bâtiments d'élevage et architecture remarquable.

Cette annexe propose la liste de ces bâtiments par commune, avec quelques informations historiques et descriptives.
Les fiches intégrales sont conservées sur une base de données au CAUE.



COMMUNE	DENOMINATION	LIEU	CADASTRE
Bénac	grange	Cassé (hameau de)	2006 A 196
Bénac	grange-étable	Sannac (hameau de)	2006 A 156
Bénac	grange	Cassé (hameau de)	2006 A 127
Bénac	presbytère	Bénac (village de)	2006 B 127
Bénac	ferme	Lapouge (hameau de)	2006 B 274

HISTORIQUE	DESCRIPTION
Grange construite au 19e siècle.	Grange typique de la vallée de la Barguillère. Elle est dotée de deux travées et de remises sur les murs pignons. Les deux baies du fenil sont à arc en plein cintre. On compte une porte charretière et trois portes piétonnes, dont deux portes jumelées. L'ouverture de la partie orientale est rectangulaire et très importante. Le mur pignon est également percé d'une baie au niveau du fenil. A l'ouest, le pignon est fermé par un essentage de planche.
Grange construite dans la première moitié du 19e siècle.	Grange implantée en extrémité d'alignement. Le mur pignon est percé de cinq ouvertures en hémicycle au rez-de-chaussée et de trois grandes baies à arc en plein cintre au niveau du fenil. Le pignon est marqué par un fronton et un oculus y est percé. La façade principale est percée de quatre grandes baies à arc en plein cintre. On peut également noter l'accès direct au fenil par une passerelle.
Grange construite au 19e siècle.	Grange à façade principale en pignon. On compte une ouverture rectangulaire au niveau du fenil et deux grandes ouvertures sur la façade sud. Au rez-de-chaussée, on trouve cinq petites ouvertures rectangulaires. Les ouvertures de l'étage sont closes par des planches de bois. On accède au fenil par un escalier en bois.
Bâtiment construit au 19e siècle et modifié au 20e siècle, en particulier au niveau des fenêtres. L'ancienne grange a été construite après 1850.	Ancien presbytère mitoyen à l'église. Il s'agit d'un bâtiment de plan rectangulaire auquel on a adjoint une grange sur la façade orientale. L'élévation méridionale est percée de deux travées de fenêtres et la porte d'entrée est située à l'ouest.
Ferme construite en 1861.	Ferme de plan en L, orientée est-ouest. La grange est implantée contre le mur pignon ouest. La façade est dotée de quatre travées de fenêtres et on compte trois portes piétonnes. La façade postérieure est percée d'une travée de fenêtre et est dotée d'une grange en appentis.



COMMUNE	DENOMINATION	LIEU	CADASTRE
Bénac	église	Bénac (village de)	2006 B1 129
Bénac	château	Bénac (village de)	206 B1 232
Bénac	mairie	Bénac (village de)	2006 B1 165
Bénac	forge de Gaynès	Gaynès (écart)	2006 A 100

HISTORIQUE	DESCRIPTION
Eglise romane du 12e siècle, remaniée au 19e siècle. La sacristie est reconstruite en 1858. De 1877 à 1879, la voûte est couverte d'une chape en ciment, les clés de voûte de la partie cylindrique précédant l'abside sont remplacées et la corniche à modillons est restaurée et complétée. La voûte est peinte en bleu outre-mer et ornée d'étoiles or après 1881.	Le bâtiment est composé d'une nef unique à deux travées se terminant par une abside. Cette partie est sans nul doute originelle. L'abside possède en effet une baie axiale ainsi que des modillons. L'abside a été surélevée et les modillons actuels ne sont pas d'origine. Le clocher mur est à trois baies, on y accède par une tour d'escalier élevée au 19e siècle. La façade occidentale est dotée d'un porche en appentis dans lequel on pénètre par une porte à moulures fines du 16e siècle. Le portail occidental en plein cintre est encadré par deux contreforts et les ébrasements du portail sont à ressauts. L'ensemble est surmonté par des voussures. La sacristie, plus récente, est implantée au nord. Encore aujourd'hui, le cimetière entoure l'édifice au nord et à l'est et accueille le Monument aux morts. On y pénètre par un portail en fer forgé surmonté d'une croix. L'ancien presbytère est mitoyen de l'église, au sud, et a été fortement modifié.
Château construit entre 1820 et 1850.	Le château est implanté au coeur d'un jardin arboré de style anglais. Le plan du bâtiment est en U, avec deux petits retours en équerre sur la façade méridionale. La façade principale, précédée d'une terrasse exposée au sud, possède un étage et un étage de combles. Elle est ordonnacée et dotée de sept travées de fenêtres tandis que l'élévation orientale en compte trois. La façade postérieure possède également des travées mais n'est pas réellement organisée. Elle est surtout intéressante par la présence d'une tour abritant très probablement un escalier de distribution intérieure. Deux petites lucarnes implantées au sud éclairent les combles. Le décor se limite à une moulure peinte soulignant le premier étage, aux chaînes d'angle et à la corniche peinte.
Mairie-école construite à la fin du 19e siècle. Les plans de l'école sont dressés en 1893 par Emile Sauret, architecte de la ville de Foix. Elle était prévue pour accueillir quarante-deux élèves des deux sexes. Le procès verbal de réception définitive des travaux est signé le 27 novembre 1897 par l'architecte Sauret. L'école réalisée n'est pas exactement celle prévue en 1893. Une extension au sud a été construite au 20e siècle et le préau oriental a été allongé à la fin du 20e siècle.	Cette ancienne mairie-école est composée du bâtiment originel et d'une extension en retour d'équerre à l'ouest. Le bâtiment principal possède un étage et la façade est percée de trois fenêtres à l'étage. Le rez-de-chaussée est doté de deux portes piétonnes dont une encadrée de deux fenêtres. Les combles sont percés de fenêtres jumelles sur le mur pignon oriental. Les ouvertures ont des encadrements en brique et pierre. La façade est décorée de deux bandeaux de briques.
Ancienne forge construite après 1850. On y fabriqua des outils agricoles jusqu'aux années 1920.	Ancienne forge de plan allongé. Elle est dotée d'un étage et possède plusieurs travées de fenêtres. L'ancienne cheminée a été conservée.



COMMUNE	DENOMINATION	LIEU	CADASTRE
Bosc (Le)	église paroissiale	Cabirole (village de la)	2006 A7 2388
Bosc (Le)	école	Four (hameau du)	2006 D5 1683
Bosc (Le)	maison	Cabirole (village de la)	2006 A7 2407
Bosc (Le)	maison	Fierroulet (hameau de)	2006 A 1009
Bosc (Le)	Colonie de vacances	Col des Marrous (lieu-dit)	2006

HISTORIQUE	DESCRIPTION
Eglise construite dans la première moitié du 19 ^e siècle, puisqu'absente sur un plan de 1811, mais présente sur le plan cadastral de 1848. Le clocher fut reconstruit entre 1858 et 1861. On préféra édifier un clocher à flèche plutôt qu'un clocher mur. L'église fut ensuite reconstruite d'après des plans dressés en 1876, par Jean Fiquet, architecte départemental. Elle fut notamment rehaussée de trois mètres, le mur sud fut démoli puis reconstruit et doté de contreforts. C'est également durant ces travaux que l'on construisit la voûte d'arête en briques tubulaires de la nef. Les travaux furent achevés en 1885.	L'église est implantée sur un promontoire, au hameau de la Cabirole. Elle a un plan grossièrement en T, avec le clocher légèrement décalé par rapport à l'axe du plan. Ce clocher-tour, à ressaut, est carré puis octogonal et est couronné par un bulbe. Les façades latérales sont percées de quatre travées de fenêtres, chacune encadrée par des contreforts à ressauts. Le portail méridional, à arc brisé, possède un encadrement en brique, tout comme les baies. La sacristie s'appuie sur la façade nord et la porte d'entrée est à arc brisé.
Ecole de hameau construite entre 1888 et 1890 par M. Barthélémy Toussaint, d'après des plans dressés par M. Edmond Paris, architecte.	Cette école de hameau est dotée d'un étage carré et la façade postérieure est percée de quatre travées de fenêtres. On trouve deux portes piétonnes (une pour les garçons, une pour les filles) à chaque extrémité de la façade., dotées d'une imposte vitrée. Toutes les ouvertures ont un encadrement en brique. Le mur est couronné par une corniche en brique.
Il s'agit peut-être de l'ancien presbytère construit en 1819.	Petite maison de village. La construction s'inscrit dans un alignement, la façade sur rue est percée de deux travées de fenêtres et couronnée d'une génoise double inversée. Les ouvertures ont un encadrement en bois. On trouve la date de 1819 inscrite au dessus du linteau, ainsi qu'une croix latine sculptée.
Maison probablement construite au 19 ^e siècle.	Maison de village modeste, mitoyenne sur un côté. La façade principale est percée de deux travées de fenêtres et la façade latérale d'une seule. Un four (éléments très présents sur la commune) orne la façade principale au rez-de-chaussée. Le mur est couronné d'une génoise double.
Bâtiment construit en 1936 par la Caisse Départementale des Assurances Sociales de l'Ariège. La première pierre fut posée en 1935 et la bâtiment inauguré le 14 juin 1936.	Ce bâtiment, implanté à 1000 mètres d'altitude, est constitué d'un corps de bâtiment principal et de deux éléments secondaires aux pignons. La façade principale, au sud, est percée de quatorze travées de fenêtres, dont six pour le corps de bâtiment principal. Ce dernier est à deux étages alors que les éléments des pignons n'en possèdent qu'un. Les fenêtres du rez-de-chaussée sont de tailles plus importantes qu'aux étages. Le rez-de-chaussée est marqué par un placage de pierre sur toute sa hauteur, alors que les étages possèdent un décor d'imitation de pan de bois en ciment.



COMMUNE	DENOMINATION	LIEU	CADASTRE
Bosc (Le)	école	Fierroulet (hameau de)	2006
Bosc (Le)	ferme	Cabirole (village de la)	2006 A7 2370
Bosc (Le)	mairie	Cabirole (village de la)	2006 A7 2426
Brassac	grange	Cazals (hameau de)	2006 B2 1074
Brassac	grange	Lacoste (hameau de)	2006 C2 759

HISTORIQUE	DESCRIPTION
Ecole de hameau construite entre 1910 et 1912 par MM. Toulza et Brau, entrepreneurs à La Bastide de Sérou, d'après les plans d'Emile Sauret, architecte.	Cette école est implantée flanc de montagne, au sud du hameau de Fierroulet. Elle reprend un plan et une élévation type des écoles de la Troisième République. On compte trois éléments différents. L'entrée avec vestibule sur un des murs pignons, la salle de classe au rez-de-chaussée et le logement de l'instituteur à l'étage et un préau sur le deuxième pignon. Les ouvertures ont des encadrements en briques et sont à arc surbaissé. La toiture, à deux pans, est débordante. L'école actuelle est en cours de travaux et on a construit une "loggia" au dessus de l'ancien préau.
Ferme probablement construite au 19e siècle.	Cette ferme s'inscrit en bout d'alignement. Son plan montre un retour sur la partie ouest de l'ensemble. On trouve une travée de fenêtres sur ce retour, et deux sur la façade principale. Les autres façades ne possèdent que de petites ouvertures. On compte deux portes piétonnes et une porte charretière. Les encadrements des ouvertures sont en bois. Le mur est couronné par une génoise double.
L'actuelle mairie du Bosc, est installée dans l'ancienne école des garçons. Elle occupa ce bâtiment dès 1838, le bâtiment a été agrandi en 1883 et en 1900, reconstruit partiellement en 1926 suite à un incendie. Les agrandissements de 1883 consistèrent à l'exhaussement d'un étage du bâtiment afin d'y installer l'école de filles. En 1900, on construit le préau occidental.	Cette école est construite en contrebas de la route principale du village. Elle compte deux étages de soubassement, accessible par la façade sur cour. On accède au rez-de-chaussée par la route départementale et une porte piétonne précédée de quatre marches. La façade sur route est percée de deux fenêtres et d'une porte, la façade sur cour de quatre travées de fenêtres. On trouve également adossé au mur pignon est, un préau de hauteur inférieure. Les ouvertures ont toutes un encadrement en brique. Un second préau a été aménagé au premier niveau.
Grange construite au 19e siècle.	Cette grange est typique de la vallée de la Barguillère. Elle se compose de deux parties. La première sert de remise et la seconde de grange-étable. La baie fenièrre de la grange, très haute, part du linteau de la porte du rez-de-chaussée jusqu'à la génoise triple couronnant le mur. Elle est dotée d'un linteau en bois. On compte également quatre trous au niveau du fenil qui nous informent de la présence d'un pigeonnier. La façade latérale est percée de deux fenêtres fenières à l'étage et d'un jour en archère au rez-de-chaussée.
Grange construite entre 1850 et 1914.	Cette grange-étable a été bâtie dans une pente. La porte charretière du rez-de-chaussée est flanquée d'une petite fenêtre carrée marquant la présence d'une étable. On retrouve d'ailleurs deux autres fenêtres de ce type sur la façade latérale. Le fenil est clos par un bardage de bois et un treillis de branchage. Un appentis est présent sur la façade est, servant de remise et de fenil. On accède à l'étage par un escalier en pierre. On retrouve également ici du bardage en bois et du treillis de branchage.



COMMUNE	DENOMINATION	LIEU	CADASTRE
Brassac	ancien presbytère, actuellement maison	Oustalet (L', Lieu-dit)	2006 A2 910
Brassac	maison	Cazals (hameau de)	2006 B2 861
Brassac	grange	Péralbe (hameau de)	2006 C3 1794
Brassac	ancienne forge, actuellement maison	Razent (hameau de)	2006 B2 714
Brassac	ferme	Cazals (hameau de)	2006 B2 875

HISTORIQUE	DESCRIPTION
Bâtiment construit probablement au 19e siècle.	Le presbytère est adossé au chevet de l'église paroissiale. La façade principale est orientée à l'est et possède trois travées de fenêtres. La façade méridionale possède une porte d'entrée et trois fenêtres. Le bâtiment a été réhabilité en maison.
Ancienne école construite entre 1882 et 1886 par Jean Laurens, d'après des plans dressés par M. Fiquet, architecte départemental en 1880.	Cette maison possède des attributs de certains bâtiments publics de la vallée (mairie-école de Saint-Pierre-de-Rivière), comme la façade principale sur pignon et l'oculus en brique percé au niveau des combles. La façade ordonnancée possède trois travées de fenêtres. La porte d'entrée, centrée, est dotée d'un encadrement en grès, dont le linteau est surmonté d'une corniche, comme la porte de la façade latérale.
La parcelle est occupée au moins depuis 1847.	Cette grange a été construite en deux périodes, la partie nord étant la plus ancienne. Le rez-de-chaussée s'ouvre par deux portes piétonnes, l'étage est percé de deux fenêtres fenêtrées. La porte de la partie ancienne est surmontée d'une dalle de schiste au dessus du linteau. Le mur, fait unique pour la vallée de la Barguillère est couronné par des dalles de schistes. L'appareillage de la grange sud est intéressant par le comblement de petite pierre des interstices laissés par l'utilisation de moellons de grande taille. Une petite fenêtre carrée est percée sur cette façade sud.
Ce site remonte au moins au 18e siècle. Il était composé à la base d'un moulin à farine (aujourd'hui détruit) et d'un martinet.	L'ancienne forge était de taille modeste et, à la différence d'aujourd'hui, était isolée des autres bâtiments. La réhabilitation en maison a fortement modifié l'apparence extérieure et une extension a été construite au nord. Le bâtiment est de plan rectangulaire et s'élève sur trois niveaux. Les murs sont couronnés d'une génoise double. On compte une travée de fenêtre sur la façade occidentale. La roue était alimentée par le ruisseau de Razent et une retenue d'eau aujourd'hui comblée.
Ferme construite au 19e siècle.	Petite ferme inscrite dans un alignement orienté est-ouest. Elle se compose d'une habitation et d'une grange flanquée sur le mur pignon oriental. L'habitation possède une travée de fenêtres sur trois niveaux. Une pierre d'évier est présente au premier étage. Il est possible qu'un four était installé à cet étage. La grange est typique des granges de la Barguillère, elle est dotée d'une grande baie, ouverte du linteau de la porte charretière jusqu'au bord du toit. Toute la partie orientale est ouverte et devait disposer d'un bardage bois. La partie postérieure de la grange a été construite plus récemment et possède un bardage en bois sur la façade nord.



COMMUNE	DENOMINATION	LIEU	CADASTRE
Brassac	grange	Recort (hameau de)	2006 A2 500
Brassac	granges	Légrillou (hameau de)	2006 D2 534, 535, 536, 537, 538, 539
Brassac	grange	Burges (hameau de)	2006 C2 646
Brassac	maison	Brassac (village de)	2006 A3 1157

HISTORIQUE	DESCRIPTION
Grange construite entre 1850 et 1914.	Cette grange est remarquable par son volume. Elle possède actuellement une travée sur le mur pignon méridional et deux fenêtres sur le mur occidental. Cependant on peut voir que de nombreuses ouvertures ont été bouchées, deux sur ces deux façades. La porte charretière actuelle s'inscrit d'ailleurs dans un arc en plein cintre plus ancien. Les murs gouttereaux sont ornés d'une génoise double. La façade nord est quant à elle remarquable par la présence d'un passage et un accès direct au fenil par le biais d'une passerelle.
Ensemble de granges construites entre la première moitié du 19 ^e siècle et 1914. La partie la plus ancienne se trouve au nord, les constructions se sont ensuite prolongées au sud par étape.	Cet ensemble de granges-étables forme un alignement orienté à l'est. Il y a eu plusieurs périodes de constructions, visibles au niveau de l'appareillage, notamment par l'existence de chaînes d'angle intégrées dans le pan de mur. On voit également deux niveaux de toitures. Pour chaque grange, le rez-de-chaussée est percé d'une porte charretière et l'étage d'une baie fenièr, parfois close d'un bardage en bois. On trouve également une petite fenêtre carrée au rez-de-chaussée, marquant la présence d'une étable.
Grange datant de la fin du 18 ^e siècle ou du début du 19 ^e siècle.	Cette grange est orientée à l'est. Elle est typique de la vallée de la Barguillère, par ces baies fenières à arc en plein cintre. On compte deux travées formées par une porte charretière et une baie fenièr. Une troisième baie est percée au niveau du fenil. Le mur est couronné par une génoise double.
Maison certainement construite au 18 ^e siècle, ou au début du 19 ^e siècle. Elle a connu au moins deux périodes de construction.	Cette maison d'angle est au croisement de la route de Ganac et de la route de Saint-Pierre-de-Rivière et donne sur la place du village. Elle possède deux travées de fenêtres sur la façade occidentale et trois sur la façade méridionale. Des fenêtres de combles sont présentes sur cette dernière. La porte principale est située sur la façade ouest alors que deux portes secondaires sont présentes sur la façade sud. Les fenêtres des étages de la façade sud ont des linteau à arc surbaissé, ainsi qu'une petite fenêtre du rez-de-chaussée. La toiture possède une croupe à l'ouest et le mur est couronné d'une génoise double.



COMMUNE	DENOMINATION	LIEU	CADASTRE
Brassac	granges	Burges (hameau de)	2006 C2 674, 682, 683
Brassac	grange	Cazals (hameau de)	2006 B2 915
Brassac	Mairie	Brassac (hameau de)	2006 A3 1202

HISTORIQUE	DESCRIPTION
Granges construites en 1830 et 1850.	Ensemble composé de trois granges. D'ouest en est, on compte une grange ouverte puis deux granges-étables. La grange ouverte possède un "porche" permettant une augmentation de la surface du fenil et d'abriter l'entrée du rez-de-chaussée. Le rez-de-chaussée devait être occupé par une étable et l'étage par un fenil. Le rez-de-chaussée est percé de deux fenêtres carrées et d'une porte piétonne. La première grange-étable est dotée de deux travées de fenêtres, de tailles différentes. On trouve tout d'abord une petite ouverture carrée et une porte charretière au rez-de-chaussée, deux fenêtres à l'étage dont une plus grande permettant l'accès au fenil et enfin deux jours de combles. On trouve en outre quatre trous au niveau du fenil indiquant la présence d'un pigeonier. La dernière grange-étable possède une travée de fenêtres et une porte charretière en rez-de-chaussée. Elle est également dotée de deux fenêtres sur le mur pignon oriental permettant un accès au fenil en jouant avec la dénivellation du terrain. On trouve également trois percements sur la façade principale et quatre autres sur le mur pignon oriental.
Grange probablement construite au 19e ou dans le premier quart du 20e siècle.	Grange alignée au centre du hameau de Cazals, le long de l'axe principal qui le traverse. Elle est remarquable par la taille des baies fenêtrées. Il est rare de retrouver deux baies de ce type sur un seul bâtiment. Les murs sont en moellons de granit. L'accès à l'étable se fait par une porte charretière donnant sur la route. Un second accès se fait par la façade latérale, cette porte est surmontée d'une fenêtre fenêtrée. Un passage existe au niveau du fenil liant cette grange à celle située sur la façade postérieure. Deux petites ouvertures sont présentes en façade principale, démontrant la présence d'un pigeonier au niveau du fenil.
Mairie-école construite entre 1934 et 1938 par M. Bonis Menal (?), architecte DPLG à Pamiers. La délibération concernant la construction de la Mairie fut prise le 3 avril 1934.	Ce bâtiment est relativement imposant pour un village de la taille de Brassac. L'ensemble est constitué d'un corps de bâtiment central et de deux ailes en retour d'équerre. L'espace entre les deux ailes servait de cour. La façade principale est composée de huit travées de fenêtres sur deux niveaux. Les toitures à croupe sont également originales, ainsi que l'horloge inscrite dans un petit fronton en béton. Les classes étaient accessibles par deux entrées distinctes, une pour les filles, l'autre pour les garçons. Un escalier droit permet d'accéder à la cour à partir de la route en contrebas. Chaque porte d'entrée est également précédée d'un emmarchement à trois degrés, encadré par deux jardinières en béton. La porte est également encadrée par deux "pseudos" pilastres et surmontée d'une corniche en béton. Toute la façade principale est dotée d'un enduit en ciment en imitation de briques, le soubassement est marqué par un plaquage de moellons. La façade postérieure compte également huit travées de fenêtres et deux portails de garage au niveau des ailes.



COMMUNE	DENOMINATION	LIEU	CADASTRE
Brassac	château	Château (le) (lieu-dit)	2006 A3 2176
Brassac	maison	Burges (hameau de)	2006 C2 646
Brassac	grange	Brassac (village de)	2006 A3 1128
Brassac	ancienne école, réhabilitée en maison	Cazals (hameau de)	2006 B2 911

HISTORIQUE	DESCRIPTION
L'ancien château de Brassac fut incendié en 1792. Il fut reconstruit après 1815 pour prendre sa forme actuelle.	La façade principale orientée à l'est, s'ouvre vers le parc, elle est ordonnancée et compte sept travées. Les encadrements des ouvertures sont en bois, ce qui peut paraître curieux pour un bâtiment de ce type. La façade sud est dotée de deux travées de fenêtres sur trois niveaux et la façade nord de trois travées, avec une porte fenêtre centrée au rez-de-chaussée. Les éléments les plus originaux concernent les ouvertures, puisqu'elles possèdent des formes variées. En façade principale, on compte deux travées de fenêtres à linteau triangulaire. De plus, la porte d'entrée possède un linteau surmonté d'une corniche. La façade nord possède deux petites fenêtres à arc en plein cintre au rez-de-chaussée, ainsi que des oculi ovales au niveau des combles. L'ensemble de l'édifice est couronné d'une génoise triple et la toiture est couverte de tuiles creuses, à l'exception de la tour, couverte en ardoises. Cette dernière est implantée à l'angle sud-ouest et semble distribuer les étages par un escalier. Il est intéressant de noter que la façade postérieure est aveugle.
Maison construite au 19e siècle.	Cette maison est implantée en bout d'un alignement. La façade est dotée de deux travées de fenêtres, sur trois niveaux. On peut remarquer que cette maison est dotée de deux portes-fenêtres au rez-de-chaussée. Une balustrade encadre l'escalier d'accès au rez-de-chaussée. Une petite lucarne centrée est implantée au niveau de la croupe du toit. La façade méridionale est percée de trois travées de fenêtres, alors qu'on ne trouve que deux fenêtres au nord. Cette dernière est cependant percée de jours en archère au rez-de-chaussée, il est donc possible que cette maison ait d'abord été une ferme.
Grange probablement construite au début du 19e siècle, puisque présente sur un plan datant de 1815.	Grange typique de la vallée de la Barguillère. La porte charretière a été modifiée à la fin du 20e siècle par l'ajout d'un encadrement en béton. Elle possède toutefois la petite fenêtre carrée de l'étable, et la grande baie fenêtrée montant du linteau de la porte jusqu'au toit. On peut noter qu'ici, la baie possède un linteau en bois et le mur est couronné par une génoise double. Un autre élément intéressant est la présence de petites ouvertures sur la façade indiquant la présence d'un pigeonnier dans le fenil.
Par délibération du 17 septembre 1876, le Conseil Municipal de Brassac sollicite la création d'une école de hameau à Cazals. Cette création reçoit un avis négatif de l'Inspecteur d'académie, cependant, on sait par une lettre du 27 décembre 1880 qu'une école existe à Cazals, cette dernière sera même dédoublée en avril 1881 puis on lui adjointra une école spéciale de fille. L'école spéciale de garçons sera achevée en 1886, d'après des plans de Jean Fiquet, architecte départemental.	Cette école de hameau s'élève sur deux niveaux et sa façade sur cour est composée de trois travées de fenêtres. Toutes les ouvertures ont un encadrement de briques et les niveaux sont marqués par un bandeau de briques. L'entrée se fait par un petit vestibule à l'ouest donnant accès à la classe qui occupe tout le rez-de-chaussée du corps de bâtiment principal. Un préau largement ouvert par une baie à arc surbaissé est adossé au pignon est. Le décor est complété par une corniche en ciment peinte en blanc et un bandeau de même couleur.



COMMUNE	DENOMINATION	LIEU	CADASTRE
Brassac	église paroissiale	Oustalet (L') (lieu-dit)	2006 A2 911
Brassac	maison	Cazals (hameau de)	2006 B2 2104
Burret	église	Burret (village de)	2006 A2 223
Burret	Mairie-école	Burret (village de)	2006 A2 373
Burret	maison	Courtal (hameau du)	2006 A4 1001, 1002

HISTORIQUE	DESCRIPTION
Eglise entièrement reconstruite entre 1815 et 1847. Elle a subi l'ajout d'un porche occidental en 1852. L'ancienne église possédait un plan de facture complètement différente, comme le montre le plan de 1815, alors que le presbytère est identique.	L'église est flanquée du presbytère sur son chevet et est bordée par le cimetière. On y trouve le monument aux morts et un calvaire. Son plan est rectangulaire, les extensions adossées au nord sont à lier au presbytère. L'élévation méridionale est percée de quatre travées de fenêtres. L'absence d'enduit sur la façade nord nous montre deux baies en plain cintre et une baie rectangulaire certainement plus ancienne qui a été bouchée. On trouve également un clocher mur percé de trois baies et surmonté d'un fronton et d'une croix, le bas du mur est concave. Le portail méridional est en plein cintre et chanfreiné. La porte est remarquable avec un décor composé de clous. Le portail du porche est également en plein cintre avec un encadrement en grès. Le claveau de l'arc porte la date de 1852 surmontée d'une croix sculptée. On peut également noter l'intéressant portail en fer forgé du cimetière, ainsi que sa clôture.
Maison construite en 1805.	Cette maison possède un plan complexe et est adaptée à la légère pente par un rez-de-chaussée surélevé au sud. L'entrée se trouve dans la partie en retrait marquant un angle droit, c'est ici que l'on trouve la date de 1805. Elle est surmontée d'un balcon reposant sur une poutre transversale qui ne doit pas être d'origine. La façade sud possède une travée de fenêtre et est couronnée par une génoise double. Deux jours de comble y sont également percés, ils s'inscrivent dans le décor de bandeau blanc. L'enduit qui recouvre partiellement les façades est ponctué de scories. Les ouvertures ont toutes un encadrement en bois avec un linteau en arc surbaissé.
Eglise remontant au moins au 18e siècle, puisque présente sur un plan de 1811 et modifiée à partir de 1851. C'est à cette date que l'on construisit le portail actuel.	Cette église est sobre. Il s'agit d'un petit édifice à vaisseau unique avec une chapelle au nord et une abside. L'ancien presbytère est mitoyen de la façade occidentale, même si la plus grande partie du bâtiment est détruite. Le clocher mure est percé de deux baies. Le portail occidental est à arc plein cintre et à encadrement en grès. Le portail est protégé par un appentis servant de porche. Les petites baies, formant quatre travées, ont un encadrement en petites briques foraines. Le mur est couronné d'une génoise double. A l'origine, l'église était entourée d'un enclos abritant le cimetière, implanté à l'ouest de l'église.
Ecole construite entre 1878 et 1882, sur des plans dressés par M. Fiquet, architecte départemental.	Ecole construite sur le bord de la route départementale menant au Bosc, à l'ouest du village. Elle s'appuie sur la pente du terrain. On compte un étage de soubassement donnant sur l'ancienne cour et le rez-de-chaussée accessible par la route. La façade principale est orientée au sud. Elle compte cinq travées de fenêtres. Le rez-de-chaussée était occupé par la salle de classe et la mairie et l'étage de soubassement servait de logement pour l'instituteur. La façade orientale est percée de deux fenêtres au niveau du rez-de-chaussée. On comptait trois portes d'entrée à ce niveau, aujourd'hui la porte centrale a été bouchée.
Ferme construite au 19e siècle. La partie occidentale a été construite après 1850. Elle été complètement remaniée à la fin du 20e siècle.	Cette ferme est dotée d'une façade principale sur mur pignon, orienté au sud. On y trouve une génoise simple sur pignon. Un élément, plus récent, revient en équerre à l'ouest. Il s'agit d'une ancienne grange-étable. La façade s'élève sur trois niveaux et était composée de deux travées de fenêtres avant les modifications de leurs emplacements. On trouve également une travée de fenêtres sur la façade orientale de l'avancée. Un four orne la façade au rez-de-chaussée. La grange postérieure possédait deux baies à arc en plein cintre au niveau du fenil.



COMMUNE	DENOMINATION	LIEU	CADASTRE
Burret	grange-étable	Peyroutéou (hameau de)	1848 A3 758 ; 2006 A3 824
Burret	moulin	Laurède (moulin de la)	2006 B3 982
Cos	demeure	Caussou (écart de)	2006 B2 1186
Cos	mairie	Cos (village de)	2006 B2 1148
Cos	ferme	Planol (Le, hameau de)	2006 B2 939

HISTORIQUE	DESCRIPTION
Grange construite au 19e siècle. La partie nord était bâtie en 1848, la partie méridionale fut construite plus récemment.	Grange formée de deux ensembles qui est implantée sur la pente de la montagne. Le corps de bâtiment septentrional est formé d'un soubassement, qui accueillait l'étable et d'un étage. On trouve un porte piétonne au niveau du soubassement et une porte et une fenêtre au rez-de-chaussée. La partie méridionale est plus imposante. On trouve une remise et un fenil à l'ouest et un grand fenil ouvert au sud sur la partie orientale. Cette partie a été remaniée.
Moulin construit dans la seconde moitié du 19e siècle. Après être tombé en ruine, il a été complètement reconstruit à la fin du 20e siècle.	Ce moulin est implanté en fond de vallée, sur le ruisseau de Baillès. Le moulin aurait été édifié par les habitants de plusieurs hameaux environnants. Il servait à moudre les céréales locales: sarrasin, millet, blé... Il s'agit d'un petit édifice composé du moulin proprement dit et d'une réserve revenant en équerre sur la façade principale. Le canal d'amenée prend source sur le ruisseau une cinquantaine de mètres en amont. La meule se trouve au rez-de-chaussée et est entraînée par une roue située dans le soubassement. Les murs sont en moellon et la toiture en tuile canal.
Demeure construite dans la seconde moitié du 19e siècle.	Cette demeure implantée sur les hauteurs de Caussou est d'inspiration bourgeoise. Il s'agit d'un bâtiment de plan en U, avec deux petits retours au nord. La façade principale compte un étage et un étage de combles. Elle compte cinq travées de fenêtres sur deux niveaux puis trois sur trois niveaux. La façade orientale est dotée quant à elle de deux travées. On trouve également une grande terrasse à l'est. L'ensemble était entouré à l'origine d'un parc arboré dont il ne reste que quelques essences. La façade principale est dotée d'un balcon en fer forgé courant sur les trois travées centrales du premier étage. Les chaînes d'angle sont en briques foraines, le mur est couronné d'une génoise triple. La propriété est entourée d'une clôture en fer et un portail en fer forgé.
L'école de Cos fut créée en 1875 par séparation de celle de Foix. Dès lors se posa la question de la construction de l'école. M. Fiquet, architecte départemental, dressa un projet en 1876, mais il ne fut pas réalisé. Un second projet, préparé par M. Edmond Paris, architecte, vu le jour en 1884. L'adjudication des travaux eut lieu en 1887 et les travaux furent reçus en 1888. L'Ecole fut entièrement recomposée en 1907 : destruction et remplacement de l'escalier, destructions des cloisons intérieures, démolition des préaux et des sanitaires et reconstruction, puis agrandissement de la salle de classe et du logement de l'instituteur, et enfin déplacement de la salle de la mairie.	Mairie-école typique de la Troisième République, le rez-de-chaussée était réservé aux salles de classe et l'étage au logement de l'instituteur. La façade sur cour possède cinq travées de fenêtres. On trouve également deux portes d'entrée (une pour les garçons, l'autre pour les filles). La brique est très présente sur la façade principale. On en trouve au niveau des encadrements des ouvertures et dans le décor (bandeaux, corniche). La façade postérieure est également percée de deux travées de fenêtres, même si les ouvertures du rez-de-chaussée sont de taille plus modeste. La façade méridionale possède deux fenêtres à l'étage.
Ferme construite en 1841.	Cette ferme est composée d'une habitation et d'une grange mitoyenne mais en retrait de la façade principale, orientée à l'est. L'habitation s'élève sur trois niveaux et possède une travée de fenêtres. Elle est également percée d'une travée de fenêtres de petites tailles sur la façade latérale. Elle possédait un four à l'étage, mais il a été supprimé. La grange est percée d'une baie au niveau du fenil, en façade principale, et d'une seconde baie plus grande sur la façade latérale. Cette dernière communique avec une remise ouverte à un étage.



COMMUNE	DENOMINATION	LIEU	CADASTRE
Cos	salle polyvalente	Cos (village de)	2006 B2 1148
Ganac	forge	Forge (la)	2005 A1 26, 31, 32, 33, 36, 37, 38, 2306, 2367
Ganac	maison	Ganac (village de)	2005 A3 1382

HISTORIQUE	DESCRIPTION
Salle contemporaine construite à la fin du 20e siècle ou au début du 21e siècle.	Salle de plain pied composée d'une salle unique. Les murs sont percés de grandes portes vitrées.
Forge remontant au moins au 18e siècle, puisque présente sur un plan de 1806, mais fortement modifiée aux 20e et 21e siècles.	L'état actuel du site ne compte que peu de choses de l'ancienne forge. Tout a été détruit ou remanié. On peut toutefois encore trouver les anciens logements ouvriers, de la maison du maître de forge et des anciens ateliers.
Maison construite dans la seconde moitié du 19e siècle.	Maison située sur la place principale de Ganac. Elle est remarquable par la hauteur de sa façade, à deux étages plus comble. Elle possède trois travées de fenêtres et sa façade principale est ordonnancée. La façade orientale est également dotée d'une travée de fenêtres au niveau des étages. La porte d'entrée possède un linteau droit constitué d'une poutre métallique décorée de fleurons. Les chaînes d'angle sont enduites en ciment, le soubassement est marqué par un décor en ciment.



COMMUNE	DENOMINATION	LIEU	CADASTRE
Ganac	boutique de cloutier	Pey Jouan (hameau de)	2005 A3 1614
Ganac	château	Château (le)	2005 B1 149, 150
Ganac	maison	Forge (la)	2005 A1 32, 33
Ganac	ferme	Fringuet (métairie de)	2005 A2 968

HISTORIQUE	DESCRIPTION
Boutique construite au 18e ou au 19e siècle.	Cette petite boutique a sa façade principale sur pignon. Les ouvertures ont des encadrements en bois. La porte est encadrée de deux fenêtres et on trouve une autre fenêtre au niveau des combles. Une seconde porte se trouve sur la façade latérale est. La toiture a été refaite récemment. L'appareillage est orné de scories qui participent au décor de la façade.
Ce château remonte au 15e siècle ou au 16e siècle. Un second logis a été construit au 19e siècle et les dépendances au 20e siècle. On sait que le château fut incendié en 1792.	L'ensemble est composé d'un logis médiéval à l'ouest et d'une habitation du 19e siècle à l'est. La partie médiévale a été la plus endommagée, d'une part par sa transformation en grange, puis par son abandon. Au niveau de la façade principale, sur cour, on remarque tout d'abord la porte en ogive, unique dans toute la vallée. Elle est surmontée de trois corbeaux, éléments probables d'une ancienne bretèche. Cette porte ouvre sur les salles intérieures qui ont été lourdement altérées par l'activité agricole, on retrouve encore les rateliers pour le bétail. Il y reste néanmoins des portes en plein cintre et des escaliers originels. La façade principale est également percée d'une baie chanfreinée remarquable, que l'on retrouve symétriquement sur la façade postérieure. Cette dernière est percée de nombreuses archères et canonnières, comme l'élévation occidentale. Les baies originelles ont été comblées et percées de fenêtres au niveau des étages ; une baie en arc plein cintre a toutefois été conservée. Une tour carrée à trois niveaux flanque la façade occidentale à l'angle sud-ouest. Le logis du 19e siècle est de facture assez commune. On y retrouve u
Maison construite à la fin du 18e siècle ou au début du 19e siècle.	Maison de plan carré marquée par des percements de fenêtres sur trois façades, montrant la fonction unique d'habitation du bâtiment. La façade principale possède cinq travées de fenêtres, la façade nord en possède trois et la façade sud seulement deux. Les murs gouttereaux sont ornés d'une génoise triple.
La partie occidentale de la métairie remonte au moins au 18e siècle, alors que la grange a été construite après 1850.	Le Fringuet est implanté le long de la route départementale 21 qui relie Foix à Ganac. Cet écart regroupe deux éléments importants, tout d'abord un ensemble agricole composé de la ferme et d'une grange séparée aux volumes imposants, ainsi que deux petites constructions secondaires le long de l'ancien canal d'amenée du Moulin de la Nation, situé en contrebas. La ferme se compose d'une habitation à l'ouest et d'une grange-étable qui s'ouvrent sur une cour. La maison d'habitation est ornée d'une tour carrée servant de pigeonnier à l'angle sud-ouest. Elle également dotée de quatre travées de fenêtres aux niveaux supérieurs. La grange, est quant à elle, remarquable par la taille des baies à arc plein cintre, au nombre de trois, percées au niveau du fenil. Le rez-de-chaussée est percé de quatre ouvertures en façade principale, contre trois pour la façade postérieure. Le pignon orienté est percé de trous de boulin et d'une porte charretière apparemment plus récente



COMMUNE	DENOMINATION	LIEU	CADASTRE
Ganac	gîte	La Tour (hameau de)	2005 A3 863, 865
Ganac	maison	Croux (hameau de la)	2005 A2 915
Ganac	moulin	moulin de la Nation (écart du)	2005 A2 1954
Ganac	ancienne ferme, aujourd'hui maison	Bourrut (hameau de)	2005 B1 52
Ganac	ferme	Pey Jouan (hameau de)	2005 A3 1680

HISTORIQUE	DESCRIPTION
Moulin construit en 1751, la partie nord est probablement plus récente. L'ensemble a été remanié récemment.	Ce moulin est implanté perpendiculairement au ruisseau de Ganac. Le canal d'aménée prend source une centaine de mètres en aval et longe la façade postérieure du bâtiment. La façade principale est marquée par trois travées de fenêtres pour la partie sud ainsi que pour la partie nord. L'ensemble est couronné par une génoise triple. Les encadrements sont en bois, même si les appuis de fenêtres ont été modifiés. La porte d'entrée de la partie sud est dotée d'un heurtoir remarquable.
Maison construite au 19e siècle	Maison alignée sur rue. Elle possède deux travées de fenêtres sur trois niveaux, le dernier niveau aurait d'ailleurs permis des fenêtres plus hautes. Il semblerait que les constructeurs se soient inspirés des maisons de village traditionnelles aux fenêtres de comble modestes. La porte d'entrée est remarquable par son encadrement en marbre et son claveau ouvragé. Il est constitué d'une volute comprenant l'inscription "E. C." et d'un cartouche avec la date de 1880. La façade sud, sur jardin, possède un balconnet en fer forgé. On compte également trois travées de fenêtres au niveau des étages. Enfin, on peut noter qu'une génoise triple court sur au moins trois côtés.
Moulin construit à la fin du 18e siècle ou dans le premier quart du 19e siècle.	Ce moulin est alimenté par un canal prenant source dans le ruisseau de Ganac. Ce dernier arrive du nord, perpendiculairement au moulin et au ruisseau. La roue se trouvait sous le moulin, l'évacuation est toujours visible dans le soubassement. De plan complexe, le moulin semble être composé de deux ensembles, il a été réhabilité en maison. Les murs sont couronnés d'une génoise. On peut remarquer un contrefort imposant au nord-est, ressemblant à celui du moulin de Gourbit.
Ferme construite au 19e siècle.	Cette ferme est révélatrice d'un type de ferme de la vallée. Elle est de plan allongé, orientée est-ouest, sa façade principale tournée vers le sud. La grange, dans le même alignement se trouve à l'ouest et se remarque par la taille des ouvertures de l'étage. La maison est assez commune avec trois travées de fenêtres et sa façade couronnée par une génoise triple.
Ferme construite en 1820.	Ferme orientée sud-nord ouvrant sur une cour et complétée par une grange au nord. Elle possède encore l'enduit à la chaux traditionnel. La façade est agrémentée de deux travées de fenêtres sur trois niveaux. Les combles abritaient un pigeonnier. Le mur est couronné par une génoise triple soulignée d'un bandeau blanc. La façade postérieure est dotée d'une petite fenêtre avec pierre d'évier à l'étage.



COMMUNE	DENOMINATION	LIEU	CADASTRE
Ganac	église	Saint-Pierre (lieu-dit)	2005 A1 75
Ganac	ancienne école de filles, actuellement poste	Ganac (village de)	2005 A3 1441
Ganac	mairie-école	Ganac (village de)	2005 A3 1502
Ganac	maison	Ganac (village de)	2005 A3 1479
Ganac	maison	Pey Jouan (hameau de)	2005 A3 1584

HISTORIQUE	DESCRIPTION
Le bâtiment actuel remonte au moins au 17e siècle puisqu'il fut ravagé en 1627 par les troupes huguenotes du duc de Rohan.	Cette église modeste est de plan rectangulaire, implantée au coeur du cimetière. Le portail méridional est à arc en plein cintre et surmonté d'une inscription illisible. On compte deux travées formées par des baies étroites en plein cintre. La sacristie se trouve dans un petit élément annexe mitoyen implanté au sud-est. Le chevet plat est percé de deux baies étroites en plein cintre et d'une ouverture rectangulaire sur la partie supérieure du mur. Les murs sont couronnés d'une génoise triple sur trois côtés. L'église desservant la paroisse de Saint-Pierre-de-Rivière est implantée sur la commune de Ganac.
Le projet d'école de filles est décrit dans un mémoire explicatif de M. Fiquet, architecte départemental, en janvier 1874. L'adjudication des travaux est entérinée le 18 avril 1878 en faveur de M. Pujol Adrien, entrepreneur. En 1881, on y comptait 71 élèves.	L'ancienne école de filles ressemble à une maison de village classique. Sa façade principale est orientée à l'est, sur le mur pignon. On y compte deux travées de fenêtres et un oculus au niveau des combles. Sur la façade latérale, on trouve trois travées alors que la façade sur route en compte deux, ainsi que des accès à l'étage de soubassement. Les fenêtres ont été modifiées, puisqu'aujourd'hui les volets sont métalliques.
Le premier projet date de 1874, approuvé par arrêté préfectoral en 1878. Le préau ne sera construit qu'au début du 20e siècle.	La façade principale est au sud, sur le mur pignon. Elle est ordonnancée avec trois travées de fenêtres. La façade occidentale est protégée par un essentage synthétique et la façade orientale ouvre sur la cour de l'école. On y compte quatre fenêtres à l'étage et ainsi qu'une porte au rez-de-chaussée encadrée de deux fenêtres. La porte d'entrée sur rue est ornée d'une corniche en pierre. Dans son mémoire explicatif de 1874, M. Fiquet décrivait le bâtiment ainsi : "Le rez-de-chaussée comprendra une cuisine, une cage d'escalier avec couloir d'entrée, une cave et une très belle salle de classe pouvant contenir de 80 à 90 élèves et communiquant directement à deux préaux ayant chacun un cabinet d'aisances. Le premier étage comprendra trois chambres et un cabinet garde-robe formant le logement de l'instituteur. On trouvera en outre dans cet étage une salle convenable pour le service municipal."
Maison construite au 19e siècle.	Cette demeure est dotée de quatre travées de fenêtres au niveau des étages de la façade principale. Certaines ouvertures du rez-de-chaussée ont été modifiées. Les encadrements sont en pierre au rez-de chaussée et à l'étage et en bois au niveau des combles. Le mur pignon sud est doté d'une génoise et de deux travées de fenêtres. Une niche, semble-t-il récente accueille une statue. Un portail en fer forgé intéressant ouvre sur le jardin.
Maison construite en 1784.	Cette maison de village possède deux travées de fenêtres en façade, avec un décalage des ouvertures au niveau du rez-de-chaussée. Les volets sont aujourd'hui clos par des planches de bois empêchant leur ouverture. Elle est surtout intéressante par la datation précise qui nous montre la persistance de cette forme de construction dans le temps. Les chaînes d'angle sont marquées par un décor porté dans l'enduit.



COMMUNE	DENOMINATION	LIEU	CADASTRE
Ganac	maison	Ganac (village de)	2005 A3 1463
Ganac	maison	Pey Jouan (hameau de)	2005 A3 1638
Ganac	ferme	Lacassagne (hameau de)	2005 A3 1043, 1044
Ganac	grange	Lacassagne (hameau de)	2005 A3 1080
Ganac	ancienne ferme, aujourd'hui maison	Pey Jouan (hameau de)	2005 A3 1676

HISTORIQUE	DESCRIPTION
Maison construite dans la première moitié du 20e siècle.	Maison de village implanté dans le village, donnant sur la place principale et sur la route de Foix à Ganac. L'entrée se trouve sur la façade sur route. La façade sur place possède deux travées sur trois niveaux. Une lucarne centrée interrompant l'avant toit complète la façade. Le premier étage de cette façade est doté d'un balcon en fonte sur lequel donnent deux portes fenêtres. Le décor est constitué d'un bord de toit peint ainsi que de chaînes d'angles peintes. Le soubassement est marqué par un plaquage de pierre. La façade sur route compte une travée dans l'axe de la porte d'entrée et une fenêtre au rez-de-chaussée.
Maison construite au 18e siècle.	Maison de village qui s'inscrit dans un alignement. Elle est composée d'un étage de soubassement, d'un rez-de-chaussée surélevé d'un étage et de combles à surcroît. La façade est dotée de deux travées de fenêtres. Les combles sont également occupés par un pigeonnier. On trouve une pierre d'évier au premier étage. La porte d'entrée, précédée de trois marches, est dotée d'un linteau en arc surbaissé, comme les fenêtres de l'étage. Une petite porte donne accès à l'étage de soubassement.
Ferme construite au 19e siècle	Ferme traditionnelle typique de la Barguillère. L'habitation s'élève sur deux niveaux plus comble et la grange, en retrait, est percée d'une haute baie fenièrre en façade principale et d'une seconde baie plus large que haute sur le mur pignon. L'habitation est marquée par une travée de fenêtres et on peut voir les traces d'une ancienne pierre d'évier au premier étage. Le rez-de-chaussée est doté d'une petite fenêtre carrée, marquant la fonction traditionnelle d'étable de ce niveau.
Grange construite au 19e siècle.	Grange construite sur le bord d'un chemin. Elle domine les jardins près du ruisseau de Lacassagne. La façade principale s'ouvre par une porte charretière et une fenêtre fenièrre sur le pignon nord. La façade sur rue est percée à l'étage d'une fenêtre fenièrre et d'une petite fenêtre carrée au rez-de-chaussée. La façade sur jardin est percée de deux de ces mêmes fenêtres au rez-de-chaussée et de deux baies fenières à l'étage.
Ferme construite à la fin du 18e siècle ou dans le premier quart du 20e siècle.	Cette ancienne ferme est composée d'une habitation et d'une grange distinctes l'une de l'autre. L'habitation possède des attributs bourgeois du 19e siècle. La façade, orientée au sud est parcourue par un balcon. Elle est également percée par deux travées de fenêtres et on trouve une porte fenêtre au premier étage, donnant sur le balcon. Les combles sont percés par trois fenêtres plus modestes. Le mur pignon oriental est également percé d'une travée de fenêtres sur les quatre niveaux. Le mur est couronné d'une génoise double. La grange est plus récente et positionnée sur le mur nord, elle s'ouvre à l'est et au nord. Les deux baies s'ouvrent sur toute la hauteur de l'étage et sont assez peu larges.



COMMUNE	DENOMINATION	LIEU	CADASTRE
Ganac	ferme	Montagnère (écart de)	2006 B4 1091
Ganac	grange	Micou (hameau de)	2006 C4 1078
Ganac	grange	Gibert (Lieu-dit)	2006 C3 1059
Ganac	église	Ganac (village de)	2005 A3 1439

HISTORIQUE	DESCRIPTION
Une métairie est implantée sur ce site au moins depuis la fin du 18 ^e siècle, puisqu'indiquée sur la carte de Cassini. Son plan a cependant évolué d'après les plans de 1819, 1849 et actuel.	Ferme isolée orientée nord-sud. Elle est composée de deux granges et d'une habitation, ainsi que d'un poulailler. La grange nord est remarquable par ses baies de fenil, malgré les modifications réalisées au 20 ^e siècle. La grange centrale est commune et a été fortement modifiée. L'habitation possède son entrée sur le mur pignon sud et sa façade la plus importante, orientale, est percée de trois travées de fenêtres sur trois niveaux. Le poulailler s'appuie sur la façade méridionale de l'habitation.
Grange probablement construite après 1850.	Cette grange est implantée au nord du hameau de Micou, sur le chemin de Bariol. Elle s'inscrit en bout d'alignement. L'étable du rez-de-chaussée était éclairée par deux fenêtres carrées et le fenil était ouvert à l'est, ou peut-être fermé par un bardage en bois. La baie du fenil est occupée toute la largeur de la façade. On trouve également un appentis sur la façade postérieure qui devait abriter divers outils. On accède au fenil par la façade postérieure et par le biais de la pente.
Grange probablement construite dans la seconde moitié du 19 ^e siècle ou avant 1925.	Grange implantée le long du chemin menant du village de Ganac à Micou, à 635 mètres d'altitude. Elle s'allonge le long de la route en s'appuyant sur la pente. L'accès se fait par une porte charretière ouvrant à l'est, surmontée d'une fenêtre de fenil. L'accès au fenil peut également se faire par la façade sud, à l'aide de la pente. La façade occidentale est uniquement percée de jour en archères.
Noël Carol fait remonter l'église de Ganac au moins au début du XII ^e siècle, puisque le recteur de l'église fut convoqué par le comte de Foix Roger II en 1104, lors d'une assemblée visant à faire une donation à l'abbaye Saint-Volusien de Foix. Comme très fréquemment, le 19 ^e siècle a été le siècle des modifications les plus importantes. En 1852, le clocher était en cours d'achèvement. De plus, outre les réparations d'usage (toiture, planchers, escaliers, tribune...), on sait qu'en 1882 on entreprit de reconstruire complètement le chœur de l'église. Les nouvelles constructions comprenaient l'édification d'un transept présentant deux chapelles latérales et celle d'un nouveau chœur, flanqué d'un côté par la sacristie et de l'autre par un clocher projeté dans l'avenir, ce dernier ne sera jamais construit. L'adjudication des travaux est prononcée le 22 août 1883 en faveur de M. Pujol Adrien, entrepreneur, pour la somme de 17944,82 Francs. Les travaux sont reçus le 15 septembre 1885. Jusque là, l'église comprenait une nef principale avec chœur circulaire et chapelle latérale. La surface totale é	L'église est implantée au cœur du village de Ganac. Son élévation occidentale est peu visible puisque des constructions du 19 ^e siècle sont venues fermer l'ancien parvis. On sait qu'une porte ancienne est percée sur cette façade. C'est cependant cette façade qui porte le clocher-mur à trois baies et à deux degrés. La partie la plus ancienne de l'édifice se trouve dans la partie occidentale, il s'agit de la nef. Elle est percée d'une fenêtre au nord. Le pan de ce mur semble avoir subi des transformations, puisqu'à deux endroits, le mur est en retrait par rapport au reste du mur. Le décrépiage complet de l'édifice nous fait apparaître une ancienne porte d'accès au cimetière cintrée. Toute la partie orientale, à partir du transept, est plus récente. Cette partie est d'ailleurs plus haute que la précédente. Le bras du transept est d'aspect massif et est flanqué de deux contreforts d'angle ornés de pilastre. Au nord et au sud, ils sont percés d'une rosace dans leur partie supérieure. Une corniche en bandeau court d'un transept à l'autre, les baies du chœur s'appuyant sur cette dernière. Le chevet est à trois pans, percés par une baie cintrée en hauteur. On y compte égale



COMMUNE	DENOMINATION	LIEU	CADASTRE
Ganac	moulin	Saut (Le, Lieu-dit)	2006 C1 403
Montoulieu	grange	Montoulieu (village de)	2006 A 2429
Montoulieu	mairie	Montoulieu (village de)	2006 A4 2481
Montoulieu	tour du château	Montoulieu (village de)	2006 A4 3440
Montoulieu	grange	Usclades (Les) (écart de)	2006 D1 49

HISTORIQUE	DESCRIPTION
Moulin remontant au moins au début du 19e siècle, puisque présent sur un plan datant de 1815-1820.	Ce moulin est le seul possédant encore ses mécanismes et ses meules, sur les deux moulins de ce site. L'autre moulin a été transformé en maison d'habitation et fortement modifié. Le canal d'amenée arrive perpendiculairement à la façade principale et plonge sous le moulin. Ce dernier est doté d'un étage de soubassement et d'un étage carré. La façade est percée de deux travées de fenêtres sur deux niveaux. Une petite remise revient en retour d'équerre sur la façade occidentale.
Grange-étable probablement construite au 19e siècle.	Cette grange est implantée au coeur du village de Montoulieu. De plan grossièrement rectangulaire, elle est dotée d'un angle arrondi au nord-est. La façade principale est percée d'une travée formée par la porte charretière et la baie du fenil. On trouve également deux petites fenêtres d'étable rectangulaires. Une autre baie de fenil est percée au sud. La grange possède encore les éléments internes traditionnels : rateliers, cloisons de planches.
Ecole double construite par M. Noël Blazy, entrepreneur, entre 1886 et 1889, d'après des plans dressés par M. Fiquet, architecte départemental, en 1885.	Ecole implantée au coeur du village. La façade sur cour, méridionale, est composée de cinq travées de fenêtres sur deux niveaux et couronnée d'une génoise double. On compte également un porte à chaque extrémité de la façade (une pour chaque sexe). Les encadrements de fenêtre sont en ciment peint, dénotant avec le décrépiage réalisé sur le reste du bâtiment. La façade postérieure possède les mêmes attributs. La façade occidentale est percée d'une travée.
Tour construite entre 1863 et 1865, année de réception définitive des travaux. Cette construction fut édifée d'après des plans de Jean Fiquet, architecte départemental, afin de permettre à l'ensemble de la population "d'entendre le son des cloches", elle tenait le rôle de clocher paroissial. Elle porte la date de 1864.	Cette petite tour surplombe le village de Montoulieu et est probablement implantée sur le site de l'ancien château. Le cadastre napoléonien garde en effet le terme de Sommet du Château pour cette bute. Elle offre, en outre, une vue imprenable sur les vallées de l'Ariège et de Lesponne. Le bâtiment de forme circulaire s'élève sur deux niveaux et est percé de quatre baies closes par des abat-sons. Elle est également dotée d'une horloge et est surmontée d'une girouette.
Grange probablement construite au 19e siècle et remaniée récemment.	Cette grange d'estive est implantée à 1100 mètres d'altitude. L'entrée de la grange se fait par le mur pignon oriental. Il est en outre percé d'une fenêtre de fenil. La façade méridionale est percée de trois fenêtres d'étable au rez-de-chaussée et d'une quatrième fenêtre à l'étage. On trouve également une dernière fenêtre de fenil sur la façade nord, accessible directement par le biais de la pente naturelle.



COMMUNE	DENOMINATION	LIEU	CADASTRE
Montoulieu	ferme	Usclades (Les) (écart de)	2006 D1 45
Montoulieu	chapelle	Montoulieu (village de)	2006 A4 2562
Montoulieu	ancienne école, aujourd'hui maison	Seignaux (village de)	2006 B4 1540
Montoulieu	école	Ginabat (hameau de)	2006 A2 3431
Montoulieu	grange	Seignaux (village de)	2006 B4 1415

HISTORIQUE	DESCRIPTION
Ferme construite au 19e siècle.	Cette ferme isolée est implantée sur les estives du Prat d'Albis, à 1050 mètres d'altitude. Elle était constituée à l'origine de deux granges et d'une habitation. Il ne reste plus qu'une grange et l'habitation. Cette grange s'appuie perpendiculairement à la pente naturelle du terrain ce qui permet un accès direct au fenil par le mur pignon occidental. Elle est également percée d'une porte charretière et de deux fenêtres d'étable. La maison est percée de deux travées de fenêtres et était enduite à la chaux. La façade orientale est dotée d'un four au rez-de-chaussée. On trouve étonnamment des poutres en bois dans le pan de mur en moellons à la limite de chaque niveau, mais pas sur toute la largeur du mur. Cette partie a manifestement subi des modifications, on peut observer une trace de chaîne d'angle au rez-de-chaussée. Une fenêtre a été murée à l'étage.
Chapelle vraisemblablement construite après 1850.	Petite chapelle implantée dans la pente de la butte du "Château". Il s'agit d'un bâtiment de plan rectangulaire percé d'une seule fenêtre en losange sur la façade méridionale et d'une porte. Le clocher est percé d'une baie unique et surmonte la façade occidentale.
Ecole de hameau construite entre 1881 et 1883, d'après des plans dressés par M. Fiquet, architecte départemental en 1876. L'entrepreneur fut M. François Soulié.	La façade sud, sur cour, est dotée de deux travées de fenêtres sur deux niveaux et de deux petites fenêtres, l'une au rez-de-chaussée, l'autre au niveau des combles. Elle compte également deux portes. La façade occidentale est percée de trois travées de fenêtres. Toutes les ouvertures voient leur encadrement surlignées en ciment peint. La façade postérieure est percée d'une porte surmontée d'une plaque indiquant l'année de construction et le nom du maire en exercice en 1881.
Une école fut créée à Ginabat en 1879. Il fallut attendre 1903 pour assister à la construction de l'école actuelle. La construction fut réalisée par Joseph Delnondedieu, d'après des plans dressés par Emile Sauret, architecte. Le décompte définitif des travaux eu lieu en 1906.	Cette école de hameau est typique de l'architecture publique de la Troisième République. Elle est de dimension modeste et a un faitage à trois degrés. L'entrée se fait à l'ouest par un petit vestibule ouvrant sur la salle de classe au centre. L'accès au préau implanté sur le mur pignon oriental se faisait par l'extérieur. La baie à arc surbaissé de ce dernier a d'ailleurs été murée et percée d'une porte et d'une fenêtre. Les sanitaires sont séparés du bâtiment principal et sont orientés nord-sud à l'est de la cour. La façade principale de l'école est percée de trois travées de fenêtres aux encadrements de brique et pierre. Le décor joue sur la polychromie entre la brique et la pierre, probablement du grès. Les appuis des fenêtres de l'étage ont un profil à quart-de-rond droit et demi-circulaire.
Grange probablement construite au 19e siècle.	Grange située au coeur du hameau de Seignaux. Elle comporte une porte piétonne et deux fenêtres d'étable au rez-de-chaussée tandis que l'étage est percé d'une baie de fenil à l'est et d'une seconde au nord. Le fenil est en outre aéré par trois petites ouvertures. La façade occidentale est quant à elle complètement aveugle.



COMMUNE	DENOMINATION	LIEU	CADASTRE
Montoulieu	église paroissiale	Gleyzio (La)	2006 A4 3436
Montoulieu	maison	Ginabat (hameau de)	2006 A2 973
Montoulieu	maison	Ginabat (hameau de)	2006 A2 1039
Montoulieu	grange	Seignaux (village de)	2006 B4 1411
Prayols	ferme	Prayols (village de)	206 B 272

HISTORIQUE	DESCRIPTION
Eglise remontant au moins au premier quart du 19e siècle, mais la sacristie a été construite entre 1820 et 1850. Il est toutefois probable qu'une partie au moins de l'église date du 17e ou du 18e siècle. Un premier porche occidental fut construit en 1878, qui fut probablement détruit et reconstruit en 1893, après agrandissement de l'église. Ce projet dressé par M. Della Jogna, architecte n'a peut-être pas vu le jour.	Cette église est étonnamment longue pour un village de la taille de Montoulieu et offre une disproportion avec sa largeur. Elle est en outre d'une grande sobriété et massive par endroit, comme au niveau de son clocher à baie unique implanté sur l'élévation orientale. Un porche en appentis est construit sur l'élévation occidentale. Il est doté d'une barrière en fer et bois unique dans la zone d'étude. La façade méridionale est percée de trois baies et son opposé d'une seule. On trouve une fenêtre en demi-cercle et des baies plus communes à arc en plein cintre. Les encadrements sont en bois et en grès. C'est sur la façade nord que s'appuie la sacristie. Un escalier à deux volées droites permet d'accéder au clocher.
Maison probablement construite au 19e siècle.	Cette maison est implantée à l'extrémité d'un ensemble agricole disposé en L. Elle est remarquable par son élévation, puisque dotée de quatre niveaux sur le pignon-façade. On compte trois travées de fenêtres sur l'ensemble de la façade ainsi qu'une travée supplémentaire sur la façade latérale septentrionale. Le décor est constitué d'une génoise triple courant sur les trois façades.
Villa construite dans l'entre-deux guerres, entre 1920 et 1940.	Cette villa s'inscrit au cœur d'un hameau agricole traditionnel. Elle est isolée sur sa parcelle close par un muret et une clôture en ferronnerie à deux portails. La façade latérale, occidentale, est percée d'une travée de fenêtre et la toiture est dotée d'une demi-croupe. La façade principale possède deux travées de fenêtres encadrant la porte d'entrée. Chaque ouverture est ornée d'un décor peint de style art déco sur son encadrement. On peut également noter la fenêtre triple en demi-cercle de l'étage et celle à linteau droit du rez-de-chaussée.
Grange probablement construite au 19e siècle.	Grange située au cœur du hameau de Seignaux. L'accès se fait par la façade septentrionale, qui est percée, outre la porte piétonne, d'une fenêtre d'étable et d'une baie de fenil. La façade latérale occidentale est également percée d'une baie de fenil.
Ferme probablement construite dans la seconde moitié du 19e siècle.	Cette ferme possède un logis et une grange dans le même alignement. Le logis est percé de trois travées de fenêtres en façade principale sur trois niveaux. Le mur est couronné d'une génoise triple. La grange est dotée d'une porte charretière et d'une grande baie ouverte au niveau du fenil, interrompue par des poteaux en bois soutenant la toiture.



COMMUNE	DENOMINATION	LIEU	CADASTRE
Prayols	église paroissiale	Prayols (village de)	2006 AA 278
Prayols	salle communale et ateliers municipaux	Prayols (village de)	2006 AB 2
Prayols	ancienne mairie-école	Prayols (village de)	2006 AB 1
Prayols	ferme	Béziou (hameau de)	2006 A1 151
Prayols	maison	Prayols (village de)	2006 AA 263, 264, 265

HISTORIQUE	DESCRIPTION
Eglise construite en 1876-1877, d'après des plans dressés par M. Fiquet, architecte départemental de l'Ariège, en 1869. Le bâtiment a été construit en partie sur l'ancienne église. Les deux chapelles latérales ont été construites en 1898.	Cette église a une orientation nord-sud. Elle est construite en moellons de granite d'une part et en pierre de taille pour la partie supérieure du clocher tour. Ce dernier est percé de deux baies géminées par face, closes par des abat-sons. La flèche polygonale à quatre puis six pans est rare dans la zone d'étude. L'entrée se fait par un portail méridional à arc en plein cintre et voussures à ressauts. L'élévation occidentale compte trois travées de baies à arc en plein cintre et un bras de transept. La sacristie se trouve sur la façade orientale. Cette dernière était le chœur de l'ancienne église. L'ancienne église, à nef unique, était orientée est-ouest, et possédait un chevet à trois pans. Elle était de taille modeste, avec environ 140 mètres carrés. La construction du 19e siècle a une surface de plus de 220 mètres carrés.
Salle et ateliers construits en 1970 et réhabilités en 1990.	Bâtiment contemporain formé d'une salle et d'ateliers. Il s'agit de deux ensembles longitudinaux de type hangar. Le toit est à deux pans.
Mairie-école construite en 1881, d'après des plans dressés par Jean Fiquet, architecte départemental, en 1878. L'adjudication du 3 août 1879, donna à M. Auguste Vidal la réalisation des travaux.	Cette ancienne mairie est implantée le long de la route départementale 8, au sud du village de Prayols. De plan rectangulaire, elle est percée de deux travées de fenêtres au sud et à l'ouest, de trois travées à l'est et ne comporte qu'une petite fenêtre au nord. Elle comporte deux porte-fenêtres au sud. On trouve également l'ancien préau à l'est et une extension, servant de garage au nord.
Ferme probablement construite au 19e siècle.	Cette ferme aux dimensions modestes est originale par la présence d'un escalier tournant à une volée en façade principale permettant l'accès au premier étag . Elle en outre dotée d'une travée de fenêtres principale et d'une seconde travée de petites fenêtres. On trouve également un four sur la façade nord.
Maison pouvant dater du Moyen Age ou de la période moderne.	Maison de village ancienne, pouvant montrer l'apparence de certaines maisons médiévales dans le Pays de Foix. La façade sur place est dotée de petites fenêtres modernes sur deux travées. Les murs pignons sont munis d'encorbellement en saillie sur la façade. Les deux premiers niveaux sont en moellons et il est probable que le mur du dernier étage soit à pan de bois. On peut observer des traces de poutres sur la façade. Ce niveau a d'ailleurs été modifié récemment et comblé avec du parpaing. Une petite extension se présente en façade principale, à l'angle nord-est. La façade latérale nord n'est percée que d'une petite fenêtre. L'accès au niveau supérieur se fait par la façade postérieure, par le biais de la pente.



COMMUNE	DENOMINATION	LIEU	CADASTRE
Prayols	ancien moulin, aujourd'hui maison	Prayols (village de)	2006 A2 398
Prayols	mairie	Prayols (village de)	2006 AB 5
Prayols	grange	Cumminges (hameau de)	2006 C2 606
Prayols	ferme	Stagnels (écart de)	2006 A1 17
Prayols	maison	Pech du Gasc (hameau de)	2006 A 58, 559, 560

HISTORIQUE	DESCRIPTION
Ce moulin est présent sur un ancien plan datant de 1815-1820.	Ce moulin est implanté dans le vieux village de Prayols. Sa façade principale compte trois travées sur deux niveaux. Il a fortement été modifié, en particulier au niveau des ouvertures. Le mur est couronné d'une génoise double et d'un bandeau peint. Un balcon a été implanté à l'est et au sud, au dessus du ruisseau. Une extension récente a été construite en retour d'équerre sur la façade postérieure, occidentale.
Mairie contemporaine construite entre 1990 et 2005.	Mairie contemporaine de plan complexe. De plain pied, cette mairie est marquée par de nombreuses fenêtres sur les quatres façades.
Grange probablement construite au 19e siècle.	Grange implantée dans un hameau isolé, à 900 mètres d'altitude. Sa façade principale, orientée à l'est, compte trois travées, la façade méridionale d'une seule. On compte trois baies de fenil, ouvertes, ainsi qu'une porte charretière et deux fenêtres au rez-de-chaussée. La façade méridionale possède également une baie de fenil et une porte charretière. Le toit débordé sur la façade principale, mais on trouve une génoise double sur la façade postérieure.
Grange probablement construite au 19e siècle. Les trois éléments ont été construits à des périodes différentes.	Cette ferme est isolée, à 780 mètres d'altitude. Elle est composée de trois ensembles, une grange-étable, un logis et une grange-remise. Les deux granges s'appuient sur le logis central et offre ainsi un étonnant plan en T à l'édifice. Il s'élève sur un niveau et s'appuie sur la pente, permettant un accès direct au fenil en façade postérieure. La grange étable, à l'ouest, est percée d'une porte piétonne au rez-de-chaussée et d'une petite fenêtre de fenil en façade principale et d'une fenêtre sur la façade latérale. Le logis est percé d'une porte piétonne et d'une fenêtre au rez-de-chaussée ainsi que d'une baie de fenil plus grande. Le dernier élément possède une porte charretière et une fenêtre au rez-de-chaussée, et une grande ouverture au niveau du fenil. L'ensemble est bâti en moellons de granite et autres pierres métamorphiques.
Ferme construite au 19e siècle.	Cette ferme est composée d'un corps de bâtiment principal et d'une grange en retour d'équerre à l'ouest. Le corps de bâtiment principal se compose d'un logis et d'une grange. L'ensemble compte trois travées de fenêtres à l'étage et est percé de deux portes, une piétonne et une charretière. Une porte-fenêtre a été percée à la place d'une fenêtre au niveau de la travée centrale. La grange en alignement possède une grande baie de fenil rectangulaire et une petite fenêtre au rez-de-chaussée. La grange en retour d'équerre est dotée de deux portes charretières donnant sur la cour et est ouverte au niveau de l'ancien fenil..



COMMUNE	DENOMINATION	LIEU	CADASTRE
Saint-Martin-de-Caralp	ferme	Tresbens (hameau de)	2006 C1 245
Saint-Martin-de-Caralp	église paroissiale	Saint-Martin-de-Caralp (village de)	2006 C1 47
Saint-Martin-de-Caralp	Mairie-école	Saint-Martin-de-Caralp (village de)	2006 C1 51
Saint-Martin-de-Caralp	grange	Ourdenac (hameau d')	2006 C3 616

HISTORIQUE	DESCRIPTION
Ferme datant probablement du 18e siècle.	Cette ferme de village est implantée dans un alignement. Sa façade principale est percée de dix fenêtres, dont cinq de petites dimensions. On trouve trois travées de fenêtres aux étages. Toutes les ouvertures sont à arc surbaissé. L'élément le plus remarquable est la porte charretière de la grange. Cette dernière, à arc en plein cintre, voit ses piedroits décorés d'une petite moulure et le claveau de la porte était sculpté d'un écusson, aujourd'hui illisible.
L'église de Saint-Martin est d'origine médiévale, mais a dû être reconstruite après les guerres de religions et modifiée au 19e siècle.	Cette église est de dimension modeste. La sacristie est adossée à l'élévation septentrionale. Le porche méridional abrite l'escalier d'accès à la tribune, ainsi que le portail. Ce dernier est rectangulaire, en pierre de taille. La partie orientale de l'édifice est percée de deux petites baies à arc en plein cintre pour l'une et à arc surbaissé pour l'autre. Ce sont les deux seules ouvertures de l'église. Le chevet est flanqué de deux grossier contreforts.
L'actuelle mairie est de construction récente, ne remontant pas au-delà de 1995. La partie ancienne a été construite en 1881. Le projet de construction d'une école double à Saint-Martin remonte à 1871, après la création de l'école spaciale de filles. Le site d'implantation fut choisi en 1873, et les plans dressés en 1874 par M. Jean Fiquet, architecte départemental de l'Ariège. L'adjudication donna la charge des travaux à M. Etienne Marrot, en 1880. L'école était terminée en 1881, même si des travaux supplémentaires de clôture et d'installation des sanitaires dans la cour, furent réalisés en 1882, sur les plans de M. Labatut, architecte à Mirepoix. Le préau de l'école fut incendié en 1899, et M. Labatut réalisa le projet de reconstruction. En 1901, on augmenta le préau de l'école des filles (à l'est) d'un étage afin d'y établir une salle pour la Mairie. Les travaux confiés à M. Aubert Roge furent terminés.	La façade sur cour est percée de six travées de fenêtres sur deux niveaux. Les ouvertures du rez-de-chaussée ont été modifiées, celles de l'étage sont dotées d'encadrements en bois. On compte deux porte d'entrée pour cette partie. La partie occidentale regroupe l'ancien préau et une extension du logement de l'instituteur. Les deux baies du rez-de-chaussée sont à arc surbaissé, leur encadrement est de brique et de pierre. Les deux fenêtres de l'étage ont un encadrement en bois et sont à arc surbaissé.
Grange construite au 19e siècle.	Cette grange est un élément d'une ferme. De facture assez sobre, elle est remarquable par la taille des baies du fenil. Celle de gauche part du sol jusqu'au toit alors que la seconde n'est percée qu'au niveau du fenil. Les ouvertures du rez-de-chaussée ont été modifiée, en particulier les encadrements qui ont été renforcés par du ciment. La façade orientale est percée d'une baie de fenil, la façade postérieure de deux baies de fenil et de deux fenêtres d'étable. Elle est également percée de jours d'aération.



COMMUNE	DENOMINATION	LIEU	CADASTRE
Saint-Martin-de-Caralp	ferme	Bouich (Col del, hameau du)	2006 A2 143
Saint-Martin-de-Caralp	presbytère	Saint-Martin-de-Caralp (village de)	2006 C1 48
Saint-Pierre-de-Rivière	mairie-école	Saint-Pierre-de-dessous (village de)	2006 A1 599, 600
Saint-Pierre-de-Rivière	mairie	Saint-Pierre-de-dessous (village de)	2006 A2 1084
Saint-Pierre-de-Rivière	clouterie	Pont (Le, écart)	2006 A1 1281

HISTORIQUE	DESCRIPTION
Ferme construite à la fin du 19e siècle ou au début du 20e siècle.	Cette ancienne ferme s'inscrit dans un alignement le long de la route départementale 117. Elle se compose d'une remise ouverte, d'une grange-étable et d'une habitation modeste. La façade de l'habitation est composée d'une seule travée de fenêtre et le mur est couronné d'une génoise double. La grange-étable est dotée d'une grande baie rectangulaire au niveau du fenil, typique de la vallée, d'une porte charretière et d'une petite fenêtre au rez-de-chaussée. Le mur est également percé de petits jours d'aération carrés. La remise ouverte est percée d'une grande baie rectangulaire divisée en deux niveaux. L'étage de la remise est clos par des du bardage en bois.
Presbytère probablement construit au 18e siècle.	Cet ancien presbytère accueille désormais plusieurs logements. Le corps principal possède une aile en retour d'équerre. Il est percé de cinq travées de fenêtres sur trois niveaux. Les ouvertures ont été modifiées. Le bâtiment est mitoyen de l'église.
Le projet de construction d'école de garçons apparaît en 1877. M. Fiquet, architecte départemental est chargé du projet. L'école est construite en 1880.	Cette ancienne mairie-école a gardé sa fonction d'école par la réalisation d'extensions contemporaines dans l'ancien jardin. Il s'agit d'une mairie-école à pignon-façade. La façade principale, occidentale, compte trois travées de fenêtres, la façade méridionale deux travées, la façade nord une travée et la façade orientale deux travées. Les élévations, occidentale et orientale, sont marquées par un oculus percé au niveau des combles. La porte d'entrée principale est surmontée d'une petite corniche. L'ensemble de l'édifice, y compris les murs pignons, est couronné d'une génoise double.
Cette mairie a été construite vers 2000.	Ce bâtiment contemporain de plain pied reprend quelques attributs traditionnels comme les grandes baies à arc en plain cintre des granges traditionnelles. La taille des fenêtres reprend également celle des jours de combles des maisons de village. On compte sept travées de fenêtres sur la façade principale. L'entrée en retrait du pan de mur de la façade, est abritée par un "porche".
Moulin, ou ancienne clouterie, construit au 19e siècle.	Ce petit bâtiment est implanté à proximité de la rivière l'Arget. Son aspect extérieur rappelle une maison de village traditionnelle. Il possède deux travées de fenêtres sur trois niveaux. L'accès à l'étage devait se faire par un escalier intérieur partant de l'étage de soubassement. Les linteaux en bois des fenêtres sont travaillés pour donner une impression d'arc surbaissé. L'enduit à la chaux est parsemé de scories, élément fréquent sur les murs des anciennes clouteries de la vallée.



COMMUNE	DENOMINATION	LIEU	CADASTRE
Saint-Pierre-de-Rivière	demeure	Pont (Le, écart)	2006 A1 562
Saint-Pierre-de-Rivière	ancien pigeonnier, puis ferme, actuellement maison	Jean-de-Gaillard (hameau de)	2006 A2 1845
Saint-Pierre-de-Rivière	école	Saint-Pierre-de-dessus (village de)	2006 A1 549
Saint-Pierre-de-Rivière	Poste	Saint-Pierre-de-dessous (village de)	2006 A2 1083
Saint-Pierre-de-Rivière	ferme	Saint-Pierre-de-dessous (village de)	2006 A2 610

HISTORIQUE	DESCRIPTION
Cette demeure a été construite au 18e siècle ou dans le premier quart du 19e siècle.	Cette demeure est implantée le long de la route départementale 17. Le bâtiment est de plan rectangulaire et s'élève sur quatre niveaux. La façade compte cinq travées de fenêtres. On trouve également un balconnet en fer forgé au deuxième étage, sur la travée centrale. Il est soutenu par deux consoles. Les chaînes d'angle sont réhaussées en ciment et peintes. Les fenêtres ont un encadrement en bois, celui de la porte d'entrée est en ciment. On trouve également une grange-remise adossée à chaque mur pignon. Le mur de la façade principale est couronné d'une corniche en brique et les murs pignons sont ornés d'un fronton.
Ferme probablement construite au 18e siècle.	Cette ferme est composée de quatre éléments. La partie originelle est au centre. De plan carré et s'élevant sur trois niveaux, cet élément est remarquable par sa porte charretière à arc en plein cintre et les armoiries sculptées, mais illisibles, sur son claveau. Elle est construite en pierre de taille (grès) de grand appareil. Les étages ont été modifiés et percés par de petites fenêtres au cours du 19e siècle. Elle est de plus en cours de modification, l'arcade a été murée et percée de deux fenêtres. La partie méridionale est une maison de village traditionnelle, à un étage et comble à surcroît. La façade principale est percée de deux travées et la façade méridionale d'une travée de fenêtres. On trouve également deux granges, une au nord et la seconde à l'ouest. La première a un fenil à l'étage percé d'une grande baie rectangulaire, partant du linteau de la porte charretière jusqu'au toit. La grange de la façade occidentale s'appuie sur la façade postérieure de la maison. Elle était dotée d'une fenil à l'étage et d'une remise au rez-de-chaussée, le tout étant ouvert au sud.
L'école des filles de Saint-Pierre-de-Rivière est créée en mars 1873. Un premier projet est dressé par l'architecte départemental (Fiquet) cette même année, mais on n'y donnera pas de suite. Il faudra attendre 1890, pour que le projet de construction d'une école de filles soit relancé. L'architecte est M. Della Jogna, l'adjudication est faite en 1892 et M Rivière Hippolyte est chargé de l'édification du bâtiment. Les travaux principaux sont terminés en 1893, mais des travaux supplémentaires (assainissement) ne seront terminés qu'en 1899.	Cette école est dotée d'un plan en L et possède une tour d'escalier sur la façade postérieure. La façade principale est percée de trois travées de fenêtres, le rez-de-chaussée est couvert par un préau en appentis. Les fenêtres ont une encadrement en pierre de taille et sont chanfreinées. La façade orientale est percée d'une travée et la façade postérieure de trois travées. Les fenêtres du rez-de-chaussée sont comblées sur cette façade. On accède à la cave par la façade orientale.
Ce bureau de Poste est installé dans une ancienne ferme. Elle fut réaménagée en 1923, d'après des plans de M. Pesquiès.	Ce bâtiment est installé dans le sens de la pente. La façade est percée de quatre travées de fenêtres. Ces dernières ont un encadrement en brique et un linteau formé d'une poutre métallique.
L'habitation de cette ferme fut construite en 1848.	La ferme est composée d'une maison de village et d'une grange implantée en léger retrait de la route. Cette grande maison de village possède cinq travées de fenêtres. On trouve des fenêtres jumelles au rez-de-chaussée, au niveau de la deuxième travée de gauche. Les encadrements des ouvertures sont en bois et sont chanfreinés. La grange s'élève sur trois niveaux et s'organise en trois travées de fenêtres. On trouve une porte haute au premier étage, dans la travée centrale.



COMMUNE	DENOMINATION	LIEU	CADASTRE
Saint-Pierre-de-Rivière	moulin ; presbytère	Pont (Le, écart)	2006 A1 563, 564
Serres-sur-Arget	presbytère	Serres-sur-Arget (village de)	2006 D3 622
Serres-sur-Arget	grange	Balansa (hameau de)	2006 B5 2461
Serres-sur-Arget	ferme	Cambié (hameau de)	2006 A2 1845
Serres-sur-Arget	école	Cambié (hameau de)	2006 B4 2739

HISTORIQUE	DESCRIPTION
Moulin et presbytère remontant au moins au 18e siècle.	Ce moulin est composé d'une habitation, l'ancien presbytère, et du moulin proprement dit. La maison reprend les éléments typiques d'une maison de village. On compte trois travées de fenêtres sur quatre niveaux. On trouve un bandeau peint en dessous de toit et un génoise triple. Les encadrements en bois ont un linteau en arc surbaissé. Le moulin possède un étage de soubassement où étaient implantés les mécanismes, un rez-de-chaussée et un étage. Aujourd'hui, on trouve une terrasse au premier étage. Le canal de fuite est comblé.
Presbytère reconstruit en 1899-1900 d'après des plans dressés par M. Labatut, architecte à Mirepoix. L'ancien presbytère avait un plan en L et était composé de deux pièces au rez-de-chaussée. La réalisation des bas côtés de l'église nécessita le décalage vers le sud et la reconstruction du presbytère.	Le presbytère s'appuie sur la façade méridionale de l'église. Il ne comporte qu'un étage, la façade méridionale comporte quatre travées de fenêtres et la façade orientale est percée de deux travées de fenêtres à encadrement en brique et pierre. Le mur est couronné par une corniche en brique.
Grange construite à la fin du 19e siècle ou au début du 20e siècle.	Cette grange s'inscrit dans un petit ensemble de fermes. La porte charretière est encadrée de deux petites fenêtres à barreaux métalliques. Le fenil est percé de deux grandes baies à arc en plein cintre typiques de la vallée. Ce niveau est également doté d'un pigeonnier, trois trous carrés en attestent. Les combles sont marqués par la présence de trois jours carrés. La grange est en cours de réaménagement.
Ferme construite au 19e siècle.	Cette ferme est composée d'une habitation et d'une grange, hangar en retour d'équerre à l'ouest, la protégeant des vents dominants. La maison possède deux travées de fenêtres sur trois niveaux. On remarque également la présence d'un pigeonnier de comble. La grange est ouverte au niveau du fenil et est abritée par un toit en appentis. L'ensemble de la toiture a certainement été remaniée, le changement d'appareillage sur le mur pignon oriental et le toit débordant peuvent l'attester.
Ecole de hameau construite entre 1887 et 1890. Le projet fut dressé par M. Edmond Paris, architecte, en 1887. L'adjudication du 24 mai 1887 donna la réalisation des travaux à M. Lucien Delqué. Les travaux furent reçus en 1890.	Ecole de hameaux possédant quatre travées de fenêtres sur les façade principale et postérieure. Elles possèdent toutes un encadrement en brique formant un arc surbaissé. On peut également remarquer la corniche en brique. Chaque niveau est identifié en façade par un bandeau de brique.



COMMUNE	DENOMINATION	LIEU	CADASTRE
Serres-sur-Arget	ferme	Mouline (La, hameau de)	2006 D4 1760
Serres-sur-Arget	maison	Mouline (La, hameau de)	2006 D4 828
Serres-sur-Arget	demeure	Coupière (La, hameau de)	2006 A6 1746
Serres-sur-Arget	maison	Serres-sur-Arget (village de)	2006 D3 601
Serres-sur-Arget	mairie (ancienne)	Serres-sur-Arget (village de)	2006 D3 610

HISTORIQUE	DESCRIPTION
Ferme construite au 19e siècle, la grange occidentale a été construite en 1875.	Cette ferme s'inscrit dans un petit alignement, au bord de la route départementale. Elle composée d'une habitation et d'une grange construites dans le même alignement. La maison compte trois travées de fenêtres sur trois niveaux. La grange possède une large porte charretière et une petite baie de fenil à claire-voie.
Maison probablement construite au 19e siècle.	Cette maison de village s'inscrit dans un alignement. Sa façade principale est percée de deux travées de fenêtres sur trois niveaux. On trouve un balconnet en fonte, ainsi qu'une porte-fenêtre au premier étage de la travée de gauche. Le balconnet porte un lambrequin. La porte d'entrée, à deux vantaux, est ornée de décors géométriques.
Demeure construite avant 1823.	Cette demeure au plan rectangulaire a sa façade principale sur cour. Cette dernière est percée de cinq travées de fenêtres sur trois niveaux. Les encadrements sont en bois et on compte trois porte-fenêtres au rez-de-chaussée. Les murs pignons sont percés de fenêtres, deux au sud et trois au nord, additionnées d'une porte d'entrée au niveau du premier étage pour ces dernières. On trouve également un oculus sur chacune des façades latérales, au niveau des combles. Au nord, un fronton en brique orne la partie sommitale du mur. Un garage surmonté d'une terrasse a été construit plus récemment.
Maison probablement construite au 19e siècle.	Maison de village inscrite dans un alignement. Sa façade est percée de deux travées de de fenêtres dont une centrale sur trois niveaux et une seconde sur deux niveaux. Les encadrement sont relevés d'un bandeau blanc peint et celui de la porte est en pierre. Il sont de plus à arc surbaissé. L'élément le plus remarquable est la tête sculptée sur le claveau de la porte d'entrée.
Ancienne Mairie construite au 19e siècle et remaniée en 1934. Ce bâtiment accueillait initialement l'école des garçons et l'école maternelle, ainsi que la salle de Mairie. L'installation d'un foyer au rez-de-chaussée a été à l'origine de la redistribution du premier étage et de l'aménagement de la Mairie.	Ce bâtiment s'intègre dans un alignement et est mitoyen de l'ancien Foyer Municipal. La façade sur rue se compose de deux travées de fenêtres sur deux niveaux et est couronnée par une génoise double. Elle reprend les critères des maisons de village traditionnelles. On accède aux étages après être passé dans un passage couvert. Les encadrements sont en briques peintes. On trouve encore le porte drapeau sur la façade principale.



COMMUNE	DENOMINATION	LIEU	CADASTRE
Serres-sur-Arget	Foyer municipal	Serres-sur-Arget (village de)	2006 D3 610
Serres-sur-Arget	immeuble	Mouline (La, hameau de)	2006 D4 835, 1780
Serres-sur-Arget	mairie	Serres-sur-Arget (village de)	2005 D3 2213
Serres-sur-Arget	école	Sahuc (hameau de)	2006 C5 1413
Serres-sur-Arget	église	Serres-sur-Arget (village de)	2006 D3 619

HISTORIQUE	DESCRIPTION
Ce bâtiment accueillait initialement l'école des garçons et l'école maternelle, ainsi que la salle de Mairie. Le foyer a été aménagé en 1934.	Ce bâtiment s'intègre dans un alignement et est mitoyen de l'ancienne mairie. La façade sur rue se compose de trois travées de fenêtres sur trois niveaux et est couronnée par une génoise double. Il reprend les critères des maisons de village traditionnelles. Les encadrements sont en bois. On peut encore lire l'inscription "Foyer municipal" peinte sur la façade.
Immeuble construit au 19e siècle. Il s'agit peut-être d'un ancien hôtel.	Ce bâtiment est aligné sur la route départementale. Il dénote du reste des habitations par sa hauteur et sa longueur de façade. On compte cinq travées de fenêtres sur quatre niveaux, auxquelles il faut adjoindre deux travées sur le mur pignon occidental. On trouve également un balconnet en fonte au premier étage, sur la deuxième travée de droite.
Mairie contemporaine construite à la fin du 20e siècle.	Mairie de plain pied installée dans le centre du village.
Ecole construite entre 1888 et 1890 par M. Jacques Fouquernie, sur des plans de M. Paris, architecte.	Cette école de hameau est dotée d'un étage carré et la façade principale est percée de quatre travées de fenêtres. L'entrée se fait par le préau occidental. Toutes les ouvertures ont un encadrement en brique. Le mur est couronné par une corniche en brique.
Cette église est composée d'une abside romane du 11e siècle, d'une partie de la nef probablement construite après les guerres de religion et d'une partie plus récente construite à la fin du 19e siècle comprenant les bas-côtés de la nef. Le projet de 1898 dressé par M. Labatut, comportait la création des deux bas-côtés de la partie occidentale de la nef et le déplacement du porche sur la façade occidentale, implanté initialement au nord.	L'abside romane est le seul élément d'origine. Elle est dotée d'une petite baie axiale et de deux travées. Elle a été surélevée par la suite, on le remarque à la différence de traitement de l'appareillage. Les modillons originels peuvent toutefois avoir été conservés. La première partie de la nef est construite en moellons ébauchés et compte trois travées. Les baies à arc en plein cintre ont des encadrements en moellon. On peut également remarquer l'ébrasement vers l'extérieur de ces baies. La dernière partie compte également trois travées, avec des baies à arc en plein cintre et des encadrements en brique. Le portail occidental en pierre de taille est surmonté d'une croix, il est également composé de deux pilastres. Il est surmonté d'une baie, aujourd'hui vitrée, en plein cintre. Le petit clocher tour est octogonal et surmonté d'une flèche polygonale à pans brisés. Le presbytère flanque l'église sur l'élévation méridionale.



COMMUNE	DENOMINATION	LIEU	CADASTRE
Serres-sur-Arget	école	Chapelle (écart de la)	2006 D3 624
Serres-sur-Arget	maison	Coupière (La, hameau de)	2006 A6 1763
Serres-sur-Arget	moulin	Pujet (Le, écart)	2006 A6 1566
Serres-sur-Arget	ferme	Balansa (hameau de)	2006 B5 2443, 2541
Serres-sur-Arget	ferme	Lux (hameau de)	2006 A6 2180

HISTORIQUE	DESCRIPTION
Ecole construite entre 1929 et 1934 d'après des plans dressés par MM. Simorre et Calbairac, architectes à Toulouse et à Foix. Le projet initial comportait uniquement le bâtiment central avec une classe de chaque sexe. En 1933, deux nouvelles classes furent adossées sur chaque pignon, elles étaient destinées à l'enseignement agricole et à l'enseignement ménager.	Ecole construite à l'écart du village de Serres-sur-Arget. Elle est composée d'un corps de bâtiment principal encadré par deux préaux et deux éléments plus modestes. Ces derniers, qui accueillent chacun une salle de classe, sont percés de fenêtres triples et leur mur est couronné d'un bandeau peint, la toiture est à croupes. Le corps principal compte sept travées de fenêtres dont deux formées par des fenêtres jumelles. Deux autres fenêtres se démarquent par leur arc en plein cintre. Deux portes d'entrée permettent l'accès aux classes, elles possèdent un imposte vitré et surmonté d'une "marquise" supportée par des consoles en bois. Le toit débordant est également soutenu par ces consoles en bois. La toiture est marquée par des épis de faîtage.
Maison construite en 1823	Maison implantée le long de la route départementale. La façade principale est percée de deux travées de fenêtres sur trois niveaux. On trouve un balcon en fer forgé au premier étage, sur la travée de droite (est). La maison porte l'inscription "l'an 1823" au dessus de la porte d'entrée. L'accès au jardin se fait par un petit portail en ferronnerie.
Moulin construit au 19e siècle.	Moulin de plan en L composé d'une habitation et d'une grange, remise. La façade de l'habitation se compose de deux travées de fenêtres, on trouve également les ouvertures d'un pigeonnier de comble. L'habitation doit également avoir une partie revenant en équerre puisque l'on peut voir une troisième travée près de la façade de la maison. La grange est dotée d'une porte charretière centrale encadrée de deux fenêtres et surmontée de deux grandes fenêtres de fenil. Le mur est surmonté d'une génoise double.
Ferme probablement construite au 19e siècle.	Ferme implantée dans un alignement. La maison possède une travée centrale sur trois niveaux et deux fenêtres au rez-de-chaussée. La grange, qui a été modifiée par l'aménagement d'un garage, est toutefois dotée d'une baie fenière à arc en plein cintre. On trouve également de petites ouvertures prouvant l'existence d'un pigeonnier au niveau du fenil. Le mur est couronné d'un bandeau peint et d'une génoise double. Une petite extension est adossée à la façade principale de la grange. Les encadrements sont tous en bois hormis la baie du fenil dotée d'un encadrement de moellons.
Ferme probablement construite au 19e siècle à la place d'une ancienne ferme.	Ferme composée d'un habitation et de sa grange mitoyenne. La maison possède trois travées de fenêtres sur trois niveaux et la grange est percée de deux grandes baies rectangulaires au niveau du fenil. Cette dernière possède également deux petites fenêtres au rez-de-chaussée pour l'étable et une porte charretière. Le mur pignon nord est doté d'un bardage en bois au niveau du fenil. Le toit est débordant, ce qui indique une construction récente ou modifiée au 20e siècle.



COMMUNE	DENOMINATION	LIEU	CADASTRE
Serres-sur-Arget	ferme	Prat de Lux (hameau de)	2006 A2 2093
Serres-sur-Arget	école	Balmajou (hameau de)	2006 A2 692
Serres-sur-Arget	ancienne ferme, aujourd'hui maison	Sahuc (hameau de)	2006 C5 1526
Serres-sur-Arget	Poste	Serres-sur-Arget (village de)	2006 D3 622

HISTORIQUE	DESCRIPTION
Ferme probablement construite au 19e siècle.	Ferme à façade allongée, mitoyenne à l'ouest. On compte quatre travées de fenêtres pour l'habitation et une travée pour l'ancienne grange. On trouve également une travée de fenêtres sur la façade latérale. Tous les encadrements sont en bois, exceptées les fenêtres jumelles récentes à encadrement en béton. Le mur est couronné d'une génoise double et le mur pignon d'une génoise simple.
Ecole construite entre 1888 et 1890 par MM. Nigoul et Pujol, sur des plans de M. Paris, architecte.	Ecole implantée à l'écart du hameau. Elle est composée d'un soubassement, d'un rez-de-chaussée accessible par un escalier droit longeant la façade et d'un étage. La façade est percée de quatre travées de fenêtres, toutes les ouvertures ont un encadrement en brique. Une petite extension, l'ancien préau, est adossé au mur pignon oriental. Le mur est couronné d'une corniche en brique.
Ferme probablement construite au 19e siècle.	Ferme de village aux dimensions modestes. Elle est composée d'une habitation et d'une étable avec logement à l'étage. L'habitation est percée d'une travée de fenêtres. Les encadrements sont en bois. L'étable revient en équerre sur la façade postérieure et est dotée d'un four à l'étage. On y trouve également un jour en archère.
Poste probablement construite dans les années 1960-1970.	Poste construite dans le centre du village, à proximité de l'église. La façade principale est protégée par un appenti, le mur est constitué d'un placage de pierres, le reste étant couvert d'un essentage synthétique.

Annexe 2 : Glossaire

Maçonnerie

Appareil, appareillage

Ensemble maçonné constitué d'éléments taillés ou dressés, le plus souvent assisés.

Beurré

Joint plein recouvrant largement les vides entre les moellons.

Chaînage, chaîne d'angle

Chaîne constituée de bois, de pierre ou de brique qui structure et consolide la maçonnerie verticalement et horizontalement. Elle peut être peinte et faire partie intégrante du décor.

Chaux

Liant obtenu par calcification du calcaire. En fonction de la teneur en argile, la chaux sera plus ou moins aérienne ou hydraulique

Enduit

Revêtement extérieur ou intérieur, appliqué à une ou plusieurs couches, à base de mortier, de plâtre, de terre...

Moellon

Pierre de construction de petit format dont les faces sont, le plus souvent, très sommairement dressées. On parle de moellon ébauché lorsqu'il est juste travaillé ou de moellon équarri lorsqu'il reprend, grossièrement, des formes régulières.

Mortier

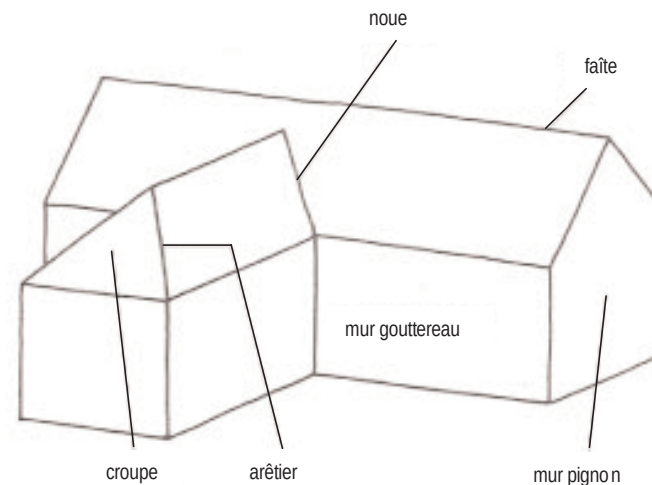
Mélange de liant de sable et d'eau qui sert à maçonner (les maçons utilisent le mot « colle »).

Mur gouttereau

Mur extérieur d'un bâtiment qui reçoit l'égout de toit et la base du versant.

Mur pignon

Mur extérieur d'un bâtiment comportant en partie haute un pignon.



Ordonnancement

Composition architecturale rythmée, dotée d'un axe de symétrie. On parle de façade ordonnancée.

Pignon

Partie haute d'un mur-pignon située au niveau du comble et de forme triangulaire.

Soubassement

Massif de maçonnerie long et continu surélevant une construction. Le terme est plus généralement usité pour décrire la partie inférieure d'un mur.

Ouvertures :

Appui

Surface horizontale inférieure d'une baie ne descendant pas jusqu'au sol.

Arc

Construction en maçonnerie constituée de voussoirs, disposés suivant une courbe formée d'une ou plusieurs portions de cercle.

Arc brisé

Arc à deux branches concaves se rejoignant en pointe au faîte.

Arc en anse de panier

Arc surbaissé en demi ovale, la portée étant le plus grand diamètre de l'ovale.

Arc en plein cintre

Arc en segment égal ou sensiblement égal au demi-cercle.

Arc surbaissé

On nomme arc surbaissé tout arc dont la flèche est inférieure à la moitié de la portée

Baie

Ouverture de fonction quelconque, ménagée dans une partie construite, et son encadrement.

Ebrasement

Disposition convergente des côtés d'une embrasure.

Embrasure

Espace ménagé dans l'épaisseur d'une construction par le percement d'une baie.

Garde-corps

Terme générique désignant tout élément placé à hauteur d'appui et destiné à protéger d'une chute devant un vide.

Géminées, ou jumelées

Se dit de deux baies, semblable et adjacentes, séparées par une colonnette, un pilier ou un trumeau.

Imposte

L'imposte correspond à la partie supérieure située au-dessus d'une porte pouvant être fixe ou mobile. Elle peut être pleine ou vitrée.

Jour en archère

Petite baie sans fermeture beaucoup plus haute que large, reprenant une forme d'archère. Elle donne de la lumière et permet une aération des étables. Elle le plus souvent dotée d'un ébrasement sur la partie intérieure du mur.

Linteau

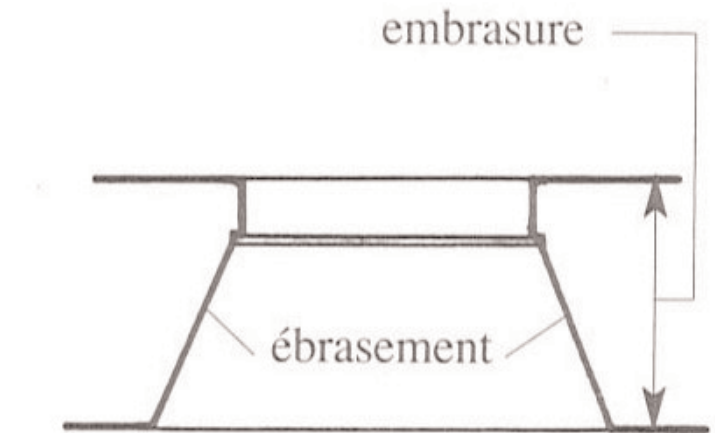
Traverse formant la partie supérieure d'une baie.

Piédroit

Montant vertical qui délimite les côtés d'une ouverture et qui en supporte le couvrement.

Travées

Disposition d'ouvertures en élévation suivant un même axe vertical.



Toitures

Appentis

Couverture, toit à un seul versant.

Arête

Bourrelets de mortier à fonction des tuiles faîtières, faisant avec les embarrures l'étanchéité du faîtage.

Embarrure

Garniture de mortier qui assure le scellement et l'étanchéité de la jonction entre la couverture et le faîtage.

Epi de faîtage

Extrémité supérieure d'un poinçon dépassant le faîtage.

Faîtage

Partie la plus élevée du toit

Génoise

Fermeture d'avant-toit, formée de plusieurs rangs de tuiles creuses renversée et remplies de mortier. Ne pas confondre la fermeture d'avant-toit avec une corniche, qui est le couronnement du mur.

Rive

Bord latéral d'un versant de toiture

Toiture à croupe

Petit versant réunissant à leurs extrémités les longs-pans de certains toits allongés.

Toiture en demi croupe

La demi-croupe est une croupe qui ne descend pas aussi bas que les longs-pans.

Toiture en pavillon

Toit à quatre versants non galbés couvrant un corps de bâtiment carré ou sensiblement carré.

Décors

Badigeon

Lait de chaux, en général coloré avec des pigments naturels ou des oxydes, appliqué à la brosse sur un enduit, ou directement sur un mur ou du bois.

Cavet, quart de rond

Moulure creuse dont le profil, formé d'un seul segment, tend vers l'horizontale à une de ses extrémités et vers la verticale à l'autre : ce profil est, de ce fait, égal ou voisin du quart de cercle et raccorde deux plans en équerre.

Corniche

Moulure en surplomb qui protège la façade à l'égout du toit.

Modillon

Petit support de forme quelconque placé sous la corniche.

Annexe 3 : Bibliographie sommaire

Bibliographie

Ouvrages conservés aux Archives départementales de l'Ariège

Barguillère

- Duclos,..., II, 614 ; V, 11, 13, 16, 17. 8°15
- Fournié Lucien, L'origine de notre Barguillère, Aux amis de la Barguillère, 1963, n°13, pp. 12-14. Per 46
- Davasas Bernard, Forêts, charbonniers et paysans : dans les Pyrénées de l'est, du Moyen Age à nos jours. Toulouse : GEODE, 2000, 287p. ill. 4°789
- Rumeau Marie Louise, Les clouteries de la Barguillère avant 1935, Aux amis de la Barguillère, été 1970, n°43, pp12-13. Per 46.
- Tricoire Raymonde, les clouteries de la Barguillère, in « Folklore », n°43, été 1946, pp. 23-25. Per 373.
- Davasas Bernard, La Forêt du charbonnier et les forêts des paysans dans l'espace des Pyrénées de l'est (Moyen Age à nos jours). Thèse, Université de Toulouse Le Mirail, Toulouse, 1998, In 4°, 227p. 4°732/1 et 2
- Gout Robert, Les forges à la catalane, janvier, février, mars 1968, n°33, pp. 8-12. Per 46
- Lagasquie, La Barguillère, 1964, n°18-19. Per 46
- Goron Louis, Un type de vallée pré-pyrénéenne, la Barguillère (Pyrénées ariégeoises), RGPSO, 6T2, 1931, pp. 59-94, pp. 251-316. Per 4
- Carol Noël, la guerre des Demoiselles en barguillère, Aux amis de la Barguillère, 1964, n°19, p. 17. Per 46
- De Lescazes- .index (Guerres religieuses) 8°1577
- Les guerres de religion dans la Barguillère, Aux amis de la Barguillère, n°14, pp. 18-19. Per 46
- L'industrie du fer en Ariège et dans la Barguillère, in « L'écho de Saint-Pierre », Juin 1996, n°2, p. 7. Per 488.

Bénac

- Baby Paul, Monographies communales du canton de Foix, 1884, p 16. 8°31
- Duclos,..., V, 12. 8°15
- Barrière-Flavy, Dénombrement du comté de Foix sous Louis XIV... 8°66
- Coupures de presse, Zf 334
- Dénombrement de 1390. 8° 64
- Roger Robert, Les églises romanes du Pays de Foix et du Comté de Foix, in « Bulletin de la Société Ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts », Fasc. 1, Foix, 1907, 80p ; Fasc. 2, Foix, 1912, pp. 83-112. Zq 260
- Lahondès (de) J., Les églises anciennes du diocèse de Oamiers, SCDP, 1883-1886. Per 9
- Laurent Marius, il était une fois... ou saint Blaise retrouvée, n°42, pp. 4-5. Per 46
- Précis pour le sieur Darexy de Bénac contre le sieur de Montaut, 2 p. Zq 139.
- Pradelier-Schlumberger Michèle, Toulouse et le Languedoc : la sculpture gothique (13e-14e siècles), Toulouse, Presse Universitaire du Mirail, 1998, 355p. 4°701.

Le Bosc

- Baby Paul, Monographies communales du canton de Foix, 1884, p 22. 8°31
- Duclos,..., V, 12. 8°15
- Barrière-Flavy, Dénombrement du comté de Foix sous Louis XIV... 8°66
- Bourguin H. et G., L'industrie sidérurgique..., p.35. 8°2061.
- Coupures de presse, Zf 371
- Coquerelle Suzanne, Les droits collectifs et les troubles agraires dans les Pyrénées (1848), Toulouse, 1953, pp. 345-363. Per 24
- Carol Noël, Un peu d'histoire locale au sujet de la sédition du Bosc en 1717, Avril-mai-juin 1965, n°22, pp 7-8 et n°14 p. 17, Per 46.

Brassac

- Coupures de presse, Zf 54
- Baby Paul, Monographies communales du canton de Foix, 1884, p 18. 8°31
- Duclos,..., V, 12. 8°15
- Dénombrement de 1390. 8° 64
- De Lescazes- . index (Guerres religieuses) 8°1577
- Duvernoy Jean, Le registre d'inquisition de Jacques F., Paris, 1978. 8°1624
- Duval Paul, La légende de Légrillou, N°35. Per 46

Ganac

- Baby Paul, Monographies communales du canton de Foix, 1884, p 22. 8°31
- Duclos,..., V, 12. 8°15
- Barrière-Flavy, Dénombrement du comté de Foix sous Louis XIV... 8°66
- Dénombrement de 1390. 8° 64
- Duvernoy Jean, Le registre d'inquisition de Jacques F., Paris, 1978. 8°1624
- De Lescazes- . index (Guerres religieuses) 8°1577
- Coupures de presse, Zf 298
- Histoire de nos villages, Aux amis de la Barguillère, n°40, 1969, p 8.
- Salles Pierre, Ganac en Barguillère, seigneurie du comte de Foix, Foix, 1978, in 8°. Zo 1731
- Carol Noël, L'église de Ganac, n°16, 1963. Per 46
- Blazy Abbé Louis, La régence des écoles de Ganac en 1744, Foix, 1935, pp 45-46 et BHPP, t. VI, pp 85-86.

Consulat de Foix

- Blazy Abbé Louis, Dénombrement de la ville et du consulat de Foix sous Louis XV (1733), pp. 85-106, in « Contribution à l'histoire du Pays de Foix », 1ère série, Foix, Pomiès, 1903. Zo 1811
- Llobet Gabriel - Michel de, Foix de la bourgade de 1188 à la ville consulaire du milieu du 14e siècle, DES Toulouse, 1961. In 4°, XVIII-184p. 4°161